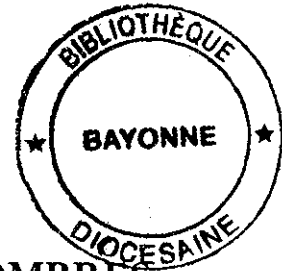


282
ORIGÈNE

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 415

ORIGÈNE



HOMÉLIES SUR LES NOMBRES
I

HOMÉLIES I - X

TEXTE LATIN DE W. A. BAEHRENS (G.C.S.)

Nouvelle édition

par

LOUIS DOUTRELEAU, s.j.

d'après l'édition d'ANDRÉ MÉHAT
et les notes de MARCEL BORRET, s.j. †

LES ÉDITIONS DU CERF, 29 Bd de Latour-Maubourg, Paris 7^e
1996

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(UPRES A 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique)

AVERTISSEMENT

Dès la fin de la guerre, M. André Méhat s'était attelé, pour la Collection toute nouvelle des SOURCES CHRÉTIENNES, à fournir la traduction des *Homélies* d'Origène *sur les Nombres*. Vaste entreprise, qui s'inscrivait dans la ligne des *Homélies* du même auteur *sur la Genèse* et *sur l'Exode* parues quelque temps auparavant. La caractéristique de ces livres de la première époque est qu'ils ne comportaient pas de texte original, restriction particulière au sein de tant d'autres restrictions que la guerre avait imposées. De ce fait, la belle entreprise de A. Méhat était incomplète : il aurait fallu que l'auteur, entre temps, trouvât le loisir de parfaire lui-même son œuvre, mais cela ne lui fut pas donné. Ce n'est que trente ans plus tard que l'on vit poindre à l'horizon de la Collection le reprenneur patient et bienveillant qui pouvait donner à cette œuvre de près de six cents pages l'achèvement qu'elle méritait. Nos lecteurs le connaissent bien : c'était le Père Marcel Borret. Après avoir, avec beaucoup de courage — et de succès —, procuré les cinq volumes du *Contre Celse* d'Origène, et d'autres du même auteur, il se sentait encore assez d'énergie pour la tâche des *Nombres*. Il avait entrepris, plus qu'une toilette, une révision méthodique de l'ouvrage : notes, traduction, insertion du texte latin. En présence de ce dernier, il avait cru bon de serrer plus littéralement, en traduction française, le latin de Rufin, traduction lui-même du grec d'Origène. Il avait fortement avancé dans toutes les directions : notes nouvelles, toilette du texte latin de Baehrens, copie intégrale d'une traduction neuve, mise en forme de l'apparat scripturaire, ...lorsque, à Noël de 1993, une mort soudaine mit un terme à cet effort. Il n'était pas question de laisser en plan le travail qu'il avait commencé. C'est pourquoi — amitié, pression de l'entourage, désir de parfaire la Collection — je me suis décidé, ou du moins j'ai tenté, de lui donner un achèvement.

Il m'a fallu démêler des papiers enchevêtrés, saisir l'achevé et l'inachevé, relier des bouts d'idées à leur substrat origénien, bref faire tout un travail de reprise pour insérer le nouveau dans l'œuvre d'hier sans que celle-ci, de neuf habillée,

© Les Éditions du Cerf, 1996
ISBN : 2-204-05337-6
ISSN : 0758-1978

perde les meilleurs traits de son visage ancien. Le principal de mon travail a été de donner un ton unique à la traduction : la première, jugée agréable et bonne, souffrait cependant d'une certaine liberté, à l'égal de celle de Rufin vis à vis du texte grec d'Origène. Marcel Borret s'était attaché à serrer de plus près l'expression rufinienne, mais le littéralisme dont il s'inspirait heurtait la lecture, sans apporter toujours une plus sûre interprétation. J'ai donc repris, ligne à ligne, toute la traduction Borret, je l'ai conférée avec la traduction Méhat, et je lui ai finalement donné l'allure et la précision qui m'ont semblé convenir.

Voici donc une traduction, toute de A. Méhat en sa première approche, toute de M. Borret en son souci de décalquer Rufin, toute de L. Doutreleau pour l'habillage final : ton, style, liaisons, mouvement, précisions. J'ai de plus, pour ma part, accompagné chaque homélie d'une brève notice qui facilite la lecture en mettant en relief la composition de l'homélie. Quant à l'annotation, elle est également le fruit combiné des réflexions des trois auteurs.

Monsieur A. Méhat a bien voulu relire ce volume qui n'était plus tout à fait le sien. Nous l'en remercions d'autant plus vivement que nous avons pu profiter des améliorations qu'il nous a suggérées.

On comprendra que nous ayons sectionné en plusieurs volumes ce qui fut l'unique volume de 1951. Cette œuvre des *Homélies sur les Nombres* avec le latin des GCS (dû à W.A. Baehrens), qui désormais la double, eût représenté une trop grande masse textuelle pour tenir en un seul volume. D'autre part, nous ne pouvions reprendre l'*Introduction* de jadis. Elle convenait à l'ouvrage complet et avait apporté à son époque des éléments qui initiaient à Origène. Mais depuis lors, trente-six volumes de la collection SC sont venus parfaire cette connaissance. Il eût été vain de redire ce qu'un vaste cercle de lecteurs savait déjà.

De ce fait, voici maintenant une œuvre plus accessible à la lecture, car ce volume sera moins long, moins cher et pourra devenir plus familier.

L. Doutreleau

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Origène : l'homéliste

Situons d'abord les *Homélies sur les Nombres* dans la vie d'Origène. Celui-ci, on le sait, a beaucoup parlé et beaucoup écrit ; il faut ajouter, car on le signale moins, qu'il a beaucoup « cherché », la recherche étant, à son époque et dans le cadre de son activité, centrée sur l'authenticité du texte de la Bible et sur le sens à lui donner. Un livre, que les *Sources Chrétiennes* ne publieront pas, car ce ne sont que des miettes, les *Hexaples*, témoigne de la recherche patiente et méthodique d'Origène vis à vis du texte biblique. D'autres livres importants, *Les Principes*, et le *Contre Celse*, publiés dans les *SC*, et ces autres livres qui ne sont pas venus jusqu'à nous, *La Résurrection*, et *Les Stromates* (à ne pas confondre avec le même titre chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE) témoignent de la constante recherche d'ordre philosophique et théologique de notre auteur. Mais ce que nos lecteurs connaissent mieux, ce sont les *Commentaires* et les *Homélies* sur l'Écriture Sainte. Huit volumes de *Commentaires* et treize d'*Homélies* ont accoutumé les familiers des *Sources Chrétiennes* à trouver en Origène l'exégète par excellence du III^e siècle, celui dont les écrits ont imprégné la spiritualité orientale et occidentale — celle-ci grâce aux traductions latines de S. Jérôme et de Rufin —, jusqu'à nos jours.

Les *Homélies sur les Nombres* s'inscrivent dans le cadre de la prédication d'Origène à Césarée de Palestine. On sait

qu'après une première partie de sa vie d'enseignant à Alexandrie, entrecoupée du reste de nombreux voyages, à Rome, en Arabie, à Antioche, en Palestine, en Grèce, et à la suite de démêlés successifs avec les deux évêques d'Alexandrie Démétrius et Héraclas, qui lui tenaient rigueur, peut-être de l'éclat de son talent (selon Eusèbe, *H.E.* VI, 8, 4), mais aussi de l'ordination à la prêtrise que lui avaient conférée subrepticement les évêques de Palestine, Origène s'établit, à partir des années 235-240 à Césarée de Palestine, où il prêcha et enseigna abondamment, non sans être appelé ici ou là pour apporter, au peuple chrétien et même à des évêques, le secours de sa parole et de son discernement théologique. Il eut à subir les tortures de la persécution sous l'empereur Dèce ; sa santé en fut minée et il s'éteignit peu après, à Tyr, en 253, à l'âge de soixante-dix ans.

Les Homélie sur les Nombres

Les *Homélie sur les Nombres* sont de celles qui furent prononcées à Césarée. Elles s'enchaînent, selon la lecture liturgique, avec les autres homélie sur le Pentateuque (Deutéronome excepté) qui nous ont été transmises par Rufin, en latin. Précieuses homélie qui révèlent en leur auteur, aussi réellement que d'autres ouvrages révèlent le philosophe ou le théologien, un pasteur — un prêtre en tout cas — dévoué au soin des âmes, attentif aux répercussions morales et spirituelles de la parole biblique sur la foi vécue, un catéchète soucieux d'un enseignement auprès des plus simples, ayant recours à la pédagogie des images pour inculquer les idées avec les conseils. « La contribution d'Origène en ce domaine, écrit J. Quasten en 1950 (*Init. aux P. de l'Égl.* II, p. 61), fut gravement négligée, jusqu'au jour [1933] où W. Volker et A. Lieske attirèrent l'attention sur ces trésors cachés. » En réalité, on n'avait pas attendu cette date pour s'en apercevoir. A. Méhat, dans son importante Intro-

duction au n° 29 des *Sources Chrétiennes* a cité maints théologiens du début de ce siècle, qui avaient reconnu, chez l'Origène des Homélie, l'expert de la vie religieuse et le mystique. D'autre part, continue J. Quasten, « la manière, la disposition et la forme extérieure de ces [homélie] montrent une très grande simplicité et ne portent pas la trace d'un appareil rhétorique. Le ton de la conversation y prédomine. Les homélie... trahissent le langage parlé, tel que le relèvent les tachygraphes. »

Nous nous en voudrions de ne pas indiquer ici, à titre de complément de notre propos, l'étude des homélie qu'Harnack a faite en son temps. Baehrens travaillait encore à l'édition du texte ; Harnack avait relevé de son côté (mais d'après l'édition Lommatzsch) une grande quantité de détails significatifs de la mentalité et des comportements religieux de l'époque. On les trouvera dans les *Texte und Untersuchungen* 42,3, 1918, p. 1-88 et on se laissera guider par le précieux *Index* des p. 89-96. Nos lecteurs, cependant, trouveront plus aisé et plus actuel de se reporter à l'étude de même genre procurée par Pierre Nautin en 1976 pour une partie de l'Introduction aux *Homélie d'Origène sur Jérémie*, dans les SC 232, p. 100-191. Étude ample et minutieuse, qui satisfait la curiosité, aiguisée depuis plusieurs années par l'abondante parution des textes origéniens de notre collection, curiosité de l'historien, du philologue, du spirituel, du théologien, bref de tout ami d'Origène et de son temps.

Origine du texte

La transmission de nos homélie s'est faite de la façon suivante. Rufin, dont l'activité de traducteur se situe au tournant du IV^e siècle et dans les dix premières années du V^e, c'est-à-dire cent cinquante ans après la prédication d'Origène, s'était procuré, mais nous ne savons pas comment ni par qui, des copies des homélie en grec. La lettre à Ursace

qui sert d'Introduction à nos homélies laisse entendre que ce n'est pas sans enquête que Rufin parvint à se procurer les textes origéniens. Ces copies partaient-elles d'un texte certifié jadis par Origène lui-même, on aimerait le savoir, mais Rufin ne l'a pas dit. Il traduit donc les *Homélies sur les Nombres* en 410. Ce sont les dernières dont il ait pu assurer la traduction avant sa mort, qui survint alors qu'il se préparait à entreprendre celle des *Homélies sur le Deutéronome*.

Le manuscrit de Rufin, il faut plutôt dire, étant donné la longueur des textes, les manuscrits de Rufin ont eu le destin que nous avons déjà décrit à propos des *Homélies sur la Genèse* (SC 7 bis, p. 16), puisque les *Homélies sur les Nombres* se trouvent groupées avec elles dans les trois 'codex' que signale Cassiodore (*De Inst. div. litt.* 1, PL 70, 1111 C). Elles ont pu ensuite être détachées et apparaître isolées dans tel ou tel manuscrit, mais cela ne contredit pas l'unité de l'origine. Ainsi ont-elles dû passer des mains d'Ursace — pour qui a travaillé Rufin — à celles de l'évêque de Nole, Paulin. A partir de là, avec les renseignements de Cassiodore (PL 70, 1112 B ; 1137 A), on peut suivre comme à la trace, l'itinéraire de l'œuvre jusqu'à nous. On suppose que Paulin lui-même la fit prendre en copie, ce qui requit plusieurs tomes volumineux, étant donné l'ampleur des textes. Ces manuscrits parvinrent à Eugippius, abbé de Castellum Lucullanum, monastère de la région de Naples. Cassiodore, fondateur du monastère de Vivarium et ami d'Eugippius, les lui emprunta et les fit copier. C'est cette copie de Cassiodore qui est l'archétype de tous les manuscrits origéniens des Homélies. C'est ainsi du moins que Baehrens voit les choses après avoir recensé l'ensemble des manuscrits.

Transmission manuscrite

Les copies des copies de Vivarium ont provigné dans toute l'Europe. Inutile de refaire ici l'enquête consignée par

Baehrens dans *TU* 42, I, 1916, p. 81 s. Pour ce qui est des *Homélies* en général, il a recensé une quarantaine de mss ; pour les *Homélies sur les Nombres*, il en a retenu une douzaine qu'il a rangés en six classes (familles), dénommées *ABC-DEF*, dénomination commune sous laquelle il les fait figurer dans son appareil critique. Cette méthode synthétique rend illusoire le recours aux variantes particulières d'un manuscrit ; nous sommes obligés de nous en remettre à la « reconstruction » personnelle que Baehrens a opérée pour son compte ; celle-ci occulte pour nous le visage particulier des mss. Cependant Baehrens, soucieux de justifier la constitution de ses familles, n'a pas manqué de décrire et de caractériser sommairement dans son opuscule des *TU* 42,1 (1916) et dans son Introduction aux *GCS* 30, les mss ainsi que les accidents textuels qui l'ont amené à ses « reconstructions ». A défaut de refaire toutes les collations, ce qui n'était pas le but de cette réédition, nous acceptons, à deux ou trois exceptions près que nous signalons dans les notes, le texte de Baehrens.

L'IRHT a décelé quelques manuscrits qui n'apparaissent pas dans la liste de ceux qu'a recensés Baehrens. En ayant reçu communication, A. Méhat, à la suite d'une enquête personnelle où il en avait trouvé d'autres, en a donné une description dans un article de rédaction ancienne — préparé en hommage à l'abbé Marcel Richard lors de son départ à la retraite, 1972 —, mais de parution retardée (dans les *TU* 133, 1987). Donnons-les ici pour mémoire : *Bruxelles* 909 (XI s), 910 et 912 (tous deux du XII s, le dernier est mentionné par Baehrens pour les *Homélies sur la Genèse*) ; *Paris* 1027 (XII s) ; *Grenoble* 253 (XII s) ; *Paris, Bibl. Ste Geneviève* 41-42 (XII s) ; *Soisson* 119 (110) (XII s), apographe de *Laon* 298 ; *Avignon* 39 (XII s) ; *Cambridge Corpus Christi* 28 (XII s) ; *Troyes* 1328 (XII s).

Éditions

Après l'époque des mss, celle des éditions ; nous les indiquerons sommairement, renvoyant pour plus de dé-

tails à l'importante *Bibliographie critique d'Origène* par H. CROUZEL, (*Instrumenta patristica VIII*, 1971). D'une manière générale, les *Homélies sur les Nombres* ont toujours été éditées collectivement avec les autres homélies d'Origène sur le Pentateuque. Anonyme, la première édition sort à Venise, en 1503, des ateliers d'Alde Manuce, qui donne lui-même la Préface du volume. Cette édition est suivie d'une autre en 1512. Érasme les édite à son tour en 1526, en faisant paraître les *opera omnia* d'Origène en dix volumes, et Beatus Rhenanus éditant Érasme les reprend en 1536 ; nouvelles éditions en 1545, 1557, 1571. Puis l'édition de référence (en *opera omnia*) va être, jusqu'au XVIII^e siècle, celle de Générard, à Paris, 1604, reprise en 1619, et à Bâle en 1620. Au XVIII^e siècle, ce sont les frères Delarue qui imposent la leur, à juste titre car elle est déjà, autant que faire se pouvait à l'époque, une édition critique ; elle paraît en 1733, elle aussi en « *opera omnia* ». Elle est reprise en 1780 par Oberthur, en 1831 par Lommatzsch, en 1857 par Migne. Enfin, pour les homélies seulement, ce fut, en 1921, dans la célèbre collection allemande des GCS, l'édition de Baehrens. Ce dernier, comme il se devait, utilisa largement ses prédécesseurs, ceux du moins, qui avaient fait œuvre propre : c'est pourquoi la mention *Ald. Del.* ne cesse de se rencontrer dans son appareil critique à côté de celle des familles, pour lesquelles Alde et Delarue sont tour à tour des témoins ou des opposants.

N.B. Nous avons conservé la division traditionnelle du texte en l'indiquant en chiffres gras. Cependant, en vue d'une utilisation plus aisée des renvois de l'index, il nous a paru nécessaire d'organiser des paragraphes plus courts. Les numéros de cette subdivision ont été insérés dans le texte en dépendance et à côté de l'autre.

PRÉFACE DE RUFIN

<VRSATIO RVFINVS>

Vt verbis tibi, frater, beati Martyris loquar, bene admones, *Donate carissime : nam et promisisse me memini* ut, si qua sint Adamantii senis in Legem Moysi dicta, colligerem atque
 4 ea latino sermone nostris legenda transferrem. Sed reddenda pollicitationi non *tempestiuum*, ut ille ait, sed *tempestuosum* nobis tempus ac turbidum fuit. Quis enim ibi stilo locus est ubi hostilia tela metuuntur, ubi in oculis est urbium
 8 agrorumque uastatio, ubi fugitur per marina discrimina et ne ipsa quidem absque metu habentur exilia ? In conspectu etenim, ut uidebas etiam ipse, nostro, Barbarus, qui Regini oppidi miscebat incendia, angustissimo a nobis freto quod
 12 Italiae solum Siculo dirimit arcebatur.

1. Cet Ursace est un ami de Rufin. La Préface indique suffisamment qu'il est : une sorte de mécène, attaché à l'œuvre d'Origène et qui voudrait la voir traduite en latin. Il a proposé le travail et il fournit les ressources pour le mener à bien. Il tolère mal la lenteur des copistes. Rufin lui demande d'être indulgent à la jeunesse du sien. Ursace a suivi Rufin en Sicile : il a pu constater l'étroitesse du bras de mer qui les tenait à l'abri des ravages du « Barbare ».

2. Il s'agit de Cyprien, évêque de Carthage et décapité en 258 dans les faubourgs de sa ville épiscopale. Une de ses premières œuvres avait été cette *Lettre à Donat* dont fait état Rufin. Le début de la première phrase est exactement cité et, plus loin, Rufin se sert du jeu de mots entre *tempestiuum* mot de Cyprien et *tempestuosum* mot qu'il voudrait lui substituer pour bien marquer la différence entre sa propre situation tragique et celle, toute de sérénité, que décrit Cyprien. On trouvera la *Lettre à Donat* dans SC 291, p. 75 et les explications afférentes, p. 35.

3. Adamantius était le nom d'un personnage fictif dans le *Dialogue sur la foi orthodoxe*, traité du début du IV^e siècle que Rufin avait traduit en latin. Rufin estimait — à tort, pouvons-nous dire aujourd'hui — que le dia-

LETTRE-PRÉFACE DE RUFIN

RUFIN À URSACE ¹

Pour user avec toi, mon frère, des mots du bienheureux Martyr ², « tu fais bien de me rappeler à l'ordre, très cher Donat, car moi aussi je me souviens d'avoir promis » de recueillir tout ce qui a pu être dit sur la Loi de Moïse par Adamantius ³ dans sa vieillesse, et de le traduire en latin pour le faire lire aux nôtres. Pour ce qui est de tenir la promesse, il n'y a pas eu, comme a dit notre auteur, « de temps favorable » ; mais ce fut pour nous un temps « d'orage » et de trouble. Quelle place, en effet, donner à la plume quand on craint les traits de l'ennemi, quand on a sous les yeux les dévastations des villes et des campagnes, quand on fuit à travers les périls de la mer, quand les exils mêmes ne sont pas sans alarme ? A notre vue en effet et comme toi-même le constatais aussi, le Barbare qui attisait les incendies de la ville de Régium n'était éloigné de nous que par le mince bras de mer qui sépare la Sicile de la terre d'Italie ⁴.

logue était l'œuvre d'Origène et Adamantius son prêtre-nom. La tradition manuscrite s'est fait l'écho de cette opinion. En dehors de Rufin et de Jérôme (plusieurs fois dans ses Lettres, cf. TLL *sub v.* ADAMAS/ADAMANTIUS) et de ceux qui en dépendirent, il n'apparaît pas que le surnom d'Adamantius a été couramment attribué à Origène durant la période qui s'étendit de sa mort en 253 aux années 380, où Jérôme (et les siens ?) se mit à l'employer, disant qu'il « avait bien mérité le surnom d'homme d'acier » (*Epist. XXXIII, 4*), ce que signifie précisément le mot « adamantius ».

4. Rufin était donc à Messine. Tout ceci fait allusion à l'invasion de l'Italie par les Goths d'Alaric (septembre 410).

In his ergo positis, quae esse ad scribendum securitas potuit et praecipue ad interpretandum, ubi non ita proprios expedire sensus ut alienos aptare proponitur ? Tamen si qua
 16 nox animos minore metu hostilis concussit excidii et breue saltem lucubrandi otium dedit, quasi ad solamen malorum leuandaeque peregrinationis gratia, quaecumque in
 20 quae *Excerpta* appellantur, scripta repperimus, haec, perurgente te, romana, ut potuimus, voce, ex diuersis in unum ordinem collecta digessimus, te quoque ipso in quam plurimis iuvante, Vrsaci, nostri laborem, dum, nimis cupidus,
 24 pueruli notarii tardum putas esse ministerium.

Scire tamen uolo te, frater, quod haec lectio uias quidem aperiat intellegentiae, non tamen singillatim cuncta quae scripta sunt disserat, ut in explicationum libris legisti ; quo
 28 scilicet etiam lector non reddatur otiosus, sed *pungat cor suum*, sicut scriptum est, et *producat sensum*^a, et, audito uerbo bono, ut sapiens adiciat ad illud^b.

Igitur, ut possum, quae iniunxisti, explicare contendo.
 32 Iam enim ex omnibus quae in Legem scripta repperi, solae, ut puto, in *Deuteronomium* desunt oratiunculae, quas, si

a. Cf. Sir. 2, 19 (al. 24) || b. Cf. Sir. 21, 15 (al. 18)

5. Quels sont ces *excerpta* auxquels Rufin fait ici allusion ? D'où les a-t-il tirés ? D'une seule ou de plusieurs sources ? On pense à plusieurs puisqu'il dit *ex diuersis* ; on imagine le travail de traduction et d'unification puisqu'il dit *romana...voce...in unum ordinem collecta* ; enfin on pense à un travail de répartition puisqu'il dit *digessimus*. On ne saurait attribuer à Rufin le groupement hétérogène de fragments (plusieurs sont d'Évagre, *CPG I*, 1417) qui se trouve dans Migne *PG* 12, 575-584 et 17, 21-24. S'appuyant *cependant* sur ces fragments pour une enquête qui s'imposait à lui, D. VIGNE écrit : « (l'enquête) m'a amené à constater que Rufin n'a pas fourré indistinctement dans l'homélie tout ce qu'il avait en main sur le sujet. Il a fait ses choix, harmonisé les interprétations, quitte à en laisser de côté » (*Origène : La XVII^e homélie sur les Nombres. BLE, 1985, p. 250*). — De ces fragments un seul est utilisé ici, celui qu'on trouve chez Procope (cf. *PG* 87, 1, 793, 46). V. au sujet des autres, BAEHRENS, *TU* 42, 1, p. 235.

Dans ces conditions, comment trouver la tranquillité pour écrire et surtout pour traduire, alors qu'on se propose moins d'exposer ses idées propres que de rendre celles d'autrui ? Cependant, s'il y eut quelque nuit où la menace de l'anéantissement par l'ennemi parut moins effrayante à nos esprits et où il nous fut du moins donné un peu de loisir pour vaquer au travail nocturne, c'était comme une consolation dans nos malheurs et cela contribuait à adoucir notre exil. Alors, tout ce que nous avons trouvé d'écrit sur le *Livre des Nombres*, que ce soit sous forme d'homélie ou que cela appartienne à ce que l'on appelle les *Excerpta*⁵, tout cela, après l'avoir, sur tes instances, recueilli de divers côtés et réuni en une séquence unique, nous l'avons réparti de notre mieux dans la traduction romaine⁶. Et c'est aussi toi, Ursace, qui, entre bien d'autres manières de nous aider, soutiens encore notre travail quand, débordant d'ardeur, tu trouves bien lent le service de notre jeune secrétaire !

Néanmoins, je désire que tu saches, mon frère, que, si cette lecture ouvre les voies à l'intelligence du texte, elle ne traite pas en détail de tous les points contenus dans l'écrit comme tu as pu le voir dans les livres de commentaire : il faut en effet que le lecteur ne reste pas indifférent, mais que, selon l'Écriture, « il poigne son cœur et produise le 'sens' »^a ; après avoir entendu la bonne parole, il doit, en homme de sagesse, y ajouter^b.

Dès lors je m'applique de mon mieux à réaliser ce que tu m'as prescrit. De tout ce que j'ai repéré comme écrit sur la Loi, il manque seulement, me semble-t-il, quelques petits sermons sur le *Deutéronome*. Avec l'aide du Seigneur et s'il

6. Rufin, honnête comme d'habitude, ne se cache pas de ses infidélités. Il a inséré dans les homélies ce qui lui paraissait intéressant des *excerpta*. L'exégèse origénienne est donc respectée, mais le problème littéraire de l'Origène authentique s'en trouve compliqué.

Dominus iuuerit et sanitatem dederit oculis, cupimus reli-
 quo corpori sociare, quamuis amantissimus filius noster
 36 Pinianus, cuius religiosum coetum pro amore pudicitiae
 profugum comitamur, iniungat et alia. Sed orate communi-
 ter ut adsit Dominus et temporibus pacem tribuat, gratiam
 laborantibus donet fructumque operis nostri in profectu
 40 legentium ponat.

7. Sur ce personnage, voir WACE, *Dict. of Christ. biography*, s.v. ;
 PALLADIUS, *Hist. Laus.* 119-121. C'était le mari de Mélanie la Jeune, petite-
 fille de Mélanie la contemporaine et l'amie de Rufin. Il avait fui l'invasion

me guérit la vue, nous voudrions l'incorporer au reste du
 recueil ; pourtant notre très cher fils Pinien⁷, dont nous
 accompagnons la religieuse cohorte qui s'est exilée (avec lui)
 par amour de la chasteté, m'enjoint d'autres travaux ! Mais
 priez ensemble pour appeler l'aide du Seigneur, qu'il donne
 la paix à notre époque, qu'il accorde sa grâce à ceux qui pei-
 nent, qu'il fasse fructifier notre ouvrage pour le progrès des
 lecteurs.

avec toute sa « maison » qui était nombreuse. Sur Pinien et Mélanie, consul-
 ter *Vie de sainte Mélanie*, SC 90, (1962), le chap. intitulé « L'héroïne »,
 p. 20-45.

OBSERVATION SUR LES HOMÉLIES

Comme ce sont des homélies que prononce Origène, il ne faut pas s'attendre à des explications soutenues sur le texte biblique. Dans le *Livre des Nombres* dont est faite la lecture, Origène se doit d'accepter la péricope que tous viennent d'entendre, mais il choisit, selon son gré ou son inspiration, les mots, paroles, événements,... sur lesquels il fera porter ses réflexions. Il suit donc l'ordre du livre sacré, mais laisse de côté de larges pans de la lecture ainsi que bon nombre de détails qu'il juge n'avoir rien à faire avec sa prédication. Celle-ci est à la fois édifiante et instructive. L'édification vient de ce que c'est l'action de Dieu qui est à l'œuvre dans les événements et les textes dont il s'agit, et l'instruction vient des applications morales, théologiques et mystiques qu'Origène ne manque pas d'en tirer, en s'appuyant, comme l'on sait, sur la méthode allégorique. Celle-ci se plie avec docilité à ses exigences spirituelles et lui permet — on trouvera parfois que ce n'est pas sans quelque étrangeté dans les détails, mais cela est de son époque — de voir préfigurées les réalités célestes dans celles d'ici-bas et celles du Nouveau Testament dans l'Ancien.

Comme toujours chez Origène, la lettre et l'esprit sont les deux composantes du texte sacré. Ce sont par conséquent les deux aspects à faire valoir, les deux volets aussi, peut-on dire, de la composition de l'homélie. La lettre, ou l'histoire, viendra la première, pour ouvrir la voie ; reprise écourtée de la lecture, elle retient peu, très peu, le prédicateur, juste ce qu'il faut pour servir de tremplin à la seconde explication, celle de l'esprit, et fournir à celle-ci les mots et les images

qui tiendront accrochés l'un à l'autre l'esprit à la lettre. Au besoin, au cours de l'homélie, quand l'« esprit » s'est suffisamment exprimé, Origène revient, brièvement, à la « lettre », rappel d'un autre mot du texte, d'un autre événement de l'histoire, qui lui permet d'aborder un thème nouveau. D'autres fois, mais le lecteur s'en rendra facilement compte, esprit et lettre sont tissés ensemble, laissant apparaître simultanément la loi chrétienne dans la loi mosaïque, l'accomplissement dans la prophétie, l'eschatologie dans le temps présent.

Rappelons que nous n'entendons pas, ici, reprendre ce que A. Méhat a fort bien dit dans l'importante Introduction qu'il consacra à l'édition de 1951. Mais au seuil des notices respectives dont nous faisons précéder brièvement chaque homélie pour en faciliter l'accès, nous tenions à rappeler ces principes origéniens. Il nous reste à dire au lecteur, et nous pensons qu'il en est convaincu, que le profond intérêt qui s'attache aux homélies, à travers la diversité de leurs symboles et des thèmes abordés, ne se laisse pas saisir dans les quelques lignes où nous nous sommes efforcés de les évoquer, mais que les trésors qu'elles renferment ont leur véritable clé dans la lecture intégrale du texte origénien.

HOMÉLIE I

HOMÉLIE I

(Nombr. 1, 1-54)*

NOTICE

Le recensement

Cette homélie correspond à la lecture du premier chapitre du *Livre des Nombres*. A l'arrivée dans le désert, Dieu ordonne le recensement des Hébreux. Il édicte un traitement à part pour les Premiers-nés et les Lévités. Il excepte les femmes, les enfants, les esclaves. Le recensement commence à vingt ans. On recense en ordre, tribu par tribu. De ces quelques notations du récit, Origène s'élève rapidement, par l'allégorie, aux considérations suivantes :

Les « nombres » obtenus sont divins : il s'agit d'entrer, car tel est le mystère, dans le « nombre » de Dieu ! Pour en être digne, il faut cesser d'être, dans l'âme, puéril, féminin, barbare... Dieu « compte » ses saints ; soyons du « nombre » !

On est compté quand on est fort ; mais il faut exclure la force des païens, Grecs, Égyptiens, astrologues et autres, et s'en tenir à la « force d'Israël », qui vient des divines Écritures.

L'aptitude au nombre de Dieu s'achète : par le combat contre les Puissances adverses. L'inscription sur le « registre des Nombres » de Dieu dépend de la fidélité à la Loi — la loi de l'Esprit.

Un des mystères importants de ce recensement aux portes de la Terre Promise est d'être l'image du recensement céleste qui doit accompagner la résurrection des morts. Comme pour les tribus en marche sur la terre, il y a un ordre d'entrée dans la gloire : « le type et la figure en sont esquissés dans le Livre des Nombres ». Moïse est notre pédagogue et Jésus distribue l'héritage. C'est de nous qu'il dépend dès ici-bas d'appartenir aux tribus qui viendront prendre place au festin dans le royaume de Dieu.

« Tout cela est préfiguré en de splendides mystères, est-il dit à la fin de l'homélie, et le Seigneur Jésus en personne viendra l'accomplir au jour de son avènement ».

* Cette cotation biblique en tête des notices voudrait indiquer la lecture liturgique sous-jacente à chaque homélie. Mais, comme on s'en rendra compte, cette indication ne peut être qu'approximative, voir *ci-après* p. 30, n.1. Voir aussi p. 143, *Hom. VI, 1, 1*, l'embarras d'Origène ayant affaire à plusieurs lectures, et p. 109, *Hom. IV, 3, 2* : « *anticipons sur la lecture* ».

HOMILIA PRIMA

1, 1. Diuinis Numeris non omnes digni sunt, sed certis quibusque praerogatiuis designantur hi qui intra numerum Dei debeant comprehendere.

- 4 Huius autem rei euidentis indicium continet liber hic qui inscribitur *Numerorum*. In quo refertur quod ex praecepto Dei neque mulieres deducantur ad numerum^a, femineae sine dubio infirmitatis obstaculo, neque seruorum quisquam,
8 utpote uita moribusque degeneres. Sed ne Aegyptiorum

1. a. cf. Nombr. 1, 1-4

1. Il est évident que pour mieux suivre le développement de cette homélie et des autres, il convient d'avoir lu, ou entendu lire comme avaient fait les auditeurs d'Origène, les chapitres — ou les passages — des *Nombres* qui se rapportent à l'enseignement du prédicateur. Ici, c'est le premier chapitre qu'il conviendrait d'avoir lu. — D'une manière générale, il y avait un ordre prévu pour la lecture du livre biblique. Origène y fait nettement allusion, on le verra plus tard, au début de l'homélie XV, quand il dit : « L'ordre des lectures nous amènerait plutôt à parler de ce que le lecteur a lu ; mais... j'ai cru bon de donner satisfaction aux auditeurs *plutôt que de suivre l'ordre des leçons* » : « ... non ita ordini lectionum satisfacere aequum credidi ut desideris auditorum ». On voit déjà par nos premières homélies, à leurs omissions et à leurs va-et-vient à travers le texte biblique, quelle liberté Origène sait prendre vis-à-vis des textes proposés. G. DORIVAL dans *La Bible d'Alexandrie, LXX, 4 Les Nombres*, Éd. du Cerf, 1994, = BA 4, reconnaît (p. 23) que le découpage suivi par Origène, qui « ne se laisse que partiellement reconstituer », répond à une préoccupation liturgique et ne peut servir de fondement à une analyse littéraire du livre des *Nombres*.

2. Très vite, on va le voir, Origène passe de l'ordre de l'histoire à l'ordre spirituel : le recensement apparaît comme un compte de Dieu dénombrant les élus. Être soumis au recensement — c'est « l'histoire » — apparaît

HOMÉLIE I

Le recensement¹

Le recensement 1, 1. Tout le monde n'est pas digne d'accéder aux nombres divins², mais il y a des règles de priorité pour la désignation de ceux qui doivent être compris dans le nombre de Dieu.

Le récit Ce livre, qui s'intitule *Livre des Nombres*, en fournit une preuve évidente. Il y est rapporté que, sur l'ordre de Dieu, ni les femmes ne doivent être soumises au recensement³, car y fait obstacle sans nul doute la faiblesse féminine³, ni quelque esclave que ce soit, méprisable de par sa condition et ses mœurs⁴. Et même parmi les

alors comme un symbole de l'entrée dans le Nombre de Dieu — c'est « l'esprit » —. Le même mot de *Numerus* (au sing. ou au pl.) couvre les deux aspects : on ne s'étonnera pas de lui trouver plus bas, selon les cas, la traduction de « nombre » — nombre de Dieu — ou celle de « recensement » — l'acte historique en cours.

3. Pour le sens symbolique de ces exclusions, voir *infra* 1, 3, p. 34, n.2. Que les femmes ne doivent pas être comptées n'est pas dit explicitement dans le livre sacré, mais se conclut du fait qu'il ne s'agit toujours que des hommes. Pour le moment, Origène résume seulement le sens littéral et ne fournit pas encore directement la « preuve » de ce qu'il vient d'annoncer.

4. Pour confirmer, ou critiquer, Rufin, ici, qui emploie les mots *vita moribusque degeneres*, « méprisables de par leur condition et leurs mœurs », on pourrait avoir recours à Procope, qui nous a laissé en grec une sorte de résumé du début de l'homélie d'Origène ; le vocabulaire de ces sept ou huit lignes de grec, qu'on trouvera dans *PG* 87,1, 794 C, peut passer pour un reflet de celui d'Origène. Or le mot qui justifie l'exclusion de l'esclave est,

quidem ullus ex his qui erant admixti numeratur, profecto ut alienigenae et barbari; sed soli numerantur Israelitae et isti non omnes, sed *a viginti annis et supra*^b. Et nec sola aetatis habetur observatio, sed quaeritur si et aptum bellis robur ostendat; designatur enim per uerbum Dei ut *numeretur omnis qui procedit in uirtute*^c. Non ergo sola aetas sed et uirtus in Israelita requiritur. Puerilis aetas non numeratur nec apta diuinis calculis ducitur, nisi si forte primogeniti sint aut sacerdotali uel leuitica stirpe descendant; isti soli in pueris adducuntur ad numerum. Feminarum uero nulla prorsus adducitur.

20 1, 2. Et quid uidetur? Possunt haec uacua esse mysteriis et haec solum procurasse credetur Spiritus sanctus, qui haec scribenda dictauit, ut sciremus qui tunc in illo populo numeratus est et qui sine numero manserint? Et quis dabitur ex hoc profectus his qui sacris uoluminibus gestiunt erudiri? Quid enim prodest ista didicisse? Aut quid animae conferatur ad salutem, si sciat quod pars aliqua populi numerata est in deserto, pars uero innumerata derelicta est?

28 1, 3. Si uero sequentes Pauli sententiam *legem spiritalem esse*^d credamus et spiritaliter quae continet audiamus, ingens profectus animae in his quae scripta sunt apparebit. Docet

b. Nombr. 1, 3 || c. Nombr. 1, 3 || d. cf. Rom. 7, 14

chez Procope, διὰ τὸ ἄτιμον, « à cause de son indignité »; cela paraît semblable à l'idée de Rufin; mais comme on sait qu'en Grèce, autrefois, l'indignité était précisément d'être privé des droits de citoyen, on est en droit de se demander si Rufin n'a pas indument élargi ou même faussé la pensée origénienne d'indignité en lui ajoutant celle du mépris... *degeneres*.

1. Principe général: tout dans l'Écriture renferme un profit pour l'âme. Si le sens littéral n'en offre pas, comme c'est le cas ici, Origène en conclut à un « mystère »: « peut-il ne pas y avoir de mystère dans ce passage? » Et l'on passe ainsi au sens spirituel. Sur ce double sens de l'Écriture, on aura l'occasion de revenir par la suite. Indiquons dès à présent qu'Origène

Égyptiens, aucun de ceux qui s'étaient mélangés avec le peuple n'est recensé, pour la raison évidente qu'ils étaient étrangers et barbares. On recense seulement les Israélites, et encore pas tous, mais ceux « de vingt ans et plus^b ». Et on ne tient pas compte seulement de l'âge, mais aussi on cherche à savoir si l'homme montre une vigueur propre aux combats: la parole de Dieu indique, en effet, que « l'on recense quiconque s'avance dans la force^c ». Ce n'est donc pas seulement l'âge, mais aussi la force que l'on requiert de l'Israélite. L'enfance n'est pas recensée et n'est pas jugée propre aux calculs divins, sauf s'il s'agit de premiers-nés ou de descendants de souche sacerdotale ou lévitique; ce sont là parmi les enfants les seuls qui soient soumis au recensement. Quant aux femmes, aucune, absolument, n'y est soumise.

Passer au sens
spirituel:
faire partie
du Nombre divin

1, 2. Qu'en penses-tu? Est-il possible que ces passages ne comportent pas de mystères, et croira-t-on que l'Esprit Saint qui les a dictés pour qu'on les écrive, a seulement voulu nous faire connaître ceux qui, dans ce peuple, furent pour lors recensés et ceux qui restèrent en dehors du recensement? Et qu'est-ce que cela apportera comme profit à ceux qui sont avides de s'instruire dans les livres sacrés? A quoi cela sert-il de connaître ces détails? Ou en quoi importe-t-il au salut de l'âme de savoir qu'une partie du peuple a été recensée dans le désert, alors qu'une autre a été laissée sans être recensée¹?

1, 3. Mais si, suivant la maxime de Paul, nous croyons que « la loi est spirituelle^d », et si nous entendons spirituellement son contenu, il se dégagera du texte un grand profit

s'en est expliqué et qu'on trouve dans la *Philocalie* (SC 302) l'exposé de son système d'interprétation de l'Écriture.

enim me praesens lectio quod, si transcendero puerilis aeta-
 32 tis insipientiam, si desiero *paruulus* esse sensibus et *uir effec-*
tus deposuero quae sunt paruuli ^e, si, inquam, effectus fuero
 iuuenis et talis *iuuenis qui uincam malignum* ^f, aptus uide-
 bor iis de quibus scriptum est : *omnes qui procedunt in uir-*
 36 *tute Israel* ^g et dignus diuinis numeris computabor. Donec
 autem inest alicui nostrum uel puerilis et lubricus sensus uel
 feminea et resoluta segnitias uel aegyptios gerimus et bar-
 40 baros mores, haberi apud Deum in sancto et consecrato
 numero non meremur. Innumeri enim apud Salomonem
 dicuntur esse qui pereunt ^h; numerati autem omnes qui
 saluantur ⁱ.

1, 4. Et uis tibi ostendam quia sanctorum numerus habe-
 44 tur apud Deum ? Audi quomodo de astris quidem caelesti-
 bus dicit Dauid : *Qui numerat multitudinem stellarum et*
omnibus iis nomina uocat ^j. Saluator uero non solum disci-
 pulos suos electos sub numero statuit, uerum et *capillos*

e. I Cor. 13, 11 || f. I Jn 2, 13 || g. Nomb. 1, 3 || h. cf. Sir. 18, 12 ? Prov.
 28, 28 || i. cf. Lc 13, 23 ; v. note 4 || j. Ps. 147, 4

1. C'est-à-dire : si je dépasse les formes élémentaires de la vie religieuse,
 la « simple foi », degré inférieur de la vie spirituelle.

2. Origène mentionne « la faiblesse » du monde féminin en général et de
 tout ce qu'elle évoque d'ordre inférieur ; il lui oppose la force, apanage pré-
 tendu du monde masculin et des qualités supérieures qu'elle symbolise. On
 remarque toutefois qu'ailleurs il assouplit et inverse l'opposition. Et surtout,
 il présente, ici et dans le reste de son œuvre, en exemple de grandeur, une
 galerie des héroïnes de l'histoire engagée dans le plan de Dieu. Manifestant
 l'ampleur et la diversité de ce tableau contrasté, on peut trouver de nom-
 breuses références, dont voici quelques-unes : *Hom. in Lev.* I, 2, SC 286,
 p. 74-75, n.1 ; *Hom. in Ex.* X, 3, SC 321, p. 316-317, n.4 et ses références ;
Hom. in Jud. IX, 1, SC 389, p. 211 et, p. 233, la note complémentaire.

3. L'Égypte, chez Philon, est le symbole des passions ; dans l'exégèse
 chrétienne et surtout alexandrine, elle est celui des démons. Origène semble
 oublier ici les esclaves, qui, comme les Égyptiens, représentent les pécheurs.

4. *innumeri, apud Salomonem, ...qui pereunt : numerati autem...* ; le
 latin de Rufin présente d'une part les morts qui vont à leur perte, si nom-

pour l'âme. La présente lecture m'apprend que, si je dépasse
 la sottise puérilité de l'enfance, si je cesse d'être « petit
 enfant » par les pensées ¹ et que « devenu homme, je laisse
 là ce qui est de l'enfance ^e », si, dis-je, je suis devenu homme
 jeune et « jeune de telle sorte que je puisse vaincre le
 malin ^f », je me montrerai digne de ceux dont il est écrit :
 « tous ceux qui s'avancent dans la force d'Israël ^g », et je
 serai digne d'être compté dans les nombres divins. Mais tant
 qu'il reste à l'un de nous soit un mode de pensée puéril et
 inconsistant, soit une marque féminine de paresse et de relâ-
 chement ², ou bien si nous nous adonnons à des mœurs
 égyptiennes ³ et barbares, nous ne méritons pas d'être comptés
 devant Dieu dans le nombre saint et consacré. « Ils sont
 sans nombre, est-il dit en effet dans Salomon, ceux qui péris-
 sent ^h » ; mais « sont comptés tous ceux qui sont sauvés ⁱ » ⁴.

1, 4. Et veux-tu que je te montre que c'est auprès de
 Dieu qu'est compté le nombre des saints ? Écoute de quelle
 manière David parle des astres du ciel : « C'est lui qui
 compte la multitude des étoiles, Il les appelle toutes par leur
 nom ^j ». D'autre part, le Sauveur, non seulement fixe un
 nombre aux disciples qu'il s'est choisis, mais il déclare que

breux qu'on ne peut les compter, et d'autre part ceux qui ne périssent pas
 et qui sont en mesure d'être comptés. Ce n'est pas ce que l'on trouve chez
 Salomon. Baehrens renvoie à *Sir.* 18,11, (il faut lire *Sag.* 18,12), *mortuos*
habebant innumerabiles ; c'est tout ce qu'on trouve. Origène ne fait donc
 ici qu'une vague allusion. Ailleurs, « Salomon » en *Prov.* 28,28 et 29,16 pré-
 cise que c'est le nombre des impies qui est grand et que les justes assistent
 à leur perte. Là encore, chez Origène, simple allusion *ad sensum*. Le mot
innumerus sur lequel repose le texte d'Origène/Rufin se trouve au chapitre
 38 du *Siracide*, mais pas avec le sens qui nous convient ; au verset 29 (ou
 32) on lit : *innumera est operatio eius*, il s'agit du potier dont l'activité est
 comptée par le nombre de pièces qu'il fabrique. Origène a donc dû prêter
 de mémoire à Salomon une idée qui est diffuse dans les *Proverbes* et chez
 le *Siracide*. Pour le second aspect de l'idée, *Luc* 13,23 a également été pré-
 senté à son esprit.

48 *capitis eorum dicit esse numeratos* ; ait enim : *Vestri autem etiam capilli capitis numerati sunt* ^k. In quo utique non illos dicebat *capillos esse numeratos* qui uel ferro attonderi et proici solent uel temporis aetate defluere ac perire, sed illi
52 *capitis capilli* apud Deum *numerati sunt* qui in Nazareis erant, quibus inerat uirtus Spiritus sancti ad prosternendos alienigenas ^l. Virtutes ergo animi et multitudinem sensuum qui de principali mentis tamquam de capite apostolorum
56 producebantur *capillos capitis* appellauit.

Sed in haec per excessum quendam deuenimus, nunc ad propositum reuertamur.

2, 1. *Et locutus est, inquit, Dominus ad Moysen in deserto*
60 *Sina* ^a, illa scilicet omnia quae superius compendiosa narratione comprehendimus, ubi praecipitur *numerari a uiginti annis et supra omnis qui procedit in uirtute Israel* ^b. Si quis ergo *procedit in uirtute*, [ipse numeratur], et non in qualicumque uirtute, id est in Aegyptiorum uirtute neque in Assyriorum neque in Graecorum, sed in uirtute Israel, ipse numeratur apud Deum. Est enim uirtus animi, quam

k. Matth. 10, 30 || l. cf. Jug. 16, 15-17

2. a. Nombr. 1, 1 || b. Nombr. 1, 3

1. Allusion au Naziréat, cette consécration particulière d'une personne à Dieu, dont le chapitre 6 des *Nombres* fixe les prescriptions. Mais Origène n'y reviendra pas dans nos homélies. — Sous la traduction latine de *principale mentis*, on reconnaît le mot grec τὸ ἡγεμονικόν : le principe hégémonique, expression stoïcienne qui désigne la faculté propre à l'homme raisonnable d'agir, de penser, de sentir selon son vouloir ou de refuser librement de le faire. C'est l'esprit de l'homme en ses profondeurs, ce que nous désignons, en notre traduction, par le « cœur » de l'homme.

2. Il faut remarquer ici que nous avons, à la suite de Baehrens, mis entre crochets, comme étant à rejeter, l'expression *ipse numeratur* (ou — *retur*), qui se trouve dans les groupes de mss *A B C D* ainsi que chez les éditeurs. C'est une anticipation erronée de la même expression qui arrive, mais mieux à sa place cette fois, deux lignes plus bas. — Ces trois « forces » (des Égyptiens, des Assyriens, des Grecs) ou formes de la sagesse sont égale-

les cheveux de leur tête ont été comptés, car il dit : « Même les cheveux de votre tête ont été comptés ^k ». Il ne voulait pas dire par là qu'étaient comptés ces cheveux qu'on coupe aux ciseaux et qu'on jette d'ordinaire, pas plus que les cheveux qui tombent et meurent avec l'âge ; mais ce qui était compté devant Dieu c'était « ces cheveux de la tête » portés par les Nazaréens, en lesquels résidait une force de l'Esprit Saint pour réduire les (forces) étrangères ^l. Ce sont donc les forces de l'esprit et l'abondance des pensées qui proviennent du cœur des apôtres — entendu ici comme « la tête » — qu'il a appelées « les cheveux de la tête ».

Mais nous en sommes venus là par digression, revenons maintenant à notre texte.

Forces d'Israël et forces étrangères 2, 1. « Et le Seigneur parla à Moïse au désert de Sinaï ^a », c'est-à-dire qu'il lui dit tout ce dont nous venons de faire mention brièvement plus haut, où il est prescrit de « recenser à partir de vingt ans et plus quiconque s'avance dans la force d'Israël ^b ». Donc « si quelqu'un s'avance dans la force », — s'il s'avance non pas dans une force quelconque, c'est-à-dire ni dans la force des Égyptiens ni dans celle des Assyriens ni dans celle des Grecs, mais dans la force d'Israël, — il est compté devant Dieu ². Il existe en

ment indiquées chez Philon. Dans *La vie de Moïse*, Philon écrit : « Le cycle ordinaire de l'éducation (c'est-à-dire *grammaire et lettres, rhétorique, logique, astronomie*), ce furent les Grecs qui l'enseignèrent à Moïse ; les savants venus des pays voisins lui apprirent, eux, la langue assyrienne et la science chaldéenne de l'astrologie. » Quant aux Égyptiens, ce furent « l'arithmétique, la géométrie, la théorie du rythme, de l'harmonie et de la mesure, et la musique dans sa totalité » dont ils lui transmirent la connaissance, à quoi il faut ajouter « la philosophie des symboles, philosophie qui est exposée dans ce qu'ils appellent leurs textes sacrés » ; Philon n'oubliait pas non plus les « mathématiques » que Moïse apprit « auprès des Égyptiens qui s'adonnent tout particulièrement à cette science » (*Œuvres de Philon d'Alexandrie*, 22, « *De vita Mosi* » I, 23-24, trad. Arnaldez, p. 37).

68 Graecorum philosophi docent; sed haec non pertinet ad
 numerum Dei, non enim pro Deo sed pro gloria exercetur
 humana. Est et Assyriorum uirtus uel Chaldaeorum, quae
 in astrologiae studiis praedicatur; sed non est ista uirtus
 72 israelitica et ideo non pertinet ad Deum. Est et Aegyptiorum
 uirtus in ea quam dicunt secreta sapientia, sed haec non
 adiungitur ad calculum Dei. Sola apud Deum uirtus israeli-
 tica numeratur, hoc est illa uirtus quae a Deo docetur, quae
 per Scripturas diuinas discitur, quae per fidem euangelicam
 76 et apostolicam traditur. Et ideo dicit ut illi soli *numerentur*
qui progrediuntur in uirtute Israel.

2, 2. Sed et illud consideremus quid est quod non statim
 ut egressus est de Aegypto populus numeratur. Adhuc enim
 80 persequebatur Pharaon^c. Sed nec cum Mare Rubrum tran-
 siens uenit in desertum, dicitur numerari; nondum enim
 tentati, nondum ab hoste fuerant impugnati. Confligunt
 aduersum Amalech et uincunt^d; sed nec tunc quidem
 84 numerantur; non enim sufficit ad perfectionem tendenti
 una uictoria. Mannae accipiunt cibum^e et aquae poculum *de*
sequenti hauriunt petra^f, sed neque tunc numerantur; non-
 dum enim in his, ea quae numeris apta ducuntur, adoleue-
 88 rant. *Tabernaculum Testimonii^g* construitur, sed ne in hoc
 quidem numerandi populi tempus aduenit. Lex per Moysen
 datur^h, sacrificiorum mos traditur, purificationum ritus

c. cf. Ex. 14, 6 s. || d. cf. Ex. 17, 8 s. || e. cf. Ex. 16, 14 s. || f. cf. Ex. 17,
 6 s.; I Cor. 10, 4 || g. cf. Ex. 36, 1 s. || h. cf. Lev. 1, 1 s.

1. ...*pour la gloire humaine* : reproche constamment adressé par les chré-
 tiens à la philosophie stoïcienne. Cf. *unde tanta etiam superbia gignitur*,
 AUG. *De mor. Eccl.* 20,38. Il arrive à Origène d'être moins sévère et de dire
 que la philosophie peut être utilisée par le parfait, — cf. *Hom. in Gen.* XIV,
 3, SC 7 bis, p. 341 : « La philosophie n'est pas en tout contraire à la loi de
 Dieu et n'est pas non plus en tout d'accord avec elle. » Utile, oui, mais elle
 ne conduit pas d'elle-même au salut.

effet une force d'âme que les philosophes grecs enseignent,
 mais elle ne concerne pas le nombre de Dieu, car ce n'est
 pas pour Dieu, mais pour la gloire humaine qu'elle
 s'exerce¹. Il y a aussi une force des Assyriens ou des
 Chaldéens que l'on prône dans les études d'astrologie; mais
 ce n'est pas la force d'Israël et elle ne concerne donc pas
 Dieu. Il y a aussi une force des Égyptiens qui réside en ce
 qu'ils appellent leur sagesse secrète, mais elle n'entre pas
 dans le calcul de Dieu. Seule est comptée devant Dieu la
 force d'Israël, c'est-à-dire cette force qui est enseignée par
 Dieu, qui s'apprend par les divines Écritures, qui est trans-
 mise par la foi évangélique et apostolique. C'est pourquoi le
 texte dit que ceux-là seuls « soient comptés qui s'avancent
 dans la force d'Israël »².

**Conditions
 d'appartenance
 au nombre d'Israël**

2, 2. Mais demandons-nous aussi
 pourquoi le peuple n'est pas recensé
 dès sa sortie d'Égypte; c'est que le
 Pharaon le poursuivait encore^c.
 Mais quand le peuple eut traversé la Mer Rouge et qu'il
 arriva au désert, là non plus le texte ne dit pas qu'on fasse
 le recensement; c'est qu'ils n'avaient pas encore été tentés,
 pas encore été attaqués par l'ennemi. Ils se battent contre
 Amalec et sont vainqueurs^d; mais même alors, pas encore
 de dénombrement; car, à qui tend vers la perfection, ne suf-
 fit pas une seule victoire. Ils reçoivent la nourriture de la
 manne^e et puisent leur breuvage à « la pierre qui les suit^f »,
 mais alors non plus ils ne sont pas dénombrés; car ils
 n'avaient pas encore fait grandir en eux l'aptitude aux
 nombres. « La Tente du Témoignage^g » est dressée; même
 alors, le moment n'est pas venu de dénombrer le peuple.
 Moïse donne la Loi^h, l'usage des sacrifices se transmet, les

2. C'est donc une force toute spirituelle, au sens du N.T.

docetur, sanctificationum leges et sacramenta conduntur, et
92 tunc ad numerum ex praecepto Dei populus adducitur.

2, 3. *Describe haec, o auditor, in corde tuo dupliciter et
tripliciter*¹. Vide quanta tibi transeunda sunt, quanta tole-
96 randa, quot profectibus, quot tentationibus, quot proeliis
pugnandum tibi est et uincendum, ut possis ad diuinum
numerum pertinere, ut in computo aliquo habearis apud
Deum, ut inter sanctas tribus adnumerari dignus habearis,
100 ut uisitari possis et per Dei sacerdotes Aaron et Moysen
numerosum censibus scribi. Suscipienda tibi primo est lex
Dei, lex Spiritus sancti, offerenda sacrificia, explendae puri-
ficationes, peragenda cuncta quae lex Spiritus docet, ut pos-
sis aliquando ad israeliticum numerum pertinere.

104 3, 1. Ego adhuc amplius aliquid intueor in hoc
Numerorum libro mysterii. Ratio enim tribuum et distinc-
tio ordinum, societas familiarum atque ordinatio cuncta cas-
trorum ingentium mihi sacramentorum prodit indicia, apos-
108 tolo nobis Paulo spiritalis intellegentiae semina respergente.

3, 2. Et age iam quid omnis haec numerorum ratio, quid
ordinum diuersitas intellegentiae mysticae contineat uidea-
mus.

112 Exspectatio nobis certa est resurrectionis mortuorum,
cum hi qui uiuunt, qui reliqui sunt, non praeuenient in

i. cf. Prov. 22, 20

1. Origène résume ici les progrès représentés par les déplacements des Hébreux. Voici comment on peut comprendre ces étapes : 1° Sortie d'Égypte : rupture avec le démon, mais le diable (Pharaon) a encore prise sur l'âme ; 2° Passage de la Mer Rouge : non pas la tentation, semble-t-il, comme dans l'*Hom.* XXVII, 10 ; mais peut-être le baptême (cf. *Hom. in Ex.* V,5). L'entrée au désert marque le commencement de l'ascèse et des épreuves ; 3° Lutte contre Amalec (le diable) : œuvres ; 4° La manne et le rocher : l'âme est nourrie de la Parole de Dieu et boit à la « pierre qui est le Christ » : science ; 5° Érection de la Tente du Témoignage : acquisition

rites de purification sont appris, les lois de sanctification et les actes sacrés sont institués : c'est alors que, sur l'ordre de Dieu, le peuple est admis au recensement¹.

2, 3. « Auditeur, inscris deux fois, trois fois, cet enseignement dans ton cœur¹ ». Vois quelles épreuves il te faut traverser, quelles souffrances supporter, par combien de progrès, dans combien de tentations, en combien de batailles il te faut combattre et vaincre pour pouvoir appartenir au nombre divin, pour être pris en compte devant Dieu, pour être jugé digne de compter au nombre des saintes tribus, pour pouvoir être inspecté et inscrit sur les registres des nombres par les prêtres de Dieu Aaron et Moïse. Il te faut d'abord recevoir la loi de Dieu, la loi de l'Esprit Saint, offrir les sacrifices, effectuer les purifications, accomplir tout ce qu'enseigne la loi de l'Esprit, pour pouvoir enfin appartenir au nombre d'Israël.

Le grand mystère de la résurrection des morts

3, 1. Pour moi, poussant plus loin mes regards, je trouve encore, dans ce *Livre des Nombres*, un point de vue mystérieux. La répartition des tribus, la distinction des rangs, le groupement des familles et toute la disposition du camp me fournissent les signes de grands mystères, — grâce à l'Apôtre Paul par qui surgissent en nous les semences de l'intelligence spirituelle.

3, 2. Eh bien ! voyons maintenant ce que renferment d'intelligence mystique tous ces calculs de nombres ainsi que la variété de l'organisation.

Pour nous, l'attente de la résurrection des morts est une certitude, puisque « les vivants, ceux qui ont été laissés sur

des vertus (cf. *Hom. in Ex.* IX,4) ; 6° La Loi (spirituelle) est donnée, avec ses purifications (ascèse), ses sacrifices (prières) : enfin la sanctification qui sépare le saint de la multitude et le retire du monde.

aduentu Christi eos qui dormierunt ^a, sed simul cum illis
 iuncti et sociati rapiuntur in nubibus obuiam Christo in
 116 aera ^a, — terreni scilicet huius loci corruptelam et mortis
 habitacula deserentes, — siue omnes in aere ^a, ut Paulus
 pronuntiat, permansuri, siue aliqui etiam ad paradysum aut
 120 alia quaelibet ex multis mansionibus quae apud Patrem
 sunt ^b transferendi loca. Diuersitas autem translationis et
 gloriae ex meritis sine dubio et actibus uniuscuiusque praes-
 tabitur et erit unusquisque in eo ordine quem sibi gestorum
 merita contulerint, sicut et idem Paulus protestatur dicens
 124 de resurgentibus : *Vnusquisque autem in suo ordine* ^c.

3, 3. Hinc ergo accidet in resurrectione, ut unusquisque
 aut in tribu Ruben spiritalibus indiciis adscribatur, ob hoc
 profecto quod aliquid in moribus aut actibus aut uita ipsi
 128 Ruben simile et consanguineum habuit. Alius autem in tribu
 Simeon, fortassis pro oboedientia. Alius in tribu Leui,
 credo, qui bene praefuit sacerdotio uel qui bene ministrans

3. a. I Thess. 4, 15 || a'. I Thess. 4, 17 || a". I Thess. 4, 16 || b. cf. Jn 14, 2 || c. I Cor. 15, 23

1. On a une idée, par ce passage, de l'imaginaire origénien concernant le passage à la vie de l'au-delà selon une eschatologie tout imprégnée des idées anciennes qui peuplaient les airs d'êtres animés et raisonnables, tels les anges (ou les démons), cf. *I Thess.* 4,17. Origène nous mène successivement de cette terre d'ici-bas, où règne la corruption, au séjour de la mort, où l'on reste endormi (le Christ passe trois jours au séjour de la mort), de là on se rend « dans les airs » — à la rencontre du Seigneur selon *I Thess.* —, ou on passe au « paradis » ou encore en une des nombreuses demeures du Père. On trouvera à peu près les mêmes étapes dans *Hom. in Num.* XXVI,4. HUET, dans ses *Origeniana*, II, 2, q.XI, 10, avait déjà relevé ces vues eschatologiques. Il n'est pas sans intérêt de relever ici un texte semblable, tiré du *Traité des Principes* qui fut sans doute écrit une trentaine d'années avant nos homélies. La doctrine est la même et ce que nous y trouvons aujourd'hui d'étrange n'a pas lieu de choquer un tenant ancien de la préexistence des âmes. Après avoir dit qu'il lui semblait vrai que « les airs n'étaient pas dépourvus d'êtres animés raisonnables »,

la terre, ne devanceront pas, lors de la venue du Christ, ceux qui se sont endormis ^a », mais que liés et unis à eux, « ils seront enlevés ensemble sur les nuées à la rencontre du Christ dans les airs ^a », — ce qui veut dire qu'ils quitteront la corruption de ce lieu terrestre et le séjour de la mort — soit qu'ils doivent tous, comme le laisse entendre Paul, demeurer « dans les airs ^a », soit qu'il y en ait aussi quelques-uns qui devront être transportés au paradis ou en quelque autre lieu « parmi les nombreuses demeures qui sont chez le Père ^b » ¹. Cette différence dans la destination et dans la gloire dépendra certainement des mérites et des actions de chacun, et chacun se trouvera au rang que lui auront valu les mérites de ses actes, comme l'atteste aussi le même Paul quand il dit de ceux qui ressusciteront : « mais chacun en son rang ^c ».

3, 3. D'où il suit qu'à la résurrection chacun se trouvera inscrit selon des critères spirituels : ou bien dans la tribu de Ruben, pour avoir précisément montré dans sa conduite, dans ses actions ou dans sa vie de la ressemblance et de la parenté avec Ruben ; mais un autre le sera dans la tribu de Siméon, et ce pourrait être pour son obéissance ; un autre dans la tribu de Lévi, pour avoir, à mon avis, bien présidé le sacerdoce ou s'être acquis un bon rang en remplissant

Origène ajoute un peu plus bas : « Il faut parler de ce qui se passe dans le séjour aérien. Je pense en effet que les saints, en quittant cette vie, demeureront en un lieu situé sur la terre, celui que l'Écriture divine appelle le Paradis, comme dans un lieu d'instruction, ou, pour ainsi dire, un auditorium ou une école des âmes, pour être instruits de tout ce qu'ils ont vu sur la terre, pour recevoir aussi quelques indications sur les réalités qu'ils verront dans la suite. » (*De princ.* II, 11, 6, SC 252, p. 409). On lira avec profit sur ces localisations eschatologiques l'article de J. DANIELOU dans *Eranos-Jahrbuch* 22 (1953), p. 433-472 : « Terre et Paradis chez les Pères de l'Église », repris en septembre 1994 dans *Bulletin des Amis du Cardinal Daniélou*, n° 20, p. 2-41.

132 gradum sibi bonum acquisiuit. Alius in tribu Juda, non
 136 dubito quod is qui regios spiritus gessit et bene rexit popu-
 lum qui intra se est, sensuum scilicet mentis et cogitationum
 cordis. Sed et singulis quibusque tribubus unusquisque
 sociabitur pro his quae ad unamquamque earum uel in acti-
 bus cognata uel in moribus habuit. Erunt ergo huiusmodi
 quidam ordines in resurrectione mortuorum, sicut designat
 Apostolus ^d; quorum ordinum typus in hoc libro et figura
 praeformari mihi uidetur.

140 3, 4. Sed et illud quod consociatione quadam tribuum et
 conexione castrorum positio et metationis ordo describitur,
 pertinet sine dubio ad aliquem in resurrectione mortuorum
 statum. Quod tres *ad Orientem* collocatae dicuntur tribus
 144 et tres *ad Occidentem*, tres etiam *ad mare* et tres ultimae *ad*
aquilonem ^e — qui durus dicitur uentus ^f — sed et quod tri-
 bus *Juda*, quae regalis est, *ad Orientem* statuitur ^g, *ex qua*
ortus est Dominus noster ^h, non puto otiosum, et quod
 148 *Isachar* huic iungitur et *Zabulon* et quod in quattuor partes
 trinus iste numerus ordinatur — quae quamuis positionum

d. I Cor. 15, 23 || e. cf. Nomb. 2, 3. 10. 18. 25 || f. cf. Sir. 43, 20 || g. cf. Nomb. 2, 3 s. || h. Hébr. 7, 14

1. Il y a sans doute une hiérarchie en tout ceci. Ruben représente les degrés élémentaires, comme chez Philon (*De ebr.* 94); or l'obéissance est la vertu des simples. Sur Lévi et Juda, voici ce que dit Origène en *Hom. in Ex.* 1,2, SC 321, p. 46. « De plus, on contempera les différences entre tribus, afin d'entrevoir ce qui parut remarquable dans la tribu de Lévi, puisqu'en elle sont choisis prêtres et ministres du Seigneur; et aussi ce que la Sagesse jugea extraordinaire dans la tribu de Juda, puisque d'elle sont tirés rois et princes et, faveur qui l'emporte sur toutes, puisque d'elle notre Seigneur est né selon la chair. » On peut supposer par là que Lévi est l'ordre de la sainteté et Juda celui de la perfection.

2. Ces expressions pourraient servir à définir le sage stoïcien ou platonicien.

3. Reprenons ici ce que disait ORIGÈNE dans le *C. Cels.* VI, 23, SC 147, p. 237: « Si l'on est capable d'apprendre à travers les symboles la route

bien son ministère; un autre dans la tribu de Juda ¹, et là, pas de doute! pour avoir nourri des sentiments royaux et bien dirigé le peuple qui est à l'intérieur de lui-même ², c'est-à-dire les pensées de son esprit et les mouvements de son cœur. Mais encore, à chaque tribu chacun sera associé selon qu'il aura montré dans ses actes et sa conduite de la parenté avec chacune d'entre elles. Il y aura donc un ordre de cette sorte à la résurrection des morts, comme l'indique l'Apôtre ^d, un ordre dont le type et la figure me paraissent esquissés dans ce livre.

3, 4. Mais aussi, que le texte détermine l'emplacement et la délimitation du camp en fonction d'une sorte d'association et de liaison entre les tribus, cela se rapporte sans nul doute à un état de choses à la résurrection des morts. Qu'il y ait, d'après le texte, trois tribus installées « du côté de l'Orient » et trois « du côté de l'Occident », trois autres « du côté de la Mer » et les trois dernières « du côté de l'Aquilon ^e » — qui est « un vent pénible », est-il dit ^f —, mais aussi que la tribu de Juda ^g, la tribu royale, « de laquelle est né notre Seigneur ^h », soit installée « du côté de l'Orient », je pense que ce n'est pas indifférent. Pas indifférent non plus qu'à cette dernière soient associées « celles d'Issachar et de Zabulon » et que ce nombre de trois serve de norme pour les quatre parties du camp ³. Ces parties peuvent bien avoir

indiquée pour ceux qui s'avancent vers les réalités divines, on lira le livre de Moïse intitulé les *Nombres*; on cherchera l'homme qui peut initier aux mystères représentés par les campements des fils d'Israël: quelles tribus étaient placées au Levant, étant les premières, quelles autres étaient au sud-ouest et au sud, quelles autres du côté de la mer, quelles autres vers le nord, étant les dernières. On y percevra des considérations profondes et non point, comme le croit Celse, exigeant pour auditeurs des sots ou des esclaves. » Mais si ce texte du *C. Cels.* paraît pouvoir s'adapter au texte des *Nombres* que l'homélie présente ici, on remarquera qu'il suggère des « ordres » hiérarchiques, des degrés dans les vertus, plutôt que le symbolisme trinitaire que nous avons dans nos homélies.

152 suarum diuersas habeant qualitates, omnes tamen intra tri-
nitatis numerum continentur — et quod per totas has quat-
tuor partes in unum numerum colligitur eadem trinitas sem-
per, pro eo sine dubio quod sub uno nomine Patris et Filii
et Spiritus sancti censentur omnes qui ex quattuor orbis par-
156 *Abraham et Isaac et Iacob in regno Dei*ⁱ.

3, 5. Haec a nobis generaliter indicata sint uolentibus
totius sacri huius uoluminis continentiam mysticam breui-
ter comprehendere, ut ex his intellegentiae spiritualis occa-
160 sione suscepta unusquisque et in reliquis similem aut etiam,
si cui amplius Deus reuelat, superiorem et excelsiorem per-
sequatur indaginem. Ego enim uere imparem me iudico ad
enarranda mysteria quae liber hic continet *Numerorum* ;
164 multo autem inferiorem ad illa quae *Deuteronomii* uolumen
includit.

3, 6. Et ideo festinandum nobis est peruenire ad Iesum,
non illum filium Naue, sed ad Iesum Christum. Prius tamen
168 paedagogo utentes Moysenⁱ et apud eum *rudimenta infan-*
*tiae deponentes*ⁱ, sic tendamus ad perfectionem Christi.
Moyses enim non multa bella compressit ; Iesus autem bella
quidem uniuersa compescuit, pacem uero omnibus dedit, ita
172 ut scriptum sit quia *cessauit terra a bellis*^k. Terra repromis-

i. Matth. 8, 11 || j. cf. Gal. 3, 24 || j. cf. I Cor. 13, 11 || k. Jos. 14, 15

1. Le grec et l'hébreu ne distinguent pas le nom de Jésus et celui de Josué. Celui-ci est tout naturellement la figure de celui-là. Ici, il symbolise le Christ, sommet de la perfection, qu'il nous faut atteindre à travers les mystères de la Loi. Origène en tire une conséquence extraordinaire, il généralise en une assimilation et une substitution totale, non seulement des noms (deux noms), mais deux personnes, et, plus fort encore, deux entreprises, deux « économies ». Voir *Hom. in Jud.*, SC 389, p. 29-32.

des particularités différentes dans leurs emplacements res-
pectifs, néanmoins, elles sont toutes enfermées sous le signe
du nombre trinitaire, et à travers toutes les quatre parties
c'est toujours la même trinité qui se rassemble en un seul
nombre. La raison en est sans nul doute que c'est sous le
seul nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit que sont recen-
sés tous ceux qui, venant des quatre parties du monde, invo-
quent le nom du Seigneur, et « prennent place au festin avec
Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume de Dieuⁱ ».

3, 5. Voilà les indications générales que nous voulions
donner à ceux qui désirent un bref aperçu du contenu mys-
tique de l'ensemble de ce livre sacré. Que chacun saisisse là
l'occasion de l'intelligence spirituelle et poursuive également
dans le reste une recherche semblable, et, si Dieu lui ouvre
plus largement sa lumière, qu'il pousse sa recherche plus
haut et sur des sujets plus excellents. Car pour moi, je me
sens vraiment incapable d'expliquer les mystères que
contient ce *Livre des Nombres*, et plus incapable encore
pour ceux que contient le *Livre du Deutéronome*.

Le partage de la terre 3, 6. Aussi faut-il nous hâter de parvenir
à Jésusⁱ, non point à ce fils de Navé (Josué),
mais à Jésus-Christ. Prenant d'abord, tou-
tefois, Moïse comme pédagogue^j, et « nous dépouillant
auprès de lui des rudiments de l'enfance^j », tendons alors à
la perfection du Christ. Moïse, en effet, n'a pas arrêté beau-
coup de guerres, mais Jésus les a toutes apaisées et il a donné
la paix à tous les hommes ; aussi est-il écrit : « La terre s'est
reposée de la guerre^k »². La terre de la promesse, la terre de

2. Cf. *Hom. in Jos.*, I, 7, SC 71, p. 111 : « La terre s'est reposée de la guerre. Il est sûr que cette terre qui est la nôtre, toute pleine de luttes et de combats, ne pourra se reposer de la guerre que par la vertu du Seigneur Jésus. »

sionis, terra hereditatis, *terra quae fluit lac et mel*¹, ab Iesu distribuitur : *Beati enim mites quia ipsi per Iesum hereditabunt terram*^m.

176 3, 7. Sed et ipsius distributionis inuenies typos et imagines praecessisse ; non enim otiosum est quod aliis ultra Iordanem terra diuiditur, aliis intra Iordanem et aliis primis, aliis uero secundis, nonnullis etiam tertiis, et sic per ordinem hereditas terrae diuiditurⁿ, ubi *unusquisque requiescat sub ficu sua et sub uite sua et non sit ultra qui exterreat*^o. Quae cuncta magnificis praesignata mysteriis ipse Dominus Iesus in die aduentus sui non iam *per speculum et in aenigmate*, sed *facie ad faciem*^p in ueritate complebit unicuique, 184 *secundum quod ipse nouerit merita singulorum, qui cognitor cordis*^q est, cui *gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^r.

1. Ex. 33, 3 s. || m. Matth. 5, 5 || n. cf. Jos. 13, 1 s. || o. Mich. 4, 4 || p. cf. I Cor. 13, 12 || q. cf. Jér. 17, 10 || r. cf. I Pierre 4, 11

l'héritage, « la terre qui ruisselle de lait et de miel¹ », c'est Jésus qui la distribue. « Heureux, en effet, les doux », car eux, par Jésus, « ils auront la terre en héritage^m ».

3, 7. Mais cette distribution, tu le verras, a eu à l'avance ses types et ses images ; car il n'est pas indifférent que la terre soit distribuée aux uns au-delà du Jourdain, à d'autres en deçà du Jourdain, et que les uns soient les premiers, d'autres les seconds, quelques-uns aussi les troisièmes, et que de la sorte il y ait un ordreⁿ dans le partage de l'héritage, dans le partage de cette terre « où chacun se reposera sous son figuier et sous sa vigne sans que personne vienne le troubler^o ». Tout cela qui est préfiguré en de splendides mystères, le Seigneur Jésus en personne viendra l'accomplir au jour de son avènement ; il l'accomplira pour chacun non plus « dans un miroir et en énigmes », mais réellement « face à face^p », selon qu'il connaît, lui qui scrute les cœurs^q, les mérites de chacun. A lui « la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^r ».

HOMÉLIE II

HOMÉLIE II

(Nombr. 2, 1-34)

NOTICE

L'ordre du camp

La présente homélie est un appel à « l'ordre », car l'expression-clé du texte lu est le mot de Moïse : « Que chacun dans le camp marche selon son ordre ». L'explication, immédiatement spirituelle, est empruntée à saint Paul qui veut aussi que le chrétien respecte l'ordre... jusque dans sa tenue.

Il y a mieux que cette décence extérieure, car Moïse, serviteur de la Loi, et Paul, serviteur de l'Évangile, s'entendent pour dire qu'il y a un « ordre de l'âme ».

Il est facile à Origène de moraliser à partir de là. Se sert-il de souvenirs personnels ? En tout cas, puisqu'il s'agit d'ordre, il veut d'abord mettre en accord la fonction sacerdotale et le degré spirituel de ceux qui en sont chargés ; il constate que, dans le sacerdoce, il y a souvent discordance entre la petitesse morale de certains et le rang élevé qu'ils occupent, et à l'inverse, entre la noblesse intérieure de certains autres et leur relégation en bas, dans un ministère inférieur, comme au milieu des laïcs... Mais qu'il s'agisse de prêtres, de diacres, de vierges, d'ascètes, de personnes adonnées à une vie religieuse (remarquer cette catégorie), que chacun pèse ses actes et ses paroles pour les mettre en accord avec la dignité du rang qu'il a reçu ! Et pour tout chrétien, l'ordre n'est pas de songer à son ventre ni aux affaires du siècle, mais de chercher le royaume de Dieu et sa justice.

Cependant, dans la lecture, un autre mot de Moïse a intrigué Origène : « Que chacun marche selon ses signes ». Nous, nous savons que la Bible entend par là les enseignes d'appartenance à une tribu. Origène, en guise d'explication littérale, prend tout de

suite un sens métaphorique : « ce sont les marques qui font ressortir le caractère de chacun », et il brosse là-dessus une sorte de tableau psychologique des caractères : paisible, égal, agité, fier, rude, impulsif, diligent, paresseux, prévoyant, etc. « le cœur des hommes est divers comme leur visage », mais il faut marcher selon ses signes ; on ne voit pas bien où Origène veut en venir. Lui-même... ! Alors il revient sur l'idée : chacun a son écriture ; les signes sont différents, mais le texte est le même. Pour les vertus, c'est la même chose ; chacun a sa manière de les comprendre ; l'Esprit Saint en fait l'union. Il convient de respecter ces « signes particuliers dans les mouvements de l'esprit et les vertus de l'âme ».

On hésite encore à comprendre : Origène n'est pas arrivé à la formulation claire de son idée. Un paragraphe final que nous avons intitulé « Croissance dans les signes », nous met à l'aise. Car il y a, dit-il, trois sortes de signes : les moins bons, les bons, les meilleurs, et l'on peut passer des inférieurs aux supérieurs. « La nature humaine est tellement capable de progresser en cette vie qu'elle rivalisera, à la résurrection, avec la gloire des étoiles... » C'est net : la nature est diverse, mais elle progresse avec éclat sous l'action de l'Esprit. C'est dans l'ordre.

Dans le paragraphe final, Origène nous invite à nous associer dès ici-bas aux familles célestes que Moïse a décrites sous les figures de la Loi.

HOMILIA II

1, 1. Prima *Numerorum* lectio docuit quod exercitus Dei qui exiuit de terra Aegypti et iter egit per desertum uisitatus sit, hoc est numeratus per Moysen et Aaron ac per singulas quasque tribus sequestratus certo sub numero recensitus sit ^a, quod nos uelut cum tota simul libelli continentia exponentes, formam diximus esse praescriptam quomodo populus Dei, egrediens de mundi huius Aegypto et ad terram repromissionis, id est uel ad uirtutum locum uel ad regni caelorum gloriam hereditatemque festinans, ordinibus quibusdam et meritorum gradibus deducatur. Et per haec ostendimus *futurorum bonorum* ^b magnificentiam in legis ¹² imaginibus adumbratam.

1, 2. Nunc uero lectionis huius initium quae hodie recitata est edocet nos qualiter ab his qui Deo mancipati sunt nec *implicant se negotiis saecularibus* ^c, componatur ordo ¹⁶ castrorum. Et ait : *Et locutus est Dominus ad Moysen et Aaron dicens : homo secundum ordinem suum et secundum*

1. a. cf. *Nombr.* 2, 32 || b. cf. Hébr. 10, 1 || c. cf. II Tim. 2, 4

1. Le lecteur trouvera en *Nombr.* 2,32 un total : 603 550. Cela soit dit pour la curiosité d'aujourd'hui. Car il est certain que notre curiosité historique n'émeut pas Origène. S'il n'a pas trouvé d'intérêt « spirituel » à la révélation de ce nombre, à quoi bon en encombrer l'homélie ?

2. Pour cette interprétation du *Livre des Nombres*, voir l'*Introduction* de A. Méhat, *SC* 29, p. 10-16 et le *De Princ.*, IV,3,12. Il s'agit ici du voyage eschatologique. Les Puissances sont les esprits célestes avec lesquels les élus doivent entrer en conflit après la résurrection des morts, avant de parvenir au Royaume.

HOMÉLIE II

L'ordre du camp

**Ordre du camp :
ordre de la montée
vers les biens à venir**

1, 1. La première lecture des *Nombres* a fait connaître que l'armée de Dieu, après être sortie du pays d'Égypte et avoir fait route à travers le désert, a été « inspectée », c'est-à-dire qu'ayant été dénombrée par Moïse et Aaron et répartie en chacune des tribus, elle a atteint, au recensement, un nombre déterminé ^a 1. En expliquant cela d'ensemble, pour ainsi dire, avec tout ce que contient notre livret, nous disions qu'était indiquée par là d'avance la manière dont le peuple de Dieu sort de l'Égypte de ce monde et se met en marche vers la terre de la promesse ², c'est-à-dire comment il est conduit soit vers le pays des Puissances soit vers la gloire et l'héritage du royaume des cieux, en un certain ordre et selon le degré des mérites. Ce qui nous a permis de montrer que la splendeur des « biens à venir ^b » se trouve esquissée dans les images de la Loi.

**Que chacun marche
selon son ordre.
De Moïse à Paul**

1, 2. Mais, pour lors, le début de la lecture qui a été faite aujourd'hui nous enseigne comment doit être établi, par ceux qui appartiennent à Dieu et ne s'embarrassent pas des affaires du siècle ^c, l'ordre du camp. Voici le texte : « Le Seigneur parla à Moïse et Aaron en ces termes : Chacun selon son ordre et selon ses

signa sua, secundum domus familiarum suarum castra collocent filii Israel; ex aduerso in circuitu Tabernaculi Testimonii considant filii Israel^d. — Moyses dicit: Homo secundum ordinem suum et secundum signa sua et secundum domus familiarum suarum incedat in castris, et Paulus dicit: Omnia honeste et secundum ordinem fiant^e. Et non tibi uidetur unus esse Spiritus Dei qui et in Moyse loquitur et in Paulo? Secundum ordinem, Moyses incedi mandat in castris; secundum ordinem, cuncta geri in Ecclesia praecipit Paulus. Et Moyses quidem, qui legi ministrabat, in castris custodiri ordinem iubet; Paulus uero, tamquam euangelii minister, non solum in actibus sed in ipso habitu ordinatum uult esse christianum, et idem dicit: *Mulieres similiter in habitu ordinato*^f. Unde ego arbitror quod non solum in officiis et habitu seruari ordinem uolunt, sed dant intellegi quod sit aliquis etiam in anima ordo, de quo dicitur quod unusquisque incedere debeat secundum ordinem suum.

36 1, 3. Qui ordo praecipue quidem ex operum fructibus indicatur, nihilominus autem et ex magnificentia sensuum. Nam saepe accidit ut is qui humilem sensum gerit et abiect-

d. Nombr 2, 1-2 || e. I Cor. 14, 40 || f. Tite 2, 3

1. Ce mot, *ordre*, va servir à démontrer sur un point l'accord des deux Testaments, thèse capitale de l'exégèse patristique et origénienne.

2. *In habitu ordinato*: les manuscrits de la *Vetus Latina* et les écrits de Rufin lui-même (cf. l'éd. de Beuron de la *V.L.*) se partagent entre *ordinato* et *ornato*. Le grec ne connaît que le mot κοσμίω, dont le sens s'accorde avec les deux mots latins. Mais *ordinato* convient mieux ici au traducteur d'Origène, car il nous ramène par sa forme même, et pas seulement par l'idée, au thème de l'ordre. — La suite des idées paraîtra un peu forcée si l'on veut traduire par vêtement (comme cela se rencontre dans la Bible, cf. *Is.* 61,3) le grec καταστολή — *habitus* chez Rufin. La traduction de « maintien » ou de « tenue », le second mot mieux que le premier, évoque

signes, que les fils d'Israël disposent le camp selon les maisons de leurs familles; que les fils d'Israël campent en vue et autour de la Tente du Témoignage^d. — Moïse dit: « Que chacun marche dans le camp suivant son ordre, suivant ses signes, suivant les maisons des familles », et Paul dit: « Que tout se fasse avec bienséance et dans l'ordre^e ». Ne r'apparaît-il pas que c'est le même Esprit de Dieu qui parle chez Moïse et chez Paul^f? Moïse commande de marcher dans le camp suivant l'ordre; Paul prescrit de tout faire dans l'Église suivant l'ordre. Moïse, serviteur de la Loi, commande que l'on garde l'ordre dans le camp; Paul, de son côté, serviteur de l'Évangile, veut que le chrétien respecte l'ordre non seulement dans les actes, mais jusque dans le maintien; c'est pourquoi il dit: « Les femmes aussi en tenue décente^f »². Ce qui me fait conclure qu'ils ne veulent pas seulement que l'ordre soit gardé dans les offices et dans la tenue, mais ils donnent à entendre qu'il existe aussi dans l'âme un ordre³ d'après lequel on peut dire « que chacun doit s'avancer selon son ordre ».

Comment penser,
comment agir
selon l'ordre?

1, 3. Cet ordre se reconnaît surtout aux fruits des œuvres, mais pareillement aussi à la grandeur des pensées. Car il arrive souvent que tel qui nourrit une pensée banale, peu élevée et se complaît aux

tout à la fois, dans les actes et le comportement, la retenue et la modestie auxquelles Origène tient à accrocher ici son idée d'ordre.

3. Un ordre dans l'âme. On peut penser qu'il s'agit, car Origène n'est pas très disert ici sur cet ordre, des degrés de la foi chez les auditeurs, comme aussi de la présence des vertus dans l'âme, ces vertus que *Sag.* 8,7 a énumérées comme fruit des « labeurs de la sagesse » (modération, prudence, justice, courage) et dont Origène, au dire de GRÉGOIRE LE THAUMATURGE (*Remerc. à Or.*, IX, 115-126, SC 148, p.143 s.) enseignait l'importance à ses disciples: « le plus important...ce sont les divines vertus morales qui mettent dans un état de calme et d'équilibre les impulsions de l'âme... Il voulait nous rendre... disciplinés, équilibrés ».

tum et qui terrena sapit, excelsum sacerdotii gradum uel
 40 cathedram doctoris obsideat, et ille qui spiritalis est et a ter-
 rena conuersatione tam liber ut possit *examinare omnia et*
ipse a nemine iudicari^g, uel inferioris ministerii ordinem
 teneat uel etiam in plebeia multitudine relinquatur. Sed haec
 44 est et legis et euangelii statuta contemnere et nihil secundum
 ordinem gerere.

Sed et unusquisque nostrum si de cibo et potu sollicitus
 sit et omnem curam in rebus saecularibus gerat, unam uero
 48 aut duas horas ex integro die etiam Deo deputet et ad ora-
 tionem ueniat in ecclesiam uel in transitu uerbum Dei
 audiat, praecipuam uero curam erga sollicitudinem saeculi
 et uentris^h expendat, iste non complet mandatum quod dicit
 52 ut *homo secundum ordinem suum incedat*ⁱ, uel quod dicit
 ut *omnia secundum ordinem fiant*ⁱ. Ordo est enim statutus
 a Christo *quaerere prius regnum Dei et iustitiam eius* et cre-
 dere quod secundo loco *haec nobis apponantur*^k a Deo.
 56 *Homo ergo secundum ordinem suum incedat.*

1, 4. Putasne qui sacerdotio funguntur et in sacerdotali
 ordine glorientur *secundum ordinem suum incedunt* et
 agunt omnia quae illo ordine dignum est ? Similiter autem
 60 et diaconi putas secundum ordinem ministerii sui incedunt ?
 Et unde est quod saepe audimus blasphemare homines et
 dicere : Ecce qualis episcopus aut qualis presbyter uel qua-

g. I Cor. 2, 15 || h. cf. Phil. 3, 19 || i. Nombr. 2, 2 || j. I Cor. 14, 40 || k. Matth. 6, 33

1. *In plebeia multitudine.* Nous nous risquons à traduire cette expres-
 sion par : *dans la foule des laïcs.* Ces laïcs nombreux s'opposent, dans la
 phrase, à ceux qui, dans le ministère du sacerdoce, occupent un rang infé-
 rieur ; ils ne sont donc ni des prêtres, ni en passe de le devenir. Des laïcs.
 La masse des fidèles.

2. Sur ces chrétiens négligents, qui ne prennent que deux heures dans
 leur journée (!) pour venir à la prière et au sermon, et qu'Origène a fré-
 quemment apostrophés dans ses homélies en leur reprochant leur tiédeur,

choses de la terre, siège à un rang élevé dans le sacerdoce ou
 occupe une chaire de docteur, tandis qu'un autre qui est spi-
 rituel, qui est libéré des façons de vivre terrestres au point
 « de juger de tout et de n'être lui-même jugé par per-
 sonne^g », celui-là tient un rang dans un ministère inférieur
 ou même est relégué dans la foule des laïcs¹. C'est là mépri-
 ser à la fois les décrets de la Loi et de l'Évangile et c'est ne
 rien faire suivant l'ordre.

Et encore si tel ou tel parmi nous s'inquiète du manger et
 du boire et porte tous ses soins aux affaires du siècle, même
 s'il réserve pour Dieu une ou deux heures dans la journée
 et qu'il vienne à l'Église pour la prière ou pour écouter en
 passant la parole de Dieu², si sa principale préoccupation
 est aux soucis du siècle et du ventre^h, celui-là n'accomplit
 pas le commandement qui veut que « l'homme marche selon
 son ordreⁱ » ou cet autre qui dit « que tout se fasse avec
 ordre^j ». Car « l'ordre », établi par le Christ, est « de cher-
 cher en premier lieu le royaume de Dieu et sa justice » et,
 en second lieu, de croire que « tout cela nous sera donné de
 surcroît^k » par Dieu. Par conséquent, « que tout homme
 marche suivant son ordre ! »

Marcher selon l'ordre dans l'Église

1, 4. Crois-tu que les chargés du
 sacerdoce, quand ils se glorifient d'ap-
 partenir à l'ordre sacerdotal, marchent
 selon leur ordre et remplissent leur fon-
 ction selon la dignité de cet ordre ? — Semblablement pour
 les diacres, crois-tu qu'ils marchent selon l'ordre de leur
 ministère ? D'où vient que l'on entend souvent des gens dire
 en blasphémant : « C'est ça, un évêque ! un prêtre ! un

voir HARNACK, *TU* 42,3 (1918), p. 71, 83 ; voir également NAUTIN, *SC* 232,
 p. 111 ; cf. p. ex. : « Pourquoi me plaindre des absents ? Même une fois que
 vous êtes là et que vous avez pris place à l'église, vous n'êtes pas attentifs,
 vous bavardez des banalités d'usage, vous tournez le dos à la parole de
 Dieu », *Hom. in Gen.*, X,1, *SC* 7 bis, p. 257.

lis diaconus ! Nonne haec dicuntur ubi uel sacerdos uel
 64 minister Dei uisus fuerit in aliquo contra ordinem suum
 uenire et aliquid contra sacerdotalem uel leuiticum ordinem
 gerere ? Quid autem et de uirginibus dicam aut de conti-
 68 nentibus uel omnibus qui in professione religionis uidentur ?
 Nonne si quid inuerecundum uel petulans, si quid pro-
 teruum gesserint, arguet eos continuo Moyses et dicit :
*Homo secundum ordinem suum incedat*¹ ? Agnoscat igitur
 unusquisque ordinem suum et quid dignum sit eo ordine
 72 quem suscepit, intellegat et ita libret actus suos, ita etiam
 sermonem, incessum quoque ipsum et habitum moderetur,
 ut cum ordinis sui professione conueniat, ne audiat dici ad
 se a Deo quia *propter uos nomen meum blasphematur inter*
 76 *gentes*^m.

2, 1. Quid autem est quod dicit : *Et secundum signa sua*^a,
 uideamus. Ego puto signa esse ea quibus uniuscuiusque pro-
 prietas designatur ; uerbi gratia, omnes quidem homines
 80 similes sumus, sed est propria quaedam uniuscuiusque dis-
 tinctio uel in ipso uultu uel in statura uel in positione uel in
 habitu, per quae uerbi gratia Paulus quia Paulus sit desi-
 gnetur, et Petrus quia Petrus sit et non sit Paulus. Interdum
 84 autem etiam non uidentibus uniuscuiusque signi diuersitas
 datur, ut ex uoce et loquela agnoscat illum esse uel illum qui
 loquitur ; et secundum suae proprietatis signum unus-
 quisque etiam sine corporali uisione cognoscitur. Hoc modo

1. Nombr. 2, 2-4 || m. Rom. 2, 24

2. a. cf. Nombr. 2, 2

1. C'est l'un des plus anciens textes où il soit question d'une « profes-
 sion religieuse », au sens monastique. « Un siècle avant Constantin, nous
 sommes en plein monde ecclésiastique », HARNACK, *TU* 42, 3, p. 76.

2. Cf. *De oratione*, 2 : « Le nom est une appellation résumée qui mani-
 feste la propre qualité de l'être nommé : par exemple, il existe une qualité
 propre de l'apôtre Paul, une de son âme, suivant laquelle elle est telle, une

diacre ! » ? Ne le dit-on pas parce qu'on aura vu un prêtre,
 ou un ministre de Dieu contrevenir à son ordre en quelque
 point et agir à l'encontre de l'ordre sacerdotal ou lévitique ?
 Que dirai-je aussi des vierges, des ascètes et de tous ceux
 que l'on voit faire profession de religion¹ ? S'ils manquent
 à la pudeur et à la retenue, s'ils agissent effrontément, Moïse
 ne les accusera-t-il pas tout aussitôt et ne leur dira-t-il pas :
 « Que chacun marche suivant son ordre !¹ ». Dès lors, à cha-
 cun de reconnaître son ordre et de comprendre ce qui fait
 la dignité de l'ordre qu'il a reçu ! A chacun de peser ses
 actes, à chacun de peser aussi ses paroles, également de
 régler sa démarche et son vêtement, pour les accorder à
 l'ordre qu'il professe et ne pas s'entendre dire par Dieu : « A
 cause de vous, mon Nom est blasphémé parmi les
 nations^m ».

**Que chacun marche
 selon ses signes !**

2, 1. Mais voyons ce que signi-
 fient les mots : « Et selon ses
 signes^a ». Pour moi, je pense que
 « les signes » sont les marques qui font ressortir le caractère
 propre de chacun. Ainsi, par exemple, en tant qu'hommes,
 nous sommes semblables ; mais il y a un trait distinctif
 propre à chacun, qui se trouve soit dans le visage même, soit
 dans la taille ou dans l'attitude ou dans le vêtement, ce qui
 fait par exemple que Paul est reconnu pour Paul et Pierre
 pour Pierre sans qu'il soit pris pour Paul². Mais parfois le
 signe qui différencie chacun est donné même quand on ne
 regarde pas. Ainsi, à la voix et à la parole, on reconnaît que
 c'est tel ou tel qui parle ; on reconnaît chacun au signe de
 son caractère propre, même sans recours à la vision corpo-

de son esprit, suivant laquelle il peut contempler ceci ou cela, une de son
 corps suivant laquelle il est tel ou tel. Le caractère propre et incommuni-
 cable de ces qualités (car il n'y a aucun parmi les êtres qui soit identique à
 Paul), est montré par le nom de Paul. » (Trad. BARDY).

88 arbitror esse etiam in animis signa diuersa. Et alterius qui-
dem animi motus lenior est, mitis, placidus, tranquillus,
aequalis, alterius turbidus, elatus, asperior, incitator, petu-
lantior. Alius circumspectus, cautus, prouidus, sollicitus,
92 impiger, alius desidiosus, remissus, neglegens, incautus, et in
his alius plus, alius minus. Et audeo pronuntiare quia for-
tassis quanta in specie uultus inest diuersitas hominibus,
tanta et in animis inuenitur esse differentia ; sicut et sapient-
96 tissimum Salomonem memini quodam loco dicentem : *Sicut*
diuersi sunt uultus uultibus, ita et diuersa sunt corda homi-
num^b. Sed unusquisque, ut ait Moyses, *secundum signa sua*
incedat^c, id est ne is cuius humilia et despecta sunt signa,
100 elatior incedat et altior quam animorum suorum signa
deposcunt.

2, 2. Et ut adhuc amplius diuersitatis signorum ratio cla-
rescat, addemus etiam haec.

104 Omnes qui litteras norunt, certum est quod uiginti quat-
tuor si graeca, uiginti tria si latina, litterarum elementa didi-
cerint, et ex his omnia quaecumque scribenda sunt scribunt.
Aliud tamen signum, uerbi causa alpha quod Paulus scrip-
108 serit, habet, aliud quod Petrus ; et sic per singulos homines
qui litteras norunt diuersa scribendi per singulas quasque
litteras signa repperies. Unde et chirographa singulorum
manibus scripta propriis quibusdam signis et indiciis agnos-
112 cuntur ; et cum sint elementa eadem, est tamen in ipsa simi-
litudine litterarum multa dissimilitudo signorum. Igitur si
integre tibi propositae rei patuit exemplum, ueni nunc ad
motus mentis et animorum quibus ad aliquid concitantur

b. Prov. 27, 19 || c. Nombr. 2, 2

1. Cette indication vient évidemment du traducteur latin.

2. Autant dire : billets écrits à la main, ou manuscrits, mais ce dernier mot prête à équivoque, car il ne s'agit ici que du tracé de caractères, non

relle. — De la même manière, je crois qu'il y a aussi dans les âmes des signes différents : l'une a des mouvements légers ; elle est douce, paisible, calme, égale ; une autre est agitée, fière, plus rude, plus impulsive, plus emportée ; une autre est circonspecte, prudente, prévoyante, attentive, diligente ; une autre est paresseuse, relâchée, négligente, imprudente ; et parmi elles, l'une l'est plus, l'autre moins. Et je ne craindrais pas de dire qu'on pourrait trouver autant de différence entre les âmes qu'il y a de diversité, à la vue, entre les visages humains. Je me souviens que le très sage Salomon dit quelque part : « Comme les visages diffèrent des visages, ainsi diffèrent les cœurs des hommes^b », mais que chacun, comme dit Moïse, « marche selon ses signes^c », c'est-à-dire que celui dont les signes sont bas et méprisables n'ait pas une démarche plus fière et plus altière qu'il ne convient aux signes de son âme.

Diversité des signes 2, 2. Pour éclairer mieux encore cette question de la diversité, nous ajouterons cette remarque :

Tous ceux qui savent lire et écrire, ont appris, c'est évident, les éléments de l'alphabet, vingt-quatre lettres pour le grec, vingt-trois pour le latin¹ ; et c'est avec ces lettres qu'ils écrivent tout ce qu'il y a à écrire. Cependant, le signe alpha, par exemple, dans l'écriture de Paul est différent de celui de Pierre. On trouvera de la sorte, chez tous ceux qui ont appris à écrire, des signes différents pour chacune des lettres. C'est ce qui fait que des chirographes² établis par des mains différentes se reconnaissent à certaines marques et indices particuliers. L'alphabet est identique ; il y a cependant sous la ressemblance même des lettres beaucoup de diversité dans les signes. Ainsi donc, si l'exemple de ce que je viens de dire

pas de livre constitué. Saint Paul, *Col.* 2,14, a employé ce mot de « chirographe » au sens d'écrit-à-la-main.

116 gerendum. Intuere chirographa et uide quomodo, uerbi gra-
 tia, animus Pauli proposuit castitatem et animus nihilomi-
 nus Petri, sed est propria quaedam castitas Petri et alia cas-
 titas Pauli, etiamsi una eademque uideatur. Denique alterius
 120 ipsorum talis castitas est quae requirat *macerari corpus suum*
et subici seruituti et quae adhuc dicat : *ne forte*^d ; alterius
 autem castitas istud *ne forte* non timet. Similiter et iustitia
 habet aliquid proprietatis in Paulo, habet et in Petro. Eodem
 124 modo et sapientia ceteraque uirtutes.

2, 3. Quod si etiam in his nominibus quae exempli causa
 posuimus potest fieri et, cum unum sint per Spiritum Dei,
 sit tamen aliqua diuersitas in ipsarum proprietate uirtutum,
 128 quanto magis reliqui omnes homines propria quaedam signa
 in motibus animorum et animae uirtutibus gerunt ! Quae
 Moyses mystica ratione perspicuus scribit in lege ut *unus-*
quisque secundum signa sua incedat in castris^c.

132 2, 4. Potest autem fieri ut aemulatione operum bonorum
 ab inferioribus signis ad meliora et magnificentiora uenia-
 mus. Si enim recte a nobis intellectum est haec omnia quae
 in lege scripta sunt *formas esse futurorum bonorum*^t et illius
 136 saeculi quod ex resurrectione speramus, certum est utique

d. I Cor. 9, 27 || e. Nomb. 2, 2 || f. cf. Hébr. 10, 1

1. Les manuscrits les moins anciens et l'éditeur Delarue ont complété la citation de *I Cor.* 9,27 d'après la Vulgate, tandis que c'est avec raison que les mss rangés par Bachrens dans la classe A (dont a du IX^e s.) et le ms. w (VIII^e s.) de la classe D, l'ont laissée en suspens, puisqu'Origène tient à faire remarquer d'abord non pas la raison, mais l'existence de la différence. Complétée, la citation paulinienne serait la suivante : « de peur que prêchant aux autres je sois moi-même réprouvé ». Pierre n'a donc pas cette crainte, et c'est là la différence avec Paul. — Tel quel, si l'on en cherche la raison, le propos est quelque peu énigmatique. A. Méhat en a donné une explication, dans son *Introduction*, SC 29, p. 45-46, en recourant au système hiérarchique origénien de 'primeurs' et de 'dîmes' (*Hom. in Num.* XIII, 3), qui place la chasteté de qui l'a pratiquée après le mariage à un

te paraît clair, passe maintenant aux mouvements de l'intelligence et de l'âme, qui sont les ressorts des actions. Regarde les 'chirographes' et vois comment, par exemple, Paul, selon son âme, a présenté la chasteté, ce que fait également Pierre selon la sienne : or il y a une chasteté particulière à Pierre, et une autre à Paul, même si toutes les deux sont les mêmes. En somme, la chasteté de l'un exige que « son corps soit mortifié et réduit en servitude » en ajoutant « de peur que... »^d, tandis que la chasteté de l'autre ne redoute pas ce « de peur que »^t. De même la justice a également un caractère propre chez Paul, et un autre chez Pierre ; il en va de même aussi pour la sagesse et les autres vertus.

2, 3. Si, même chez ceux que nous avons cités en exemple, il arrive, malgré l'union où elles se trouvent de par l'Esprit de Dieu, qu'il y ait pourtant de la diversité dans le caractère propre des vertus elles-mêmes, combien plus tous les autres hommes portent-ils des signes particuliers dans les mouvements de l'esprit et les vertus de l'âme ! Et c'est parce qu'il voyait cela de façon mystique que Moïse écrit dans la Loi : « Que chacun s'avance dans le camp suivant ses signes^c ».

2, 4. Or il peut arriver que le zèle des bonnes œuvres nous fasse passer des signes inférieurs à des signes meilleurs et plus nobles. Si en effet nous avons bien compris que tout ce qui est écrit dans la Loi est « la figure des biens à venir^t » et de cette ère que nous espérons à la résurrection ; si, dans la vie présente, nous avons ardemment

degré inférieur à celui de 'qui est resté vierge sans se souiller avec les femmes' (*Apoc.* 14,4). Mais ici, dans notre homélie, alors que Paul est rempli de crainte à côté de Pierre qui n'en a pas, on se demande si Origène n'a pas oublié que Pierre fut marié, puisqu'il a l'air, en raison de l'absence de crainte, de le placer au-dessus de Paul...

quod, si in praesenti uita habuerimus studium meliorum et, secundum Apostoli exemplum, *posteriora obliuiscetes, ad ea quae in ante sunt extendamur*^g in resurrectione mortuorum, ubi *sicut stella ab stella differt in gloria, ita et uniuscuiusque merita refulgebunt*^h, poterimus utique ab inferioribus ad meliora signa et fulgentiora transferri et splendentioribus sideribus exaequari. Atque in tantum potest in hac uita natura humana proficere, ut in resurrectione mortuorum non solum stellarum gloriae, sed et solis splendori ualeat exaequari, secundum quod scriptum est quia : *Iusti fulgebunt in regno Dei sicut sol*ⁱ. Hinc ergo est quod et in inferioribus dicit : *Secundum signa sua per domos familiarum suarum*ⁱ.

2, 5. Quod dicit : *Per domos familiarum suarum*, in graeco idem sermo positus est quem et ibi Apostolus dicit ubi ait : *Huius rei gratia curuo genua mea ad Patrem Domini nostri Iesu Christi, ex quo omnis paternitas in caelo et in terra nominatur*^k. Quas ergo hic Paulus *paternitas* dicit, ibi *familias* posuit latinus interpres, sed unus atque idem sermo habetur in graeco.

Istae sunt ergo paternitates uel familiae quas Paulus quidem iam ostendit in caelis, Moyses autem sub figuris adhuc legalibus describit in terris ; secundum quas incedere nos

g. Phil. 3, 13 || h. I Cor. 15, 41 || i. Matth. 13, 43 || j. Nombr. 2, 2 || k. Éphés. 3, 14-15

1. Origène se rapporte ici à l'opinion commune qui ne craignait pas d'attribuer aux astres vie, connaissance et liberté. Il s'est fait plus d'une fois l'écho de cette croyance, mais, scrutés de près, ses textes ne manifestent pas qu'il y fût attaché. Dans le *C. Cels.* (V,10, SC 147, p.39), on relève plus qu'une hésitation dans l'élément de phrase : « à supposer que les astres soient des êtres vivants... », (cf. la note de l'éditeur *in hoc loc.*). Voir surtout, dans le *Com. in Cant.*, III, 13,22, SC 376, la note complémentaire n° 23, p. 782-784, où ce sujet est traité d'une manière plus décisive et plus complète [note M.B.].

désiré des biens meilleurs et oublié, à l'exemple de l'Apôtre, « ce qui est derrière nous pour nous tendre vers ce qui est en avant » à la résurrection des morts, où, « comme une étoile diffère en clarté d'une autre étoile, les mérites de chacun resplendiront de même façon » ; — alors, oui, nous pourrons passer de signes inférieurs à des signes meilleurs et plus brillants et rivaliser d'éclat avec des astres plus étincelants. Et la nature humaine est tellement capable de progresser en cette vie qu'elle peut rivaliser à la résurrection des morts, non seulement avec la gloire des étoiles, mais encore avec la splendeur du soleil^l, car il est écrit que « les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de Dieuⁱ ». C'est pourquoi Moïse dit encore dans le texte, un peu plus bas : « selon leurs signes, suivant les maisons de leurs familles^j ».

**Que chacun marche
selon les maisons
de sa famille**

2, 5. Dans le texte : « suivant les maisons de leurs familles », le mot grec qui est employé² est le même qu'emploie l'Apôtre quand il dit : « A cause de cela, je fléchis les genoux devant le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, de qui tire son nom toute paternité au ciel et sur la terre^k ». Ce que Paul appelle ici « paternité », le traducteur latin l'a rendu par « famille », mais en grec il n'y a qu'un seul et même mot.

Ce sont là les « familles » ou « paternités » que Paul montre déjà dans les cieux, tandis que Moïse les décrit encore sur la terre sous les figures de la Loi ; il nous est conseillé de « nous avancer suivant ces familles » pour que

2. Il s'agit du mot *πατρία*, qui désigne en *Nombr.* 2,2, les familles patriarcales, et en *Éphés.* 3,15, le titre de Père. Sous peine de non-sens, le traducteur latin — mais est-ce Rufin qui fait cette remarque ? — devrait employer deux mots différents et il l'a indiqué. Nous ne pouvons en français que l'imiter. — Origène pense ici à des « ordres », indépendants du classement individuel « selon les signes ».

160 monet ut possimus caelestibus paternitatibus sociari. Sicut enim, ut Paulus superius pronuntiauit, siue familiae istae dicendae sunt, siue paternitates in caelo, ex quibus forte est et illa quam in alio loco nominat idem Paulus *ecclesia primitiuorum adscripta in caelis*^l, cui nos eueniet sociari, si *secundum ordinem incedamus*^m et *omnia secundum ordinem geramus*ⁿ. Si nihil inordinatum, nihil inquietum, nihil inhonestum inueniatur in nobis, tunc et *sicut firmamentum resplendebimus*^o et *sicut stellae uel sol ipse refulgebimus*^p in regno Dei, per Christum Dominum nostrum, cui *gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^q.

l. Hébr. 12, 23 || m. Nomb. 2, 2 || n. I Cor. 14, 40 || o. Dan. 12, 3 || p. Sir 50, 7 || q. cf. I Pierre 4, 11

nous puissions être associés aux familles célestes. Car il y en a, comme Paul l'a proclamé plus haut, qu'il faut appeler soit des « familles », soit des « paternités » dans le ciel ; parmi lesquelles se trouve sans doute aussi celle qu'en un autre passage le même Paul nomme « l'Église des premiers-nés inscrite dans les cieux^l ». A celle-ci il arrivera que nous serons associés « si nous marchons suivant l'ordre^m » et « si nous faisons tout en ordreⁿ » ; qu'aucun désordre, qu'aucune turbulence, qu'aucune inconvenance ne se trouve en nous ! Alors « comme le firmament nous resplendirons^o », « comme les étoiles ou le soleil lui-même nous brillerons^p » dans le Royaume de Dieu, par le Christ Notre Seigneur, à qui sont « la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^q ».

HOMÉLIE III

HOMÉLIE III

(Nombr. 3, 5-39)

NOTICE

Lévites et premiers-nés

Dans cette homélie les idées sont claires et le ton plus convaincant, de beaucoup, que dans l'homélie précédente.

L'idée qui prévaut est celle de « premier-né », que la lecture de *Nombres* 3,12 ss a imposée à Origène.

En préambule, exhortation à écouter la parole de Dieu en esprit de foi et de simplicité. A la suite, sans doute, de quelques critiques de ses auditeurs, Origène rappelle que la manne, c'est-à-dire la parole de Dieu, périssait quand elle n'était pas ramassée selon les prescriptions... et puisqu'il parle simultanément devant des catéchumènes et devant des baptisés, il tient à marquer la supériorité des bonnes dispositions sur le rite extérieur : tel païen de bonne volonté l'emporte sur le baptisé qui ne fait pas honneur à son baptême, Corneille l'emporte sur Simon.

Cela dit, la parole qu'Origène veut commenter est celle-ci, de Dieu à Moïse : J'ai pris les Lévites en échange des premiers-nés ; ils sont à moi, ils me sont consacrés. Qu'est-ce donc qu'être premier-né ? — Ici, pour la Bible, c'est un honneur, qui vient d'une élection divine et non d'un ordre naturel dans la naissance. Tels sont les Lévites, élevés par Dieu au rang de premiers-nés, ce qui est un plus grand honneur que d'être nés les premiers. Mais cela suppose aussi une qualité : le Lévite est pris au milieu du peuple d'Israël : d'où l'étrange exégèse d'Origène sur le « milieu » que tient le Lévite, ne penchant ni à droite ni à gauche, exemple du chrétien qui ne penche pas vers le péché et qui pourra, de cela, être dit lui-même un premier-né.

Cette exigence morale ne suffit pas à expliquer le mystère des premiers-nés. Il faut aller plus loin. Ici, Origène revient à l'histoire : il reprend les dispositions matérielles du camp des Hébreux pour en « cueillir les semences mystérieuses » et « monter de la terre vers les réalités célestes ». Démarche spirituelle, ascension vers la Tente où Jésus est présent devant la face de Dieu. De là, approfondissons le mystère des premiers-nés avec l'*Épître aux Hébreux*. Origène y cueille une gradation à quatre étages — montagne de Sion, Jérusalem céleste, myriades d'anges, Église des premiers-nés —, il en fait quatre étapes de la perfection spirituelle.

Un problème retient le prédicateur en finale. Comment se fait-il que la Bible dise que des hommes sont pécheurs dès les entrailles maternelles ? Problème que la logique humaine ne résout pas. Origène croit voir une solution dans la nature des « entrailles » qui portent pécheurs ou sanctifiés. Dieu élève les uns au rang de premiers-nés, les autres « s'égarant ». Nous sommes renvoyés à la Bible pour plus ample explication : cela ne nous satisfait guère !

Cependant nous apprenons ensuite que l'histoire de la sortie d'Égypte fait ressortir qu'il y a aussi des premiers-nés chez les Égyptiens, mais que ceux-ci représentent, comme ordinairement chez Origène, les Puissances adverses. Il y a donc des premiers-nés chez les démons, des sortes « d'élus dans la malice ». Jésus, premier-né de toute créature, est venu et a triomphé d'eux. Grâce à lui, nous restons avec lui au rang de premier-né : qu'il en soit béni ! Amen.

HOMILIA III

De eo quod scriptum est : *Ego assumpsi Levitas de medio filiorum Israel pro omni primogenito qui adaperit uulvam* ^a, et reliqua.

1, 1. Scriptum est de manna quia secundum tempus illud si qui id ita sumpsisset ut praeceperat Deus, nutrireretur ex eo ; si qui uero contra praeceptum Dei et contra statutum diuinitus modum uoluisset adsumere, non frueretur eo ut uitali cibo, sed *uermes ebullirent ex eo* ^a. Et ita fiebat ut una atque eadem species mannae aliis quidem uermes et putredines generaret, aliis uero salubrem cibum conferret et uitae necessarium. Igitur et nostrum manna Verbum Dei est et apud nos ergo sermo Dei aliis efficitur ad salutem, aliis cedit ad poenam. Et propter hoc, arbitror, ipse Dominus et Saluator, qui est *uiuum Dei Verbum* ^b, dicebat : *In iudicium ego ueni in hunc mundum ut non uidentes uideant et uidentes caeci fiant* ^c. Quanto melius esset nonnullis omnino nec audire uerbum Dei quam audire cum malitia uel audire

Tit. a. Nombr. 3, 12 s.

1. a. cf. Ex. 16, 19 s. || b. cf. I Pierre 1, 23 || c. Jn 9, 39

1. *Verbum Dei* : le Verbe de Dieu ou la parole de Dieu ? Cf. *Hom. in Ex. VII, 5-6, SC 321, p. 222-225*, sur la manne comme parole de Dieu, et sur les deux effets qu'elle produit. Mais ici, comme là, comme en maint autre passage, il est difficile de savoir si Origène a dans la pensée « la Parole

HOMÉLIE III

Lévites et premiers-nés

Sur le texte : « Et moi, j'ai pris les Lévites du milieu des fils d'Israël en échange de tout premier-né qui ouvre la matrice ^a », et le reste.

**Bon usage
de la parole de Dieu**

1, 1. Il est écrit au sujet de la manne qu'en ce temps-là, si on la ramassait dans les conditions prescrites par Dieu, elle servait de nourriture ; mais si on voulait la ramasser à l'encontre du précepte divin et en manquant aux règles fixées par Dieu, on n'en profitait pas comme d'un aliment vital, mais « elle se mettait à grouiller de vers ^a ». Il arrivait ainsi qu'une seule et même espèce de manne produisait pour les uns vers et nourriture, et procurait aux autres à l'inverse un aliment sain et indispensable à la vie. Ainsi donc le Verbe de Dieu ¹ est aussi notre manne ; la parole de Dieu venant chez nous devient salut pour les uns, et pour les autres tourne au châtement. Voilà pourquoi, me semble-t-il, le Seigneur et Sauveur en personne, qui est « la Parole vivante de Dieu ^b » disait : « Je suis venu en ce monde pour un jugement, afin que ceux qui ne voient pas voient et que ceux qui voient deviennent aveugles ^c. » Comme il aurait mieux valu pour certains ne pas écouter du tout la parole de Dieu que de l'écouter en de mauvaises dis-

de Dieu vivante », le Verbe Fils de Dieu, ou sa manifestation dans l'Écriture et l'enseignement ecclésiastique.

16 cum hypocrisi. Melius autem dicimus ad comparationem
malorum ; uere autem melius et uere rectius ac perfectius est
ut qui audit uerbum Dei audiat corde bono et simplici,
audiat corde recto et parato, ut quasi in terra bona ^d fructi-
ficet et crescat.

20 1, 2. Haec in praefatione diximus propter nonnullos
eorum qui ad audiendum non simplici nec fideli mente
conueniunt. De quibusdam dico catechumenis, quibus for-
tasse nonnulli etiam eorum qui iam baptismum consecuti
24 sunt sociantur. *Non enim omnes qui ex Israel hi sunt
Israelitae* ^e, neque omnes qui loti sunt aqua continuo etiam
sancto Spiritu loti sunt ; sicut, e contrario, non omnes qui
in catechumenis numerantur alieni et expertes sunt Spiritus
28 sancti. Inuenio enim in Scripturis diuinis nonnullos cate-
chumenorum dignos habitos Spiritu sancto et alios accepto
baptismo indignos fuisse sancti Spiritus gratia. Cornelius
catechumenus erat et, antequam ad aquas ueniret, meruit
32 accipere Spiritum sanctum ^f. Simon baptismum acceperat,
sed quoniam cum hypocrisi accessit ad gratiam, repudiatur
a dono Spiritus sancti ^g. Nolo dubites et nunc esse in populo
catechumenorum aliquos Cornelios ad quos dici possit quia
36 *misericordia et orationes tuae ascenderunt ad Deum* ^h, et
rursus in populo fidelium esse aliquos Simones quibus
confidenter dicendum sit : *O plene omni dolo et fallacia, fili
diaboli, inimice omnis iustitiae* ⁱ. Haec ego ad correptionem

d. cf. Lc 8, 15 || e. Rom. 9, 6 || f. cf. Act. 10, 47 || g. cf. Act. 8, 13.18.19
|| h. Act. 10, 4 || i. Act. 13, 10

1. Origène songe sans doute aux déviations qu'il combat en même temps des deux côtés : judaïsants qui suivent la lettre — mais quel poids faut-il leur donner en ces années 245-250 ? —, gnostiques et marcionites qui rejettent l'Ancien Testament —, bien actifs encore à cette époque.

2. Ainsi Origène distingue-t-il les deux baptêmes, celui de l'eau et celui de l'Esprit Saint. Ce n'est pas qu'il croie le premier inefficace, mais il le

positions ou de l'entendre avec hypocrisie ¹. Nous disons qu'il aurait mieux valu, en raison d'un moindre mal ; mais le mieux absolument parlant, ce qui est le mieux dans l'ordre de la droiture et de la perfection, c'est que l'auditeur de la parole de Dieu l'écoute d'un cœur bon et simple, l'écoute d'un cœur droit et bien préparé, de manière à la faire croître et à la faire fructifier comme dans une bonne terre ^d.

Véritable catéchumène

1, 2. Nous avons dit cela en préam-
bule à cause de quelques-uns qui vien-
nent à l'assemblée écouter sans esprit de
simplicité ni de foi. Je veux parler de certains catéchumènes
auxquels se joignent peut-être aussi quelques-uns de ceux
qui ont déjà reçu le baptême. « Car tous ceux qui sont issus
d'Israël ne sont pas des Israélites ^e » ; et tous ceux qui ont
été baignés dans l'eau n'ont pas été baignés du même coup
dans l'Esprit Saint. A l'inverse, tous ceux qui sont au
nombre des catéchumènes ne sont pas étrangers à l'Esprit
Saint ni n'en sont dépourvus. Je lis en effet dans les Écri-
tures divines qu'il y a eu des catéchumènes jugés dignes de
l'Esprit Saint, tandis que d'autres, après avoir reçu le bap-
tême, ont été indignes de la grâce du Saint-Esprit. Corneille
était catéchumène, et, avant d'en venir à l'eau, il a mérité de
recevoir l'Esprit Saint ^f. Simon avait reçu le baptême, mais
pour s'être approché hypocritement de la grâce, le don de
l'Esprit Saint lui a été refusé ^g. N'en doute pas : Il y a encore
maintenant dans le peuple des catéchumènes des Corneilles
auxquels on pourrait dire : « Tes aumônes et tes prières sont
montées vers Dieu ^h », et, inversement, il y a dans le peuple
des fidèles, des Simons auxquels il faudrait dire hardiment :
« Homme plein de toute sorte de ruse et de tromperie, fils
du diable, ennemi de toute justice ⁱ » ². Cela, je me le dis

considère comme un signe de l'ordre visible, qui figure la réalité du second. L'hypocrisie consiste à acquérir le signe sans la réalité.

40 mei ipsius loquor, non solum auditorum. Vnus enim et ego sum ex iis qui audiunt uerbum Dei.

2, 1. Sed audiamus quid sermo diuinus loquatur ad Moysen. *Et locutus est, inquit, Dominus ad Moysen dicens :*
 44 *Ecce ego assumpsi Leuitas de medio filiorum Israel, pro omni primogenito qui adaperit uulnam ex filiis Israel; redemptiones eorum erunt, et erunt mihi Leuitae. Meum est enim omne primogenitum. Ex die qua percussi omne primogenitum in terra Aegypti, sanctificaui mihi omne primogenitum Israel; ab homine usque ad pecus meum erit; ego Dominus*^a. *Leuitae assumuntur pro primogenito, cum utique non sint primogeniti. Leui enim tertius nascitur ex*
 52 *Lia*^b, *primus namque Ruben, Simeon secundus, tertius Leui*^c; *et assumuntur in primogenitos hi qui natura non sunt primogeniti.*

2, 2. Numquid haec in Lege Dei otiose scripta esse credendum est ? An illud edocet nos quod apud Deum non illi primogeniti habentur qui corporea natiuitate praecedunt, sed hi quos, proposito mentis inspecto, Deus ipse in ordinem primitiuorum indicat assumendos ? Sic enim apud
 60 Deum Iacob posterior natu primogenitus iudicatus est et benedictiones primitiuatus, procurata diuinitus parentis cae-

2. a. Nomb. 3, 11-13 || b. cf. Gen. 29, 34 || c. cf. Gen. 29, 32-33

1. Origène a souvent de ces mouvements d'humilité. Cf. *Hom. in Gen.* XVI, 5 : « J'avoue, et je le fais en public devant le peuple qui m'écoute, que ces exigences sont écrites, même si je reconnais que je ne les ai pas encore suivies » (SC 7 bis, p. 389). Ici aussi il s'accuse sans doute implicitement d'un détachement incomplet. Et plus bas : *Hom. in Num.* XI, 5 : « Mais je sais que je ne le mérite pas, on ne trouvera pas en moi, j'en ai conscience, une pensée que l'ange....juge digne d'être offerte au Seigneur à titre de prémices....Puissent (mes) paroles et (mon) enseignement ne pas mériter d'être condamnés » (SC 29, p. 221).

pour ma réforme personnelle, mais aussi pour celle des auditeurs. Car je suis, moi aussi, l'un de ceux qui écoutent la parole de Dieu¹.

Le texte du jour 2, 1. Mais écoutons maintenant ce que la parole divine dit à Moïse : « Le Seigneur parla à Moïse en ces termes : Voici : moi, j'ai pris les Lévités du milieu des fils d'Israël en échange de tout premier-né qui ouvre la matrice chez les fils d'Israël ; ils seront leur rachat et les Lévités seront à moi, car tout premier-né est à moi. Le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés du pays d'Égypte, je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël ; de l'homme jusqu'au bétail, ils seront à moi : je suis le Seigneur^a ». Les Lévités sont pris en échange des premiers-nés sans être évidemment des premiers-nés, car Lévi est le troisième fils de Lia^b, puisque Ruben est le premier, Siméon le deuxième, Lévi le troisième^c ; ceux qui par naissance ne sont pas des premiers-nés sont ainsi élevés au rang de premiers-nés.

Qui sont les premiers-nés ? 2, 2. Faut-il croire que ces détails ont été consignés dans la Loi de Dieu sans utilité ? Cela ne nous enseigne-t-il pas que ceux qui sont tenus pour premiers-nés devant Dieu ne sont pas ceux qui sont les premiers-nés en vertu de la naissance corporelle, mais ceux dont Dieu a reconnu la disposition d'esprit² et qu'il décide d'élever au rang de premiers-nés ? C'est ainsi que par une décision divine, Jacob le puîné est devenu le premier-né et a reçu les bénédictions attachées au droit d'aînesse grâce à l'aveuglement du père,

2. « La disposition d'esprit », la bonne volonté. Sur le plan de la philosophie, dans la langue d'ARISTOTE et dans celle de PLOTIN (cf. *Eth. Nic.* III,2,3. — *Enn.* IV,3,12 ; IV,4,31...), ce *propositum mentis* est la προαίρεσις, le choix volontaire par lequel les premiers-nés ont décidé de suivre le Verbe.

64 citate, suscepit^d. Ex proposito etenim cordis, quod Deo
 patuit, etiam *priusquam in hoc mundo nascerentur aut ali-*
quid agerent boni uel mali^e, pronuntiat Dominus de iis
 quia : *Iacob dilexi, Esau autem odio habui*^f. Filii ergo Leui
 primogeniti quidem non sunt secundum carnem, sed pro
 68 primogenitis assumuntur, ut sit amplius aliquid pro primo-
 genito assumi quam primogenitum nasci.

2, 3. *Ecce*, inquit, *assumpsi Leuitas ex medio filiorum*
Israel^g. Dic simpliciter : assumpsi Leuitas ex filiis Israel ;
 quid est quod addis et *de medio* filiorum Israel ? De quo
 72 ergo medio ? Tertius est Leui, ut supra diximus, inter filios
 Israel. De quo ergo medio assumantur Leuitae, cuperem
 scire. Inuenio in Scripturis beatam illam Sunamiten, quae
 aluerat aliquando prophetam, respondentem cum fiducia
 76 regi Israel uolenti sibi aliquid conferre beneficii et dicen-
 tem : *In medio populi mei ego habito*^h. Amplius autem et
 magnificentius in Euangeliis uideo scriptum de Domino et
 Salvatore nostro, dicente Iohanne : *Medius uestrum stat*
 80 *quem uos nescitis*ⁱ. Puto ergo eum qui numquam *declinauerit*
ad dexteram neque ad sinistram^j dici posse medium
 stare, qui *peccatum non fecit nec inuentus est dolis in ore*
eius^k. Et ideo ille quidem, quia semper stat, *medius stare*
 84 *dicitur* ; si qui uero imitator eius est, sicut omnes sancti et
 illa beata mulier cuius superius fecimus mentionem, *stare*
 quidem non dicitur — non enim potest fieri ut non ali-

d. cf. Gen. 27, 1 s || e. Rom. 9, 11 || f. Mal. 1, 2-3 || g. Nombr. 3, 12 ||
 h. cf. IV Rois 4, 8.13 || i. Jn 1, 26 || j. cf. Nombr. 20, 17 || k. I Pierre 2, 22

1. Cette « disposition du cœur » qui précède la naissance en ce monde, laisse subodorner un léger parfum de préexistence des âmes.

2. La station droite, ferme, est en effet symbole de rectitude morale et d'austérité. Cf. *Hom. in Num.* XV,1 : « Si quelqu'un est inondé des courants du plaisir et baigné des flots de la luxure, il n'est pas dit qu'il se tient debout, mais qu'il est assis » (SC 29, p. 297). Cf. aussi *Hom. in Ex.* III, 3 : « Nous restons debout avec assurance si nous prions le Seigneur de dres-

auquel Dieu avait pourvu^d. En effet, en vertu des dispositions du cœur¹ qui n'échappent pas à Dieu, « avant même qu'ils fussent nés dans ce monde et qu'ils eussent fait le bien ou le mal^e » le Seigneur déclare à leur sujet : « J'ai aimé Jacob, mais Esau, je l'ai pris en haine^f ». Ainsi donc les fils de Lévi ne sont pas des premiers-nés selon la chair, mais ils sont élevés au rang de premiers-nés, en sorte que c'est un plus grand honneur d'être élevé au rang de premier-né que de naître le premier.

Rectitude des Léuites

2, 3. Le texte dit : « Voici : j'ai pris les Léuites du milieu des fils d'Israël^g ». Ne pourrait-il dire simplement : J'ai pris les Léuites parmi les fils d'Israël ? Pourquoi ajouter aussi : « du milieu des fils d'Israël » ? Alors, de quel milieu ? Lévi est le troisième des fils d'Israël, comme nous avons dit plus haut. Je voudrais donc savoir de quel milieu sont pris les Léuites. Je trouve dans les Écritures que la bienheureuse Sunamite qui, jadis, avait nourri le prophète, répondit avec assurance au roi d'Israël qui voulait lui accorder une faveur : « J'habite au milieu de mon peuple^h. » Mais je vois dans les Évangiles un texte plus important et plus beau concernant notre Seigneur et Sauveur, lorsque Jean dit : « Au milieu de vous se tient quelqu'un que vous ne connaissez pasⁱ. » On peut donc, je crois, dire de celui qui « n'a jamais dévié ni à droite ni à gauche^j », qu'il se tient au milieu, car il « n'a pas commis le péché et l'on n'a pas trouvé de fausseté dans son langage^k. » Et c'est pourquoi l'on dit de lui qu'il se tient au milieu, puisqu'il s'y tient toujours ferme². Mais de quel-
 qu'un qui est son imitateur, ainsi que de tous les saints et de cette bienheureuse femme citée plus haut, on ne dit pas qu'« il se tient ferme », — car il est impossible de ne pas

ser nos pieds sur le roc » (SC 321, p. 111-112). Remarquer que la station droite n'est pas attribuée aux Léuites : ils ne sont pas impeccables, mais ils ont la droiture de l'intention, de la *προαίρεσις*.

quando *ad dexteram* quis inclinatus sit aut *ad sinistram* :
 88 *Nemo enim mundus a sorde nec si unius diei fuerit uita eius* ^l
 — *habitare* tamen dicitur *in medio populi* ^m. Et *Leuitae* ergo
assumuntur de medio filiorum Israel ⁿ.

2, 4. *Leuitae sunt enim qui non cognouerunt dextram et*
 92 *sinistram suam, sed sequentes Moysen, id est sequentes*
legem Dei, non pepercerunt patri nec matri ^o. Et tu ergo, si
 ueniente tentatione, si ueniente ira peccati *non inclineris ad*
dexteram neque ad sinistram ^p nec praeuariceris legem Dei,
 96 *sed stes medius fixus et stabilis et non inclineris neque curues*
genua tua ^q peccato nec pecudis caput ^r, id est stultitiae
 sequaris imaginem, *assumeris de medio filiorum Israel* et in
 primitiuorum numero collocaberis. Haec pro eo quod scrip-
 100 tum est : *Et assumam Leuitas de medio filiorum Israel* ^s.

3, 1. Verum, si uidetur, recurramus adhuc ad ipsum ordi-
 nem historiae qui refertur in *Numeris*, et ex ipso mysterium
 primitiuorum ubi uel quomodo requiri debeat contemple-
 104 mur. Igitur recenseamus attentius quomodo distribuuntur
 duodecim tribus per ternas in quattuor partes et per singu-
 las quasque caeli plagas certa statione considunt ^a; et inue-
 nimus Iudam quidem ab Oriente statui cum Isachar et
 108 Zabulon ^b, Ruben uero ab Occidente cum Simeon et Gad ^c ;
 in Meridie Effrem cum Benjamin et Manasse ^d, in Aquilone
 uero Dan cum Neptalim et Aser ^e. Ex his omnibus quasi per
 quattuor terrae cardines in circuitu collocatis, in medio
 112 eorum, utpote Deo proximi, circa ipsum Tabernaculum Dei

1. Job 14, 4-5 || m. cf. IV Rois 4, 13 || n. Nombr. 3, 12 || o. cf. Ex. 32, 27 s. ; Matth. 10, 37 || p. cf. Nombr. 20, 17 || q. cf. Rom. 11, 4 || r. Ex. 32, 4 s. || s. Nombr. 3, 12

3. a. cf. Nombr. 2, 1 s. || b. cf. Nombr. 2, 3 s. || c. cf. Nombr. 2, 10 s. || d. cf. Nombr. 2, 18 s. || e. cf. Nombr. 2, 25 s.

1. Cf. *Sel. in Ps. 129* (130), 2 (Lommatzsch, XIII, 127).

pencher parfois « à droite ou à gauche » : « Personne, en effet, n'est pur de toute souillure, sa vie ne fût-elle que d'un jour ^l » ¹, — on dit cependant qu'« il habite au milieu de son peuple ^m ». Ainsi donc, les Lévites sont pris « du milieu des fils d'Israël ⁿ ».

2, 4. Les Lévites, en effet, sont ceux qui n'ont pas connu leur droite ni leur gauche, mais qui ont suivi Moïse, c'est-à-dire suivi la loi de Dieu, et qui n'ont épargné ni père ni mère ^o. Alors pour toi, quand vient la tentation, quand vient l'emportement du péché, si « tu ne déclines ni à droite ni à gauche ^p » et ne transgresses pas la loi de Dieu, mais si tu te tiens au milieu, ferme et inébranlable, « sans dévier ni plier les genoux ^q » devant le péché, sans te mettre à suivre une tête de bétail ^r qui n'est qu'une image de la stupidité ², « tu seras pris du milieu des fils d'Israël » et tu seras placé au nombre des premiers-nés. — Voilà pour le passage : « Et je prendrai les Lévites du milieu des fils d'Israël ^s. »

Disposition des Lévites dans le camp

3, 1. Mais si tu veux bien, revenons encore au plan de l'histoire pour ce qui est rapporté dans les *Nombres* et examinons-y où et comment le mystère des premiers-nés doit être approfondi. Donc passons en revue avec plus d'attention la manière dont les douze tribus se répartissent trois par trois en quatre groupes, et s'installent à une place déterminée en chacun des points cardinaux ^a : nous trouvons Juda établi à l'Orient avec Issachar et Zabulon ^b, et à l'Occident Ruben avec Siméon et Gad ^c ; au Midi nous trouvons Ephrem avec Benjamin et Manassé ^d ; et au Nord Dan avec Neptali et Aser ^e. Toutes ces tribus étant disposées comme en cercle aux quatre points cardinaux, en leur milieu sont établis les Lévites, autour de la Tente même de Dieu,

2. Allusion au veau d'or.

constituuntur Leuitae. In castris quidem Iuda quae sunt ab Oriente, Moyses et Aaron^f; in castris uero Ruben, Gerson^g; in castris autem Benjamin, Caath^h; ubi uero Dan castra constituit, Merari scribitur collocatusⁱ. Et ita in medio filiorum Israel, ex omni parte et per circuitum, quasi inserti ceteris et innexi uidentur esse filii Leui.

3, 2. Haec sunt quae nobis littera legis exponit, ut ex his sacramentorum semina colligentes tamquam gradibus quibusdam ab humilibus ad excelsa et a terrenis ad caelestia conscendamus. Adscende ergo nunc, o auditor, si potes, et a terrenis sensibus intuitu mentis et perspicacia cordis eleuare. Obliuiscere paulisper terrena, supra nubes et supra ipsum caelum gressu mentis incede. Ibi require Tabernaculum Dei ubi *praecursor pro nobis introiuit Iesus*^j et *assistit nunc uultui Dei*^k *interpellans pro nobis*^l. Ibi, inquam, require quaternos istos ordines stationesque castrorum, ibi israelitica agmina et excubias cerne sanctorum et ibi illa quae hic nunc quaerimus, primitiuorum sacramenta rimare.

3, 3. Sed ego non audeo illuc solus adscendere, non audeo me in hos tam secretos mysteriorum recessus sine auctoritate magni alicuius doctoris immergere. Non possum illuc adscendere nisi praecedat me Paulus et ipse mihi uiam noui huius et ardui itineris ostendat. Ipse ergo apostolorum maximus, qui sciret multas esse non solum in terris sed et

f. cf. Nomb. 3, 38 || g. cf. Nomb. 3, 23 || h. cf. Nomb. 3, 29 || i. cf. Nomb. 3, 35 || j. Hébr. 6, 20 || k. Hébr. 9, 24 || l. cf. Hébr. 7, 25

1. La Tente de Dieu : le Tabernacle éternel, c'est-à-dire le Ciel proprement dit, dont la Tente est la figure. Origène invite son auditeur à entrer dans la topographie céleste, qui est une pièce essentielle de son système eschatologique et l'objet par excellence de la « science ».

2. Ce titre de Paul est confirmé dans l'*Homélie in Num.* XXI, 2 (SC 29, p. 418-419), où, partant du grand nombre des hommes, tenus pour

puisqu'ils sont les plus proches de Dieu. Moïse et Aaron sont dans le camp de Juda, à l'Orient^f; Gerson est dans le camp de Ruben^g, Caath dans le camp de Benjamin^h; là où Dan a établi son camp, c'est là que le texte place Mérariⁱ. Ainsi, au milieu des fils d'Israël qui les entourent de tous côtés, les fils de Lévi apparaissent mêlés et rattachés aux autres.

3, 2. Telles sont les données littérales de la loi pour que nous en recueillions les semences mystérieuses et que nous montions, comme par degrés, de ce qui est bas vers ce qui est élevé, des choses terrestres vers les réalités célestes. Monte donc maintenant, toi qui m'écoutes, élève-toi, si tu peux, au-dessus des pensées terrestres avec le regard de l'esprit et la pénétration du cœur. Oublie un moment les choses de la terre; porte-toi, par un effort de ton intelligence, au-dessus des nuages et au-dessus du ciel même. Là, cherche la Tente de Dieu¹ où Jésus, « pour nous, est entré en précurseur^j », « où il est présent maintenant devant la face de Dieu^k », et où « il intercède pour nous^l »; là cherche, dis-je, les rangements par quatre et les emplacements du camp; regarde les troupes des Israélites et les factions des saints, et là aussi, approfondis ces mystères des premiers-nés qui sont maintenant l'objet de notre recherche.

3, 3. Mais moi je n'ose y monter seul, je n'ose me plonger dans ces replis si secrets des mystères sans l'autorité de quelque grand docteur. Je ne puis y monter si Paul ne m'y précède et si lui-même ne me montre la voie de ce voyage nouveau et difficile. C'est donc lui-même, le plus grand des apôtres², parce qu'il savait qu'il y a non seule-

« simples », Origène monte de sélection en sélection vers ceux qui lui paraissent meilleurs et qui se raréfient au fur et à mesure que le tri se fait

in caelis ecclesias, ex quibus et septem quasdam Iohannes enumerat^m, ipse tamen Paulus, ostendere uolens esse quamdam praeterea etiam primitiuorum ecclesiam, dicit ad
 140 Hebraeos scribens: *Non enim accessistis ad ardentem et tractabilem ignem, sed accessistis ad montem Sion et ciuitatem Dei uiuentis, Hierusalem caelestem, et multitudines*
 144 *angelorum collaudantium, et ecclesiam primitiuorum adscriptam in caelis*ⁿ. Igitur Moyses per quattuor castra populum Dei diuisum describit in terra et Apostolus quattuor ordines sanctorum describit in caelis, ad quorum singulos unumquemque nostrum dicit accedere. Non enim
 148 omnes ad omnes accedunt, sed alii quidem *accedunt ad montem Sion*; horum autem paulo meliores *accedunt ad ciuitatem Dei uiuentis, Hierusalem caelestem*; qui autem et
 152 his eminentiores sunt *accedunt ad multitudinem angelorum collaudantium*; qui autem super omnes istos sunt *accedunt ad ecclesiam primitiuorum adscriptam in caelis*

3, 4. Si ergo ex his intellexisti qui sit ordo *primitiuorum*
 156 et quod sit nominis istius sacramentum, praepara te et enitere, quantum uales, si forte actibus, uita, moribus, fide institutisque proficias, ut possis *accedere ad ecclesiam primitiuorum quae adscripta est in caelis*. Quod si non tantum
 160 uales, sed es paulo inferior, *accede ad multitudinem angelorum collaudantium*. Quod si nec ad istum ordinem potes accedere *ad ciuitatem saltem Dei uiuentis, Hierusalem caelestem* properare contende. Si uero nec ad hoc aptus es, saltem
 164 *ad montem* contende *Sion*, ut *in monte salueris*^o.

m. cf. Apoc. 1, 4.11 || n. Hébr. 12, 18.22-23 || o. cf. Gen. 19, 17

plus exigeant; « à la fin on arrive à un personnage unique [Paul], qui peut dire avec assurance »: « Plus qu'eux tous, j'ai travaillé » (I Cor. 15,10). Paul est ainsi au sommet. Et Pierre, alors ? On a vu plus haut, dans l'homélie II, 2, (6) que Pierre semble mis au dessus de Paul pour la chasteté, puisqu'il ne prononce pas le « de peur que ».

ment sur la terre, mais encore dans les cieux, beaucoup d'églises — dont Jean de son côté en compte sept^m, mais dont Paul lui-même, malgré cela, voulant montrer qu'il y a aussi, en outre, une Église des premiers-nés, dit en écrivant aux Hébreux: « Vous ne vous êtes pas approchés d'un feu ardent et palpable...Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion et de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, et de myriades d'anges formant des chœurs, et de l'Église des premiers-nés inscrits dans les cieuxⁿ 1. » Donc Moïse décrit le peuple de Dieu partagé en quatre campements sur la terre, et l'Apôtre décrit quatre ordres de saints dans les cieux, auprès de chacun desquels, dit-il, chacun d'entre nous est en marche. Mais tous n'approchent pas de tous: les uns approchent de la montagne de Sion; ceux qui sont un peu meilleurs approchent de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste; ceux qui sont plus élevés encore approchent de la multitude d'anges formant des chœurs, et ceux qui sont au-dessus de tous ceux-là approchent de l'Église des premiers-nés inscrite dans les cieux.

3, 4. Si donc tu as compris d'après ce passage ce qu'est l'ordre des premiers-nés et quel mystère se cache sous ce nom, prépare-toi, applique-toi de toutes tes forces à progresser, selon les cas, dans tes actes, ta vie, ta conduite, ta foi, tes devoirs, afin que tu puisses approcher de l'Église des premiers-nés inscrite dans les cieux. Si tu ne peux pas aller jusque-là, si tu es un peu plus faible, « approche-toi de la multitude des anges formant des chœurs ». Si tu ne peux pas approcher de cet ordre, tâche alors de te hâter vers « la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste ». Et si tu n'en es même pas capable, tâche au moins de t'approcher de la montagne de Sion « pour être sauvé sur la montagne^o ». Il suffit que

1. Pour Origène, l'Église des premiers-nés est l'ordre le plus élevé des élus. Cf. un peu plus loin: « Si tu as compris quel mystère se cache dans ce titre »...

Tantum est ne in terra resideas, ne in uallibus maneas, ne in demersis et humilibus perseueres. Mihi ita intellegendum uidetur assumi primogenitos filios Leui^p qui ministrant Deo et altari eius Tabernaculoque deseruiunt excubiisque perpetuis ministeria diuina concelebrant.

4, 1. Sed et quod ait : *Pro omni primitiuo qui adaperit uuluam*^a, non mihi facile uidetur disseri posse uel explanari. Neque enim quicumque *adaperit uuluam*, continuo dignus sanctificatione primitiuatus habendus est, quia et in Psalmis legimus quod : *Alienati sunt peccatores a uulua, errauerunt a uentre, locuti sunt falsa*^b. Quod utique stare secundum litteram nullo modo potest. Quomodo enim quis errare potuit a uia Dei statim ut de uentre matris exiuit ? Aut quomodo potuit falsa loqui nuper editus puer, uel qualemcumque proferre sermonem ? Cum ergo impossibile sit uel errare aliquem a uentre uel loqui falsa, necessarium erit et uentrem et uuluam talem requiri cui conuenire possit dictum hoc quod : *Alienati sunt peccatores a uulua et errauerunt a uentre, locuti sunt falsa*^{b'} ; et illa erit uulua quam adaperit omnis primitiuus qui sanctificatur Deo. *Adaperuit* aliquando *Deus uuluam Liae*^c, quae erat clausa, et peperit patriarchas ; similiter et Rachel, ut pareret etiam ipsa^d, cuius *uisus erat perspicax et decorus adpectus*^e. Sed et in multis aliis Scripturae

p. cf. Nombr. 3, 6-7

4. a. Nombr. 3, 12 || b. Ps. 57, 4 || b'. Ps. 57, 4 || c. cf. Gen. 29, 31 || d. cf. Gen. 30, 22 || e. cf. Gen. 29, 17

1. Dans la partie du *Commentaire sur l'Épître aux Romains* qu'a rapportée la *Philocalie*, Chap. 25, 1 (SC 226, p. 214 s.), ORIGÈNE explique ce verset 4 du *Psaume* 57 (58) par la prescience divine qui connaît à l'avance les mérites de chacun. Mais ici il faut manifestement entendre au sens allégorique les « entrailles » et la « matrice » (μήτρα). Avouons que les indications trop courtes de l'homéliste nous laissent assez perplexes sur la nature de cette allégorie. Sans doute faut-il entendre ici par premiers-nés, non pas un ordre de personnes, mais un peuple de vertus ; par pécheurs, le peuple des vices, et par matrice, la partie de l'âme qui, sous l'action du Verbe ou du démon, engendre

tu ne résides pas sur la terre, que tu ne restes pas dans les vallées, que tu ne t'attardes pas dans les bas-fonds inondés. — Ainsi faut-il comprendre, me semble-t-il, que sont choisis comme premiers-nés les fils de Lévi^p qui servent Dieu, desservent son autel et sa Tente et célèbrent en commun les offices divins par des veilles incessantes.

Quel sens retenir pour « l'ouverture de la matrice »

4, 1. Mais ce texte : « En échange de tout premier-né qui ouvre la matrice^a », ce texte ne me semble pas facile à pouvoir être exposé ou expliqué. Car tout enfant qui ouvre la matrice ne doit pas être tenu d'emblée pour digne du titre de premier-né, puisque nous lisons aussi dans les Psaumes que « les pécheurs sont pervertis dès la matrice, ils se sont égarés dès les entrailles, ils ont dit des mensonges^b », ce qu'on ne peut évidemment pas comprendre littéralement d'aucune façon. Car comment s'égarer hors de la voie de Dieu au sortir des entrailles maternelles ? ou comment, enfant à peine mis au monde, peut-on dire des mensonges ou même prononcer la moindre parole¹ ? Donc, puisqu'il est impossible qu'on s'égare ou qu'on dise des mensonges dès les entrailles maternelles, il faut chercher à quelles entrailles et à quelle matrice peut correspondre la parole : « Les pécheurs sont pervertis dès la matrice, ils se sont égarés dès les entrailles, ils ont dit des mensonges^b » ; alors, ce sera cette matrice-là qu'ouvre tout premier-né qui est consacré à Dieu. — Jadis, « Dieu a ouvert la matrice de Lia^c » qui était fermée et elle enfanta les patriarches ; il fit de même pour Rachel afin qu'elle enfantât elle aussi^d, « elle qu'on se plaisait à regarder pour sa beauté remarquable^e ». En bien d'autres passages de

vice ou vertu. Cf. *Hom. in Num.* XX, 2 (« Si l'âme conçoit des œuvres du Christ, elle enfante des fils », SC 29, p. 395) ; *Hom. in Gen.* XII, 3, SC 7 bis, p. 299. Mais il y a correspondance entre les parties de l'âme et les catégories d'individus. Sans doute Origène songe-t-il aussi à la préexistence des âmes.

188 locis inuenies adaperiri uuluas. Quarum si singulas pro locis
consideres, inuenies quomodo et *errent peccatores a uuluas*^f
et alii *adaperientes uuluam* sanctificentur in ordinem primi-
tiuorum.

192 4, 2. *Et erunt, inquit, mihi Leuitae ; meum est enim omne*
primitiuum ; ex die qua percussi omne primogenitum in terra
Aegypti, mihi sanctificaui omne primitiuum^g. Notum est
quid de his historia contineat, quomodo percussa sint pri-
196 mogenita Aegyptiorum^h, cum populus Israel educeretur ex
Aegypto. Hoc est ergo quod in hoc loco indicatur, quia non
prius sanctificati sint primogeniti Israel quam percuterentur
Aegyptiorum primogeniti ; et quasi causam sanctificationis
200 horum interitum et necem ponit illorum. Vnde et hic intel-
legendum est esse quosdam primogenitos etiam in Aegyptiis,
id est in contrariis potestatibus, quasi electos in malitia et
204 primos inter daemones ; qui nisi percussi fuerint et exstincti,
sanctificationem percipere israelitarum primogeniti omnino
non possunt. Quis ergo est qui primogenitos Aegyptiorum,
id est *principatus et potestates*ⁱ daemonum percussit ?
208 Nonne Dominus meus Iesus Christus, qui est *primogenitus*
omnis creaturae^j, qui *principatus et potestates aduersas tra-*
duxit, triumphans eos in cruce^k ? Quos utique nisi ille per-
cussisset et triumphasset, sanctificatio ad nos primitiualis
212 uenire nullatenus potuisset. Vt autem nobis primogenito-
rum benedictiones donaret, efficitur prius ipse *primogenitus*
ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens^l, et nos

f. Ps. 57, 4 || g. Nombr. 3, 12-13 || h. cf. Ex. 12, 29 || i. cf. Col. 2, 15 ||
j. cf. Col. 1, 15 || k. Col. 2, 15 || l. cf. Col. 1, 18

1. L'Égypte est chez Origène, comme chez Philon, le pays des démons.
Cf. *Hom. in Ex. IV, 7, SC 321*, p. 138. Pour l'assimilation des fils des Égyptiens avec « les principautés et les puissances », Origène songe ici sans doute à la fois à la sanctification dans la vie présente et dans l'ère à venir.

l'Écriture, il est question des ouvertures de matrices. En les prenant une à une selon les passages, on trouvera en quel sens « les pécheurs s'égarèrent dès la sortie de la matrice^f », et comment les autres, à l'ouverture de la matrice, sont sanctifiés et élevés au rang de premiers-nés.

**Les premiers-nés
de Dieu
et les premiers-nés
de la malice**

4, 2. « Et les Léuites m'appartiendront, est-il écrit, car m'appartient tout premier-né ; du jour où j'ai frappé tous les premiers-nés du pays d'Égypte, j'ai consacré et je me suis réservé tout premier-né^g ». On sait le contenu de cette histoire, comment les premiers-nés des Égyptiens ont été frappés^h, alors que le peuple d'Israël sortait d'Égypte. — Voici donc ce qui ressort de ce passage : les premiers-nés d'Israël ne furent consacrés qu'après qu'eurent été frappés les premiers-nés des Égyptiens. Cela indique que la consécration des uns trouve sa cause, pour ainsi dire, dans la destruction et la mort des autres. Ce qui permet de comprendre ici qu'il y a aussi des premiers-nés chez les Égyptiens, c'est-à-dire chez les Puissances aduerses, des sortes d'élus dans la malice, des premiers-nés parmi les démons ; s'ils n'ont pas été frappés et anéantis, les premiers-nés des Israélites ne peuvent absolument pas recevoir la consécration. Quel est donc celui qui a frappé les premiers-nés des Égyptiens, c'est-à-dire « les Principautés et les Puissancesⁱ » des démons^l ? N'est-ce pas mon Seigneur Jésus-Christ, qui est « le premier-né de toute créature^j », qui « a livré en spectacle les Principautés et les Puissances aduerses, en triomphant d'elles sur la croix^k ». A l'évidence, s'il ne les avait pas frappées et n'en « avait pas triomphé », la consécration réservée aux premiers-nés n'aurait en aucune façon pu venir jusqu'à nous. Mais pour nous donner les bénédictions des premiers-nés, il est d'abord devenu lui-même « le premier-né d'entre les morts pour tenir lui-même la première place en toute chose^l »

credentes resurrectioni suae adsumeret pro primitiuis et in
216 primitiuorum ordinem collocaret, si tamen benedictionum
gratiam usque ad finem firmam retineamus, adiuti miseri-
cordia ipsius Domini nostri Iesu Christi, *cui est gloria et
imperium in saecula saeculorum. Amen* ^m.

m. cf. I Pierre 4, 11

et pour nous prendre, nous qui croyons en sa résurrection,
en façon de premiers-nés et nous élever au rang de premiers-
nés, si toutefois nous gardons ferme la grâce des bénédictions
jusqu'à la fin, aidés par la miséricorde de notre Seigneur
Jésus-Christ lui-même, « à qui sont la gloire et la puissance
pour les siècles des siècles. Amen ^m ».

HOMÉLIE IV

HOMÉLIE IV

(Nombr. 3, 39 - 4, 49)

NOTICE

Ordres et travaux des Lévites

Comme pour tout Ancien, les nombres, pour Origène, ont un sens particulier — mystique —, autre que la quantité qu'ils désignent. L'homme moderne pèsera le nombre « 22 273 Israélites » en regard par exemple de l'importance des ennemis à combattre ; Origène ne s'en soucie pas, mais il veut savoir pourquoi, parallèlement, le nombre de Lévites de 22 000 souffre d'une déficience de 273 par rapport à celui des Israélites. Il sera satisfait quand il aura trouvé que le nombre 22 est dédié à de grandes réalités, — ainsi 22 ancêtres de Jacob, 22 lettres de l'alphabet, ... — et le nombre 273 à la gestation humaine, ce qui convient parfaitement aux Israélites et non point aux Lévites, qui sont des élus de Dieu et non des fruits de gestation. Les choses sont donc en ordre.

Autre mystère à élucider : pourquoi le recensement des Lévites a-t-il été effectué selon une division quadripartite, correspondant, du reste, selon la lettre de l'Écriture, aux quatre genres de travaux qui leur sont demandés à l'endroit de la Tente du Témoignage ? La réponse se trouve dans les cieux, où Paul, nous l'avons déjà vu dans l'homélie précédente, a discerné quatre demeures, quatre « ordres ». L'ordre de la terre est donc réplique de l'ordre du ciel.

Maintenant que ces nombres, ainsi que celui de 25, ont été passés au miroir des réalités célestes, nous pouvons accéder à l'explication des devoirs des Lévites — des prêtres —, concernant la Tente. Selon la lettre de l'Écriture, Origène énumère les sept sortes de prescriptions qui regardent les objets sacrés toujours voilés aux regards. Il s'impose à lui que la Tente, c'est l'Église, et les objets sacrés toujours voilés, les mystères confiés aux prêtres, seuls auto-

risés à les dévoiler. Les « esquisses » de l'A.T. se précisent donc par leur accomplissement dans le Nouveau.

Nous n'en resterons pas à ces considérations mystiques, mais la diversité des travaux des Lévites, qui savaient peser le poids des choses sur leurs épaules, nous invite, nous, prêtres investis 'd'un sacerdoce royal' dans la nouvelle Loi, à proportionner la révélation des mystères à la faiblesse des moins instruits et à comprendre que chez beaucoup la connaissance s'acquiert par l'action dans les œuvres plus que par les révélations de la science. Quant au prêtre lui-même, ce qui lui est demandé, c'est d'avoir une vie à la hauteur de la grâce reçue par son sacerdoce. De la sorte, il sera servant de l'Arche d'Alliance dans la terre sainte de la gloire de Dieu.

HOMILIA IV

De eo quod scriptum est: *Viginti duo milia numero inuentos esse Leuitas, primogenitos autem filiorum Israel uiginti duo milia ducentos septuaginta tres*^a.

1, 1. Numerorum liber est qui legitur nobis in quo multae sunt numerorum differentiae quae conscribuntur de filiis Israel. Sed post filios Israel numerantur etiam Leuitae seorsum. Non enim fuerant recensiti cum filiis Israel et habetur eorum segregatus quidam ac praecipuus prae ceteris numerus, quo referuntur omnes simul *uiginti duo milia reperti*^a, ita ut neque amplius aliquid neque minus hoc numero inuentum sit. Post hoc praecepit Dominus numerari etiam primogenitos filiorum Israel eodem ordine quo Leuitae fuerant numerati, id est *ab uno mense et supra*, et *inueniuntur primogeniti filiorum Israel uiginti duo milia et ducenti septuaginta tres*^b. Putasne per haec solam numeri historiam docere nos uoluit Moyses et nullum in his diuersitatibus numerorum conclusit solito sibi more mysterium? Nihilne

Tit. a. cf. Nombr. 3, 39.43

1. a. cf. Nombr. 3, 39 || b. cf. Nombr. 3, 43

1. Cette homélie fait grand usage de considérations arithmologiques. Au titre elle est un document précieux dans l'histoire de l'arithmologie. On sait que les principes en remontent à Pythagore, mais Platon et Aristote y ont largement contribué. Dans la littérature abondante des *Theologumena arithmetica* qui fleurit à l'époque romaine, les Stoïciens se rencontrent avec les Pythagoriciens. Cf. A. DELATTE, *Recherches sur la littérature pythagoricienne*, Paris 1915. Il semble bien que la valeur de l'arithmologie soit un postulat commun de la plupart des sectes. Philon en avait usé avant

HOMÉLIE IV

Ordres et travaux des Léuites

Sur le texte : « *On trouva un total de vingt-deux mille Léuites, mais vingt-deux mille deux cent soixante-treize premiers-nés des fils d'Israël*^a ».

Histoire. Mystère 1. 1. Dans le *Livre des Nombres* dont on nous fait lecture, il y a beaucoup de différences entre les nombres¹ qui s'appliquent aux fils d'Israël. Mais les Léuites sont comptés à part, après les fils d'Israël, car ils n'avaient pas été recensés avec les fils d'Israël. Leur nombre est mis à part et considéré comme principal par rapport aux autres; tous comptés, on en a trouvé, nous dit-on, vingt-deux mille^a, sans un de plus ni un de moins. Ensuite le Seigneur ordonna de compter aussi les premiers-nés d'Israël dans le même ordre qu'avaient été comptés les Léuites, c'est-à-dire « depuis l'âge d'un mois et au dessus ». On obtint pour les premiers-nés des fils d'Israël le chiffre de vingt-deux mille deux cent soixante-treize^b. Penses-tu que par ces détails Moïse ait voulu nous apprendre seulement une histoire de nombres et qu'il n'ait pas, selon sa coutume, enfermé un mystère dans ces diffé-

Clément et Origène dans l'exégèse biblique, et saint Augustin devait transmettre au Moyen Age latin l'habitude de chercher un sens aux chiffres de l'Écriture, tandis que d'un autre côté la Kabbale développait ses spéculations. L'arithmologie peut se tirer à tout sens : voir p. ex. les extravagances de Marc le Mage rapportées par IRÉNÉE, *Adv. Haer.* I, 14-16. Ici, Origène l'utilise surtout pour appuyer sa doctrine des degrés.

16 uidebitur inesse rationis quod *ducenti septuaginta tres* tantum abundare dicuntur in primogenitis Israel et in Leuitis ad *uiginti duo milia* neque abundare quicquam neque deesse perscribitur ?

20 1, 2. *Viginti duo* quidem numerus in Scripturis diuinis si qui obseruet, quod principalibus quibusdam causis adscriptus sit frequenter inueniet. Nam uiginti duo prima apud Hebraeos elementa tradunt esse litterarum. Viginti et duo
24 rursus a protoplasto Adam usque ad Iacob, ex cuius semine initium duodecim tribus sumunt, patres fuisse numerantur. Tradunt etiam omnium creaturarum Dei species intra uiginti et duo numerum colligi. Sed et alia multa in Scripturis, si
28 qui diligentius exsequatur, sub hoc numero consecrata reperiet. Propter hoc ergo et Leuitae, id est qui deseruiunt Deo, et primogeniti filiorum Israel admirabili hoc et sacro numero titulantur.

32 1, 3. Quod autem in filiis Israel adduntur *ducenti septuaginta tres*, neque otiosum mihi uidetur neque absolutio- nis uiam facilem cerno, nisi Dominus *uelamen* illud impositum a Moysse his litteris adaperire nobis dignetur et *aufferre* ^c.

c. cf. II Cor. 3, 16

1. Ce n'est pas la seule fois où Origène se sert de l'exemple des lettres de l'alphabet, voir plus haut *Hom.* II, 2 ; ici, il s'agit des lettres de l'hébreu. On constate, par le mot *tradunt*, « on rapporte », qu'Origène ne pratiquait pas la langue hébraïque, sans quoi son affirmation n'aurait pas fait appel à un « on dit ». Même affirmation indirecte dans *Sel. in Ps. I* (PG 12, 1084 A). On trouve là aussi une application du nombre 22, qui serait celui des livres de la Bible ; on peut s'en étonner, mais le texte du *Commentaire sur le Ps. I* nous apprend que les Juifs avaient réuni en 22 groupes l'ensemble des livres bibliques, ce dont Hilaire de Poitiers, plus tard, a porté témoignage dans son propre *Commentaire du Ps. I* (cf. PG *ut supra*).

rences de nombres ? Croira-t-on qu'il n'y a aucune raison à dire que le nombre des premiers-nés des fils d'Israël est en excédent de deux cent soixante-treize exactement sur celui des Lévites, lequel est consigné à vingt-deux mille sans un de plus ni un de moins ?

Signification des nombres

1, 2. Dans les Écritures divines, si l'on y prête attention, on trouvera que le nombre vingt-deux est souvent assigné à des sujets importants. En effet, chez les Hébreux on sait que les premiers éléments des lettres sont au nombre de vingt-deux ¹. C'est aussi vingt-deux ancêtres que l'on compte depuis Adam le « protoplaste » jusqu'à Jacob dont la descendance est à l'origine des douze tribus. On dit encore que les espèces de toutes les créatures de Dieu sont au nombre de vingt-deux ². Mais, en recherchant plus attentivement, on trouvera dans les Écritures beaucoup d'autres réalités dédiées à ce nombre. Voilà pourquoi et les Lévites, c'est-à-dire ceux qui sont au service de Dieu, et les premiers-nés des fils d'Israël se trouvent inscrits sous ce nombre admirable et sacré.

1, 3. Et qu'aux fils d'Israël s'ajoute le nombre de deux cent soixante-treize, cela ne me semble pas un détail superflu ; mais je ne vois pas le moyen de l'expliquer facilement à moins que le Seigneur ne daigne ouvrir et écarter pour nous le voile étendu par Moïse ^c sur ce passage ³.

2. Ce nombre de 22 pour « les espèces de toutes les créatures » nous intrigue. A quelle source Origène a-t-il puisé une considération si étonnamment restrictive ?

3. Cette image du voile de Moïse qui s'écarte à la lecture du N.T. (*II Cor.* 3, 13-16) est chère à Origène : la *Biblia patristica III* (Index des citations d'Origène) CNRS 1980, a relevé chez lui plus de 70 citations qui incluent ces versets et bien plus de 100 si on étend le relevé aux versets suivants qui reflètent la même idée.

36 Igitur humani generis in carne generatio, sicut asserunt
 qui in talibus periti sunt, nouem quidem mensibus contine-
 tur in uulua, sed non prius moueri fertur ad partum quam
 40 etiam decimi mensis triduum transeat; et ita inuenitur quod
 numerus iste, id est *ducenti septuaginta tres* dies illos indi-
 cent qui ex nouem mensibus et triduo mensis decimi colli-
 guntur, et fiunt simul *ducenti septuaginta tres dies* isti qui-
 44 bus humano generi in hunc mundum praebetur ingressus.
 Et ita in uiginti quidem et duobus numeris omnium simul
 creaturarum rationibus mysticis summa colligitur; in his
 uero quae ex abundantia in primogenitis inueniuntur Israel
 etiam mysterium humanae generationis exponitur.

48 1, 4. Post haec, cum in tres ordines diuisi essent filii Leui
 et ex tribus nominibus principum singuli quique ordines
 censerentur, etiam in ipsis diuersitates quaedam non sine
 mysteriis adscribuntur. Nam filiorum Caath primus ordo
 52 describitur et merito^d; ex ipso enim descendit Moyses et
 Aaron, quibus sacerdotii summa committitur. *Ex ipso enim
 nascitur Amram; ex Amram autem Moyses et Aaron*^e.
 Secundus ordo est Gerson, qui primus quidem in natiuitate,
 56 sed secundus habetur in ordine; sic enim Scriptura dicit:
Filii autem Leui: Gerson, Caath et Merari^f. Sed ex filiis
 Caath duo rursus ordines diriguntur: et hi quidem qui ex
 Aaron descendunt sacerdotio mancipantur^g, pars uero reli-
 60 qua ad ministrandum sacerdotibus ordinati^h. Et idcirco in
 quattuor partes Leuitarum diuiduntur officia, ut sacerdotio
 quidem fungantur Aaron et filii eiusⁱ, *Sancta* autem
Sanctorum ut portent in humeris suis hi qui reliqui sunt ex
 64 populo Caath^j. Quae autem ad *Tabernaculum* pertinent
Testimonii uel ad atria eius et *pelles* uel etiam *uelamenta* et
 quaecumque sunt minus dura et ad onus leuia, ut procurent

d. cf. Nomb. 4, 2 || e. cf. Nomb. 26, 59 || f. Nomb. 3, 17 || g. Nomb.
 3, 4 || h. cf. Nomb. 3, 6 s || i. cf. Nomb. 3, 3 || j. cf. Nomb. 4, 4; 7, 9

Pour l'espèce humaine, l'embryon, d'après les experts en la matière, est retenu neuf mois dans le sein maternel, mais ne se présente pas à l'enfantement, dit-on, avant que se soient écoulés encore trois jours du dixième mois; ainsi on trouve que ce nombre, c'est-à-dire deux cent soixante-treize correspond au total des jours de neuf mois plus trois jours du dixième mois; ce qui fait en tout deux cent soixante-treize jours accordés au genre humain pour l'entrée en ce monde. Par conséquent, le nombre vingt-deux représente mystiquement l'ensemble de toutes les créatures, et le nombre en surplus pour les premiers-nés d'Israël exprime le mystère de la génération humaine.

**Ordres et fonctions
 des Lévites
 selon la « lettre »**

1, 4. Ensuite, les fils de Lévi sont divisés en trois ordres, et chaque ordre est recensé sous le nom de son chef respectif: là aussi, sont notées des différences qui cachent des mystères. Ainsi, en premier lieu, est recensé l'ordre des fils de Caath^d, et à bon droit, car c'est de lui que descendent Moïse et Aaron auxquels est confié le degré suprême du sacerdoce: en effet « de lui est issu Amram, d'Amram Moïse et Aaron^e ». Le second ordre est celui de Gerson, qui, malgré son droit de primauté à la naissance passe au second rang. L'Écriture s'exprime ainsi, en effet: « Fils de Lévi: Gerson, Caath et Mériari^f ». Mais les fils de Caath sont ensuite divisés en deux ordres: ceux qui descendent d'Aaron et sont préposés au sacerdoce^g, et les autres qui sont organisés pour être au service des prêtres^h. C'est pourquoi les offices des Lévites sont divisés en quatre: Aaron et ses fils s'acquittent du sacerdoceⁱ; les autres membres des Caathites portent le Saint des Saints sur leurs épaules^j; les fils de Gerson ont à charge ce qui se rapporte à la Tente du Témoignage et à ses abords, « les peaux, les tentures », les objets qui sont moins rigides et plus légers

68 filii Gerson^k. *Columnas* uero Tabernaculi et *bases eius et seras*, ut portent filii Merari^l. Idcirco et in recensendis iis designanter Scriptura commemorat ut recenseatur uirtus Merari; uirtute enim opus est ad portandas huiusmodi sarcinas.

72 2, 1. Sed redeamus aliquando ad apostolum Paulum, qui haec omnia libero iam et reuelato oculo mentis adspiciens et Veteris Testamenti uelamen abiciens^a ait quia prior populus in huiusmodi constructionibus *exemplari et umbrae caelestium deseruierit*^b. Et haec audiens considera ne forte isti quattuor ordines castrorum exemplum sint et umbrae illorum quattuor ordinum, quos ad Hebraeos scribens Paulus enumerauit in caelis^c. Et rursus israeliticis quattuor ordinibus castrorum quaternos adice Leuitarum. Quae nos non tam explanare et aperire quam contigisse tantummodo et purioribus sensibus — si qui tamen sunt qui puros huc et
84 indicasse et leuiter perstrinxisse sufficiat.

2, 2. *Accipe*, inquit, *numerum filiorum Caath*^d. Ecce iterum alius introducitur ordo numerorum. Numerati sunt iam filii Leui *ab uno mense et supra*^e; nunc numerantur filii
88 Leui *a uicesimo quinto anno*, sed non ut in ceteris *et supra*, sed *usque ad quinquagesimum annum*, et fit iste praecipuus

k. cf. Nomb. 4, 24-28 || l. cf. Nomb. 4, 29-33

2. a. cf. II Cor. 3, 16 || b. cf. Hébr. 8, 5 || c. cf. Hébr. 12, 22 || d. Nomb. 4, 2 || e. cf. Nomb. 3, 15

1. Remarquer l'effort d'Origène pour s'en tenir à la « lettre » de l'Écriture. Il est vrai que les versets *Nomb. 3, 17-37*, qui sont ici résumés, sont extrêmement chargés et complexes : l'homéliste les reprend à sa façon, élague bon nombre de détails matériels, et ne garde en somme que les nerfures du texte, ce qui le rend plus clair et permet à la mémoire de l'avoir présent à l'esprit.

à porter^k. Quant aux fils de Mérari, ils portent « les poteaux de la Tente, le socle et les barres de fermeture^l » ; c'est pour-quoi, quand elle en est à leur recensement, l'Écriture demande de façon significative que soit recensée la force de Mérari, car il faut de la force pour porter de tels fardeaux^l.

Les quatre ordres dans les Cieux

2, 1. Mais il est temps de revenir à l'Apôtre Paul qui a porté sur tout cela les yeux de son esprit, des yeux désormais libres et sans bandeau, et qui a ôté le voile de l'Ancien Testament^a. Paul a dit que, dans les constructions de ce genre, le premier peuple était consacré « à l'image et à l'ombre des réalités célestes^b ». Sachant cela, demande-toi si ces quatre ordres dans le camp ne seraient pas « l'image et l'ombre » de ces quatre ordres que Paul, écrivant aux Hébreux, « a comptés dans les cieux^c »². Ajoute encore aux quatre ordres israélitiques du camp le groupe des quatre ordres des Lévités. Contentons-nous d'avoir seulement approché ces perspectives plutôt que de les expliquer et de les développer ; pour ceux qui sont dans les meilleures dispositions, — en supposant que quelques-uns soient venus ici en apportant des dispositions pures et libérées de toute pensée profane, — il suffira qu'elles aient été indiquées et légèrement effleurées.

L'ordre des fils de Caath

2, 2. « Dénombrer les fils de Caath^d », dit le texte. Voici qu'est introduit un autre ordre dans les nombres. Jusqu'ici, ont été dénombrés les fils de Lévi « d'un mois et plus^e » ; maintenant, sont dénombrés les fils de Lévi « de vingt-cinq ans », sans qu'on ajoute « et plus » comme pour les autres, mais « jusqu'à cinquante ans » ; et ce nombre prend de l'im-

2. *Hébr. 12, 18-23* : encore des versets très souvent cités dans l'œuvre d'Origène. On les a déjà vus ici *Hom. III, 3*. La *Biblia patristica* a dénombré 72 citations des versets *Hébr. 12, 22-23*, soit ensemble soit séparément.

numerus et electus; additur enim his: *Omnis, inquit, qui procedit ad ministrandum ad opera Tabernaculi Testimonii*^f.

92 Isti sunt qui numerantur meliore quodam et praecipuo numero; sicut enim in filiis Israel dicebatur: *Omnis qui procedit ad proelium in filiis Israel*^g, ita et hic dicitur: *Omnis qui procedit ad ministerium ut faciat opera in*
96 *Tabernaculo Testimonii*^h.

2, 3. Post haec dicitur quae sint *opera filiorum Caath in medio filiorum Leui secundum plebes suas in Tabernaculo Testimonii*ⁱ. *Introibit, inquit, Aaron et filii eius cum eleuata fuerint castra, et deponet uelum quo conteguntur sancta et operient ex ipso uelo Arcam Testamenti*^j.

Et post haec septem quaedam species enumerantur quae praecipuntur operiri. Primo in loco, ut omnium pretiosior, ipsa *Arca Testamenti operiatur uelo quo prius uelabatur, sed et pelle desuper hyacinthina* tegatur^k. Additur etiam aliud *uelamen desuper hyacinthinum*^l. Secundo in loco *mensa* operitur, tertio *candelabrum*, quarto *altare aureum*, quinto *uasa ministerii*, sexto *operimentum altaris* cum quibusdam uelamentis apponitur, septimo in loco operitur et *labrum* et nihil horum omnium nudum relinquitur aut reuelatum^m. Denique additur etiam praeceptum huiusmodi: *Nolite, inquit, exterminare de tribu sua plebem Caath*ⁿ, quo scilicet exterminandos se esse scirent si forte ad haec mouenda manus suas mitterent, nisi unumquodque eorum prius a sacerdotibus fuisset obtectum.

f. cf. Nomb. 4, 3 || g. cf. Nomb. 1, 3-45 || h. cf. Nomb. 4, 30 || i. cf. Nomb. 4, 4 || j. cf. Nomb. 4, 5 || k. cf. Nomb. 4, 6 || l. cf. Nomb. 4, 7 || m. cf. Nomb. 4, 15 || n. cf. Nomb. 4, 18

1. Origène a résumé ici selon la « lettre » *Nomb. 4, 1-20*, un long passage, contenant une nomenclature étendue d'objets sacrés et de leur mode

portance et devient un nombre privilégié, car le texte ajoute : « tous ceux qui s'avancent pour servir aux travaux de la Tente du Témoignage^f ». Tels sont ceux qui appartiennent à un nombre de choix, en quelque sorte, et privilégié ; car il était dit en parlant des fils d'Israël : « Tous ceux qui marchent au combat parmi les fils d'Israël^g », et il est dit ici de même : « Tous ceux qui s'avancent au service pour accomplir des tâches dans la Tente du Témoignage^h ».

Les travaux de la Tente 2, 3. Puis il est dit quels sont « les travaux des fils de Caath parmi les fils de Lévi selon la « lettre »

selon leurs familles dans la Tente du Témoignageⁱ : « Aaron et ses fils entreront quand on lèvera le camp ; ils descendront le voile qui protège les objets saints et ils couvriront de ce voile l'Arche d'Alliance^j. »

Puis sont énumérés sept sortes d'objets qui devront être couverts. En premier lieu, le plus précieux de tous, l'Arche d'Alliance : elle sera couverte « avec le voile » qui la cachait auparavant et protégée par dessus « par une peau couleur d'hyacinthe^k », et par dessus encore, « par un autre voile couleur d'hyacinthe^l ». En second lieu, on couvre « la table » ; troisièmement, « le chandelier » ; quatrièmement, « l'autel d'or » ; cinquièmement, « les ustensiles destinés au service » ; sixièmement, on apporte la couverture de l'autel avec d'autres revêtements ; septièmement, on couvre aussi « le bassin », et on ne laisse rien de tout cela à nu ou à découvert^m. Puis le texte ajoute encore cette sorte de prescription : « Veillez à ne pas retrancher de sa tribu le clan de Caathⁿ », ce qui veut dire qu'ils doivent savoir qu'ils seraient retranchés s'il arrivait qu'à l'occasion de ces transports ils mettent la main à l'un quelconque de ces objets sans qu'il ait été d'abord recouvert par les prêtres¹.

d'emploi. Origène signale le principal, comme nous l'avons dit dans une note précédente.

116 3, 1. Nunc ergo redeamus ad istud Tabernaculum eccle-
 siae *Dei uiuentis*^a et uideamus quomodo haec singula obser-
 uari oporteat in Ecclesia Dei a sacerdotibus Christi. Si quis
 uere sacerdos est, cui uasa sacra, id est mysteriorum sapien-
 120 tia secreta, commissa sunt, discat ex his et obseruet quo-
 modo haec oporteat intra uelamen conscientiae custodire
 nec facile proferre ad publicum. Aut si res poscit proferre
 et inferioribus, id est imperitioribus, tradere, ne nuda pro-
 124 ferat, ne aperta ostendat et penitus patentia; alioquin homici-
 dium facit et *exterminat plebem*^a. Exterminatur enim
 omnis qui secreta et ineffabilia sacramenta contigerit non-
 dum meritis et scientia in sacerdotii ordinem gradumque
 128 translatus. Solis enim filiis Aaron, sacerdotibus scilicet,
 ipsam Arcam Testamenti et mensam et candelabrum et si
 quid est eorum quae supra comprehendimus, nuda ac reue-
 lata uidere concessum est. Alii autem aperta haec uideant,
 132 immo potius uelata haec *in humeris suis* portent^b.

3, 2. Et filii quidem Caath, quoniam ipsi licet non sint
 sacerdotes sunt tamen proximi sacerdotibus, *in humeris suis*
 136 possunt ista portare; alii uero sarcinas suas et ministeria nec
 in humeris sed in plaustis ponunt^c. Vt enim praeuenientes
 lectionem dicamus aliqua etiam de his, quia locus admonuit.
 Cum offerentur a singulis quibusque tribubus plaustra,

3. a. cf. Hébr. 12, 22 || a'. cf. Nombr. 4, 18 || b. cf. Nombr. 7, 9 || c. cf. Nombr. 7, 3

1. On a beaucoup discuté dans les temps qui ont précédé le nôtre sur l'arcane comme discipline ecclésiastique du secret. Qu'on se reporte aux grandes encyclopédies chrétiennes du début de notre siècle ! La ferveur pour cette question semble aujourd'hui bien apaisée. Signalons cependant que ce passage d'Origène a été tenu comme l'un des premiers témoignages explicites de l'arcane. HARNACK, *TU* 42, 3, p. 74, fait observer qu'elle est réservée aux prêtres et aux docteurs. Mais dans quelle mesure faut-il voir ici des prêtres au sens institutionnel ? On lit un peu plus loin que ce sont « les mérites et la science » de quelqu'un qui lui obtiennent d'être promu au sacerdoce. Reprenant ici l'idée d'A. MÉHAT, nous dirons qu'il ne s'agit

Application à l'Église : 3, 1. Revenons donc à cette
 réserver le mystère Tente qu'est l'Église « du Dieu
 vivant^a », et voyons comment il
 faut que toutes ces prescriptions soient observées dans l'É-
 glise de Dieu par les prêtres du Christ. Si l'on est véritable-
 ment un prêtre à qui ont été confiés les vases sacrés, c'est-
 à-dire les secrets des mystères de la sagesse, que l'on
 apprenne par là et qu'on observe comment il faut les garder
 sous le voile de la conscience et ne pas les produire facile-
 ment en public¹. Si les circonstances demandent qu'on les
 produise et qu'on les livre à des inférieurs, c'est à dire aux
 ignorants, qu'on ne les produise pas à nu, qu'on ne les
 montre pas à découvert ni complètement dévoilés ; sinon,
 c'est commettre un homicide et « retrancher le clan^a ». Est
 en effet retranché quiconque a touché à des mystères cachés
 et indicibles sans que ses mérites ni sa science ne lui aient
 obtenu d'être promu à l'ordre et au degré du sacerdoce. Car
 c'est aux seuls fils d'Aaron, c'est-à-dire aux prêtres, qu'a été
 accordé de voir à nu et sans voile l'Arche d'Alliance, la table,
 le candélabre et tous les objets énumérés plus haut. Quant
 aux autres, ils doivent les voir recouverts ou plutôt les por-
 ter voilés « sur leurs épaules^b ».

**Le partage des fonctions
 dans le ministère
 divin**

3, 2. Les fils de Caath qui,
 sans être prêtres, sont toute-
 fois très proches des prêtres,
 peuvent porter ces objets sur
 leur épaules ; quant aux autres, ils placent leurs bagages et
 les objets relevant de leur ministère non pas sur leurs
 épaules, mais sur des chariots^c. Anticipons sur la lecture et
 disons quelques mots de ces derniers, puisque le passage y
 invite. Lors de l'offrande des chariots par chaque tribu, les

pas tant de discipline ecclésiastique que de pédagogie spirituelle et du conseil souvent répété de ne pas faire violence aux intelligences trop faibles.

140 *quattuor* ex his acceperunt *fili* Merari, *duo* autem *fili*
Gerson^d, illi uero qui horum meliores sunt *plaustra* non
accipiunt.

3, 3. Intuere ergo nunc cuiusmodi diuisio efficitur in offi-
ciis ministerii diuini et quomodo illa quidem quae sancta
144 sunt non imponuntur portanda animalibus mutis, sed ratio-
nabiles esse debent homines et *in humeris suis* portare uasa
quibus ministrantur *Sancta Sanctorum*; ea uero quae duriora
sunt et grauiora non tam rationabilibus quam mutis portanda
148 animalibus imponuntur. Sed et in ipsis est aliqua differentia.
Nam illi qui duriora et grauiora obseruant ministeria, plura
habent animalia; *quattuor* enim *plaustra* dantur filiis Merari;
filiis autem Gerson, quia erant prope filios Caath, *duo* tan-
152 tum *plaustra* *sufficiunt*^e; ex quibus ostenditur quod operi-
bus quidem durioribus et, ut ita dicam, crassioribus plures
sunt qui uelut animalia inseruiunt; ad ea uero quae rationa-
bilibus procurantur, pauci ex his qui minus instructi aut eru-
156 diti uidentur, accedunt. Nam ad illa quae mystica sunt et in
secretis recondita et solis sacerdotibus patent, non solum
nullus *animalis homo*^f accedit, sed ne ipsi quidem qui habere
aliquid exercitii et eruditionis uidentur, nondum tamen meri-
160 tis et uita ad sacerdotem gratiam conscenderunt. Non solum
per speculum ea et *in aenigmate*^g uident, sed et operata ac
uelata suscipiunt et *in humeris* portant, quo scilicet magis ea
actu operum quam scientiae reuelatione cognoscant.

d. cf. Nomb. 7, 7-8 || e. cf. Nomb. 7, 7-9 || f. cf. I Cor. 2, 14 || g. cf. I
Cor. 13, 22

1. Les manuscrits ABCDE portent ici, après *portanda* une préposition incongrue, *ab*, que Delarue a supprimée et Baehrens mise entre crochets avec raison, puisque deux lignes plus bas, dans la même expression qui demande le datif, elle n'existe pas.

2. On trouve ici, comme plus bas *Hom. V*, 1 & 2, la distinction des œuvres et de la gnose. Voici comment on peut se représenter la hiérarchie ici assez confusément indiquée : 1. Fils d'Aaron = gnostiques purs ; 2. Caathites = hommes en progrès, près du but ; 3. Gersonites = êtres encore

111
fils de Mérari en reçurent quatre, les fils de Gerson deux^d,
mais ceux qui leur sont supérieurs n'en reçoivent pas.

3, 3. Remarque donc la manière dont se fait le partage des fonctions dans le ministère divin : les objets qui sont saints ne sont pas donnés à porter à des animaux muets¹, mais les ustensiles qui sont au service du « Saint des Saints » doivent être portés « sur leurs épaules » par des hommes raisonnables. Quant aux objets plus durs et plus lourds, ils sont donnés à porter à des bêtes plutôt qu'à des êtres raisonnables. Là même, il y a encore quelque différence, car ceux qui accomplissent des services à l'endroit d'objets plus durs et plus lourds ont des animaux plus nombreux : on donne en effet « quatre chariots aux fils de Mérari », mais « deux » seulement « suffisent aux fils de Gerson », car ils étaient proches des fils de Caath^e. Ce qui montre que, dans les œuvres plus dures et, pour ainsi dire, plus grossières, ceux qui sont asservis comme des animaux sont plus nombreux, tandis qu'aux œuvres qui se dispensent en faveur des êtres raisonnables, il y a peu de ceux qui sont en apparence moins formés et moins instruits à y accéder. Car aux mystères profonds et cachés qui ne s'ouvrent qu'aux seuls prêtres, non seulement aucun « homme naturel »^f ne peut accéder, mais même aucun de ceux qui paraissent avoir un peu de pratique et de science, tant qu'ils n'ont pas atteint la grâce sacerdotale par leurs mérites et par leur vie. Non seulement ils voient ces réalités « dans un miroir et en énigme »^g, mais ils les reçoivent couvertes et voilées et ils les portent « sur leurs épaules » pour signifier évidemment qu'ils en ont la connaissance plus par l'action des œuvres que par la révélation de la science².

grossiers, simples ; 4. Méarites = encore plus grossiers. [A.M]. Le symbolisme des épaules est déjà fréquent chez PHILON : « L'épaulc est aussi le symbole de l'effort et de la fatigue. » (*Leg. alleg. III*, 135), « Sichem signifie épaulc, ce qui est le symbole de l'effort patient » (*Quod deter.* 9), « La

164 3, 4. Quia igitur huiusmodi dispensatio est mysteriorum
 Dei^b et ministerii quod habetur in sanctis, tales nos exhibere debemus ut digni efficiamur ordine sacerdotii, ne uelut
 168 irrationabilibus nobis onera grauia imponantur, sed tamquam rationabiles et sancti sacerdotalibus officiis deputemur.

*Genus enim regale sacerdotium sumus et populus in acquisitionem*ⁱ, tantum ut acceptam gratiam uitae meritis
 172 exaequantur digni habeamur sancto ministerio, ut, cum discesserimus de hac uita, mereamur adsumi, ut supra diximus, inter sacerdotes Dei et ministrantes Arcae Testamenti, in arcanis scilicet et reconditis mysteriis, *reuelata facie gloriam*
 176 *Domini speculemur*ⁱ et ingrediamur terram sanctam cuius hereditatem nobis praestabit Dominus noster Iesus Christus, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^k.

h. cf. I Cor. 4, 1 ; Ephés. 3, 9 || i. cf. I Pierre 2, 9 || j. cf. II Cor. 3, 18 ||
 k. cf. I Pierre 4, 11

traduction de ce nom (*Sichem*) » donne : « l'épaulement », ce qui est un symbole de l'effort puissant, car c'est l'usage de porter les fardeaux sur l'épaule. Moïse le rappelle à propos d'un athlète par ces mots d'un autre passage : « Il a soumis son épaule à l'endurance de l'effort, il est devenu cultivateur (*Gen. 49, 15*) » (*De migr. Abr. 22*). Ce symbolisme est repris par Origène, *Hom. in Lev. V, 12, SC 286, p. 263 ; VI, 3, ibid. p. 283. [M.B.]*.

3, 4. Dès lors, puisque telle est la dispensation des mystères de Dieu^b et du ministère qui concerne les choses saintes, nous devons avoir un comportement visible qui nous rende dignes de l'ordre sacerdotal, pour qu'on ne nous impose pas de lourds fardeaux comme à des bêtes sans raison, mais que nous soyons affectés, en êtres raisonnables et saints, aux fonctions sacerdotales¹.

Car nous sommes « un sacerdoce royal » et « un peuple que Dieu s'est acquisⁱ », mais à condition que les mérites de notre vie répondent à la grâce reçue et nous fassent reconnaître dignes du saint ministère. Ainsi, au départ de cette vie, puissions-nous mériter d'être pris, comme nous avons dit plus haut, parmi les prêtres de Dieu et les servants de l'Arche d'Alliance, c'est-à-dire les servants des mystères profonds et cachés, et puissions-nous « contempler à visage découvert la gloire de Dieu^j » et entrer dans la terre sainte que nous donnera en héritage notre Seigneur Jésus-Christ, « à qui sont la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^k ».

1. Cette exhortation générale à accéder à l'ordre sacerdotal semble montrer qu'Origène songe plus à la hiérarchie des mérites qu'à la hiérarchie visible. Cf. quelques lignes plus bas, l'allusion au « sacerdoce royal » de I Pierre 2,9.

HOMÉLIE V

HOMÉLIE V

(*Nombr.* 4, 1 - 49)

NOTICE

Fonctions des Lévites

Au début, Origène dit en propres termes : « D'abord la lettre du récit, puis... montons du sens littéral à l'intelligence spirituelle ».

Par conséquent, on lira d'abord, présentées par Origène, les prescriptions concernant la Tente de l'Alliance : ce qui a frappé Origène, c'est le devoir enjoint aux Lévites de voiler minutieusement les objets sacrés dans la Tente, et lors de leur transport.

C'est assez pour comprendre, dans une intelligence spirituelle, le respect que le prêtre chrétien doit s'imposer vis-à-vis des mystères. Son sacerdoce le met à même de pénétrer les splendeurs divines, mais il doit savoir « qu'il n'est pas prudent de les ouvrir et de les étaler » devant le premier venu. Il y a des degrés dans la capacité des gens à recevoir les mystères. Mais, docteur mystique ou chrétien parfait, le prêtre qui donne accès, à bon escient, aux mystères de la Sagesse, peut aussi enjoindre d'accomplir des œuvres, ce qui sera la manière pour ses auditeurs de s'approcher des objets sacrés.

Vient ensuite un paragraphe par lequel Origène donne de la vivacité à cette idée que le chrétien ordinaire porte « sur ses épaules » et dans leurs enveloppes, les divins mystères — mystères chrétiens entrevus par Moïse à travers ses prescriptions —, même si, au Baptême ou à l'Eucharistie, ce chrétien ne saurait répondre à toutes les interrogations que posent les rites et les formules. Ainsi, en priant, on fléchit les genoux, en comprend-on la raison ? On se tourne vers l'Orient et on exclut les autres points du ciel : pourquoi ?

L'Écriture, à propos des Lévites, parle d'une part des « œuvres » et d'autre part « des œuvres des œuvres ». Ces dernières sont le

propre des Lévites ; les autres, de tout le monde. Or les Lévites — nous revoici dans l'arithmologie ! — sont recensés à partir de 25 ans et jusqu'à 50 ans : deux nombres mystiques qui invitent les prêtres à la purification des sens et à l'indulgence. Pourquoi ? nous laissons le lecteur le trouver avec Origène.

Parmi « les œuvres des œuvres », sont celles que les Lévites consacrent au « Saint des Saints » et qu'Origène transpose et élargit en fonctions spirituelles. Il énumère : Apôtres et docteurs qui illuminent comme le « chandelier » ; prêtres qui détiennent l'urne d'or, le pain de Dieu, la justice, sur « la table sacrée » ; chrétiens qui prient sans cesse comme s'exhale « l'encens de l'autel » ; mystiques qui s'enfoncent dans les mystères cachés de « l'Arche d'Alliance » ; réconciliateurs qui, par leurs supplications, font office de « propitiatoire » ; « chérubins », enfin, qui portent le tout vers Dieu.

A leur propos, il est question des anges chargés d'empêcher que, dans notre ascension, « notre pied ne heurte la pierre ». Le diable, en appliquant cette parole au Sauveur, n'a rien compris à la citation : il ne s'agissait pas du Sauveur, qui n'avait pas besoin d'anges pour éviter les pierres du chemin, mais de nous — de tous les saints —, qui serons portés par les anges sur les nuées du ciel jusqu'au pays de la promesse, par la grâce de N.S.J.C.

HOMILIA V

De eo quod scriptum est : *Nolite exterminare de tribu sua plebem Caath* ^a.

- 1, 1. Responda dans Dominus ad Moysen et Aaron ait dicens : *Nolite exterminare de tribu sua plebem Caath de medio filiorum Leui; sed hoc facite iis et uiuent et non morientur, cum accedent ad Sancta Sanctorum* ^a, et reliqua. Primo intellegamus ea quae secundum litteram referuntur, et ita praestante Domino ab intellectu litterae adscendamus ad intellegentiam spiritus.
- 8 Intellege ergo prius ipsam collocationem *Tabernaculi Testimonii* ^b, intellege et *Sancta Sanctorum*, quae interiecto a sanctis uelamine dirimuntur ^c, quae inspicere non licet ab ullo hominum nisi a sacerdotibus solis. Post haec intellege quomodo, ubi uentum fuerit ut castra moueant filii Israel, soluitur Tabernaculum, et Aaron ac filii eius sacerdotes intra Sancta Sanctorum operiunt singula quaeque operimentis ac

Tit. a. Nomb. 4, 18

1. a. Nomb. 4, 18.19 || b. cf. Ex 26, 33-34. Nomb. 4, 20 || c. cf. Nomb. 4, 5 s.

1. Tout le paragraphe est un résumé de *Nomb. 4,4-15* selon la lettre. L'essentiel des actions des Lévites est relevé par Origène, qui n'a pas voulu entrer ici dans le détail des objets enveloppés. Ceux-ci apparaîtront ultérieurement quand il s'agira de leur trouver des applications spirituelles.

Les nombreux renvois à l'Écriture montrent que c'est le *Livre des Nombres* que l'homéliste tient en mains (ou en mémoire). Dans quelques lignes, par les renvois scripturaires encore, on verra que la pensée a glissé de l'historique au symbolique ; l'Épître aux Hébreux aura pris la place du

HOMÉLIE V

Fonctions des Lévites

Sur le passage : « *Veillez à ne pas retrancher de sa tribu le clan de Caath* ^a. »

1, 1. Répondant à Moïse et Aaron, le Seigneur dit : « *Veillez à ne pas retrancher le clan de Caath de sa tribu du milieu des fils de Lévi ; voici ce que vous ferez pour eux et ils vivront, et ils ne mourront pas quand ils s'approcheront du Saint des Saints* ^a », et le reste. Comprenons d'abord la lettre du récit, puis, avec l'aide du Seigneur, montons du sens littéral à l'intelligence spirituelle.

Sens de la « lettre » ¹ Comprends donc d'abord la disposition de « la Tente du Témoignage ^b », représente-toi « le Saint des Saints ^c » séparé des endroits saints par l'interposition d'un voile, car il n'est permis à personne, hormis les prêtres et eux seuls, de le regarder. Comprends ensuite comment, lorsque vient le moment où les fils d'Israël doivent lever le camp, on plie la Tente : Aaron et ses fils les prêtres, à l'intérieur du Saint des Saints,

Livre des Nombres et c'est d'elle que l'orateur s'élancera vers le sens des mystères qu'il a hâte de partager avec ses auditeurs. — Pour le verset 18, le latin de Rufin nous conduit à traduire *tribus/plebs* en 'tribu' et 'clan'. A la vérité, quelle différence mettre entre les deux mots ? D'autre part, le grec de la Septante ne fournit pas la préposition attendue qui marquerait l'exclusion. Voir à ce propos G. DORIVAL, BA 4, p. 224, note.

uelaminibus suis ; et obtecta ea relinquentes in eodem quo
 16 fuerant loco ^d, introducunt filios Caath qui ad istud officium
 deputati sunt, et faciunt eos eleuare humeris suis ^e omnia illa
 quae manus sacerdotalis obtexerat. Et propter hoc dicitur a
 Domino : *Ne exterminetis de tribu sua plebem Caath* ^f, quasi
 20 in eo exterminandi essent, si Sancta Sanctorum nuda et
 patentia contigissent, quae non solum contingere, sed ne
 intueri quidem fas erat non uelata.

1, 2. Si intellexisti quid historiae ordo contineat,
 24 adscende nunc ad splendorem mysterii et spiritalis legis
 lumen, si purus tibi est mentis oculus, contuere. Si quis
 dignus est ex his qui Deo ministrant diuina capere et uidere
 mysteria ad quae contuenda ceteri minus capaces sint, hic
 28 Aaron uel filii Aaron esse intellegatur qui ingredi potest ad
 ea quae adire aliis fas non est. Si qui ergo talis est, huic soli
 reuelata patet *Arca Testamenti* ^g, hic uidet *urnam habentem
 manna*, hic considerat et intellegit *propitiatorium*. Hic
 32 intuetur et *Cherubim* utrumque et *mensam sanctam* et *can-
 delabrum luminis* et *altare incensi* ^h. Iste haec considerat et
 intellegit spiritaliter, id est qui uerbo Dei et sapientiae mys-
 36 teriis operam dat et Deo soli in sanctis uacat. Sciat sane cui
 haec reuelantur et spiritaliter inspicienda creduntur, non sibi
 tutum esse aperire ea et pandere quibus non licet pandi, sed
 operire debet singula et operta ceteris minus capacibus tra-
 dere portanda humeris et ceruicibus imponenda ⁱ. Cum

d. cf. Nomb. 4, 15 || e. Nomb. 7, 9 || f. cf. Nomb. 4, 18 || g. cf. Ex.
 25, 10-30 et Hébr. 9, 4 s || h. cf. Hébr. 9, 5 || i. cf. Nomb. 7, 9

1. Le spirituel, tendu de tout lui-même vers les mystères divins, ne se
 laisse pas arrêter par l'aspect des choses saintes qui ne sont pas Dieu lui-
 même. — Ce qu'il contemple, ce sont les objets décrits par *Exode* 25, 10-
 30, description qui broche dans la mémoire d'Origène avec les détails de
 même origine rapportés par l'*Épître aux Hébreux*, 9, 1-6.

couvrent chaque objet de ses housses et de ses couvertures ^d,
 puis les laissent couverts à l'endroit où ils étaient. Ils font
 alors entrer les fils de Caath préposés à cet office, et leur
 font porter « sur les épaules ^e » tous les objets enveloppés
 par une main sacerdotale. C'est ce qui fait dire au Seigneur :
 « Veillez à ne pas retrancher de sa tribu le clan de Caath ^f »,
 puisqu'il aurait fallu les retrancher au cas où ils auraient tou-
 ché à nu et à découvert les objets du Saint des Saints, alors
 qu'il n'était pas permis non seulement de les toucher, mais
 même de les regarder sans les voiles.

Le mystère : 1, 2. Si tu as saisi le contenu
 les œuvres et la science au niveau de l'histoire, élève-toi
 maintenant vers la splendeur

du mystère, et si l'œil de ton intelligence est pur, contemple
 la lumière de la Loi spirituelle. Si, parmi les ministres de
 Dieu, il en est un qui soit digne de percevoir le divin et de
 voir les mystères que les autres sont moins capables de
 contempler, celui-là sera reconnu comme Aaron ou ses fils
 qui peuvent entrer là où il n'est pas permis aux autres de
 pénétrer. S'il y a donc un homme de cette qualité, à lui seu-
 lement est ouverte sans voile « l'Arche d'Alliance ^g », à lui
 de voir « l'urne qui contient la manne », à lui de contempler
 et de comprendre « le propitiatoire ». Il voit aussi les deux
 « Chérubins », « la table sainte », « le chandelier lumineux »
 et « l'autel de l'encens ^h ». Il contemple tout cela et le com-
 prend spirituellement, — je veux dire celui qui s'applique à
 la parole de Dieu et aux mystères de la sagesse, celui qui ne
 s'occupe que de Dieu dans le sanctuaire ⁱ. Qu'il sache bien,
 celui à qui ces mystères sont dévoilés et confiés pour être
 pénétrés d'un regard spirituel, qu'il n'est pas prudent pour
 lui de les ouvrir et de les étaler devant ceux auxquels il n'est
 pas permis de le faire ; mais il doit les envelopper un à un
 et, dans leur enveloppe, les donner à porter sur les épaules
 et à placer sur la nuque ⁱ de ceux qui n'ont pas les capacités

40 enim ex uerbis mysticis eruditi et perfecti quique doctores
 opera populis iniungunt et plebs agit quidem et implet quae
 mandantur, non tamen eorum quae geruntur intellegit
 rationem, quid aliud geritur nisi operta et uelata Sancta
 44 Sanctorum super humeros portantur ?

1, 3. Et ut adhuc manifestius quae dicuntur aduertas,
 exemplis te ex diuinis uoluminibus adhibitis informabimus.
 Moyses intellegebat sine dubio quae esset uera circumcisio ⁱ,
 48 intellegebat quod esset uera pascha ^k, sciebat quae essent
 uerae neomeniae et quae uera sabbata ^l, et cum haec omnia
 intellexisset in spiritu, uerbis tamen ea per rerum corpora-
 lium species adumbrationesque uelabat; et cum sciret
 52 *uerum pascha immolandum esse Christum* ^m, ouem corpo-
 ralem immolari mandat in pascha ⁿ. Cumque sciret *diem fes-
 tum agi debere in azymis sinceritatis et ueritatis* ^o, tamen de
 farinae azymis praecipiebat ^p. Haec ergo et huiusmodi erant
 56 *Sancta Sanctorum*, quae cum Moyses portanda ceteris tra-
 deret, id est rebus et operibus implenda, cooperta tamen ea
 et uelata communi sermonum tradebat eloquio. Humeri
 autem quod operum indicium teneant, in multis Scripturae
 60 locis saepe ostendimus.

1, 4. Sed et in ecclesiasticis obseruationibus sunt non-
 nulla huiusmodi, quae omnibus quidem facere necesse est,
 nec tamen ratio eorum omnibus patet. Nam quod, uerbi

j. cf. Rom. 2, 26 s. || k. cf. I Cor. 5, 7 || l. cf. Col. 2, 16-17 || m. I Cor.
 5, 7 || n. cf. Ex. 12, 3 || o. cf. I Cor. 5, 8 || p. cf. Ex. 12, 8

1. Distinction de la science et des œuvres, des parfaits et des inférieurs. Les premiers connaissent le mystère, les autres ne voient que son apparence et en exécutent les prescriptions, sans les comprendre.

2. Cette idée que Moïse — et, dans une certaine mesure, les patriarches (v. Abraham au sacrifice de son fils, *Hom. in Gen. VII, 6, SC 7 bis, p. 225*) — savait le vrai sens des mystères, sera abandonnée par la théologie postérieure, qui en reportera la connaissance à l'Esprit, Moïse n'en étant qu'un

voulues. Quand en effet des docteurs instruits des paroles mystiques et arrivés à la perfection enjoignent au peuple d'accomplir des œuvres et que le peuple se met à l'action et exécute les ordres, sans toutefois comprendre la raison de ce qui se fait, n'est-ce pas là porter sur les épaules les objets du Saint des Saints recouverts et voilés ¹ ?

1, 3. Pour que tu saisisse plus clairement ce que nous disons, nous allons te le faire comprendre avec des exemples empruntés aux Livres divins. Moïse, sans aucun doute, comprenait ce qu'était la véritable circoncision ⁱ, il savait ce qu'était la Pâque véritable ^k, ce qu'étaient les néoménies véritables et les véritables sabbats ^l. Bien qu'il comprît tout cela en esprit, il le voilait pourtant en paroles avec les images et les esquisses des choses corporelles; et bien qu'il sût que le Christ « était la véritable Pâque à immoler ^m », il ordonne d'immoler pour la Pâque une brebis en chair et en os ⁿ. Et bien qu'il sût qu'on devait « célébrer la fête avec des azymes de sincérité et de vérité ^o », il prescrivait néanmoins des azymes de farine ^p. Au même mode de réalité appartenaient les objets du « Saint des Saints » : Moïse les donnait à porter aux autres, c'est-à-dire à accomplir par des actes et des œuvres, mais, communément, il en parlait comme d'objets couverts et voilés. Or que les épaules soient le symbole des œuvres, de nombreux passages de l'Écriture nous ont souvent servi à le montrer ³.

1, 4. De même, parmi les observances ecclésiastiques, il y en a quelques-unes dont la pratique s'impose à tous, sans toutefois que tous en comprennent la raison. Par exemple

interprète en partie ignorant, et au chrétien qui a reçu du Christ la clef des mystères.

3. Cf. par ex. ici, *Hom. IV, 3, p. 111* : « ils les portent sur leurs épaules, pour signifier évidemment qu'ils en ont la connaissance plus par l'action des œuvres que par les révélations de la science ».

64 gratia, genua flectimus orantes et quod ex omnibus caeli pla-
gis ad solam Orientis partem conuersi orationem fundimus,
non facile cuiquam puto ratione compertum. Sed et eucha-
ristiae siue percipiendae siue eo ritu quo geritur explican-
68 dae, uel eorum quae geruntur in baptismo, uerborum
gestorumque et ordinum atque interrogationum ac respon-
sionum quis facile explicet rationem ? Et tamen omnia haec
opera licet et uelata portamus super humeros nostros, cum
72 ita implemus ea et exsequimur, ut a Magno Pontifice atque
eius filiis tradita et commendata suscepimus. Cuncta ergo
haec et horum similia cum gerimus nec tamen eorum adse-
quimur rationem, leuamus humeris nostris et portamus ado-
76 perta et obiecta diuina mysteria, nisi si quis sit inter nos
Aaron aut filii Aaron, quibus ista conceditur nuda et reue-
lata perspicere. Ita tamen conceditur ut sciant sibi uelanda
haec et operienda, ubi ceteris dari ea et in opus proferri ratio
80 poposcerit.

1. « Fléchir les genoux en priant » et « se tourner vers l'Orient » : ici Origène n'en donne pas les raisons, mais il s'en est expliqué en d'autres circonstances. Fléchir les genoux est un signe d'humilité, de soumission, *De orat.* 31,3, et se tourner vers l'Orient est se fixer du côté d'où nous arrive la lumière, celle de Jésus Christ, véritable soleil de l'Église et du monde, *ibid.* 32. Ce sont des comportements, ce ne sont pas des prescriptions. Sagement, Origène dit bien que si, par ex., l'on est couché à cause de la fièvre ou si l'on navigue en un sens opposé à l'Orient, le devoir de la prière demeure, indépendamment des attitudes extérieures. Sur cette question et sur l'usage de la prière dans l'Église ancienne, cf. J. DANIELOU, *Origène*, Paris 1948, p. 42 ss. — L'usage de se tourner vers l'Orient pour la prière est attesté par TERTULLIEN, *Apol.* 16, 10, CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* VII, 43, 6 ; PS-JUSTIN, *Q. et Resp. ad orthod.*, 118, etc. Il s'est conservé dans l'usage d'orienter les églises avec le chevet à l'Est. Mais au V^e siècle, il donnait lieu à des interprétations superstitieuses (adoration du soleil) qui furent combattues par le pape saint Léon (*Serm. 27 de Christi Nativ.* 7, 4, SC 22 bis, p. 157 et la note).

2. Faut-il ne voir ici qu'une précaution à l'égard des catéchumènes, dictée par la « discipline de l'arcane » ? — ou plutôt, semble-t-il, le souci de réserver l'explication du mystère aux auditeurs qui ne sont pas des simples, et sont capables de la comprendre. — Pour le baptême, voir *Hom. in Jos.*

fléchir les genoux en priant, se tourner du seul côté de l'Orient à l'exclusion de tout autre point du ciel¹ pour faire entendre nos prières, voilà, je pense, ce à quoi il n'est pas facile à chacun de donner une raison. De même aussi, pour l'Eucharistie, qu'il s'agisse de la comprendre (*percipiendae*) ou d'expliquer le rite qui l'opère, ou pour le baptême qu'il s'agisse des formules et des actes qui se déroulent, de la suite des rites, des interrogations et des réponses, qui donc pourrait facilement en expliquer la raison ?² Et pourtant, nous portons toutes ces réalités, couvertes et voilées qu'elles sont, sur nos épaules, lorsque nous les accomplissons et les exécutons dans l'esprit des traditions et des recommandations qui nous ont été données par le Grand Pontife et ses fils. Quand nous exécutons, par conséquent, toutes ces pratiques et celles qui leur ressemblent sans pourtant en comprendre la raison, nous mettons sur nos épaules et nous portons, dans leurs enveloppes et dans leurs voiles, les divins mystères. Mais il se peut qu'il y ait parmi nous un Aaron ou des fils d'Aaron à qui soit accordée la saisie de ces mystères à nu et à découvert ; ce privilège n'est accordé toutefois qu'à condition qu'ils sachent qu'il leur faudra les voiler et les couvrir quand un motif demandera qu'ils soient donnés à d'autres et proposés comme œuvre à accomplir.

IV, 1, SC 71, p. 149 (trad. A. Jaubert) : « ...lorsque tu seras initié à ces mystères augustes et sublimes que connaissent *ceux-là seuls qui ont le droit de les connaître*, alors ayant traversé le Jourdain grâce au ministère des prêtres, tu entreras dans la Terre de la promesse ». Pour l'Eucharistie, cf. *Com. in Job.* XXXII, 24, 310-311, SC 385, p. 321 (trad. C. Blanc) : [Il faut admettre] « que le pain et la coupe soient compris par *les plus simples* selon l'interprétation commune qui concerne l'Eucharistie ; et, par *ceux qui ont appris à écouter en profondeur*, [qu'ils le soient] aussi selon la teneur plus divine de la promesse qui concerne le Logos de vérité, nourricier » [des âmes]. C'est à la suite de cette distinction, qui retient un aspect des choses pour les plus simples, qu'Origène ajoute un peu plus loin : « aussi est-il dangereux même de dire la vérité », *ibid.* 311. On lira la note que C. BLANC a consacrée à cette question, *ibid.* p. 376-378.

2, 1. Post haec dicitur de Leuitis quia operentur a uicesimo quinto anno et supra usque ad quinquagesimum annum ^a. *Omnis inquit qui procedit ad opus operum et ad*
 84 *opera quae portantur Tabernaculi Testimonii* ^b. Obserua in his distinctionem sermonum Scripturae diuinae. Ubi de operibus filiorum Israel loquitur, non dicit 'opera operum', sed sola 'opera'; ubi uero de officiis Leuitarum, non dixit sola
 88 'opera', sed 'opera operum'. Sicut enim sunt quaedam 'sancta', sunt autem et alia 'sancta sanctorum', ita sunt quaedam 'opera' et alia 'opera operum'. Unde uidetur mihi quia
 92 Moyses, ubi sensit esse quaedam opera uisibilia quidem, sed quibus inesset interior alia mystica et occulta intellegentia, haec non solum 'opera' sed 'opera operum' dixerit; quae uero communia et praesentis solum temporis opera intellexit, haec solum 'opera' nominauerit. Sunt ergo quaedam
 96 'opera operum', quae ego puto esse omnia haec de quibus uel in praesenti lectione uel in *Exodo* et ceteris locis sub occultis praecipitur mysteriis et pro parte in praesenti, pro parte uero explendis in futurum. Quae tamen, ut diximus,
 100 'opera operum' non cuilibet sed Leuitis solis tradenda mandantur.

2, 2. Et inter Leuitas ipsos non prius ad haec opera quisquam uocatur, nisi a uicesimo demum et quinto anno uitae
 104 suae usque ad quinquagesimum ^c. Sed non caret sacramento ne ipse quidem uiginti quinque et quinquaginta numerus

2. a. cf. Nombr. 4, 47 (var.); 8, 24 || b. Nombr. 4, 47 || c. cf. Nombr. 4, 47

1. Sur les « œuvres » et les « œuvres des œuvres » ainsi que sur les « objets saints » et les « (objets) saints des saints », expressions qui s'appliquent aux travaux des Léuites et aux objets qu'ils ont à envelopper et transporter, voir les notes détaillées que leur a consacrées G. DORIVAL, *BA* 4, p. 219 et 224.

Les « œuvres des œuvres » 2, 1. Après quoi, parlant des Léuites, l'Écriture dit qu'ils soient en fonction « à partir de vingt-cinq ans et plus jusqu'à cinquante ans ^a » : « Tout Léuite, dit-elle, qui s'avance pour l'œuvre des œuvres et pour les œuvres de portage de la Tente du Témoignage ^b ». Note ici la précision des termes de l'Écriture divine : quand il s'agit des œuvres des fils d'Israël, elle ne dit pas « les œuvres des œuvres », mais seulement « les œuvres » ; quand il s'agit des fonctions des Léuites, elle n'a pas dit seulement « les œuvres », mais « les œuvres des œuvres » ¹. Comme il y a, en effet, des objets « saints » et d'autres qui sont « les saints des saints », ainsi y a-t-il des « œuvres » et d'autres qui sont « les œuvres des œuvres ». J'en conclus que Moïse comprenant qu'il y a des œuvres visibles mais pleines à l'intérieur d'un sens différent mystique et caché, les a appelées non seulement « œuvres » mais « œuvres des œuvres » ; quant à celles qu'il reconnut comme des œuvres communes et limitées au temps présent, il les a appelées tout simplement des « œuvres ». Il y a donc « des œuvres des œuvres », et c'est, je pense, toutes celles qui sont prescrites soit dans la lecture présente soit dans l'*Exode* soit en d'autres livres ² en fonction des mystères cachés qui doivent être accomplis en partie dans le temps présent, en partie dans l'avenir. Cependant, il est prescrit, comme nous avons dit, que les « œuvres des œuvres » ne soient pas le fait de n'importe qui mais des seuls Léuites.

Nombres vingt-cinq et cinquante 2, 2. Et chez les Léuites eux-mêmes, aucun n'est appelé à ces œuvres qu'il ne soit à la « la vingtième année de sa vie jusqu'à la cinquantième ^c ». Or le nombre même de vingt-cinq et de cinquante pour les années

2. Ces autres œuvres sont sans doute, pour une grande part, celles qui concernent la Pâque dans ses multiples prescriptions.

annorum. Nam in uiginti quinque numero quinque sensuum perfectio declaratur, ita ut quinquies quina numerentur. Quod utique indicat eum uocari ad 'opera operum' in mysterio peragenda qui ex omni parte multiplicatis et purificatis sensibus inuenitur esse perfectus. Quinquagesimus autem numerus quod remissionis et indulgentiae teneat sacramentum, in multis Scripturarum locis saepe et abundanter ostendimus. Nam et quinquagesimus annus est qui iubilaeus dicitur apud Hebraeos, in quo et possessionum et seruitutis et debiti fit remissio^d, et quinquagesimus dies post Pascha festus traditur in lege^e. Sed et Dominus in Euangelio cum parabolam remissionis doceret et indulgentiae, debitores quos introducit, *unum in quinquaginta et alium in quingentis denariis fuisse dicit obnoxios*^f. Quinquaginta autem et quingenti cognatus est numerus; decadae enim quinquaginta faciunt quingentos. Sed et ex alia parte numerus iste sacratus fit; septem enim septimanis si addatur unius numeri perfectio, quinquaginta faciunt dies. Similiter et septuaginta septimanis si addatur unius decadae consummatio, faciunt quingentos.

d. cf. Lévy, 25, 10 || e. cf. Lévy, 23, 15 || f. cf. Luc 7, 41

1. Ces considérations sont à rattacher aux spéculations sur les nombres 5 et 10 qui reviennent souvent dans l'œuvre d'Origène : dans nos *Homélies sur les Nombres* on les trouvera dans *Hom. XXII, 1; XXV, 4*; cf. aussi *Hom. in Gen. II, 5, XVI, 6, SC 7 bis p. 101 et 391; Hom. in Lev. XIII, 4, SC 287, p. 211; Hom. in Ex. IX, 3, SC 321, p. 293, etc.* Le nombre 50 était pour Philon le nombre de la parfaite liberté (*Mut. nom 228, Œuv. de Phil. 18, p. 139*), « le plus saint et le plus physique des nombres » (*Vit. cont., 65, ibid. 29, p. 125*); autres emplois de même sens chez Philon : *Vit. Mos. II, 80, ibid. 22, p. 229; Spec. leg. II, 176-177, ibid. 24, p. 341; Congr. 109, ibid. 18, p. 181*. Clément d'Alexandrie en présente déjà une interprétation analogue à celle d'Origène : « Le nombre cinquante est un symbole de l'espérance et du pardon de la Pentecôte » (*Strom. VI, 87,2, GCS Clem. Al. II (1985), p. 475*). — Sur « les symboles numériques » exploités par Origène et la Patristique, voir H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale IV, (Théologie 59), 1964, p. 7-40*.

n'est pas sans signification mystérieuse¹. Car dans le nombre de vingt-cinq on reconnaît la perfection des cinq sens, qu'on obtient en multipliant cinq par cinq. Ce qui indique bien que celui qui est appelé à accomplir en mystère « les œuvres des œuvres » est celui qui, au terme de la multiplication² et de la purification des sens est trouvé parfait en tout point. Quant au nombre cinquante, il renferme un mystère de rémission et d'indulgence, nous l'avons souvent et abondamment fait remarquer en bien des passages de l'Écriture. C'est en effet la cinquantième année qui est tenue pour jubilé chez les Hébreux; il s'y fait la remise des propriétés, de la servitude et de la dette^d. Le cinquantième jour après la Pâque est donné comme jour de fête dans la Loi^e. Dans l'Évangile, le Seigneur, enseignant la parabole de remise et d'indulgence, met en scène des débiteurs, dont il dit qu'« ils étaient redevables, l'un de cinquante l'autre de cinq cents deniers^f ». Or cinquante et cinq cents sont des nombres apparentés, puisque cinquante dizaines font cinq cents. Mais ce nombre est sacré pour une autre raison. Car si à sept septaines on ajoute en achèvement le nombre un, on obtient cinquante jours³. Et de même, si à soixante-dix septaines, on ajoute le complément d'une dizaine, on obtient cinq cents.

2. Le mot est à entendre d'abord au sens arithmétique, dans un pareil contexte. Mais l'opération représente une augmentation, non du nombre des sens, élevé au carré, mais un accroissement de valeur, et sans doute de nature, par la transformation des sens charnels en sens spirituels. Cf. les spéculations arithmétiques de Platon sur le bonheur du roi et le malheur du tyran (*Rép. 587e*). Sur le passage des sens charnels aux sens spirituels, v. K. RAHNER, *Le début d'une doctrine des cinq sens spirituels chez Origène, RAM XIII (1932), p. 205-223*.

3. Cette méthode de calcul pour arriver au nombre significatif « en ajoutant la perfection du nombre un », se retrouvera plus loin dans l'*Hom. XXV, 4 (SC 29, p. 483)*. Elle est déjà employée par Philon : le produit de 7 par 7, nombre de la semaine, donne 49; l'esprit est invité naturellement à compléter le nombre par une unité pour — nous dirions aujourd'hui : arrondir, — mais c'était aussi autrefois pour entrer dans la convenue d'un symbole porteur de sens...

2, 3. Quod et si abundantius adhuc sacramenta quinquaginta et quingentorum numeri placet colligi, habemus et in
 128 hoc ipso qui in manibus est *Numerorum* libro, ubi de hostium spoliis quidam quidem offerunt in dona Dei quinquagesimam portionem, qui non processerunt ad bellum, quidam uero quingentesimam^g; et utique non inaniter etiam
 132 hic quinquagesimus et quingentesimus numerus habetur. Sed et in *Genesi* ubi Deus tractabat de indulgentia Sodomorum, si forte possent ad ueniam peruenire, huiusmodi mysteriorum conscius patriarcha Abraham a quinquagesimo numero incipit pro indulgentia Sodomorum
 136 Domino supplicare et dicit: *Si inuenti fuerint quinquaginta in ciuitate, non saluabis propter quinquaginta ciuitatem?*^h

3, 1. Sed ad propositum reuertamur. Oportet ergo operari Leuitas in sanctis *usque ad quinquaginta annos*, inferiores quidem *opera*, meliores uero *opera operum*^a, horum autem superiores spiritalibus officiis deservire et introire in Sancta Sanctorum ibique operire quae operienda sunt et tradere filiis Caath portanda humeris et manibus euehenda^b. Sed et reliqui unusquisque secundum ea quae in superius saepe disserta sunt ordinantur. Verum ne nimia haec operimentorum uelamentorumque cautela desperationem quandam et maestitiam generet auditoribus, pauca aliqua, quae et nobis pandere tutum sit et uobis fas sit adspicere — quoniam quidem, ut prius diximus, *genus regale et sacerdotium, gens sancta et populus in acquisitionem*^c dicti sumus —, aperire temptabimus.

g. cf. Nombr. 31, 28-30 || h. Gen. 18, 24

3. a. cf. Nombr. 4, 47; 8, 24 || b. cf. Nombr. 4, 5-15 || c. I Pierre 2, 9

2, 3. Et si l'on veut réunir avec bien plus d'abondance des exemples des mystères du nombre cinquante et cinquante, nous en trouvons dans ce *Livre même des Nombres* qui est entre nos mains. Ainsi, sur les dépouilles des ennemis, certains offrent en don à Dieu « le cinquantième », ceux-là ne sont pas allés à la guerre, certains « le cinq-centième »^g; or ce n'est certainement pas sans raison qu'ici encore on a les nombres cinquante et cinquante. Dans la *Genèse*, quand Dieu se posait la question d'accorder l'indulgence à Sodome, se demandant si elle pourrait avoir droit au pardon, le patriarche Abraham, connaissant ces sortes de mystères, commence par le nombre cinquante à supplier le Seigneur en faveur de Sodome et il dit: « Si l'on en trouve cinquante dans la ville, ne sauveras-tu pas la ville pour cinquante^h? »

3, 1. Mais revenons à notre propos. Il faut donc que les Lévites se consacrent aux choses du sanctuaire « jusqu'à cinquante ans »: ceux d'un degré inférieur s'occupent des « œuvres », les meilleurs « des œuvres des œuvres »^a; parmi ceux-là, ceux qui sont plus élevés servent aux fonctions spirituelles: ils entrent dans le « Saint des Saints », ils couvrent les objets qui doivent être couverts, ils les donnent aux fils de Caath à porter sur les épaules et à enlever de leurs mains^b. Quant aux autres, ils sont répartis chacun selon des dispositions sur lesquelles on est déjà revenu souvent plus haut. Mais de peur que ces précautions excessives à couvrir et à voiler ne découragent et n'accablent les auditeurs, nous allons essayer de découvrir quelques-uns de ces objets, de ceux qu'il soit sans danger pour nous de déployer et pour vous sans sacrilège de regarder, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, nous sommes appelés « une race royale et un sacerdoce, une nation sainte et un peuple que Dieu s'est acquis »^c.

3, 2. Intellegamus ergo Tabernaculum Testimonii omnes sanctos qui sub testamento Dei censentur, et in hoc Tabernaculo esse quosdam celsiores meritis et gratia superiores, et ex iis aliquos quidem *candelabrum*^d dici, ipsos forte apostolos qui illuminant accedentes ad Deum. Sed et si qui alii sint qui in hoc Tabernaculo Dei omnibus ingredientibus scientiae et doctrinae lumen ostendunt, omnes isti *candelabrum* mysticum nominentur. Alii sint *mensa sacra*, quicumque habent panes Dei et reficiunt ac pascunt animas *esurientes iustitiam*^e. Alii sint *altare incensi*, quicumque *orationibus et ieiuniis die ac nocte uacant in templo*^f Dei, orantes non solum pro semetipsis, sed et pro uniuerso populo. Hi uero quibus arcana mysteria credidit Deus et occultorum prouidentiae suae iudiciorum secreta commisit, *Arca Testamenti Dei*^g appellantur. Porro qui cum omni fiducia per hostias precum supplicationumque uictimas Deum hominibus repropitiant et pro delictis populi interueniunt, *propitiatorium*^h nominentur. At qui meruerunt multitudinem scientiae et abundantes diuitias in agnitione Dei, *Cherubim*ⁱ intellegi possunt; *Cherubim* namque in lingua nostra multitudo scientiae interpretatur.

3, 3. Sed hos omnes qui per haec singula quae supra enumerata sunt designantur, portari necesse est et portari *in*

d. cf. Nomb. 4, 9. Hébr. 9, 2 || e. cf. Nomb. 4, 7. Hébr. 9, 2 || f. cf. Matth. 5, 6 || g. cf. Nomb. 4, 11. Hébr. 9, 4 || h. cf. Lc 2, 37 || i. cf. Nomb. 4, 5. Hébr. 9, 4

1. Ainsi les saints sont-ils les pierres dont Josué (Jésus) construit l'autel. Les pierres de Josué accèdent à la construction selon une hiérarchie de résistance qui met les plus solides au fondement, mais toutes sont pierres vivantes, y compris, certes, celles qui vaquent à la prière jour et nuit (*Hom. in Jos. IX, 1, SC 71, p. 245*), comme le sont ici les saints de « l'autel de l'encens » qui vaquent aux jeûnes et aux prières jour et nuit. Texte important pour la doctrine de la communion des saints, — de l'union et du rôle du peuple de Dieu.

**Le mobilier
de la Tente :
les saints**

3, 2. Comprenons donc que la Tente du Témoignage, ce sont tous les saints recensés sous l'alliance de Dieu, et qu'il y en a, sous cette Tente, de plus élevés en mérites et de plus hauts en grâce ; parmi eux quelques-uns passent pour le « chandelier^d », ce sont sans doute les Apôtres eux-mêmes, car ils illuminent ceux qui cheminent vers Dieu. Et s'il y en a d'autres qui, sous cette Tente de Dieu, montrent à tous ceux qui entrent la lumière de la science et de la doctrine, ceux-là devront porter la dénomination de « chandelier » mystique. D'autres seront « la table sacrée » : tous ceux qui détiennent les pains de Dieu, qui restaurent et nourrissent les âmes « affamées de justice^e ». D'autres seront « l'autel de l'encens » : tous ceux qui « vaquent jour et nuit dans le temple de Dieu aux jeûnes et aux prières^f », en priant non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour tout le peuple¹. Quant à ceux auxquels Dieu a confié ses mystères cachés et à qui il a remis les secrets des jugements cachés de sa providence, que ceux-là portent le nom d'« Arche d'Alliance » de Dieu^g. Et encore ceux qui, en pleine confiance, par l'offrande des prières et l'immolation des supplications, réconcilient Dieu avec les hommes et intercèdent pour les fautes du peuple, ceux-là seront appelés le « propitiatoire^h ». Et ceux qui ont mérité l'abondance de la science et les richesses plantureuses de la connaissance de Dieu, ceux-là peuvent être tenus pour « les Chérubinsⁱ », car Chérubin signifie dans notre langue l'abondance de la science².

Portés par les anges 3, 3. Mais il faut que toutes ces catégories symbolisées en détail par chacun des objets énumérés ci-dessus soient portées, —

2. Cette interprétation, déjà donnée par Philon (*Vit. Moys. II, 97, Cuv. de Phil. 22, p. 237*), est constante chez les Pères de l'Église.

176 *humeris* j. Unde fortassis, ut ego opinor, angeli qui *ordinati sunt propter eos qui hereditatem capiunt salutis* k, ipsi sint qui singulos eorum quos supra diximus portant. Cum enim solutum fuerit tabernaculum hoc et coeperimus ingredi ad
 180 illa sancta et pergere ad locum repromissionis, hi qui vere sancti sunt et in Sanctis Sanctorum habentur, angelis sine dubio subuectantibus incedunt et, usquequo requiescat Tabernaculum Dei, *portantur in humeris et extolluntur in*
 184 *manibus*. Quod prospiciens in spiritu propheta dicebat *quoniam angelis suis mandauit de te ut in manibus tollant te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum* l.

3, 4. Quod quidem dictum putauit diabolus de Salvatore
 188 accipiendum, sed excaecatus malitia non intellexit eloquia mystica ; neque enim Saluator meus angelis indigebat *ut non offenderet ad lapidem pedem suum*. Calumniatur diabolus Scripturam diuinam, qui haec de Salvatore dicta protulerit ;
 192 non de illo, sed de omnibus sanctis hoc dicitur quia *angelis suis mandauit Deus pro populo suo ut non offendant ad lapidem pedem suum*. Sed et omnia quae in hoc psalmo scripta sunt, iustis quibusque magis quam Saluatori conueniunt.
 196 Liberat enim *Dominus a ruina et daemónio meridiano* m non Saluatorem — absit a nobis ita intellegere —, sed omnem iustum. Iusti enim sunt qui indigent adiutorio angelorum

j. cf. Hébr. 9, 5 || k. cf. Hébr. 1, 14 || l. Ps. 90, 11-12 || m. cf. Ps. 90, 6

1. Cf. *Hom. in Lev.* IX, 4, SC 287, p. 85 : « des anges..., ministres de Dieu chargés de cet office (de conduire après la mort les âmes selon leur mérite) qui réalisent le sort que tu t'es préparé ». Sur le rôle des anges dans la doctrine origénienne, voir J. DANIELOU, *Origène*, p. 219-242, le chapitre sur l'« angéologie ».

2. « Cette Tente » : la nôtre, à la fin du siècle présent. — Le symbolisme des Tentes apparaîtra avec tous ses développements dans les *Hom.* XVII,

« portées sur les épaules j ». Aussi je pense que ce sont sans doute les anges « envoyés en mission pour le bien de ceux qui reçoivent l'héritage du salut k » l qui doivent porter eux-mêmes chacun de ceux que nous avons indiqués plus haut. Car, une fois repliée la tente d'ici-bas, une fois amorcée notre entrée aux lieux sanctifiés d'en haut et poursuivie notre route vers le pays de la promesse, alors s'avancent, soutenus sans aucun doute par des anges, ceux qui sont vraiment saints et attachés au « Saint des Saints », et, jusqu'à ce que repose la Tente de Dieu, « ils sont portés sur les épaules et élevés à la main ». C'est ce que voyait par avance en esprit le prophète quand il disait : « Il a ordonné pour toi à ses anges de te porter sur leurs mains de peur que ton pied ne heurte la pierre l ».

3, 4. Le diable a cru qu'il fallait appliquer cette parole au Sauveur, mais aveuglé par la malice, il n'a pas compris les paroles mystérieuses. Car mon Sauveur n'avait pas besoin d'anges pour que son pied ne heurte la pierre. Le diable calomnie la divine Écriture 3 en rapportant cette citation au Sauveur. Ce n'est pas de Lui, mais de tous les saints, qu'il est dit : « Dieu a donné des ordres à ses anges » pour son peuple, « pour que son pied ne heurte pas la pierre ». De plus, tout ce qui est écrit dans ce psaume s'applique à tous les justes plus qu'au Sauveur. Car le Seigneur délivre « de la ruine et du démon de midi m », non pas le Sauveur — loin de nous cette idée —, mais quiconque est juste. Ce sont les justes, en effet, qui ont besoin de l'aide des anges de Dieu

XXIII, XXVII. Lire à ce sujet « Tentes » chez Origène, dans *Com. in Cant.* SC 376, p. 757, la note complémentaire n° 7, par M. BORRET.

3. Cette piquante observation, du diable présenté comme exégète de la Sainte Écriture et fourvoyé, combat sans doute une tradition qui appliquait au Christ en même temps qu'à l'Église le *Psaume 90*. Cf. EUSÈBE, *Com. in Ps.*, PG 23, 1157 B.

Dei, uti ne a daemonibus subruantur et ne corda eorum
200 *sagitta uolante in tenebris* ⁿ terebrentur.

Per ipsos angelos sub eodem mysterio Paulus portandos
esse quosdam confirmat *in nubibus*, cum dicit : *Sed et nos*
qui uiuimus, qui reliqui sumus, simul cum illo rapiemur in
204 *nubibus obuiam Christo in aera* ^o. Rapiuntur ergo ab ange-
lis hi qui penitus purgati et leues effecti sunt a delictis ; por-
tantur uero hi qui aliquibus adhuc reliquiis praegravantur.

3, 5. Portantur ergo et *columnae tabernaculi* a quibus-
208 dam et *atria* ^p ceteraque quae ab Scriptura referuntur ; por-
tantur autem non ab Israelitis, sed a Leuitis secundum hunc
sensum quem in transcurso uidemur breuiter contigisse
relinquentes sensibus auditorum, ut, si quis de his maiore
212 desiderio flagrauerit, accendat sibi lumen scientiae et maiora
horum oculo perspicaciore coniciat. Nobis autem concedat
Dominus ut a talibus operariis portati et subleuati liberemur
et defendamur *a sagitta uolante in tenebris* et *a ruina et dae-*
216 *monio meridiano*, ne forte *offendamus ad lapidem pedem*
nostrum ^q, usquequo ueniamus ad locum repromissionis
sanctorum, per Christum Dominum nostrum, *cui est honor*
et imperium in saecula saeculorum. Amen ^r.

n. cf. Ps 90, 5 || o. I Thess. 4, 15-17 || p. cf. Nomb. 4, 31 s. || q. cf. Ps.
90, 5.6.12 || r. cf. I Pierre 4, 11

1. Degrés de mérite différents : il faut voir ici les parfaits et ceux qui
sont en progrès.

pour ne pas être écrasés par les démons ni percés au cœur
« par la flèche qui vole dans les ténèbres » ⁿ.

C'est par les anges eux-mêmes que Paul, faisant appel au
même mystère assure que certains doivent être portés « sur
les nuées », quand il dit : « Et nous les vivants, qui sommes
restés, nous serons emportés ensemble avec eux sur les nuées
à la rencontre du Christ dans les airs » ^o. Sont donc « empor-
tés » par les anges ceux qui se sont bien purifiés et allégés
de leurs fautes ; mais sont « portés » ceux qui sont encore
alourdis par des restes de fautes ¹.

3, 5. Sont donc portées par certains « les poteaux de la
Tente, le portique ^p » et les autres objets mentionnés par
l'Écriture ; mais ces objets sont portés non par des Israélites,
mais par des Léuites, pour la raison qu'il nous semble avoir
brièvement indiquée en passant ² ; nous laissons aux pen-
sées des auditeurs — au cas où l'un d'eux aurait ardemment
désiré en savoir plus —, le soin d'attiser pour lui la lumière
de la science et de découvrir avec un regard plus pénétrant
de plus grandes vérités. En ce qui nous concerne, que le
Seigneur nous accorde, portés et soulevés par de tels por-
teurs, d'être libérés et protégés de « la flèche qui vole dans
les ténèbres », « de la ruine et du démon de midi » et du
risque de heurter notre pied contre la pierre ^q, jusqu'à ce que
nous arrivions au pays de la promesse des saints, par le
Christ notre Seigneur, « à qui sont l'honneur et la puissance
pour les siècles des siècles. Amen » ^r.

2. Il nous semble que cette raison a été donnée un peu plus haut au
§ 2, 1, mais sur un mode mystique, quand Origène a distingué les
« œuvres » des fils d'Israël et les « œuvres des œuvres » des Léuites.

HOMÉLIE VI

HOMÉLIE VI

(*Nombr.* 11, 16-25 ; 12, 1-15)

NOTICE

Moïse, les Anciens, l'Éthiopienne

Trois grands mystères : Vivre « au-dedans » avec Moïse — Partager l'Esprit avec 70 Anciens — Épouser l'Éthiopienne. L'homélie suivante reviendra sur ce dernier point.

Quand Moïse écoute les paroles de Dieu, il est « au-dedans » ; quand il parle, il est « au-dehors ». Au-dedans, les vastes mystères de la sagesse et de la profondeur divines ; au-dehors, les prescriptions. Tout maître dans l'Église vit selon ces deux aspects : pensées profondes au milieu des parfaits, paroles plus superficielles pour les foules. Paul, comme Moïse, vivait ainsi.

« Dieu, prenant de l'Esprit de Moïse, en donna aux soixante-dix Anciens ». Pour comprendre, il faut écarter l'anthropomorphisme, car l'Esprit ne se découpe pas. Mais on peut penser à une lampe brillante qui en allume soixante-dix autres. La source ne s'appauvrit pas de se communiquer. Quand il s'agit du Christ, l'Esprit repose en lui avec une « septuple puissance » (cf. Isaïe), puissance si forte qu'il faut sept mots pour la dire, et repos si remarquable que Jean-Baptiste énonce que c'est une présence qui ne peut se dédire. Le Seigneur Jésus, en effet, est sans péché, tandis que les autres hommes, y compris les prophètes, sont des pécheurs.

Est-elle donc possible la convivance de l'Esprit Saint et d'un pécheur ? Réponse d'Origène : Non, pas simultanément. Moïse a eu l'esprit de péché quand il a douté que le pouvoir divin pût lui permettre d'extraire l'eau de la pierre. Mais il n'a pas douté sans cesse : donc il a tantôt porté l'Esprit de Dieu, et tantôt ne l'a pas porté. Il en fut de même pour David, de même pour Salomon, de même pour le prophète de Béthel.

Il y a ainsi chez les hommes des absences de l'Esprit Saint, et, dit Origène qui en doute un peu, mais qui ne craint pas la digression, des choses communes indignes de sa présence. On trouvera là conformément à d'autres textes origéniens que les rapports du mariage, même légitime, même si c'est celui d'un prophète, sont de ceux-là. — Tout cela n'est dit que pour montrer en contrepartie que l'Esprit de Dieu n'a cessé de demeurer en Jésus.

Revenons à la suite de la lecture : Moïse a épousé une Éthiopienne et sa sœur Marie le lui a reproché, ce qui vaut à celle-ci de la part de Dieu un châtement : devenir lépreuse. Nous arrivons vers la fin de l'homélie : Origène sera bref. Marie représente donc l'ancien peuple, ce peuple « dont le brouillard obscurcit l'intelligence », mais qui plus tard, « entré dans la plénitude des nations », recevra « la gloire de la foi et la splendeur de la connaissance », comme le visage de Marie, après les ravages de la lèpre, reprendra l'éclat de sa beauté.

HOMILIA VI

De eo quod scriptum est : *exiit Moyses ad populum*^a, et de septuaginta presbyteris^b et de Aethiopissa quam Moyses accepit uxorem^c.

1, 1. Plura nobis simul recitata sunt et de omnibus his dicere nec temporis breuitas nec mysteriorum magnitudo permittit. Licebit tamen ex ingentibus campis paucos flosculos legere et non quantum ager exuberat, sed quantum odoratui sufficiat carpere. Sicut et cum quis accedit ad fontem, non ei tantum haurire necesse est quantum uena diues effuderit, sed quantum arentes siti mitiget fauces, ne forte plus iusto sumpta fiat potanti salubris unda pernicies.

1, 2. *Et exiit*, inquit, *Moses ad populum et locutus est uerba Domini*^a. Donec 'uerba Dei' audit Moyses et ab ipso docetur, intus est et in interioribus consistit atque in secretis habetur ; ubi uero 'turbis' loquitur^b et populo ministrat ei qui intus non potest stare, 'exire' dicitur 'foras'. Quid

Tit. a. Nombr. 11, 24 || b. cf. Nombr. 11, 16 s. || c. cf. Nombr. 12, 1 s.

1. a. Nombr. 11, 24 || b. cf. Matth. 12, 44 ; 13, 36

1. Sur cette idée d'intériorité et d'extériorité, cf. *Hom. in Num. XXI, 2* : « Considère que le juste est au-dedans et se tient toujours à l'intérieur, car c'est à l'intérieur que le juste "prie le Père dans le secret"... ; mais "Dieu le fait sortir" quand les circonstances le commandent... » — *Hom. in Lev. IV, 6, SC 286, p. 185* : « Ce prêtre si savant (=Paul), quand il est à l'intérieur au milieu des parfaits, comme dans le Saint des Saints, porte la robe

HOMÉLIE VI

Moïse, les Anciens, l'Éthiopienne

Sur le passage : « *Moïse sortit vers le peuple*^a » ; sur les soixante-dix Anciens^b, et sur l'Éthiopienne que Moïse prit comme épouse^c.

**Ne buvons de la source
que ce qui apaise
la soif**

1, 1. Plusieurs passages nous ont été lus ensemble ; ni le peu de temps dont nous disposons, ni la grandeur des mystères ne nous permettent de parler de tous. On pourra cependant dans ces vastes étendues cueillir quelques fleurs, non pas toutes celles dont le sol abonde, mais assez pour en goûter le parfum. C'est comme lorsqu'on va à la fontaine, il ne faut pas y puiser toute l'eau qu'y déverse une source abondante, mais seulement ce qu'il faut pour apaiser la soif d'un gosier desséché, de crainte que, bue avec excès, l'eau, toute bonne qu'elle est, ne devienne nuisible.

**« Moïse sortit » :
le dedans et le dehors**

1, 2. « Et Moïse, dit l'Écriture, sortit vers le peuple, et lui fit entendre les paroles du Seigneur^a. » Tant que Moïse écoute les paroles de Dieu et reçoit ses enseignements, il est au-dedans, il se tient à l'intérieur et demeure à l'écart. Mais quand « il parle aux foules^b » et qu'il se met au service de ce peuple qui ne peut pas se tenir au dedans, l'Écriture dit « qu'il sort au-dehors¹ ». Quelle réa-

ergo formae talis continet sermo ? Quod omnis doctor et magister Ecclesiae, si de profundioribus mysteriis aliquid moueat, si arcanum quid et reconditum de Dei sapientia proferat *inter perfectos* ^c, donec in profundis sensibus uersatur, intus esse et in interioribus consistere dicendus est : cum uero loquitur ad turbas et ea profert quae proficiant his qui foris sunt et quae potest uulgus audire, foras dicitur exisse et loqui ad populum uerba Domini ^d.

1, 3. Hoc uideo et Paulum fecisse et intus quidem fuisse cum diceret : *Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam autem non huius mundi neque principum huius mundi qui destruentur. Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio absconditam quam nemo principum huius mundi cognouit* ^e. Vides quomodo intus est et interna atque arcana diuinae sapientiae penetrat Paulus, cum haec loquitur. Cum autem procedit ad populum ^f, audi quid loquitur : *Omnis sermo malus de ore uestro non procedat* ^g, et : *Qui furabatur, iam non furetur* ^h, et : *Vnusquisque uir uxorem suam habeat*, et : *Vnaquaeque mulier uirum suum habeat* ⁱ. Haec et si qua huiusmodi sunt, Paulus secundum Moysis formam foras exiens ad populum loquitur.

2, 1. Sed uideamus et aliud caput, in quo refertur quod septuaginta uiros elegerit Moyses ex senioribus populi et

c. cf. I Cor. 2, 6-7 || d. Nomb. 11, 24 || e. cf. I Cor. 2, 6-7 || f. cf. Nomb. 11, 24 || g. Éph. 4, 29 || h. Éph. 4, 28 || i. I Cor. 7, 2

de la doctrine ; mais quand il sort vers ceux qui ne peuvent comprendre, il change la robe de sa parole et enseigne des choses moins relevées. » — Ailleurs, s'agissant du Christ, Origène se réfère au même thème : « A Jésus seul il appartenait de savoir séparer... ceux du dehors de ceux du dedans, et ainsi de parler en paraboles à ceux du dehors et d'expliquer les paraboles à ceux qui étaient entrés dans sa maison. Le dehors et l'entrée dans la maison sont d'ordre mystique. » (*Entretien avec Héracl.* 15,12, SC 67, p. 87). — Cf. encore *Com. in Matth.* 10, 1, SC 162, p. 141 ; 10, 4, p. 153. — FR. BERTRAND, *Mystique de Jésus chez Origène* (Théologie 23), 1951, a fait

lité cerne donc un tel langage ? Celle-ci : si un docteur, un maître dans l'Église agite une question sur des mystères de quelque profondeur, s'il dispense « une instruction secrète et cachée sur la sagesse de Dieu au milieu des parfaits ^c », tant qu'il se tient en des pensées profondes, il faut dire qu'il est « au-dedans », qu'il se tient « à l'intérieur ». Mais lorsqu'il parle aux foules » et qu'il proclame ce qui suffit à ceux qui sont au-dehors et ce que le vulgaire peut écouter, on dit « qu'il est sorti au-dehors et qu'il fait entendre au peuple les paroles du Seigneur ^d ».

1, 3. Paul, à ce que je vois, l'a fait aussi. Il était au-dedans quand il disait : « Pour nous, nous prêchons une sagesse parmi les parfaits, une sagesse qui n'est pas de ce monde ni des princes de ce monde voués à la destruction. Mais nous prêchons une sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée, qu'aucun des princes de ce monde n'a connue ^e ». Tu vois comme Paul est « au-dedans » et comme il pénètre l'intérieur et les secrets de la divine sagesse en parlant ainsi ! Mais quand « il va vers le peuple ^f », écoute ce qu'il dit : « Que nulle parole mauvaise ne sorte de votre bouche ^g » ; « que celui qui volait ne vole plus ^h » ; « que chaque homme ait sa femme » « et chaque femme son mari ⁱ ». Telles sont les paroles, et d'autres du même genre ¹, que Paul, se conformant à Moïse, « adresse au peuple quand il sort au-dehors ».

L'Esprit communiqué aux Anciens

2, 1. Mais voyons aussi un autre chapitre, où il est dit que « Moïse choisit soixante-dix hommes parmi les anciens du peuple et les plaça devant la

valoir, p. 78-82, cette symbolisation.— En se plaçant sur un autre registre, on peut considérer que les anciens utilisaient communément la distinction entre enseignement ésotérique et exotérique.

1. Préceptes moraux, bons pour le commun des fidèles et les débutants, qui ne comportent point de mystère et ne sont pas objet de science.

habuerit eos ante Tabernaculum Testimonii^a, et de Spiritu Moysis accipiens Deus dederit septuaginta senioribus, et cum requieverint, inquit, super eos Spiritus, prophetauerunt omnes^b. Quod dixit quia 'assumens ex Spiritu Moysis dedit septuaginta senioribus Spiritum', non ita intellegas quasi materialem aliquam corporeamque substantiam auferens Deus a Moysse in septuaginta secuerit portiones, et ita unicumque seniorum exigua particulam dederit: impium est ita intellegere naturam Spiritus sancti. Sed hoc modo figuram mystici huius sermonis aduerte, quasi Moyses et Spiritus qui erat in Moysse clarissimi cuiusdam luminis fuerit lucerna, ex qua septuaginta alias lucernas accenderit Deus, ad quas ita principalis illius luminis splendor aduenit, ut origo ipsa luminis nihil damni ex commercio deriuationis acceperit. Et hoc modo pie intellegitur quod scriptum est quia *abstulit Dominus de Spiritu Moysis et dedit septuaginta senioribus*^c.

3, 1. Sed uideamus quid est quod ait in consequentibus: *Et requieuit, inquit, super eos Spiritus et prophetauerunt omnes*^a. 'Requiescere Spiritum' non in quibuscumque

2. a. Nombr. 11, 24 || b. cf. Nombr. 11, 25 || c. Nombr. 11, 25

3. a. Nombr. 11, 25

1. Origène, écartant cette interprétation grossièrement matérialiste, s'inspire de PHILON, *De Gig.* 25, (*Œuv. de Phil.* 7-8, 1963, p. 33): « Ne va pas penser que le prélèvement s'est fait par retranchement ou séparation; c'est comme pour le feu: y allumerait-on mille torches, il reste cependant égal à lui-même et ne baisse pas le moins du monde » (trad. A. Mosès). Cette comparaison du feu dans un contexte stoïcien, ne serait pas exempte elle-même d'un soupçon de matérialisme. Mais chez Philon, comme chez Origène, le platonisme a corrigé le matérialisme stoïcien. Ailleurs, Origène reprend la métaphore du feu communiqué: dans le *C. Cels.*, VI, 70 (*SC* 147, p. 365): « ...l'Esprit... n'est pas un corps, pas plus que n'est un corps ce feu qui désigne Dieu...Ce sont là des expressions figurées pour désigner la nature intelligible par des termes habituellement appliqués aux corps »; il ajoute ailleurs, *De princ.* I, 1,3 (*SC* 252, p. 95) « ...ne pas comprendre l'Esprit Saint comme un corps, divisé en morceaux, dont chaque saint recevrait des par-

Tente du Témoignage^a. Alors « Dieu, prenant de l'Esprit de Moïse, en donna aux soixante-dix anciens » et « tous, dit l'Écriture, lorsque l'Esprit se fut reposé sur eux, prophétisèrent^b ». Tu entends dire que Dieu, « prenant de l'Esprit de Moïse, en donna aux soixante-dix anciens », mais ne va pas comprendre que Dieu enlève à Moïse, en quelque sorte, de la substance matérielle et corporelle, qu'il découperait en soixante-dix parts et qu'il donnerait ainsi en fraction minuscule à chacun des anciens. Il serait impie de concevoir de la sorte la nature de l'Esprit Saint¹. Mais voici comment tu peux comprendre la forme mystérieuse de ce texte: Moïse et l'Esprit qui est en lui, sont comme une lampe très brillante, à laquelle Dieu en a allumé soixante-dix autres; l'éclat de la première lumière s'est étendu à elles, sans que la source ait été appauvrie par cette communication. De cette façon, on accorde un sens recevable à la parole: « Le Seigneur prit de l'esprit de Moïse et en donna aux soixante-dix anciens^c ».

Conditions du séjour de l'Esprit Saint dans l'âme

3, 1. Mais voyons la suite: « Et l'Esprit se reposa sur eux et tous prophétisèrent^a ». L'Esprit, dans l'Écriture, ne repose pas en

celles corporelles...Faut-il penser que tous ceux qui participent à la médecine enlèvent des parcelles d'un corps appelé médecine...? » — Le commentaire de saint Augustin sur *Nombr.* 27, 20: « Vous lui donnerez de votre gloire » écarte de la même manière l'idée de la division d'un corps: la « gloire », dit saint AUGUSTIN, fait partie « de ces choses qui ne peuvent diminuer au cas où l'on voudrait les diviser en morceaux; elles sont tout entières en tous, tout entières en chacun de ceux qui les partagent » (*Quaest. in Num.* IV, 55, *CSEL* 28, 2, p. 362). Ces interprétations matérialistes n'étaient pas des fantômes créés pour les besoins de la cause. Les idées de Tertullien, la célèbre anecdote de Sarapion, à qui l'on avait 'ôté son Dieu' en lui refusant la matérialité (cf. CASSIEN, *Coll.* X, 3, *SC* 54, p. 77) et le témoignage même de saint Augustin sur ses premières conceptions le prouvent assez. Origène, qui d'ailleurs n'accorde qu'à Dieu le privilège de l'immatérialité pure, eut souvent à les combattre.

hominibus legimus, sed in sanctis et beatis. *Requiescit enim Spiritus Dei in his qui mundo sunt corde*^b, et in his qui purificant animas suas a peccato, sicut e contrario non inhabitat in corpore subdito peccatis, etiamsi habitavit aliquando in eo; non enim potest Spiritus sanctus consortium pati et societatem spiritus mali. Certum est enim peccati tempore adesse in corde uniuscuiusque spiritum malum et agere partes suas. Cui utique cum locus datur et recipitur a nobis per cogitationes malas et concupiscentias pessimas contristatus et, ut ita dicam, coangustatus fugatur de nobis Spiritus sanctus. Propter quod et Apostolus sciens haec ita accidere monebat dicens: *Nolite contristare Spiritum sanctum in quo signati estis in die redemptionis*^c. Igitur peccantes 'contristamus Spiritum sanctum', iuste uero agentes et sancte requiem ei paramus in nobis. Vnde et quod nunc ait de septuaginta presbyteris quia 'repleuit in iis Spiritus', laudem uitae eorum et uirtutes exposuit. Denique quia pro puritate cordis eorum et sinceritate mentis atque intellegentiae capacitate 'requieuit Spiritus' sanctus, continuo et operatur in iis nec otium patitur ubi operandi materia digna suppeditat; ait enim Scriptura: *Et requieuit in iis Spiritus et prophetauerunt*^d.

3, 2. In omnibus ergo qui prophetauerunt requieuit Spiritus sanctus, nec tamen in aliquo ipsorum ita requieuit

b. cf. Matth. 5, 8 || c. Éphés. 4, 30 || d. Nomb. 11, 25

1. Point important de la doctrine de l'Esprit Saint. Pour Origène, le Saint-Esprit ne peut descendre que dans une âme pure (*Com. in Jo.* 32, 8, 86-88, SC 385, p. 225). Il se communique seulement aux saints. On trouve déjà dans le *Pasteur d'Hermas* (33,3 = Mand. V,1, SC 53 bis, p. 165) cette idée que l'Esprit Saint se trouve à l'étroit dans une âme impure et cherche à s'en séparer, « il est étouffé (πνίγεται) par l'esprit mauvais... Car le Seigneur habite dans la patience et le diable dans la colère. » L'incompatibilité entre le séjour de l'Esprit Saint et celui du diable dans l'âme sera aussi l'un des points essentiels de la controverse antimessalienne. Cf. É. DES PLACES, *Introd. à Diadoque de Photice*, SC 5 bis, p. 10-15 et

n'importe quel homme, mais en les saints et les bienheureux. « L'Esprit de Dieu, en effet, repose en ceux qui ont le cœur pur^b », et en ceux qui purifient leur âme du péché; au contraire, il n'habite pas un corps livré au péché, même s'il y a habité quelque temps; car l'Esprit Saint ne peut souffrir ni partage ni communauté avec l'esprit du mal¹. Il est certain qu'au moment du péché, c'est l'esprit du mal qui est dans l'âme du pécheur et qu'il y joue son rôle. Aussitôt qu'on le laisse entrer et que nous l'accueillons en nous par de mauvaises pensées et par de misérables désirs, l'Esprit Saint, plein de tristesse et, pour ainsi dire, mis à l'étroit², est chassé de chez nous. C'est pourquoi l'Apôtre, sachant que les choses se passent ainsi, donnait ce conseil: « N'attristez pas l'Esprit Saint dans lequel vous avez été marqués au jour de la rédemption^c ». Donc, par le péché, nous attristons l'Esprit Saint; au contraire par une vie juste et sainte, nous lui préparons en nous un repos. Aussi ce qui est dit maintenant des soixante-dix anciens, que « l'Esprit reposa en eux », revient à faire l'éloge de leur vie et à manifester leurs vertus. Et comme l'Esprit Saint a reposé en eux à cause de la pureté de leur cœur, de la sincérité de leur âme et de la compréhension de leur esprit, il agit en eux aussitôt, n'admettant pas d'inactivité là où se trouve un terrain digne de son action. C'est ce qui fait dire à l'Écriture: « Et l'Esprit reposa en eux et ils prophétisèrent^d ».

L'Esprit Saint a 'reposé' en Jésus-Christ

3, 2. Donc l'Esprit Saint a reposé en tous ceux qui ont prophétisé, et cependant en aucun d'entre eux il n'a reposé comme dans le Sauveur. C'est

DIAD. Cap. 82, *ibid.* p. 140: « Tant que le Saint-Esprit réside en nous, Satan ne peut entrer ni s'établir dans le fond de l'âme. »

2. Cette expression pourrait en effet être entendue en un sens matérialiste. Elle rappelle *Hermas* cité dans la note précédente: στενοχωρεῖται, πνίγεται.

sicut in Salvatore. Propter quod et scriptum est de eo quia :
Exibit virga de radice Iesse, et flos de radice eius adscendet.
Et requiescet super eum Spiritus Dei, Spiritus sapientiae et
 84 *intellectus, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiae et*
pietatis ; et replebit eum Spiritus timoris Dei^e. Sed fortasse
 dicit aliquis : nihil amplius ostendisti scriptum de Christo
 quam de reliquis hominibus ; sicut enim de ceteris dictum
 88 est quia 'requieuit super eos Spiritus', ita et de Salvatore dic-
 tum est : *Requiescet super eum Spiritus Dei*^f. Sed uide quia
 supra nullum alium 'Spiritus Dei requieuisse' septemplici
 hac uirtute describitur, per quod sine dubio ipsa illa diuini
 92 Spiritus substantia quae, quia uno nomine non poterat,
 diuersis uocabulis explanatur, *requiescere super uirgam quae*
de stirpe Iesse procederet^g, prophetatur.

3, 3. Habeo et aliud testimonium quo docere possum in
 96 Domino et Salvatore meo sanctum Spiritum eximio quodam
 genere et longe aliter requieuisse quam refertur in ceteris.
 Dicit enim Iohannes Baptista de eo : *Qui misit me baptizare*
in aqua, ille mihi dixit : Super quem uideris Spiritum des-
 100 *cedentem et manentem in eo, ipse est*^h. Si dixisset :
 'Spiritus descendentem' et non addidisset : 'et manentem in
 eo', nihil praecipuum a ceteris habere uideretur. Nunc
 autem addidit : 'et manentem in eo', ut esset hoc signi in
 104 Salvatore, quod in nullo alio posset ostendi ; de nullo enim
 scriptum est quia 'manserit in eo Spiritus' sanctus.

3, 4. Et ne quis me putet in hoc derogare prophetis,
 sciunt ipsi quia non iis derogo praeferens iis Dominum
 108 meum Iesum Christum. Recolunt enim singuli dicta sua et

e. Is. 11, 1-3 || f. cf. Is. 11, 2 || g. cf. Is. 11, 1 || h. Jn 1, 33

1. Texte important dans l'histoire de la doctrine des sept dons du Saint-Esprit. Pour qui veut l'étudier, le DTC IV, 2, col. 1757-1758, fournit (c'était en 1924) l'ensemble des références origéniennes — il y en a plus de vingt — sur la question.

pourquoi il est écrit de lui : « Une tige sortira de la souche de Jessé, un fleuron montera de sa racine et l'Esprit de Dieu reposera sur lui, Esprit de sagesse et d'intelligence, Esprit de conseil et de force, Esprit de science et de piété ; et l'Esprit le remplira de la crainte du Seigneur^e. » Mais peut-être va-t-on dire : Tu ne nous as rien cité du Christ qui dise plus de lui que des autres hommes, car il a été dit des autres que l'Esprit s'est reposé sur eux, tout comme il a été dit du Sauveur : « L'Esprit de Dieu reposera sur lui^f ». Mais remarque bien qu'il n'y a personne d'autre de qui il soit écrit que l'Esprit de Dieu a reposé sur lui avec cette septuple puissance ; comme la substance même de l'Esprit divin ne pouvait tenir dans un nom unique, elle est étalée en des mots différents, et c'est elle qui, selon la prophétie, « repose sur la tige qui devait sortir de la souche de Jessé^g ».

3, 3. J'ai encore un autre témoignage qui me permet d'affirmer que le Saint-Esprit a reposé en mon Seigneur et Sauveur d'une manière remarquable et bien différente de celle qu'on rapporte pour les autres. Jean-Baptiste dit en effet de lui : « Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer en lui, c'est Lui^h. » S'il avait dit : « l'Esprit descendre », sans ajouter : « et demeurer en lui », celui-ci paraîtrait n'avoir rien de plus remarquable que les autres hommes. Mais il a ajouté : « et demeurer en lui », afin que, pour le Sauveur, cela soit un signe qu'on ne pouvait trouver en personne d'autre, car de personne il n'a été écrit que le Saint-Esprit « est demeuré en lui ».

...et sur Lui seul 3, 4. Qu'on ne croie pas que je rabaisse par là les prophètes ; ils savent eux-mêmes que je ne les rabaisse pas en plaçant au-dessus d'eux mon Seigneur Jésus-Christ. Ils se rappellent chacun

inueniunt quod de nullo alio dictum est quia : *Peccatum non fecit nec inuentus est dolus in ore eius*ⁱ. Quia enim solus est 'qui peccatum non fecit', idcirco in ipso solo 'mansit' et permansit Spiritus sanctus. Si enim ipse est de quo singulare aliquid et eximium dicitur hoc quod supra diximus quia 'peccatum non fecit', constat reliquos omnes fuisse sub peccato. Si omnes, necessario et prophetas. Et quomodo conuenit ut tempore peccati 'mansisse' in iis dicamus Spiritum sanctum ?

3, 5. Aut si tibi incredibile uidetur prophetas, postquam acceperunt Spiritum sanctum, potuisse peccare, ad hunc ipsum Moysen, quem habemus in manibus, reuertamur, qui utique maximus est et eximius prophetarum. Ipse de se scribit et testimonium dat de semetipso quia peccauerit in eo quod dixit : *Audite me increduli ; numquid de petra ista producemus uobis aquam*ⁱ ? In his enim dictis non sanctificauit Dominum in aqua contradictionis^k, id est non est confisus in uirtute Dei ; et dixit quia : *Potens est Deus de petra hac educere uobis aquam*^l, sed quasi ex diffidentiae cuiusdam fragilitate respondit dicens : « Numquid poterimus uobis de petra hac educere aquam ? ». Quia ergo peccatum ei in his uerbis reputatur a Domino, certum est quod haec cum loqueretur, non de Spiritu sancto locutus sit, sed de spiritu

i. I Pierre 2, 22 || j. Nomb. 20, 10 || k. cf. Nomb. 20, 12 || l. Nomb. 20, 10

1. PHILON, *De Gig.* 28, (p. 35), distingue de même μένειν et διαμένειν : l'Esprit-Saint peut « se poser », « s'établir », non « se reposer » ni « s'établir durablement » dans l'homme.

2. Dans le latin, le ms B et Delarue (à la suite de Gérébrard) ont écrit :... et non dixit quia potens est Deus... : la faute de Moïse serait ainsi de n'avoir pas dit que Dieu avait la puissance de faire le miracle. C'eût été évidemment une faute de dénier ainsi à Dieu sa toute-puissance. C'est le texte qu'on trouve dans Migne, mais que Baehrens, fort des autres mss, n'a pas voulu suivre. Car le raisonnement d'Origène est plus subtil : la faute de Moïse n'a pas consisté à douter que Dieu puisse extraire de l'eau du rocher,

leurs paroles et trouvent qu'il n'a été dit d'aucun autre personnage : « Il n'a pas commis de péché et l'on n'a pas trouvé de ruse dans sa boucheⁱ ». Et comme il est le seul à n'avoir pas commis de péché, c'est en lui seul par conséquent qu'est demeuré et qu'est resté en permanence^l l'Esprit Saint. Car si c'est de lui qu'a été relevé ce fait singulier et remarquable, que nous avons dit plus haut, qu'« il n'a pas commis de péché », il est évident que tous les autres hommes ont été soumis au péché. S'ils l'ont tous été, obligatoirement les prophètes aussi. Alors comment faut-il que nous disions que l'Esprit Saint demeurerait en eux au moment du péché ?

Eclipses de la présence de l'Esprit Saint

3, 5. S'il est, à ton avis, impensable que les prophètes, après avoir reçu l'Esprit Saint, aient pu pécher, retournons à Moïse lui-même, que nous avons là en mains et qui est bien le plus grand et le plus remarquable des prophètes. Lui-même parle de lui et rend sur lui-même ce témoignage qu'il a péché en disant : « Écoutez-moi, incrédules : pourrions-nous extraire pour vous de l'eau de cette pierreⁱ » ? Par ces paroles, en effet, « il n'a pas sanctifié le Seigneur » « à l'eau de la contestation^k », c'est-à-dire qu'il n'a pas eu confiance en la puissance de Dieu : il a dit² : « Dieu a la puissance d'extraire pour vous de l'eau de cette pierre^l », mais il a repris avec l'incertitude du doute : « Est-ce que nous pourrions extraire pour vous de l'eau de cette pierre ? » Ainsi donc, puisque le Seigneur lui impute ces paroles à péché, il est certain qu'en les disant, il ne parlait pas sous l'influence de l'Esprit Saint mais de l'es-

au contraire il l'a affirmé — et dixit quia potens —, mais d'avoir, en un second temps, douté, lui, du pouvoir reçu de Dieu d'extraire de l'eau du rocher — *numquid poterimus uobis de petra hac educere aquam* — ; sa faute est exprimée (excusée ? il ne semble pas, à en juger par le rappel de la même faute, *Hom. in Lev.* XII, 3, SC 287, p. 175) dans le texte par ces mots : *ex diffidentiae cuiusdam fragilitate*.

132 peccati. Quod si Scripturae testimonio tantus propheta
 Moyses ostenditur aliquando habuisse in se Spiritum Dei,
 aliquando uero non habuisse, peccati scilicet tempore, cer-
 tum est quia et de reliquis prophetis similis forma tenenda
 136 sit.

3, 6. Quid autem et de Dauid dicam ? qui pro Spiritu
 sancto, tamquam qui a se possit auferre, orat ne auferatur,
 et dicit : *Ne proicias me a facie tua et Spiritum sanctum tuum*
 140 *ne auferas a me* ^m. In sequentibus uero tamquam pro culpa
 ablatum a se munus repossit et dicit : *Redde mihi laetitiam*
salutaris tui et Spiritu principali confirma me ⁿ.

Quid uero etiam de Salomone commemorem ? quem
 144 utique nemo dicet aut sine sancto Spiritu iudicasse iudicia ^o
 uel templum Domino construxisse ^p aut rursus in sancto
 Spiritu daemonibus templa fecisse ^q aut impiis mulieribus
 flexisse latera sua ^r.

148 Etiam ille propheta, qui in tertio *Regnorum* libro 'in
 Bethel' mittebatur a Domino, in Spiritu utique Dei uerba
 Dei locutus est ^s, non tamen in Spiritu Dei praeuaricatus esse
 praeceptum Domini credendus est, quo iussus fuerat 'non
 152 manducare panem' in Bethel, propter quod et a leone pe-
 rimitur. — Sed longum est ire per singulos.

3, 7. Ego autem licet non usquequaque pronuntiem,
 puto tamen quod sint in nonnullis etiam communibus
 156 hominum gestis, quae, quamuis peccato careant, non tamen
 digna uideantur quibus interesse putemus Spiritum sanc-
 tum. Vt uerbi gratia dixerim, conubia legitima carent qui-
 dem peccato nec tamen tempore illo quo coniugales actus
 160 geruntur, praesentia sancti Spiritus dabitur, etiamsi propheta

^m. Ps. 50, 13 || ⁿ. Ps. 50, 14 || ^o. cf. III Rois 3, 16 s. || ^p. cf. III Rois 16,
 15 s. || ^q. cf. III Rois 11, 7 || ^r. cf. III Rois 11, 1 s. || ^s. cf. III Rois 13,
 11 s.

prit de péché. Or si l'Écriture donne le témoignage qu'un
 aussi grand prophète que Moïse tantôt a porté en lui l'Esprit
 de Dieu et tantôt, c'est-à-dire au moment du péché, ne l'a
 pas porté, il est certain qu'il faut aussi tenir une idée sem-
 blable pour les autres prophètes.

3, 6. Que dire aussi de David ? Considérant que l'Esprit
 Saint pourrait lui être retiré, il prie pour qu'il ne le soit pas
 et dit : « Ne me rejette pas loin de ta face, et ne me retire
 pas ton Esprit Saint ^m ». Mais dans la suite, il redemande le
 don qui lui avait été retiré pour sa faute et il dit : « Rends-
 moi la joie de ton salut et soutiens-moi d'un Esprit géné-
 reux ⁿ ».

A quoi bon rappeler encore l'histoire de Salomon ?
 Personne à coup sûr ne dira qu'il a rendu ses jugements ^o ou
 construit un temple ^p au Seigneur sans l'assistance du Saint-
 Esprit, ni inversement que c'est avec l'assistance du Saint-
 Esprit qu'il a élevé des temples aux démons ^q et détourné
 son cœur vers des femmes impies ^r.

Et encore ce prophète, au troisième *Livre des Règles*, qui
 était envoyé à Béthel par le Seigneur, c'est bien avec l'Esprit
 de Dieu qu'il a prononcé les paroles de Dieu ^s ; il ne faut
 cependant pas croire que ce fut dans l'Esprit de Dieu qu'il
 transgressa le précepte du Seigneur qui lui enjoignait de ne
 pas manger de pain à Béthel, ce qui fut la cause de sa mort
 par un lion. — Mais il serait trop long de prendre un à un
 tous les exemples.

3, 7. Quant à moi, sans l'affirmer absolument, je pense
 qu'en certaines actions communes des hommes, il y en a qui,
 pour être exemptes de péché, ne nous en paraissent pas
 moins indignes de la présence de l'Esprit Saint. Par exemple,
 les mariages légitimes sont bien exemptes de péché, cepen-
 dant au moment où s'accomplissent les actes conjugaux la
 présence du Saint-Esprit n'aura pas lieu, même s'il apparaît

esse uideatur, qui officio generationis obsequitur. Sed et alia plura sunt in quibus sola sibi sufficit uis humana et neque res indiget neque decet adesse praesentiam Spiritus sancti.

164 Sed in haec per excessum quendam incurrimus, dum ostendere uolumus super solum Dominum et Saluatorem meum Iesum 'mansisse' semper 'Spiritum' Dei, in ceteris autem omnibus sanctis, sicut et in septuaginta senioribus, a
168 quibus uerbi huius processit exordium, 'requiuisse' tantum 'Spiritum' Dei et operatum esse in tempore ea quae expediebat his per quos operabatur et utile his quibus ministrabatur.

172 4, 1. Sed et in consequentibus continet lectio quae recitata est, quod *Moyses Aethiopiissam duxerit uxorem et Maria atque Aaron detraxerint de Moyse cur Aethiopiissam duxerit, et aiunt: Numquid soli Moysi locutus est Deus? Et audiuit, inquit, Dominus*^a. Et post haec, iubet eos exire ad *Tabernaculum Testimonii* atque, ibi iudicio quodam habito, *leprosa* efficitur Maria usque ad certum tempus et sic reuocatur in castra^b.

180 Quod ut compendiosius explicemus, Mariam dicimus formam habuisse plebis prioris, Moysen, id est legem Domini, transisse ad conubium Aethiopiissae huius quae ex gentibus congregata est. Hanc ergo Moyses, id est lex spiritalis, accepit uxorem; et pro hoc facto Maria, quae nunc
184

4. a. Nombr. 12, 1-3 || b. cf. Nombr. 12, 4-16

1. On peut rapprocher cette réprobation jetée sur l'œuvre de chair de plusieurs autres textes origéniens, aussi catégoriques : *De orat.* 31,4 ; *Hom. in Gen.* III, 6 ; *Hom. in Num.* XXIII, 3. Mais on lira aussi, à propos de l'extravagante aventure des filles de Lot, *Hom. in Gen.* V, 4, les abondantes excuses qu'Origène formule pour les exonérer du mal (SC 7 bis, p. 170-174). — Dans l'allusion à l'œuvre de la génération par un prophète, Harnack s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'Osée.

que celui qui s'acquitte de l'œuvre de la génération est un prophète¹. Mais il y a bien d'autres cas où la force humaine se suffit à elle-même et il n'est ni nécessaire ni convenable que l'Esprit Saint y soit présent.

Mais c'est par une sorte de digression que nous traitons ce point : nous voulons montrer que c'est seulement en mon Seigneur et Sauveur Jésus que l'Esprit de Dieu n'a cessé de demeurer, tandis que dans les autres saints, tels les soixantedix anciens qui ont servi de point de départ à ce développement, l'Esprit de Dieu n'a fait que se reposer ; il a opéré au moment voulu ce qu'il fallait à ceux qui étaient les instruments de son action et ce qui était utile à ceux qui le recevaient.

L'Éthiopienne : Église et Synagogue

4, 1. Mais dans la suite de la lecture qui nous a été faite, il y a encore que « Moïse a épousé une Éthiopienne et que Marie et Aaron ont reproché à Moïse d'avoir épousé cette Éthiopienne en disant : 'Est-ce à Moïse seul que Dieu a parlé ? Ne nous a-t-il pas parlé à nous aussi ?' Et le Seigneur, dit l'Écriture, les entendit^a. » Il leur ordonne alors de « sortir vers la Tente du Témoignage » ; un jugement y est rendu ; Marie devient lépreuse pour un certain temps ; puis elle est rappelée au camp^b.

Pour expliquer cela brièvement, disons que Marie est le symbole du peuple primitif ; Moïse, c'est-à-dire la loi du Seigneur², a contracté mariage avec l'Éthiopienne, qui est issue du groupe des Nations. Moïse, c'est-à-dire la loi spirituelle, la prend donc pour femme, et Marie, qui est alors

2. Identification constante chez ORIGÈNE (v.g. *Hom. in Ex.* IV,6, SC 321, p. 131 & 133), comme d'ailleurs chez PHILON (*De Vit. Moys.* I, 162, *Œuv. de Phil.* 22, p. 103 : Moïse « loi vivante », νόμος ἔμψυχος) et CLÉMENT D'ALEXANDRIE (*Strom.* I, 26, SC 30, p. 166 : Moïse, en un mot, était une « loi vivante » ; en grec même expression). Clément précise qu'il s'agit de la Loi spirituelle, c'est-à-dire de la « Science ».

Synagoga est, indignatur et detrahit una cum Aaron, cum sacerdotibus scilicet et pharisaeis. Derogat ergo usque in hodiernum Moysi nobiscum posito plebs illa, et turpis ei uidetur quia 'circumcisionem carnis' ^c non docet apud nos nec obseruationem 'sabbati' nec 'neomeniae' ^d nec sacrificia sanguinis, sed 'circumcisionem cordis' ^e et peccandi otium diesque festos 'in azymis sinceritatis et ueritatis' ^f et 'sacrificia laudis' ^g et non iam pecudum, sed uitiorum caedi uic-timas monet.

4, 2. Iudicat ergo de his Deus et nuptias Aethiopiissae confirmat et Moysen quidem libenter cum ea habitare sinit ac requiescere, Mariam uero eicit 'extra castra' ^h et porro facit a Tabernaculo Testimonii, cum qua eicitur etiam Aaron. Insuper autem et 'leprosa' ⁱ efficitur Maria.

Adspice nunc ad illam plebem et uide quanta obseruantiae foeditas, quanta turpitudine conspectus. Verumtamen haec lepra non perpetuo permanet, sed ubi septimana compleri coeperit mundi, reuocabitur ad castra. In fine enim mundi cum plenitudo gentium introierit, tunc etiam omnis Israel saluabitur ^j et tunc est cum cessabit lepra de facie Mariae; recipiet enim decus fidei et splendorem Christi agnitionis accipiet et restituetur uultus eius, cum fiet uterque unus grex et unus pastor ^k. In quo uere dicendum est: O altitudo diuinitarum et sapientiae et scientiae Dei ^l; qui ita

c. cf. Éphés. 2, 11 || d. cf. Col. 2, 16 || e. cf. Rom. 2, 29 || f. cf. I Cor. 5, 8 || g. cf. Ps. 49, 14 || h. cf. Nomb. 12, 14 || i. cf. Nomb. 12, 10 || j. cf. Rom. 11, 25 || k. cf. Jn 10, 16 || l. Rom. 11, 33

1. Cf. PROCOPE, *Com. in Num.* 12,1, PG 87,1, p. 826, lin. 8: *Fuit uero Aaron iudaici sacerdotii typus, quemadmodum Synagogae Maria.* « Aaron était la figure du sacerdoce judaïque comme Marie celle de la Synagogue. » Cette signification du mariage de Moïse était déjà chez IRÉNÉE, *Adv. Haer.* IV, 20, 12, SC 100²⁸, p. 672 (p. 480 de l'éd. française en un vol.): « Par le mariage de Moïse était montré le mariage du Verbe, et par l'épouse éthio-

la Synagogue ^l, s'en indigne et fait des reproches en même temps qu'Aaron, autrement dit en même temps que les prêtres et les pharisiens. Le peuple ancien s'en prend donc encore jusqu'à nos jours à Moïse, qui est avec nous, et il lui semble honteux qu'il n'enseigne pas chez nous la « circoncision de la chair ^c », ni l'observance du Sabbat, ni les néoménies ^d, ni les sacrifices sanglants, mais qu'il nous exhorte à la « circoncision du cœur ^e » et à nous affranchir du péché (*peccandi otium*), à célébrer les fêtes « avec des azymes de sincérité et de vérité ^f », « à des sacrifices de louange ^g » et à immoler en victimes non plus du bétail mais des vices.

4, 2. Sur cela, Dieu porte donc son jugement. Il confirme le mariage de l'Éthiopienne et permet à Moïse d'habiter librement et de reposer avec elle. Quant à Marie, il l'expulse du camp ^h, et l'éloigne plus encore, avec Aaron qu'il joint à elle, de la Tente du Témoignage. Par surcroît, Marie devient lépreuse ⁱ.

Regarde maintenant ce peuple, vois quelle lèpre le péché a déposée en lui, quel brouillard obscurcit son intelligence, quelle hideur ternit son culte, quelle honte son spectacle. Cependant cette lèpre ne doit pas durer éternellement: quand la semaine du monde approchera de sa fin, il sera rappelé au camp. A la fin du monde, en effet, « quand sera entrée la plénitude des Nations, alors aussi tout Israël sera sauvé ^j », et c'est le moment où la lèpre quittera le visage de Marie; il recevra la gloire de la foi et la splendeur de la connaissance du Christ; sa figure reprendra son éclat quand, « des deux peuples, il se fera un seul troupeau et un seul pasteur ^k ». C'est alors qu'il faudra dire vraiment: « O abîme de richesse de la sagesse et de la science de Dieu ^l », qui n'a

pienne était révélée l'Église issue de la gentilité. Et ceux qui blâment, critiquent et ridiculisent celle-ci ne seront pas purs; ils deviendront lépreux et seront expulsés du camp des justes. »

concluser omnes sub peccato, ut omnibus misereatur^m in Christo Iesu Domino nostro, *cui gloria in saecula saeculorum. Amen*ⁿ.

m. cf. Rom. 11, 32 || n. cf. I Pierre 4, 11

enfermé tous les hommes sous le péché que pour étendre à tous sa miséricorde^m dans le Christ Jésus notre Seigneur, « à qui soit la gloire pour les siècles des siècles. Amenⁿ ».

HOMÉLIE VII

HOMÉLIE VII

(*Nombr.* 12, 1-15 ; 13, 18-34 ; 14, 1-8)

NOTICE

La lèpre de Marie

La précédente homélie n'a fait qu'entamer l'histoire de la situation de l'Éthiopienne et de la lèpre de Marie. Origène y revient. Longuement. On a l'impression qu'il a eu le temps de réfléchir et que l'association des idées lui a fourni d'abondants éléments. Il aborde ensuite la question des explorateurs ; il y reviendra.

Histoire : Marie dénigre ; elle est punie par la lèpre.

Sens moral : je ne dois pas médire de mon prochain.

Sens mystique (allégorique) : les vrais détracteurs, ce sont les hérétiques ; ils ont la lèpre dans l'âme : il faut les exclure « du camp » de l'Église. Est aussi véritable détracteur, celui qui reçoit charnellement la loi spirituelle. Acteurs allégoriques de cette détraction, Aaron et Marie, en dehors de la honte pour eux, suscitèrent en faveur de Moïse le plus grand éloge que Dieu ait fait d'un prophète : « Je lui parlerai face à face. »

Cet éloge de Moïse, visionnaire confident de Dieu, opposé à ses détracteurs qui se ferment à l'intelligence spirituelle de la loi, a inspiré quelques fortes pages à Origène pour montrer comment « la Loi a cessé de se faire connaître sous forme de figures et d'images... pour apparaître sous les traits même de la vérité », qui est — nous résumons ici bien des idées et des images du prédicateur — le Seigneur Jésus-Christ. C'est ici qu'est tissée, « de l'ancien et du nouveau » par le moyen de la méthode allégorique, la doctrine spirituelle d'Origène et que, pour parler comme lui avec saint Paul, le voile sans beauté de la lettre qui couvrait la face de Moïse laisse aujourd'hui transparaître un visage tout de lumière et de grandeur.

Origène retourne au texte et à sa lettre : Aaron supplie Moïse en disant : « Que Marie ne devienne pas... pareille à l'avorton expulsé du sein maternel ! » Ce mot d'avorton, que s. Paul s'était appliqué, inspire Origène, mais le raisonnement ici est plus compliqué : un avorton non encore expulsé n'est ni un mort ni un vivant. Image de ce peuple ancien d'Israël, resté un certain temps dans le sein maternel, « à l'école de la Synagogue », sans avoir pu atteindre à la perfection ni arriver à la vie ; donc expulsé ; mais que — ici utilisation de l'allégorie pour rejoindre la profondeur du NT — Paul « enfante à nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé » en lui.

Encore une image sur ce sujet : selon l'Écriture, Marie est exclue du camp « comme si son père lui avait craché au visage ». L'expression littérale est expliquée. Mais allégoriquement, ce crachat c'est de rester attaché à la loi littérale : ce peuple qui n'a plus de temple, d'autel, de sacrifice, de sacerdoce, de visite céleste, quelle abjection ! quelle honte ! Pour Marie, cela fait une semaine d'exclusion. Cette semaine est celle de la durée du monde entier, le temps que le monde prend, dans son développement, pour atteindre sa perfection, selon l'économie secrète et connue de Dieu seul.

Reste à expliquer l'épisode du retour des explorateurs, de la stratégie à envisager, en deux mots de la lutte spirituelle contre les Puissances du mal, ces Géants... Cela nous vaut encore de longs développements sur le combat spirituel.

HOMILIA VII

Rursum de Aethiopissa et de lepra Mariae quae super-
fuerant.

1, 1. Sicut Apostolus dicit : *Haec omnia in figura conti-
gerant illis, scripta sunt autem propter commonitionem nos-
tram* ^a, quaero quid commonitionis accipiamus ex eo quod
4 lectum est nobis quia *detraherunt Aaron et Maria de
Moyses* ^b et propter hoc correpti sunt, Maria uero etiam
'leprosa' ^c efficitur. Tanta autem fuit cura correptionis huius
ut, dum Maria septimanae tempus expleret in lepra, popu-
8 lus Dei non ageret iter ad terram repromissionis nec
Tabernaculum Testimonii moueretur.

Primo interim moneor et utiliter ac necessario moneor ex
hoc facto, ne 'detraham fratri' ^d, ne male loquar de proximo
12 meo, ne aperiam os meum ad derogandum non solum sanc-
tis, sed et quibuslibet proximis meis, uidens quanta ex hoc
indignatio Dei fuerit, quanta uindicta processerit. Denique
aduersum peccatum istud simili indignatione etiam in
16 *Psalmis* Deum commoueri uidemus et dicere : *Sedens aduer-
sus fratrem tuum detrahebas, et aduersus filium matris tuae
ponebas scandalum* ^e. Similiter autem et in alio *psalmo* ex

1. a. I Cor. 10, 11 || b. cf. Nomb. 12, 1 || c. cf. Nomb. 12, 10 || d. cf.
Ps. 49, 20 || e. Ps. 49, 20

HOMÉLIE VII

La lèpre de Marie

Encore l'Éthiopienne et la lèpre de Marie — le restant.

I. Le châtement de Marie

Sens littéral 1, 1. Selon cette parole de l'Apôtre :
« Tout cela leur est arrivé en figure et a été
écrit pour notre instruction ^a », je cherche quelle instruction
tirer de la lecture qu'on nous a faite, où on voit « Aaron et
Marie dénigrer Moïse ^b » et être châtiés pour cette raison, et
même Marie devenir lépreuse ^c. Ce châtement prit tant d'im-
portance que pendant la semaine que dura la lèpre de Marie
le peuple de Dieu ne poursuivit pas son voyage vers la Terre
Promise et que la Tente du Témoignage ne fut pas déplacée.

Sens moral : La première instruction, bien
contre la médisance utile et nécessaire, que je tire pour
l'instant de cette anecdote est que
je ne dois pas « dénigrer mon frère ^d », ni médire de mon
prochain, ni ouvrir la bouche pour porter atteinte je ne dis
pas seulement aux saints, mais à n'importe lequel de mon
prochain, quand je vois quelle irritation Dieu en a conçue,
quelle vengeance il en a tirée. Dans les *Psaumes* aussi nous
voyons que Dieu s'irrite de la même manière contre ce
péché : il dit : « Tu t'es assis et tu dénigras ton frère ; contre
le fils de ta mère tu causais un scandale ^e. » De même, dans

persona iusti, scientis hoc Deo quam maxime displicere,
 20 dicitur : *Detrahentem occulte aduersus proximum suum per-*
sequerbar^f. Ex his igitur omnibus diuinae Scripturae sermo-
 nibus, uelut 'gladiis quibusdam utrimque acutis'^g, obtrec-
 24 tandi fratribus et derogandi sanctis uitium reseceamus ; lepra
 enim consequitur derogantes et cacologos.

1, 2. Post haec autem a moralibus ad intelligentiam mys-
 ticam transeamus ; quamuis et in superiore tractatu pauca
 iam dicta sint, tamen quae defuisse uideatur, addemus.
 28 Videamus ergo quis est qui *derogat Moysi*^h, quis de eo male
 loquitur.

Non solum Iudaeus, sed et haeretici qui non recipiunt
 legem et prophetas, etiam ipsi detrahunt de Moyse. Denique
 32 solent ei etiam crimen impingere dicentes quia homicida fuit
 Moyses, interfecit enim 'Aegyptium'ⁱ, et alia multa uel in
 ipsum uel in prophetas blasphemo ore concinnant. Isti ergo,
 quia 'detrahunt Moysi'ⁱ, habent lepram in anima sua et sunt
 36 in homine interiore leprosi et ideo habentur 'extra castra'^k
 Ecclesiae Dei. Siue ergo haeretici sint qui 'derogant Moysi',
 siue de Ecclesia sint qui detrahunt fratribus et male loquun-
 40 dum non est quin leprosi sint in anima sua.

f. Ps. 100, 5 || g. cf. Apoc. 1, 16 || h. cf. Nomb. 12, 1 || i. cf. Ex. 2, 12
 || j. cf. Nomb. 12, 1 || k. cf. Nomb. 12, 14

1. Donc les gnostiques, et les marcionites. De ceux-ci, IRÉNÉE disait déjà : « Marcion...blasphémant avec impudence le Dieu annoncé par la Loi et les Prophètes » (*Adv. Haer.* 1, 27, 2). Les *Antithèses* de MARCION, recueil de contradictions entre l'Ancien et le Nouveau Testament, « dénigraient » Moïse. Quant aux Juifs, leurs calomnies étaient inconscientes : elles consistaient soit à entendre Moïse au seul sens littéral, soit, ce qui revient au même, à lui interdire de se joindre au Nouveau Testament.

2. Les gnostiques étaient en effet des gens diserts. « De façon spéceuse, par l'art des discours, ils attirent les simples », remarque IRÉNÉE, *Adv. Haer.* Préf 1. — ORIGÈNE, dans le *C. Cels.*, III, 12, les juge comme « des

un autre *psaume*, au nom du juste qui sait jusqu'à quel point cela déplaît à Dieu, il est dit : « Je poursuivrai celui qui dénigre en secret son prochain^f. » A l'aide de toutes ces paroles de la divine Écriture, retranchons, « comme par des glaives à double tranchant^g », ce vice de médire de nos frères et de porter atteinte aux saints, car la lèpre frappe les détracteurs et les injurieux.

Sens mystique : les calomniateurs de Moïse

1, 2. Passons ensuite des considérations morales au sens mystique. Il en a déjà été dit quelques mots dans l'homélie précédente ; ajoutons ce que nous pensons n'avoir pas dit. Voyons donc « qui s'en prend à Moïse^h », qui médit de lui.

Ce n'est pas seulement le Juif qui dénigre Moïse, ce sont aussi les hérétiques, ceux qui ne reçoivent pas la Loi et les Prophètesⁱ. Ils ont pris l'habitude de l'accuser, de dire que Moïse fut homicide, parce qu'il a « tué l'Égyptienⁱ », et ils produisent habilement en leur discours² bien d'autres blasphèmes tout autant contre lui que contre les prophètes. Se faisant les détracteurs de Moïseⁱ, ces gens ont la lèpre dans l'âme, ils sont lépreux en l'homme intérieur et, pour cette raison, sont « exclus du camp^k » de l'Église de Dieu. Ainsi donc, hérétiques qui dénigrent Moïse ou membres de l'Église qui s'en prennent à leurs frères et médisent de leur prochain, tous ceux-là, pour se laisser aller à leur vice, sont, à n'en pas douter, des lépreux quant à leur âme.

esprits cultivés, avides de comprendre le christianisme ». TERTULLIEN, emporté par les mots, jugeant Marcion « plus ténébreux que le brouillard, plus glacial que l'hiver » (*Adv. Marc.* 1, 5), n'a pas consacré moins de cinq livres pour répondre aux abondantes spéculations de son « extravagantissime » (R. Braun : *inconsiderantissime*, II, 29, 4, SC 368, p. 176) adversaire. Les manichéens encore, plus tard, exerceront les mêmes séductions par la subtilité et l'habileté de leur parole ; cf. AUGUSTIN, *Conf.* III, 6, 10 ; *de Mor. Eccl.* 1, 1.

1, 3. Et Maria quidem, interueniente Aaron pontifice, septima die curatur¹; nos uero si obrectationis uitio inciderimus in animae lepram, usque ad finem septimanae mundi, id est usque ad resurrectionis tempus, leprosi in anima permanebimus et immundi; nisi, dum paenitendi tempus est, corrigamur et conuersi ad Dominum Iesum ac supplicantes ei per paenitentiam purgemur ab immunditia leprae nostrae. Ego autem puto quod non solum ille populus prior neque soli haeretici de quibus supra memorauimus 'detrayant de Moÿse', sed et omnis qui scripta eius male intellegit et qui spiritalem legem carnaliter suscipit, 'Moÿsi derogat', quia de uerbis spiritus carnaliter homines docet.

Audistis quid sibi iudicii obrectatores et maliloqui, et quid damnationis adquirent; audite nunc et quantum beneficii conferant his quibus obrectant. Numquam inuenimus tantas laudes Deum dixisse de Moÿse famulo suo, quantas nunc dici uidemus, quando ab hominibus ei derogatum est.

2, 1. Audi ergo in consequentibus quid referat et quibus Moÿsen laudibus efferat Spiritus sanctus. *Et descendit, inquit, Dominus in columna nubis, et stetit ad ostium Tabernaculi Testimonii; et uocati sunt Aaron et Maria, et steterunt ambo. Et dixit ad eos: Audite uerba mea: si fuerit propheta quis uestrum Domino, in uisionibus et agnoscat et in somnis loquar ei. Non sic sicut famulo meo Moÿsi, qui in tota domo mea fidelis est; os ad os loquar ad eum, in spe-*

1. cf. Nombr. 12, 15

1. HARNACK, *TU* 42,4, p. 112, a groupé quelques textes origéniens sur le symbole eschatologique de la semaine, v.g. ἡ ἑβδόμη συμβολὸν ἔστι τοῦ κόσμου τούτου, *Sel in Ps.*; — *praesenti quidem saeculo septimana deputata est, octauus autem dies futuri saeculi mysterium tenet*, « la semaine est assignée au temps présent, tandis que le huitième jour est attaché au mystère du temps à venir », *Com. in Ep. ad Rom.* II, 13, *PG* 12, 907 D. — Dans les *Hom. in Num.*, on lira l'*Hom.* XXIII, 4, sur le sabbat et son interprétation spirituelle.

1, 3. Marie, grâce à l'intervention du Grand-Prêtre Aaron, est guérie le septième jour¹; mais nous, si ce vice du dénigrement nous a fait tomber dans la lèpre de l'âme, c'est jusqu'à la fin de la semaine du monde¹, c'est-à-dire jusqu'à la résurrection, que nous garderons cette lèpre dans l'âme et resterons impurs. A moins que, tant que c'est l'heure de la pénitence, nous ne nous corrigions et que par ce retour au Seigneur Jésus, par nos supplications et notre pénitence, nous n'obtenions d'être purifiés des souillures de notre lèpre. Mais je pense que ce n'est pas seulement le peuple de l'Ancienne Loi ni les seuls hérétiques dont nous venons de parler qui dénigrent Moïse; tout homme qui comprend mal ses écrits et qui reçoit charnellement la loi spirituelle, dénigre Moïse, car il tire un enseignement charnel des paroles de l'Esprit².

Vous avez entendu quel jugement, quelle condamnation s'attirent médisants et détracteurs; écoutez d'autre part quel profit ils occasionnent à ceux dont ils médisent. Jamais nous n'avons trouvé que Dieu ait fait autant d'éloges de son serviteur Moïse que ceux que nous voyons prononcés après qu'il a été dénigré.

Éloge décerné à Moïse 2, 1. Écoute donc ce que l'Esprit Saint rapporte dans la suite et quels éloges il décerne à Moïse. « Et le Seigneur, dit l'Écriture, descendit dans une colonne de nuée et se dressa à l'entrée de la Tente du Témoignage. Aaron et Marie furent appelés et se présentèrent tous deux, et il leur dit: Écoutez mes paroles. Si l'un de vous est un prophète du Seigneur, je me manifesterai à lui en visions et je lui parlerai en songes. Mais il n'en va pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est fidèle dans toute ma maison; je lui parlerai bouche à

2. Nouvelle condamnation de l'exégèse littérale.

cie et non in aenigmate, et gloriam Domini uidit; et quare non timuistis detrahere de famulo meo Moysi? Et ira furo-
 68 ris Domini facta est super illos et discesserunt. Et nubes recessit a Tabernaculo, et ecce Maria facta est leprosa sicut nix^a. Videtis quid sibi poenae contulerint obtrectatores, quid uero illi cui obtrectauerant quaesiuerint laudis. Sibi turpitudinem,
 72 illi splendorem, sibi lepram, illi gloriam, sibi opprobrium, illi magnificentiam quaesiuerunt.

2, 2. Verumtamen Moyses priusquam acciperet Aethiopissam, non est scriptum quia 'in specie' locutus sit
 76 ei Deus 'et non in aenigmate', sed ubi accepit Aethiopissam, tunc dicit de eo Deus quia: *Os ad os loquar ad eum, in specie et non in aenigmate*^b. Modo enim cum Moyses uenit ad nos et coniunctus est huic nostrae Aethiopissae, lex
 80 Dei iam non in figuris et in imaginibus sicut prius, sed in ipsa specie ueritatis agnoscitur; et quae prius in aenigmate designabantur, nunc in specie et ueritate complentur. Et ideo ille qui species figurarum et aenigmatum disserebat
 84 dicit: *Scimus autem quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt et omnes in Moysen baptizati sunt in nube et in mari, et omnes eandem escam spiritalem manducauerunt, et omnes eundem potum spiritalem biberunt. Bibebant enim de spiritali sequenti petra; petra uero erat Christus*^c. Vides

2. a. Nombr. 12, 5-10 || b. Nombr. 12, 8 || c. I Cor. 10, 1-4

1. *In specie*, ἐν εἰδέῃ, « en vision », « en me faisant voir » : ces expressions sont celles des Bibles traduites de l'hébreu ; G. DORIVAL (*BA* 4, p. 302) choisit, en serrant le grec de près, « dans une forme », mais il ajoute pour la clarté : « visible » ; « forme visible » rend bien le contraste que le mot *species* veut marquer à côté de et en opposition avec *aenigma*. Origène utilise plusieurs fois, dans les paragraphes qui suivent, ce mot, soit en le couplant avec « vérité » soit en l'opposant à « figure » ou « image », ce qui lui donne un environnement où le mot de « réalité » convient à l'idée de visibilité comportée par le mot *species*.

bouche, en réalité¹ et non en énigme, et il a vu la gloire du Seigneur. Pourquoi donc n'avez-vous pas eu de crainte à vous en prendre à mon serviteur Moïse ? La colère du Seigneur s'abattit sur eux, et ils se retirèrent. La nuée s'éloigna de la Tente, et voici que Marie devint lépreuse, blanche comme neige^a. » Vous voyez quel châtement se sont attirés les détracteurs, quel éloge en revanche ils ont valu à celui qu'ils critiquaient ! A eux la honte, à lui l'honneur ! à eux la lèpre, à lui la gloire ! à eux l'opprobre, à lui la grandeur ! voilà ce qu'ils ont obtenu.

Énigmes et réalités 2, 2. Cependant, avant que Moïse ait épousé l'Éthiopienne, il n'est pas écrit que Dieu lui ait parlé « en réalité et non en énigme » ; mais quand il l'a épousée, Dieu dit alors en parlant de lui : « Je lui parlerai bouche à bouche, en réalité et non en énigme^b ». C'est récemment en effet que Moïse est venu à nous et s'est uni à celle qui est notre Éthiopienne² — ; alors la loi de Dieu a cessé de se faire connaître sous forme de figures et d'images comme auparavant, mais elle est apparue sous les traits mêmes de la vérité ; ce qui était d'abord signifié en énigme, se voit accompli maintenant « en réalité et en vérité ». C'est pourquoi l'interprète de la réalité cachée sous les figures et les énigmes dit : « Nous savons que tous nos pères ont été sous la nuée et que tous en Moïse ont été baptisés dans la nuée et dans la mer ; tous ont mangé le même aliment spirituel et tous ont bu le même breuvage spirituel. Ils buvaient en effet au rocher spirituel qui les accompagnait, et ce rocher était le Christ^c ». Tu vois comment Paul résout

2. C'est-à-dire l'Éthiopienne qui nous représente. Chez PHILON, *Leg. alleg.* II, 67 (*Œuv. de Phil.* 2, p. 140) l'Éthiopienne représente « la nature sans changement, purifiée par le feu, éprouvée ». Le symbolisme d'Origène se retrouve chez CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Glaph. in Num.* 2, PG 69, 596 A « ...la Noire (τὴν μέλαιναν), c'est-à-dire l'Église des Nations », et chez THÉODORE, *Qu. in Ex.* 4, PG 80, 228 C.

quomodo aenigmate legis Paulus absoluit et species aenigmatum docet et dicit quia 'petra' 'in aenigmate' erat apud Moysen, antequam iungeretur huic nostrae Aethiopiassae.
 92 Nunc in specie 'petra Christus est', nunc enim 'os ad os loquitur' per legem Deus. Antea 'in aenigmate' fuit baptismum 'in nube et in mari', nunc autem 'in specie' *regeneratio est in aqua et Spiritu sancto*^d. Tunc 'in aenigmate' erat
 96 manna cibus, nunc autem 'in specie' caro Verbi Dei 'uerus est cibus', sicut ipse dicit quia : *Caro mea uere cibus est et sanguis meus uere potus est*^e. Sic ergo iam nunc Moyses apud nos positus et huic Aethiopiassae coniunctus uel ipse
 100 ad nos uel ad ipsum Deus 'non loquitur in aenigmate' sed 'in specie'.

2, 3. His autem additur : *Et gloriam, inquit, Domini uidit*^f. Quando uidit Moyses gloriam Domini ? Ego tunc dico, quando *transformatus est Dominus in monte* et aderat ei *Moyses cum Elia et colloquebantur ei*^g. Et ideo recte in consequentibus adiungit : *Et quare non timuistis detrahere de famulo meo Moysi*^h ? Quod euidenter utique ad eos dictum dirigitur qui Euangelia quidem suscipere uidentur, derogant autem Moysi, et merito arguuntur quia, cum discant per Euangelium quod Moyses una cum Elia uidit gloriam Dominiⁱ, legi et prophetis ausi sunt derogare. Et ideo
 108 nos non detrahimus Moysi nec derogemus legi, sed simus non solum *auditores legis, sed et factores*ⁱ, ut cum ipso Moysse 'conglorificari'^k mereamur.

d. cf. Tit. 3, 5 || e. Jn 6, 55 || f. Nomb. 12, 8 || g. cf. Matth. 17, 1 s. ; Mc. 9, 2 s. || h. Nomb. 12, 8 || i. cf. Matth. 17, 5 || j. cf. Jac. 1, 23 || k. cf. Rom. 8, 17

1. C'est-à-dire les Marcionites, peut-être Apelles. Cf. HARNACK, *TU* 42, 3, p. 35.

les énigmes de la loi et enseigne les réalités qu'elles renferment : il dit que le rocher était « en énigme » chez Moïse avant qu'il ait épousé notre « Éthiopienne » Maintenant, le rocher est en réalité le Christ, car, maintenant, Dieu parle bouche à bouche par la Loi. Auparavant il y eut un baptême « en énigme » « dans la nuée et dans la mer » ; maintenant, a lieu, « en réalité », la régénération dans l'eau et l'Esprit Saint^d. Autrefois, la manne était une nourriture « en énigme » ; maintenant, « en réalité », la chair du Verbe de Dieu est une vraie nourriture, selon qu'il le dit lui-même : « Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage^e ». Ainsi donc, désormais, Moïse, établi chez nous et marié à cette « Éthiopienne » ne nous parle — et de même Dieu ne lui parle — plus en énigme, mais en réalité.

Moïse a vu la gloire du Seigneur 2, 3. A cela s'ajoute ce que dit l'Écriture : « Et il a vu la gloire du Seigneur^f » Quand Moïse a-t-il vu la gloire du Seigneur ? Je dis que c'est lorsque le Seigneur « a été transfiguré sur la montagne » et qu'il y avait « près de lui Moïse et Elie qui s'entretenaient avec lui^g ». C'est pourquoi Dieu peut justement ajouter dans la suite : « Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de vous en prendre à mon serviteur Moïse^h ? » Cette parole s'adresse évidemment à ceux qui semblent d'un côté recevoir les Évangilesⁱ, mais de l'autre dénigrent Moïse. Ils méritent bien ces reproches, car sachant par l'Évangile que Moïse a vu en même temps qu' Elie la gloire du Seigneurⁱ, ils ont osé dénigrer la Loi et les prophètes. Pour nous, ne soyons pas les détracteurs de Moïse, ne dénigrons pas la Loi, ne nous contentons pas d'être des auditeurs de la Loi mais pratiquons-la^j, et méritons ainsi, avec Moïse lui-même, de « participer à la glorification^k ».

2, 4. Ego autem puto quod et illi materiam praestant ad
 116 derogandum Moysi, qui uerbi causa, cum legitur liber
Leuitici uel lectio *Numerorum*, non ostendunt quomodo
 haec quae 'in aenigmate' scripta sunt, intellegi 'per speciem' ¹
 120 debeant, id est qui non spiritualiter ea quae in lege leguntur
 exponunt. Necessario enim qui audiunt ritum sacrificiorum
 uel sabbatorum obseruantiam uel ceterorum similium in
 Ecclesia recitari, offendantur et dicant : Quid hoc necesse est
 124 in Ecclesia legi ? Quo nobis prosunt praecepta iudaica et
 sprete populi obseruantiae ? Haec Iudaeorum sunt et Iudaei
 de his uiderint ! Ne ergo huiusmodi offendicula auditoribus
 accidant, danda opera est ad scientiam legis et secundum hoc
 quod 'spiritalis est lex' ^m, intellegenda et explananda sunt
 128 quae leguntur, ne doctorum causa, immo desidia et negle-
 gentia, ab imperitis et indoctis derogetur Moysi ; sed
conuertamur ad Dominum ut auferat nobis uelamen ⁿ litte-
 132 rae, ut non nobis deformis uultus Moysis, sed gloriosus et
 decorus appareat, ita ut non solum obtrectemus, sed et pro
 magnitudine sensuum laudem et gloriam conferamus.

2, 5. *Et ira furoris Domini facta est super illos, et disces-*
 136 *serunt. Et nubes recessit a Tabernaculo, et ecce Maria facta*
est leprosa sicut nix ^o. — 'Ira furoris Domini efficitur super
 eos' qui male loquuntur et 'detrahunt'. Verum tamen quod
 dicit : *Nubes recessit a Tabernaculo et ecce Maria facta est*
 140 *leprosa sicut nix*, considerandum diligentius est quod prius
 'recedit nubes' et ita lepra repletur ^p : ut ostendatur quia
 etiam si est in aliquo gratia sancti Spiritus et obtrectat ac

1. cf. Nomb. 12, 8 || m. cf. Rom. 7, 14 || n. cf. II Cor. 3, 16 || o. Nomb.
 12, 10 || p. cf. Nomb. 12, 9

1. On saisit ici à sa naissance le sentiment de malaise sur lequel s'appuie
 en grande partie le Marcionisme et que les explications d'Origène visent à
 dissiper.

Il faut expliquer la Loi 2, 4. Mais à mon avis on donne aussi
 matière à dénigrer Moïse, quand, par
 exemple, lors de la lecture du *Lévitique*

ou des Nombres, on ne montre pas comment on doit com-
 prendre « en réalité » ce qui a été écrit « en énigme ¹ », c'est-
 à-dire quand on n'explique pas spirituellement les leçons de
 la Loi. Car il est inévitable que ceux qui entendent lire dans
 l'Église le rituel des sacrifices, l'observance du sabbat et
 d'autres pratiques semblables, soient choqués et disent :
 Quel besoin de lire cela dans l'Église ? A quoi nous servent
 les préceptes judaïques et les observances d'un peuple
 méprisé ? C'est l'affaire des Juifs, que les Juifs s'en occu-
 pent ¹ ! Pour éviter aux auditeurs de pareils scandales, il faut
 s'adonner à la science de la Loi, partir de cette idée que « la
 Loi est spirituelle ^m » pour comprendre et expliquer tout ce
 qu'on lit, de peur que, en raison des doctes, ou plutôt de
 leur paresse et de leur négligence, les inhabiles et les igno-
 rants ne dénigrent Moïse. Mais « tournons-nous vers le
 Seigneur, qu'il nous ôte le voile ⁿ » de la lettre, que le visage
 de Moïse ne nous apparaisse pas dans de la laideur, mais
 plein de gloire et de beauté, et que, loin de le dénigrer, nous
 lui rendions louange et gloire pour la grandeur de ses pen-
 sées.

Nuée de l'Esprit et lèpre du péché 2, 5. « Et la colère du Seigneur
 s'abattit sur eux et ils se retirèrent. La
 nuée se retira de la Tente. Et voici que
 Marie devint lépreuse, blanche comme neige ^o. » « La colère
 du Seigneur s'abat » sur les médisants et les détracteurs.
 Mais quand l'Écriture dit : « La nuée s'éloigna de la Tente,
 et voici que Marie devint lépreuse, blanche comme neige »,
 il faut prendre garde à ce fait que la nuée se retire d'abord
 et qu'ensuite Marie est envahie par la lèpre ^p. C'est pour
 montrer que si quelqu'un, ayant été l'objet de la grâce du
 Saint-Esprit, dénigre et médit, l'Esprit se retire de lui après

detrahit, recedit ab eo post obtreactionem, et sic lepra repletur anima eius. Nam et populus ille prior habuit in se gratiam Dei, sed postquam in uerum Moysen, Dominum nostrum Iesum Christum, extenderunt linguas blasphemiae suae, *discessit* ab illis *nubes* et transiuit ad nos *in montem excelsum*, cum Saluator noster *transformatus est* et *nubes* *refulgens obumbravit* discipulos suos et *uenit uox de nube* *dicens* : *Hic est Filius meus dilectus, in quo bene complacui* ^q. Post hoc ergo 'Maria facta est leprosa sicut nix'. Donec aderat *nubes*, Maria non erat leprosa, sed cum 'discessit' ^r.
 144
 148
 152
 156

3, 1. *Et respexit Aaron ad Mariam, et ecce erat leprosa. Et dixit Aaron ad Moysen : Precor, Domine, ne contuleris in nos peccatum, quoniam ignorauimus quod peccauimus. Ne fiat simile morti, et ut aborsus eiectus de uulua matris, et comedit dimidium carnis eius* ^s. Vult in hoc ostendere quod populus ille formatus quidem fuerit in 'uulua matris' suae Synagogae, non tamen peruenire potuerit ad perfectum et

q. Matth. 17, 5 || r. cf. Nomb. 12, 10
 3. a. Nomb. 12, 10-12

1. V. *supra*, hom. VI, 3, 1, n.1, p. 148.

2. « Véritable », puisque Moïse a fait en image ce que Jésus a fait en réalité.

3. Cette nuée signifie en effet la présence de Dieu.

4. Ce passage de l'Écriture a donné lieu à une abondante exégèse, autant à cause de l'écart entre le texte hébreu et le texte grec qu'à cause des interprétations multiples que comporte le texte grec en lui-même. Les éléments de la discussion se trouvent exposés par G. DORIVAL, *BA* 4, p. 86 & 304-305. En bref, le sujet du verbe « *fiat* » peut être soit « Marie », soit « la faute », et le sujet du verbe « *comedit* » peut être soit « l'avorton » lui-même, soit « la faute », soit « la lèpre », celle-ci étant le châtement de la faute. Ici,

le dénigrement ¹, et, alors, la lèpre envahit son âme. Le peuple ancien a été l'objet de la grâce de Dieu, mais quand il a déployé son langage de blasphème contre le véritable Moïse notre Seigneur Jésus-Christ ², la nuée s'est retirée de lui, et elle a passé chez nous ; ce fut « sur une montagne élevée », quand notre Sauveur fut transfiguré et que la nuée lumineuse enveloppa ses disciples et que de la nuée vint la voix qui disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé qui a toute ma faveur ³. » — Donc, ensuite, « Marie devint lépreuse, blanche comme neige ». Tant que la nuée était présente ³, Marie n'était pas lépreuse, mais elle le devint quand la nuée se fut éloignée ^r. Car tant que ce peuple reçut en lui la visite de Dieu, il n'était pas lépreux ; mais quand elle se fut éloignée, son visage fut recouvert de honte. Quant à ce que nous pouvons craindre, ne laissons pas échapper loin de nous cette nuée par nos mauvaises paroles, nos mauvaises actions ou nos mauvaises pensées ; sinon, la lèpre du péché apparaîtra en nous quand la grâce de Dieu nous aura quittés.

L'avorton : le peuple ancien

3, 1. « Et Aaron se tourna vers Marie ; et voici qu'elle était lépreuse. Et Aaron dit à Moïse : je t'en prie, Seigneur, ne nous impute pas la faute, car nous ignorions que nous péchions. Qu'elle (Marie) ne soit pas la même chose que la mort, pareille à l'avorton expulsé du sein maternel. Et elle a dévoré la moitié de sa chair ^s ⁴. » L'Écriture veut ici montrer que l'ancien peuple a été formé dans le sein de sa mère la Synagogue, sans parvenir cependant à un enfant

pour nous, d'après le contexte qui suit, le premier sujet est « Marie » et le second, tel que le comprend ouvertement Origène à la fin du paragraphe, « la faute ». — PHILON, *Leg. alleg.* I, 76, qui reporte exactement le texte de la Septante et qui fait de Marie l'âme humaine, interprète ainsi la prière d'Aaron : « il veut que l'âme n'en vienne pas à enfanter des maux dans la douleur » ; et c'est pourquoi il dit : « Afin qu'elle ne soit point comme la mort, et comme un avorton sorti du ventre de sa mère et qui dévore la moitié de sa chair » (*Éuv. de Phil.* 2, p. 83, trad. Mondésert).

164 integrum partum. Sicut enim aborsus imperfectus et incompositus est partus, ita et ille populus aliquanto quidem tempore intra 'uuluam matris', hoc est intra Synagogae institutionem positus fuit ; sed peccatis intercedentibus formari ad
168 integrum uiuificarique non potuit, et ideo abiecti sunt 'uel aborsus' imperfectus et immaturus, peccato scilicet consumente 'dimidium', ut ait, 'carnis eius'.

Est tamen interdum et aborsus bonus. Bonus autem aborsus dicitur cum aliis comparatur, sicut et *Ecclesiastes* ait : *Et dixi : Bonus est aborsus magis quam ille* ^b. Qui ille ? Qui in uanitate, inquit, *incedit et in tenebris ambulat* ^c. Non ergo absolute bonum dicit aborsum, sed bonum magis quam
172 uitam quae 'in uanitate' ducitur et 'in tenebris' ignorantiae. Et fit apud eum quaedam comparatio singulorum.

3, 2. Dicit enim et alibi ipse *Ecclesiastes* : *Bonos esse mortuos magis quam uiuentes* ^d. Quibus rursus si compares
180 aborsum, 'bonum esse' dicas super utrumque. Si ergo consideres qui sunt uiui et qui sunt mortui, quibus 'aborsus melior' sit pro eo quod non gustauerit quidem uitae mundi huius auspicia, inuenies quae sint in comparatione ista differentiae. Considera ergo quia non alios ibi nominat
184 uiuentes nisi de quibus dicitur in *Psalmis* : *Verum tamen uanitas omnis homo uiuens* ^e. Omni ergo homine qui 'in uanitate uiuit' ; non enim omnis uita in uanitate est, sed illa

b. Eccl. 6, 3 || c. Eccl. 6, 4 || d. Eccl. 7, 1 || e. Ps. 38, 6

1. La citation de « l'avorton » va infléchir, en quelque sorte, la pensée d'Origène. Il reconnaît lui-même un peu plus bas que c'est une digression. On en était aux transformations de la Synagogue en la Nouvelle Loi, on passe alors au domaine des vertus personnelles, aux degrés de ceux qui en sont les acteurs : on distingue les vivants, les morts, les avortons qui n'ont pas goûté au monde. Il y a la vie selon la vanité, la chair, les voluptés, les erreurs. Au-dessus, les morts à cette vie, les morts avec le Christ. Au-dessus encore, l'avorton qui ne connaît pas cette vie de vanités. Au-dessus enfin, celui qui n'est pas né. Ce dernier degré n'est pas sans nous étonner,

tement parfait et complet. Car comme un avorton est un produit inachevé et informe, de la même façon ce peuple est demeuré un certain temps dans le sein de sa mère, c'est-à-dire à l'école de la Synagogue ; mais par suite de ses péchés, il n'a pas pu recevoir sa pleine forme ni arriver à la vie ; c'est pourquoi il est rejeté « comme un avorton » imparfait et prématuré, puisque le péché a dévoré, comme dit l'Écriture, « la moitié de sa chair ».

Le mot « avorton » pris en bonne part Il arrive cependant parfois que le mot avorton est pris en bonne part ; il est bon par comparaison avec d'autres choses, comme dans ce passage de l'*Ecclesiaste* : « Et j'ai dit : Mieux vaut un avorton que lui ^b. » Qui, lui ? Que « celui qui s'avance dans la vanité et marche dans les ténèbres ^c ». L'*Ecclesiaste* ne dit pas que l'avorton soit absolument bon, mais qu'il vaut mieux qu'une vie passée dans la vanité et dans les ténèbres de l'ignorance ¹. Et il institue une comparaison entre deux choses.

Mort et vie 3, 2. En effet l'*Ecclesiaste* dit aussi ailleurs que « les morts valent mieux que les vivants ^d ». Si l'on compare maintenant l'avorton à ceux-ci, on dira qu'il vaut mieux que les uns et que les autres. Si donc on considère qui sont les vivants et qui sont les morts, — en comparaison desquels l'avorton vaut mieux en ce qu'il n'a pas goûté aux prémices de la vie de ce monde —, on trouvera qu'il faut appliquer des différences à cette comparaison. Ainsi, considère que l'*Ecclesiaste* ne parle que des vivants dont il est dit dans les *Psaumes* : « Et cependant tout homme vivant est vanité ^e ». C'est donc à « tout homme qui vit dans la vanité » (que vaut mieux l'avorton). Car ce n'est

mais il faut penser à la doctrine de la préexistence des âmes soutenue par Origène, en accord avec le platonisme à son époque.

188 uita quae secundum carnem est et secundum errores ac
uoluptates saeculi, haec est uita uanitatis et super hanc est
omnis qui huic uitae mortuus est et qui dicit : *Mihi autem*
mundus crucifixus est, et ego mundo^f, et de quo dicitur :
192 *Mortui ergo estis cum Christo*^g. Isti ergo meliores sunt quam
illi uiuentes. Sed super hos esse dicitur aborsus, quia, licet
uenisse uideatur in carne, nulla tamen uanitatis uitae huius
sumpsit initia. Introducit tamen *Ecclesiastes* et alium quen-
196 dam, ut uidetur, etiam isto meliorem, de quo dicit : *Et opti-*
mus super hos qui nondum natus est^h, hoc est qui ne ad
conclusionem quidem uuluae carnalis et corporeae natiuita-
tis uenit iniuriam.

200 3, 3. Sed et hoc ipsum, quod dicit *Ecclesiastes* : *Laudari*
omnes mortuos magis quam uiuos, eos qui uiuunt usque
*nunc*ⁱ, quomodo non euidenter ostendit quod eos dicat
204 meliores qui mortui sunt mundo, et eos pronuntiet infe-
riores qui uiuunt mundo ? Nam si secundum litteram uelis
intellegere, quomodo laudandi sunt mortui magis quam
uiuentes ? Laudari enim solet quis in eo quod uoluntate
208 bona et proposito gerit. Mors autem ista communis nulli ex
uoluntate nec ex proposito uenit. Quomodo ergo dignus
laude uidebitur in eo quis, quod contra propositum patitur ?
Alioquin laudabitur et Pharaon rex Aegypti qui submersus
est in mare, super Moysen qui de mare uiuus euasit.
212 Laudabuntur et Aegyptii qui mortui sunt in aquis, magis
quam populus Dei qui *transiuit per siccum in medio mari*^j.
Non ergo ita intellegas, sed scito te laudandum esse mor-
tuum, cum potueris dicere : *Christo conrucifixus sum. Viuo*
216 *autem iam non ego, uiuit uero Christus in me*^k. Si renun-

f. Gal. 6, 14 || g. Col. 3, 3 || h. Eccl. 4, 3 || i. Eccl. 4, 2 || j. cf. Ex. 14, 28
s. || k. Gal. 2, 20

pas toute vie qui est une vie de vanité ; mais la vie selon la
chair, selon les erreurs et les voluptés du monde, voilà la vie
de vanité ; et au dessus d'elle, se trouve tout homme qui est
mort à cette vie et qui dit : « Pour moi le monde a été cru-
cifié et je le suis au monde^f » ; à lui s'applique la parole :
« Vous êtes morts avec le Christ^g. » Ces morts-là valent
donc mieux que les vivants. Mais au dessus d'eux se place
l'avorton, car, malgré sa venue dans une chair apparente, il
n'a pas commencé à s'attacher à la vanité de cette vie.
L'*Ecclésiaste* cependant fait aussi intervenir quelqu'un
d'autre, qui lui paraît meilleur encore que l'avorton, celui
dont il dit : « Et meilleur que ceux-là, celui qui n'est pas
encore né^h », c'est-à-dire celui qui n'a même pas eu de vie
utérine et n'a pas affronté les injures de la naissance corpo-
relle.

3, 3. Quant à cette parole même de l'*Ecclésiaste* : « J'ai
loué tous les morts plus que les vivants, plus que ceux qui
vivent encore à présentⁱ », ne montre-t-elle pas à l'évidence
qu'il trouve meilleurs ceux qui sont morts au monde, et
déclare inférieurs ceux qui vivent pour le monde ? Car au
sens littéral, comment les morts seraient-ils plus à louer que
les vivants ? On loue d'ordinaire quelqu'un pour sa bonne
volonté et ses bonnes intentions. Or ce n'est ni la volonté
ni l'intention qui sont à l'origine de la mort commune.
Comment donc paraîtrait-on digne de louange en subissant
ce que l'on ne veut pas ? Dans ce cas, il faudrait louer
Pharaon, le roi d'Égypte qui fut englouti par la mer, le louer
plus que Moïse qui en est sorti vivant. Il faudrait aussi louer
les Égyptiens qui moururent noyés, plus que le peuple de
Dieu qui « a passé à pied sec au milieu de la mer^j ». Ce n'est
pas ainsi que tu dois comprendre ; mais sache qu'il faudra
te louer d'être mort, quand tu auras pu dire : « J'ai été cru-
cifié avec le Christ. Désormais, ce n'est plus moi qui vis,
c'est le Christ qui vit en moi^k ». Si tu as renoncé au monde,

220 tiasti saeculo, si abieciisti uitia, si iam non moueris ad peccatum, sed mortuus es peccato, melior es quam ille qui uiuit peccato, et erit in te mors ista laudabilis. Nam pro morte hac communi, quae lege naturae unicuique uenit, nemo laudatur.

224 3, 4. Haec licet per excessum, commemorari tamen oportuit in eo loco ubi sermo Dei Mariam pro culpa obtricationis et pro plaga correptionis 'aborsum' dicit 'effectam' ¹, ut ostenderemus quia est et uituperabilis, est et laudabilis aborsus. Denique etiam Apostolus sciens in istis, quibus supra diximus, ordinibus esse aliquem laudabilem aborsus
228 ordinem etiam de semetipso dicit: *Nouissime autem omnium, tamquam abortiuo, uisus est et mihi* ^m, super uiuentes se quidem et super mortuos, post eos tamen qui nondum nati sunt, numerans. Fit ergo *sicut aborsus* Maria;
232 non enim potuit populus ille *ad perfectum* formari in lege, sicut et Paulus pronuntiat dicens: *Neminem enim ad perfectum adduxit lex* ⁿ. Denique et idem Apostolus de quibusdam quos a fide delapsos et uelut in aborsum conuersos
236 ad perfectae rursus natiuitatis instituta reparabat, ait: *Filioli mei, quos iterum parturio donec formetur Christus in uobis* ^o.

240 4, 1. *Et proclamauit Moyses ad Dominum dicens: Deus, precor te, sana eam* ^a. Et quem oportebat orare ad Dominum pro sanitate populi illius nisi Moysen? Orat Moyses pro illis. Et forte hoc erat quod cum Domino Iesu Christo colloquebatur, cum in monte *transformatus est* ^b, petens ab eo
244 *saluus fieret* ^c.

1. Nomb. 12, 12 || m. I Cor. 15, 8 || n. Hébr. 7, 19 || o. Gal. 4, 19

4. a. Nomb. 12, 13 || b. cf. Matth. 17, 2 || c. cf. Rom. 11, 25-26

si tu as rejeté les vices, si, au lieu de te porter vers le péché, tu es mort au péché, tu vaux mieux que celui qui vit pour le péché et cette mort te sera un sujet d'éloge. Car pour la mort commune, qui atteint tout le monde selon la loi de la nature, nul ne reçoit d'éloge.

Retour au peuple ancien

3, 4. Bien que ce soit une digression, il a fallu quand même rappeler tout ce qui précède à propos du passage où la parole de Dieu dit que « Marie », en guise de correction pour sa faute de dénigrement, « devint un avorton ¹ » ; il fallait montrer qu'il y a mauvais et bon avorton. Car enfin, l'Apôtre, sachant que, dans les gradations que nous avons établies plus haut, il y a une espèce d'avorton qui est louable, dit de lui-même : « En dernier lieu, comme à l'avorton, il m'est apparu à moi aussi ^m », se mettant au dessus des vivants et des morts, après toutefois ceux qui ne sont pas encore nés. Ainsi donc Marie devint « comme un avorton ». En effet, ce peuple n'a pas pu atteindre à la perfection par la Loi, comme Paul encore le déclare : « La Loi n'a mené personne à la perfection ⁿ ». Et pour finir, l'Apôtre disait, parlant de certains, déçus de la foi et transformés pour ainsi dire en avortons qu'il remettait en état pour les conformer à nouveau aux règles d'une naissance parfaite : « Mes petits enfants, que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous ^o. »

4, 1. « Et Moïse s'écria vers le Seigneur en disant : O Dieu, je t'en prie, guéris-la ^a ! » A qui convenait-il de prier le Seigneur pour la guérison de ce peuple, sinon à Moïse ? Moïse prie pour lui. C'était probablement de cela qu'il s'entretenait avec le Seigneur Jésus-Christ lors de sa transfiguration sur la montagne ^b, lui demandant que, lorsque « la plénitude des Nations serait entrée, alors que tout Israël soit sauvé ^c » !

4, 2. *Et dixit Dominus ad Moysen : Si pater eius spuisset in faciem eius, non erubesceret septem diebus ? Separetur septem diebus extra castra, et post haec introibit*^d. Quid est :
 248 *Si pater eius spuisset in faciem eius erubesceret septem diebus ?* Mariam loco Synagogae posuimus, huic *exspuit pater suus in faciem*. Signum repudii est in faciem conspui. Denique in lege scriptum est, ubi iubetur ut relictam
 252 *proximi proximus nubat, si uoluerit proximus repudiare coniugium, ut discalciatus in faciem conspuatur*^e, et hoc datum est uelut signum repudii. Hinc ergo Maria, id est populus ille, cum repudiatur a Deo, *conspui in faciem* dicitur.
 256

4, 3. Habemus et in alio loco significantiam sputi, cum dicit Esaias : *Ommes gentes sicut gutta situlae et sicut sputum reputatae sunt*^f. Ostenditur ergo in hoc quod etiam
 260 *populus ille sicut gentes ceterae, quae ut sputum reputantur, abiectus est. Et reuera si consideres honorem illum priorem, cum pontificalis apud eos ordo florebat, cum insignia sacerdotum, cum leuitica ministeria, cum maiestas templi, cum prophetalis splendor et cum caelestibus super terras consortiis utebantur, qui honor fuit ille, quae gloria ! Et rursum si nunc adspicias quanto dedecore horrescant, sine templo, sine altari, sine sacrificio, sine propheta, sine sacerdotio, sine ulla caelesti uisitatione, dispersi per omnem terram profugique uiuentes : quis non euidenter agnoscat quod 'conspuit pater ipsius in faciem eius' et perfudit uultus eorum ignominia ?*
 264
 268

d. Nomb. 12, 14 || e. cf. Deut. 25, 5 s. || f. Is. 40, 15

1. A la fin de la sixième homélie, p. 157 ss.

2. Sur l'effet produit sur les imaginations par la catastrophe des Juifs, voir ce que dit Celse (C. *Cels.* VIII, 69) des Juifs, « qui n'ont plus ni feu ni lieu » (SC 150, p. 335). Mais Origène songe surtout à leur détresse spi-

Châtiment de Marie et du peuple ancien 4, 2. « Et le Seigneur dit à Moïse : Si son père lui avait craché au visage, ne serait-elle pas couverte de honte pendant sept jours ? Qu'elle soit exclue du camp pendant sept jours, après quoi elle y rentrera^d ». Qu'est-ce à dire : « Si son père lui avait craché au visage, elle serait couverte de honte pendant sept jours » ? Nous avons établi que Marie représente la Synagogue¹. « Son père lui a craché au visage ». Cracher au visage est un signe de répudiation. Car il est écrit dans la Loi, à propos de l'obligation pour le plus proche parent d'épouser la veuve de son parent, que si le plus proche parent veut refuser le mariage, il doit, « déchaussé, se laisser cracher au visage^e », ce qui est donné comme signe de rejet. Ainsi donc Marie, c'est-à-dire ce peuple en tant que rejeté par Dieu, reçoit, comme il est dit, « un crachat au visage ».

4, 3. Nous avons encore un sens attribué au crachat dans un autre passage, chez Isaïe : « Toutes les nations ont été regardées comme une goutte dans un seau et on les a tenues pour un crachat^f. » Ceci montre que ce peuple a été rejeté comme les autres nations qui sont regardées comme un crachat. Et certes, si l'on considère son ancien honneur, lorsque resplendissaient chez lui le rang du grand prêtre, les insignes du sacerdoce, les fonctions lévitiques, la majesté du temple, le lustre prophétique, quand sur cette terre ils vivaient dans un environnement céleste, quel honneur ! quelle gloire ! Et si on le regarde maintenant, au contraire, dans l'horreur de son abjection, privé de temple, d'autel, de sacrifices, de prophètes, de sacerdoce, de visite céleste, dispersé par toute la terre et vivant partout en exilé, comment ne pas reconnaître que « son père lui a craché au visage » et qu'il a répandu la honte sur sa face² ?

rituelle, au fait que la réalité du culte divin et des ordres sacerdotaux est passée au nouvel Israël, à l'Église.

272 4, 4. 'Septem' ergo diebus 'separatur extra castra'.
Diximus iam et in superioribus quod septem dies isti, sep-
276 timanam mundi huius designent ; in septimana enim dierum
creaturae totius uisibilis productae uidentur esse substan-
tiae ; tunc enim quae non erant, facta sunt. In septimana
uero totius mundi secreta quadam et Deo soli cognita dis-
280 pensatione, quae tunc producta sunt explicantur. Interim in
hac septimana quae sequestrata est Maria, non mouentur
castra filiorum Israel, sed stant uno in loco conclusi et nul-
lus est his omnino profectus *donec mundetur Maria* ^a a lepra
sua.

284 5, 1. *Et post haec, inquit, promouit populus ex Aseroth, et
concederunt in deserto Pharan* ^a. 'Aseroth' interpretatur
domus perfectae. Proficiscitur ergo populus, posteaquam
Maria purgata est, a domibus perfectis et uenit in Pharan,
quod interpretatur 'os uisibile'. Mihi uidetur os uisibile
288 posse intellegi quod *Verbum caro factum est* ^b et 'inuisibilis
uisibilis effectus', et hoc significari quod posteaquam finis
et perfectio omnium quae erga illum populum gerenda fue-
rant uenit, tunc *transit* ^c et uenit ad eum quem 'Verbum car-
292 nem factum' ante non credidit.

296 5, 2. *Et locutus est Dominus ad Moysen dicens : Emitte
uiros, et considerent terram Chananaeorum, quam ego do
filiis Israel in possessionem* ^d, et reliqua in quibus de explo-
ratoribus terrae narrantur, qui missi renuntiant quod terra

g. cf. Nomb. 12, 15

5. a. Nomb. 13, 1 || b. Jn 1, 14 || c. cf. Hébr. 11, 29 || d. Nomb. 13,
2-3

1. Cf. *supra*, hom. VII, 1, et note 1, p. 170.

2. Plus loin, à l'hom. XXVII, 12, le même mot est interprété semblable-
ment en « parvis achevé » ou « béatitude » (cf. WÜTZ, *Onom. sacr.*, p. 379).

4, 4. Donc, pendant sept jours Marie est exclue du camp.
Nous avons déjà dit ¹ que ces sept jours représentent la
semaine de ce monde. C'est en sept jours, en effet, que
toutes les espèces de la création visible ont été produites ;
c'est alors, que ce qui n'était pas a été fait ; mais dans la
semaine du monde entier, par une économie secrète et
connue de Dieu seul, le contenu de la création d'alors se
développe. En attendant, pendant la semaine de l'exclusion
de Marie, le camp des fils d'Israël ne bouge pas ; eux-mêmes
restent confinés dans le même enclos et ne font absolument
aucune avancée, — « jusqu'à ce que Marie soit purifiée ² »
de sa lèpre.

Une étape : la conversion future du peuple ancien

5, 1. « Après cela, le peuple par-
tit d'Aséroth ; ils campèrent dans
le désert de Pharan ^a ». « Aseroth »
veut dire « demeures parfaites » ².
Le peuple part donc, une fois Marie purifiée, des demeures
parfaites et arrive à Pharan, qui signifie « bouche visible ».
« Bouche visible ³ » me semble pouvoir signifier que « le
Verbe s'est fait chair ^b » et d'invisible est devenu visible ; cela
voudrait dire qu'une fois venus la fin et l'achèvement de tout
ce qui devait être fait pour ce peuple, celui-ci alors se
« déplace ^c » et vient au « Verbe fait chair » qu'il n'avait pas
reconnu auparavant.

II. Histoire des espions

5, 2. « Et le Seigneur parla à Moïse en ces termes : Envoie
des hommes pour explorer le pays de Chanaan que je donne
aux fils d'Israël en héritage ^d », et la suite où est racontée
l'histoire des espions qui, au retour de leur mission, rap-

3. Philon glosait différemment Pharan : « Grêle » ou « Froment broyé »
(*Quaest. in Gen.* 3,36, *Euw. de Phil.* 34 B, p. 83).

quidem sit *bona* et admirabilis, habitant autem in ea filii *gigantum*, in quorum conspectibus populus Dei quasi locustae e uideantur. Et plures quidem desperant se posse saluari a filiis gigantum, Iesus tamen non desperat, sed confirmat populi fidem cum *Caleb*, qui est de tribu *Iuda*, et dicit : *Si diligit nos Deus, introducat nos in terram hanc* f.

5, 3. Quae ergo est terra ista secundum spiritalem intellectum, quae terra quidem sancta est et terra bona, sed ab impiis habitatur ? Qui sunt ergo isti hostes qui habitant in terra sanctorum ? Et quomodo eiciendi sunt, ut illis eiectionis sancti succedant in locum eorum ? Redeamus ad Euangelia, redeamus ad Apostolum. Euangelia sanctis promittunt regna caelorum. Apostolus dicit : *Nostra autem conuersatio in caelis est* g ; 'in caelis' ergo est locus hereditatis qui promittitur sanctis. Et quid putamus quod in his locis quae tibi promittuntur, nullus nunc habitator sit quem tu debeas inde pugnando depellere ? Et quomodo ergo dicit Dominus quia : *In diebus Iohannis Baptistae regnum caelorum uim patitur, et uim facientes diripiunt illud* h ? Nisi enim essent quibus uis fieret, nisi essent qui inde depelli et extrudi deberent, numquam diceretur *per uim diripiendum esse regnum caelorum* i. Et nisi essent cum quibus certamen nobis esset ac proelium, numquam diceret Apostolus : *Non est nobis colluctatio aduersus carnem et sanguinem, sed aduersus principatus et potestates, aduersus mundi huius rectores tenebrarum harum, aduersus spiritalia nequitiae in caelestibus* j. De quibus etiam illud Dei dictum per prophetam intellegendum uidetur, ubi ait : *Et inebriatus est gladius meus in caelo* k. Necesse est ergo 'spiritalis nequitias' quae 'in caelestibus'

e. Nomb. 14, 7 ; 13, 28.33 || f. Nomb. 14, 8 || g. Phil. 3, 20 || h. Matth. 11, 12 || i. cf. Matth. 11, 12 || j. Éphés. 6, 12 || k. Is. 34, 5

portent que la « terre est bonne et admirable, mais que les habitants sont des fils de Géants », en face desquels le peuple de Dieu apparaît « comme des sauterelles »^c. Plusieurs désespèrent de pouvoir échapper aux « fils des Géants » ; mais Jésus (Josué) n'en désespère pas ; il raffermi la foi du peuple, de concert « avec Caleb qui est de la tribu de Juda » ; ils disent : « Si Dieu nous aime, qu'il nous fasse entrer dans cette terre ^f ! »

Sens eschatologique : 5, 3. Au sens spirituel, quelle est donc cette terre, terre sainte, chasser les démons terre bonne, mais habitée par des de la Terre Promise impies ? Quels sont donc ces ennemis qui habitent la terre des saints ? Comment les chasser pour que, ensuite, ce soient des saints qui prennent la succession à leur place ? Revenons aux Évangiles, revenons à l'Apôtre. Les Évangiles promettent aux saints le Royaume des cieux. L'Apôtre dit : « Notre cité est dans les cieux ». C'est donc aux cieux que se trouve l'héritage promis aux saints. Et pourquoi penser qu'en ces lieux qui te sont promis il n'y aurait pas actuellement d'habitant que tu devrais chasser en combat ? Comment alors le Seigneur peut-il dire que « depuis les jours de Jean-Baptiste le Royaume des cieux souffre violence et que les violents l'emportent ^h » ? S'il n'y avait personne à qui faire violence, en effet, personne à déloger ni à repousser, serait-il dit que « le Royaume des cieux doit être emporté de force ⁱ » ? Et s'il n'y avait pas d'adversaires à combattre et à vaincre, l'Apôtre ne dirait pas : « Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les Principautés et les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal qui sont dans les régions célestes ^j. » C'est à eux aussi qu'il faut appliquer, semble-t-il, cette parole divine rapportée par le prophète : « Et mon épée s'est enivrée dans le ciel ^k. » Il faut donc que « les esprits du mal », qui, d'après

esse dicuntur, qui sunt ueri Chananæi, uinci a te et expelli de caelestibus locis, ut tu pro illis habites ibi.

328 5, 4. Scito tamen 'gigantes' eos esse. *Gigas*¹ dicitur omnis qui aduersus Deum resistit. Quicumque ergo aduersatur Deo et contrarius est ueritati, quod illi principaliter faciunt, merito 'gigas' appellatur. Tibi ergo praestatur ut eicias
332 gigantes et intres in regnum eorum. Aut non de quodam ex ipsis scriptum est : *Quis accipiet a gigante spolia*^m ? De quo etiam Dominus dicebat in Euangelio : *Nemo potest introire in domum fortis et diripere uasa eius, nisi prius alligauerit*
336 *fortem*ⁿ.

Nunc ergo, quantum ad comparationem humanae et dæmonicae naturae, nos 'locustae' sumus et illi 'gigantes' et
340 praecipue, si dubia sit fides nostra et si nos perterreat infidelitas, illi uere 'gigantes' erunt et nos 'locustae'. Si uero

1. cf. Nomb. 13, 33 || m. Is. 49, 24 || n. Matth. 12, 29

1. Cette doctrine du combat spirituel est chère à Origène. Les démons vaincus par le Christ, gardent jusqu'au jugement le pouvoir d'éprouver les hommes. Voir S.T. BETTENCOURT, *Doctrina ascetica Origenis*, (Stud. Anselm. 16), Rome 1945, p. 62-86.

2. Cf. *Com. in Cant.* III, 14, 28, SC 376, p. 671 : « Le vrai géant, quel autre est-il sinon le diable qui se révolte même contre Dieu ? » Voir S.T. BETTENCOURT, *l.c.*, p. 47-51. — On ne peut pas faire grief à Origène de ne pas nous avoir donné une interprétation historique des géants ; à quelle race, apparemment humaine, appartenaient-ils, pour devoir être combattus d'un vrai combat, où l'on risquait d'être vaincu en minuscules sauterelles ainsi que l'on apparaissait être à côté d'eux ? La récente observation portée sur des êtres humanoïdes — on les a décrits comme « hominoïdes-reliques » — dans le Caucase (les gens du lieu les appellent des « almas-tis »), plus grands et plus forts que l'homme, parfaitement bipèdes mais velus, partageant leur territoire avec l'homme contre lequel ils ne marquent pas d'agressivité, mais auquel ils ne savent pas parler, dont l'aire d'extension couvrait entre autres, dans l'antiquité, la Palestine, nous apporte aujourd'hui une certaine réponse ; l'archéologie, l'anthropologie et des représentations anciennes contribuent à affermir ce portrait des géants que les espions des hébreux trouvèrent en Canaan. Voir ARCHEOLOGIA, n° 269 (1991), 276 (1992), 307 (1994), 308 (1995).

l'Apôtre, « sont dans les régions célestes » et qui sont les véritables Chananéens, soient vaincus par toi et chassés des régions célestes, pour que tu y habites à leur place¹.

5, 4. Sache toutefois que ce sont des géants. « Géant¹ », dans l'Écriture, c'est tout adversaire qui se pose contre Dieu². Par conséquent quiconque s'oppose à Dieu et contrarie la vérité, ce qui est l'activité principale des géants, porte à bon droit le nom de géant. A toi donc la charge de chasser les géants et d'entrer dans leur royaume ! N'est-ce pas de l'un d'eux qu'il est écrit : « Qui prendra la dépouille du géant^m ? » Et le Seigneur disait aussi dans l'Évangile : « Nul ne peut entrer dans la maison du Fort et piller ses biens s'il n'a d'abord ligoté le Fortⁿ³. »

Pour le moment, si l'on compare la nature humaine avec celle des démons, nous sommes des sauterelles et eux des géants ; et surtout, si notre foi est hésitante et si l'infidélité nous paralyse, ils seront véritablement des géants et nous

3. Ici, Générard, l'éditeur de 1574, puis Delarue — et par conséquent Migne — ajoutent quelques lignes au texte. Nous avons pensé qu'elles venaient des *Parisini lat. 1632 et 12122* dont Générard pouvait avoir eu l'usage. Contrôle fait, il n'en est rien : ces mss sont conformes au texte de Baehrens ; mais Baehrens n'a pas pu utiliser — était-ce à cause de la guerre de 14 ? — les manuscrits français, notamment ceux de Saint-Thierry, auj. à Reims, d'Évreux, de Beauvais, (mais au sujet desquels Delarue ne signale pas qu'ils aient omis quelques lignes) ; Baehrens n'a donc pas eu à écarter un texte qu'il n'a pas rencontré, et dont par le fait même il n'a rien dit. On jugera à lire ce texte s'il faut le prendre pour une glose ou non. — Après : « alligaverit fortem », Delarue ajoute : *qui licet propter superbiam suam a domo caelesti iam non sit eiectus, tu tamen nisi viceris illum, non intrabis in domum Fortis. Nec uinci solum, verum et alligari illum oportet. Nisi enim alligatur, haudquaquam tutum esse poterit iter nostrum.* « Bien que son orgueil l'ait déjà chassé de la demeure céleste, ce n'est qu'à la condition de le vaincre que tu entreras dans la demeure du Fort. Et il ne suffit pas de le vaincre, il faut encore l'enchaîner. S'il n'est pas enchaîné, notre voyage ne pourra pas se faire en pleine sécurité. »

sequamur Iesum et credamus uerbis eius ac fide eius repleamur, tamquam nihil erunt in conspectu nostro. Audi enim quomodo nos hortatur et dicit : *Si amat nos Deus, introducat nos ad terram hanc* °, quoniam *bona* p est et fructus eius mirabilis.

5, 5. Typus ergo et figura, quae praecessit in patribus, completur in nobis. Eiecerunt illi gentes et consecuti sunt hereditatem eorum; consecuti sunt enim omnem terram Iudaeae et Hierusalem ciuitatem et montem Sion. Haec in illis impleta sunt, ad te autem quid dicitur? Non inquit: 'accessistis ad ea quae uisibilia sunt' sed ad 'inuisibilia' q.

352 *Accessistis enim, inquit, ad montem Dei uiuentis et ad ciuitatem caelestem Hierusalem et ad multitudinem angelorum* r. Sed et alibi idem Apostolus dicit: *Hierusalem, quae sursum est libera est, quae est mater omnium nostrum* s. Si qui uerbis Apostoli dicentis 'Hierusalem esse caelestem' non accommodat fidem, potest et haec nostra uerba recusare. Si uero uerbis Pauli fides adhibenda est, sicut certe adhibenda est, et 'Hierusalem caelestem esse' credimus ad typum terrenae huius et, quae scripta uidentur de hac terrena, ad illam caelestem rectius spiritali intellegentia conferemus. 'Accessimus' ergo, sicut Paulus dicit, 'ad caelestem Hierusalem', sine dubio et ad caelestem Iudaeam, et sicut illi de terrestri Iudaea eiecerunt Chananaeos et Pherezaeos et Euaeos reliquasque gentes t, ita et nos qui *accessimus ad montem Dei* et ad regna caelestia, necesse est ut expellamus de eis contrarias potestates et *spiritalia nequitiae de caelestibus* u, et sicut illi eiecerunt Iebusaeum de Hierusalem v et, quae prius Iebus uocitata fuerat, postmodum appellata est Hierusalem w, ita et nos oportet expellere prius Iebusaeum

o. Nomb. 14, 8 || p. cf. Nomb. 14, 7 || q. cf. Col. 1, 16 || r. Hébr. 12, 22 || s. Gal. 4, 26 || t. cf. Jos. 9, 1 s. || u. cf. Éphés. 6, 12 || v. cf. II Sam. 5, 6 || w. cf. Jos. 18, 28

des sauterelles. Mais si nous suivons Jésus (Josué), si nous croyons à ses paroles, si nous sommes emplis de sa foi, ils seront comme rien devant nous. Écoute en effet comment il nous reconforte: « Si Dieu nous aime, dit-il, qu'il nous introduise dans cette terre ° », car elle est bonne p et ses fruits admirables.

5, 5. Ainsi donc le type et la figure, qui ont précédé chez nos Pères, trouvent leur accomplissement en nous. Eux ont chassé les Nations et conquis leur héritage; ils ont conquis tout le territoire de la Judée, la cité de Jérusalem et la montagne de Sion. Voilà ce qu'ils ont fait; mais pour ce qui est de toi, que dit l'Écriture? Elle dit que vous ne vous êtes pas approchés du visible, mais de l'invisible q: en effet, « vous vous êtes approchés de la montagne du Dieu vivant, de la cité céleste de Jérusalem et d'une myriade d'anges r ». Et ailleurs, l'Apôtre dit encore: « La Jérusalem d'en haut, qui est libre, qui est notre mère à tous s ». Si l'on n'accorde pas foi aux paroles de l'Apôtre disant qu'il y a une Jérusalem céleste, on peut aussi bien récuser les nôtres. Mais s'il faut en croire Paul, et il le faut, nous croyons qu'il y a une Jérusalem céleste sur le type de celle de la terre; ainsi, ce qui semble écrit de la cité terrestre, nous l'attribuerons avec plus de justesse à la cité céleste selon le sens spirituel. « Nous nous sommes donc approchés, selon Paul, de la Jérusalem céleste », sans doute aussi de la Judée céleste; les Hébreux, autrefois, chassèrent de la Judée terrestre les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les autres Nations t; nous aussi qui nous sommes approchés de la montagne de Dieu et des royaumes du ciel, nous devons en chasser les Puissances adverses et « les esprits du mal qui sont dans les régions célestes u ». Les Hébreux, autrefois, chassèrent le Jébuséen de Jérusalem v, et celle-ci, qui avait auparavant porté le nom de Jébus, fut appelée par la suite Jérusalem w; quant à nous,

de Hierusalem et sic hereditatem eius consequi. Sed illi quidem haec faciebant armis uisibilibus, nos uero inuisibilibus. Illi uincebant corporalibus proeliis, nos autem spiritali certamine superamus.

6, 1. Quod si uis audire, Paulus, qui non solum *magister gentium*^a, sed et militiae huius magister est, quomodo pugnauerit prior, audi quid ipse de se scribat, sicut etiam et supra memorauimus. *Non est, inquit, nobis colluctatio aduersum carnem et sanguinem, sed aduersum principatus et potestates, aduersum rectores mundi huius tenebrarum, aduersum spiritalia nequitiae in caelestibus*^b. Propterea et hanc pugnam spiritali atque inuisibilem pugnaturis spiritalia arma et inuisibilia tela componit et dicit: *Induite uos lorica[m] caritatis et galeam salutis, et adsumite scutum fidei, in quo possitis omnia tela maligni ignita extinguere*^c. Sed et *gladium spiritus*, inquit, *adsumite, quod est uerbum Dei*^d.

6, 2. Cum ergo talibus te armaueris telis, sequens Iesum ducem non uerearis 'gigantes' illos; uidebis enim quomodo eos tibi subiciet Iesus; et sicut patres calcauerunt ceruices gentium, ita et tu calcabis super ceruices daemonum. Ipse enim dicit his qui eum fideliter sequuntur: *Ecce dedi uobis potestatem calcandi super serpentes et scorpiones et super omnem uirtutem inimici*^e. Vult enim semper Iesus res mirabiles facere, uult de 'locustis' uincere 'gigantes', et de his quae in terris sunt 'caelestes' superare 'nequitias'. Et fortasse hoc erat quod dicebat in Euangeliiis, quia 'qui credit in eum' non solum faciet illa quae ipse fecit, sed et 'maiora', inquit,

6. a. cf. II Tim. 1, 11 || b. cf. Éphés. 6, 12 || c. cf. Éphés. 6, 14. 16. 17 || d. Éphés. 6, 17 || e. Lc 10, 18

il nous faut d'abord chasser le Jésuséen de Jérusalem et conquérir son héritage. Mais les Hébreux se servaient d'armes visibles; nous, d'invisibles. Ils remportaient la victoire en des batailles corporelles; nous, nous triomphons en un combat spirituel.

**Paul, capitaine
du combat spirituel**

6, 1. Veux-tu savoir comment Paul, qui n'est pas seulement « le docteur des Nations^a », mais aussi le capitaine de cette expédition, s'est battu le premier? Prends ce qu'il écrit de lui et que nous avons déjà cité plus haut: « Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les Principautés et les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal qui sont dans les régions célestes^b ». C'est pourquoi il rassemble, pour les combattants de ce combat spirituel et invisible, des armes spirituelles et des traits invisibles; il dit: « Revêtez la cuirasse de la charité et le casque du salut », « prenez le bouclier de la foi qui vous permet d'éteindre tous les traits enflammés du malin^c. » « Mais prenez aussi le glaive de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu^d. »

**Jésus, chef du combat
spirituel**

6, 2. Avec de telles armes et à la suite de Jésus (Josué) comme chef, tu n'as plus à craindre les géants; car tu verras comment Jésus te les soumettra; comme nos Pères ont piétiné la nuque des Nations, tu piétineras la nuque des démons. Jésus lui-même dit en effet à ceux qui le suivent fidèlement: « Voici que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents et les scorpions et toute Puissance de l'ennemi^e ». Jésus veut en effet toujours faire des miracles. Il veut avec des sauterelles vaincre des géants, et avec les habitants de la terre triompher « des mauvais esprits qui sont dans les régions célestes ». Peut-être était-ce là ce qu'il voulait dire dans les Évangiles quand il disait que celui qui croit en lui non seulement fera ce qu'il

400 'horum faciet' f. Vere enim maius mihi uidetur si homo in carne positus, fragilis et caducus, fide tantum Christi et uerbo eius armatus superet gigantes, daemonum legiones ». Quamuis ipse sit qui uincit in nobis, plus tamen esse dicit quod per nos uincit quam quod per se uincit.

404 6, 3. Tantum est ut nos armis istis semper simus armati et *conuersatio nostra semper in caelis* h sit. Omnis motus noster, omnis actus, omnis cogitatio, omnis sermo caelestis sit. Quanto enim nos illuc ardentius adscendimus, tanto illi praecipites inde descendunt ; et quanto nos augetur, tanto illi inferiores se fient. Vita nostra si sancta sit, si secundum
408 Deum sit, illis conferet mortem ; si segnis et luxuriosa sit, potentes eos aduersum nos et gigantes faciet. Quanto ergo nos uirtutibus crescimus, tanto illi inferiores efficiuntur et fragiles, sicut e contrario si nos infirmemur et terrena requiramus, illi fortiores fiunt. Et quanto nos dilatamur in terris, tanto illis spatia in caelestibus largiora concedimus. Vnde hoc magis agamus, ut nobis augetur illi minuantur, nobis ingredientibus illi pellantur, nobis ascendentibus illi
412 cadant ; sicut ille cecidit, de quo dicit Dominus in Euangelio : *Ecce uidi Satanam sicut fulgur cadentem de caelo* i, ut illis inde proiectis introducat nos illuc Dominus
416 Iesus et percipere regnum suum caeleste concedat. *Ipsi gloria in aeterna saecula saeculorum. Amen* i.

f. Jn 14, 12 || g. cf. Mc 5, 9 || h. cf. Phil. 3, 20 || i. Lc 10, 18 || j. cf. I Pierre 5, 11

a fait lui-même, mais « fera des choses plus grandes encore f ». C'est vraiment, à mon avis, « une chose plus grande » qu'un homme, de condition charnelle, fragile et prêt à tomber, armé seulement de la foi au Christ et de sa parole, triomphe de géants, de « légions » de démons ». Bien que ce soit Lui qui triomphe en nous, il dit pourtant que vaincre par nous c'est faire plus que de vaincre à lui tout seul.

Précipitons les démons

6, 3. Il suffit que nous soyons toujours munis de ces armes et que « notre vie soit toujours dans les cieux h ». Que tous nos sentiments, tous nos actes, toutes nos pensées, toutes nos paroles viennent du ciel. Nos ennemis en descendront d'autant plus impétueusement que nous aurons mis plus d'ardeur à monter aux cieux, et ils deviendront d'autant plus faibles que nous aurons accru notre force. Que notre vie soit sainte, qu'elle soit selon Dieu, elle leur donnera la mort ; qu'elle soit indolente et voluptueuse, elle leur donnera de la puissance contre nous, elle en fera des Géants. Ils sont donc d'autant plus faibles et fragiles que nous croissons en vertu ; par contre, si nous nous affaiblissons à rechercher les biens de la terre, c'est eux qui se fortifient. Plus nous nous étendons sur terre, plus nous leur laissons d'espace dans les régions célestes. C'est pourquoi travaillons plutôt à les réduire alors que nous grandirons, à les chasser alors que nous entrerons, à les faire tomber alors que nous monterons. Qu'ils fassent comme celui qui est tombé et dont le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Voici que j'ai vu Satan tomber du ciel comme la foudre i. » Que le Seigneur Jésus nous introduise en cet endroit même d'où ils auront été refoulés et nous accorde de recevoir son royaume dans les cieux. « A lui la gloire pour l'éternité des siècles et des siècles. Amen j ».

HOMÉLIE VIII

HOMÉLIE VIII

(*Nombr.* 13, 18-34 ; 14, 1-38)

NOTICE

La sédition du peuple

L'histoire est d'abord racontée selon la lettre : le peuple s'insurge contre Moïse, car les nouvelles rapportées par la plupart des explorateurs ne sont pas bonnes. L'insurrection provoque la colère de Dieu qui décide de frapper les séditeux — en épargnant Moïse et les siens.

Deux thèmes à prendre en compte : 1° la colère de Dieu, 2° la faveur de Moïse.

Dieu menace pour que l'homme en tire enseignement, mais Dieu ne se met pas en colère. Il se laisse supplier par les hommes, dont le pouvoir est tel qu'il peut amener le Seigneur à changer ses décisions. Origène, qui a souvent traité ce thème théologique, ne s'étend pas.

Mais l'interprétation spirituelle de la faveur de Moïse demande des développements. Il s'agit, en effet, du transfert de la promesse à un autre peuple et cela, certes, mérite considération. Ainsi, on le voit, la menace de Dieu n'est pas colère, mais prophétie : « Je ferai de ta maison une nation bien plus grande que l'actuelle ». Mystère du choix de Dieu, par qui le peuple à venir ne portera pas dans l'histoire le nom de « peuple mosaïque », mais celui de « chrétien ». Ce que sachant en qualité de prophète, Moïse multiplie ses supplications en faveur du peuple qui porte son nom, et le Seigneur, alors, aux séditeux, dispense le châtement avec modération. La consolation de Moïse, c'est de savoir que si les pères ont été rejetés, les fils du moins se sont dressés à leur place pour éprouver la bonté de Dieu, — qui agira à condition qu'instruits par la chute des pères, ils ne reviennent pas à l'incrédulité.

Une autre question, soulevée par les quarante ans passés au désert, inquiète Origène, qui « redoute de sonder les arcanes de ce mystère », celui de la durée du châtement. L'Écriture semble dire que l'on expie une année de peine pour un jour de péché. Alors, nous pécheurs, nous passerions des siècles de siècles à expier nos peines ? La bonté de Dieu est-elle compatible avec un compte pareil ? La réponse d'Origène est d'établir une analogie entre ce cas et celui d'une blessure qui met longtemps à se guérir.

Cela lui permet de passer, en docteur spirituel, aux blessures de l'âme. Quelles sont-elles ces blessures de l'âme ? — Celles qu'infligent « les traits du malin » : que d'âmes blessées par leurs mauvaises pensées, leurs paroles méchantes, leurs vilains désirs, âmes écrasées par les œuvres de péché, âmes pleines de cicatrices qui requièrent des soins médicaux de longue durée !

Dieu mesure la peine à la nature du péché ; s'il nous abreuve de larmes, il le fait avec mesure, il mélange amertume du traitement et efficacité. Au fond de la coupe de vin pur qu'il nous tend, selon l'Écriture, il reste toujours un peu de lie, c'est-à-dire le mal qu'il faudrait pouvoir anéantir.

L'homélie se termine par un appel à hâter notre réforme et à nous préparer un avenir avec le secours de Dieu, lequel écouterait l'avocat que nous avons auprès de lui, le Seigneur Jésus.

HOMILIA VIII

De his quae ab exploratoribus renuntiantur, et de indignatione Domini ac supplicatione Moysis et Aaron.

1, 1. Duodecim missi sunt inspectores ex filiis Israel *ad considerandam terram*^a quae iis fuerat repromissa, hique *post quadraginta dies regressi*^b diuersa renuntiant. Nam decem ex his in desperationem populum mittunt, ita ut uelint abiecto Moyse eligere alium *ducem et reuerti in Aegyptum*^c. Alii uero duo bona nuntiant^d et cohortantur populum permanere in fide dicentes : *Si diligit nos Dominus, introducat nos in terram hanc*^e. Sed populus infidelitatis desperatione praeceps agitur et ad lapidandos eos qui bona nuntiant prosilit^f ; maiestas uero Domini protegit eos in nubibus. *Et dicit Dominus ad Moysen : feriam eos morte et interimam eos, et faciam te et domum patris tui in nationem magnam et multam, magis quam haec est*^g.

1, 2. Fit ergo tanta haec comminatio a Domino, non ut passibilis et iracundiae uitio subiacens ostendatur diuina

1. a. Nombr. 13, 3 s. || b. cf. Nombr. 13, 26 || c. cf. Nombr. 14, 1-4 || d. cf. Nombr. 14, 6 s. || e. Nombr. 14, 8 || f. cf. Nombr. 14, 10 || g. Nombr. 14, 11.12

1. Comme le voudraient certaines conceptions anthropomorphiques, celles-là même que le dualisme des marcionites répudiait. Origène est revenu souvent sur cette question de la colère divine, pour écarter l'interprétation grossière qui suppose Dieu sujet aux passions. Cf. *Hom. in Ez.* X, 2 : « Ce texte (il s'agit de *Rom.* 2,4-5) a séparé de Dieu la colère. Car,

HOMÉLIE VIII

La sédition du peuple

Le rapport des espions. L'indignation du Seigneur. La supplication de Moïse et d'Aaron.

L'histoire 1, 1. Douze des fils d'Israël furent envoyés en espions « pour explorer la Terre^a » promise ; revenus au bout de quarante jours^b, ils font des rapports contradictoires. Dix d'entre eux poussent le peuple au désespoir, au point que ceux du peuple veulent renverser Moïse, élire un autre « chef, et retourner en Égypte^c ». Mais les deux autres annoncent de bonnes nouvelles^d et encouragent le peuple à rester en confiance en disant : « Si le Seigneur nous aime, qu'il nous introduise dans cette terre !^e » Mais le peuple, méfiant, se laisse emporter par le désespoir et se précipite pour lapider les porteurs des bonnes nouvelles^f. Mais la gloire du Seigneur les enveloppe de nuées, « et le Seigneur dit à Moïse : Je les frapperai de mort et les ferai périr ; et je ferai de toi et de la maison de ton père une nation grande et nombreuse plus que n'est celle-ci^g ».

Il n'y a pas de colère en Dieu 1, 2. Le Seigneur profère donc une grande menace : ce n'est pas pour montrer que la nature divine soit passible et sujette au vice de la colère¹, mais pour faire

en réalité, la colère est quelque chose d'autre que Dieu, en sorte qu'elle ne lui est pas associée comme par nature » (*SC* 352, p. 336) ; *Hom. in Num.*

16 natura, sed ut per haec et Moysi caritas, quam erga popu-
 lum habebat, et Dei bonitas, quae supra omnem mentem est,
 innotesceret. Scribitur enim irasci Deus et comminari interitum
 20 Deum loci tantumque fiduciae, ut, etiamsi sit aliqua in Deo
 indignatio, obsecrationibus mitigetur humanis, tantumque
 de eo impetrare posse hominem, ut et propria statuta
 conuertat. Bonitas enim quae subsequitur iracundiam, et
 24 Moysis fiduciam ostendit apud Deum et alienam ab iracundiae
 uitio diuinam docet esse naturam.

1, 3. Simul et mysterium in saeculis futuris explendum
 continet sermo per quem promittit Deus quod alium popu-
 28 lum hoc abiecto resuscitet. Ait enim : *Percutiam eos morte
 et perdam eos et faciam te et domum patris tui in nationem
 magnam, multo magis quam haec est*^h. *Comminatio ergo
 haec non est iracundia, sed prophetia. Adsumenda namque
 32 erat alia Natio, id est populus iste nationum, sed non per
 Moysen ; excusavit namque se Moyses. Sciebat enim quia
 gens illa magna quae repromittitur non per Moysen uocanda
 erat, sed per Iesum Christum, et non mosaicus sed*

h. Nomb. 14, 12

XXIII, 2 : « La nature divine ignore toute passion et tout changement qui l'affecterait » (SC 29, p. 439). Origène prend une position radicale contre les anthropomorphites. Ailleurs, *Hom. in Jud.* II, 4, il en tire comme ici un argument *a fortiori* pour montrer la gravité du péché : « Remarque l'importance du péché qui fait que, alors que lui ne peut être affecté par aucun mouvement de colère ni même par les mouvements d'aucune passion, nous, comme dit l'Écriture, par nos péchés, nous le provoquons à la colère... *ut peccantes... nos ad iracundiam provocare dicamur* » (GCS VII, 2, p. 477). La colère de Dieu (θύμος Θεοῦ, cf. PROCOPE, sur le passage *Hom. in Ex.* VIII, 5, GCS VII, 1, p. 230) n'a rien de commun avec le vice humain, mais elle n'en est que plus terrible. Le sens spirituel, qu'il faut prendre alors, est moins que jamais un sens amoindri. Cf. *De princ.* II, 4,4 : « Lorsque nous voyons l'Écriture parler de la colère de Dieu, nous ne prenons pas à la lettre ce qui y est dit, mais nous y cherchons un sens spirituel, pour penser selon

connaître la charité de Moïse pour le peuple et la bonté unimaginable de Dieu. Il est écrit en effet que Dieu s'irrite et menace le peuple de mort pour que l'homme en tire cet enseignement qu'il tient une telle place et qu'il a un tel crédit auprès de Dieu que, même si Dieu a quelque sujet de s'indigner, les supplications humaines le retiennent, et le pouvoir de l'homme est tel qu'il peut obtenir de Dieu qu'il change ses propres décisions. Car la bonté qui succède à la colère montre le crédit de Moïse auprès de Dieu et enseigne que la nature divine est incompatible avec le vice de la colère.

1, 3. Le texte contient aussi, en même
 Un nouveau temps, un mystère qui doit s'accomplir
 peuple dans les siècles à venir : Dieu promet
 qu'après le rejet de ce peuple, il en suscitera un autre. Car il dit : « Je les frapperai de mort et les ferai périr. Je ferai de toi et de la maison de ton père une grande nation, bien plus grande que l'actuelle^h. » Cette menace n'est donc pas de la colère, mais une prophétie. Car une autre Nation, le peuple des païens, devait être choisie, mais non par l'entremise de Moïse. C'est pourquoi Moïse s'est excusé : il savait en effet que cette grande nation de la promesse ne devait pas recevoir sa vocation de Moïse, mais de Jésus-Christ¹, et que ce

une manière de comprendre digne de Dieu » (SC 252, p. 289). — De là, la doctrine des deux sortes de colère, chez Jean Chrysostome par exemple ou chez Grégoire le Grand (*Moralia* V, 45, PL 75, 723 s.) : *ira per zelum* — *ira per vitium* (cf. THOM. AQUIN., *Sum. theol. IIa IIae*, Qu. 158, art.1). On serait tenté de la mettre dans la distinction des termes *ira* et *indignatio*, peut-être ὀργή et θύμος ; mais plus bas, dans l'*Hom.* IX, 3, ces termes sont confondus. Le vocabulaire d'Origène reste flou. — Sur la colère de Dieu, voir l'ouvrage classique de M. POHLENZ, *Vom Zorne Gottes*, Göttingen 1909, et le *De ira Dei* de LACTANCE, SC 289.

1. Moïse en effet, selon Origène, connaissait la réalité dont il publiait la figure. Cf. *Hom.* V, 1 : « ...il comprenait quelle était la vraie Pâque... » p. 122, n.2.

36 christianus erat populus appellandus. Idcirco igitur pluribus
exorat Moyses pro populo illo. Dominus uero modum cor-
reptionis librata moderatione dispensatⁱ et dicit quia 'uiri'
quidem qui exierunt de Aegypto 'et tentauerunt me'^j atque
40 increduli permanserunt, 'cadent in deserto'^k hoc et *non*
uidebunt, inquit, *terram quam iuravi patribus eorum^l, sed*
fili ipsorum, qui sunt mecum hic^m, quicumque ignorant
bonum uel malumⁿ.

44 Sit fortassis aliquid etiam secretioris mysterii in uerbis
Domini dicentis : *Filii eorum qui sunt mecum hic*. Vbi 'hic'
aut quomodo 'mecum' ? *Qui habet aures audiendi audiat ! °*

1, 4. Nos interim dicimus quia patres nostri fuerunt
48 populus ille prior, nos autem 'filii ipsorum' sumus. Illi ergo
quoniam peccauerunt, abiecti sunt et 'ceciderunt'; nos
autem filii ipsorum pro ipsis surreximus et erecti sumus, *qui*
nesciebamus bonum uel malum. 'Ex gentibus' enim sumus^p,
52 qui neque bona quae ex Deo ueniunt noueramus, neque
mala quae ex peccato generantur ; si tamen succedentes in
locum eorum qui abiecti sunt, tanti lapsus timeamus exem-
plum, audientes commonitionem Pauli dicentem : *Vide*
56 *autem seueritatem et bonitatem Dei, in eos quidem qui ceci-*
derunt seueritatem, in te autem bonitatem Dei, si tamen per-
manseris in bonitate, alioquin et tu excideris. Et illi, si non
permanserint in incredulitate, inserentur^q.

60 1, 5. Addit autem post haec Dominus et dicit : *Filii uero*
uestri erunt incolae in deserto quadraginta annis^r. Et quid

i. cf. Nomb. 14, 13 s. || j. cf. Nomb. 14, 22 || k. cf. Nomb. 14, 29. I Cor.
10, 5 || l. cf. Nomb. 14, 23 || m. cf. Nomb. 14, 24 || n. cf. Deut. 1, 39 ||
o. Matth. 11, 15 || p. cf. Rom. 9, 24 || q. Rom. 11, 22-23 || r. Nomb. 14, 33

1. Allusion à la préexistence des âmes, qui, du séjour divin, tombent
dans la chair. Mais l'exposé de cette doctrine, trop hardie, a été écarté par
Origène comme ne convenant pas à l'auditoire mêlé des homélies, — ou
peut-être par Rufin. Origène en revient à l'exégèse typologique, plus sûre.

peuple ne porterait pas le nom de mosaïque, mais de chré-
tien. Voilà bien la raison pour laquelle Moïse multiplie ses
instances en faveur de ce peuple. Quant au Seigneur, il dis-
pense le châtement avec modérationⁱ ; il dit : Les hommes
qui sont sortis d'Égypte, « qui m'ont mis à l'épreuve^j » et
sont restés incrédules « tomberont dans ce désert^k » ; « ils
ne verront pas le pays que j'ai promis par serment de don-
ner à leurs pères^l » ; mais le verront leurs fils qui sont ici
avec moi^m, tous ceux qui ignorent le bien et le malⁿ.

Mystère plus profond ? Peut-être y a-t-il un mystère encore plus profond dans ces paroles du Seigneur : « Leurs fils, ceux qui sont ici avec moi ». Où, ici ? Comment, avec moi ? « Qui a des oreilles pour entendre qu'il entende ! ° »¹

Sévérité et bonté de Dieu 1, 4. Pour l'instant, nous disons que nos pères ont été ce peuple ancien et que nous, nous sommes leurs fils. Eux donc, pour avoir péché, ont été rejetés et sont tombés ; mais nous leurs fils, qui ne connaissions ni le bien ni le mal, nous nous sommes levés et dressés à leur place. Car nous sommes issus des Nations^p, et nous ne connaissions ni les biens qui viennent de Dieu, ni les maux qu'engendre le péché. Mais, remplaçant ceux qui ont été rejetés, craignons l'exemple d'une telle chute et entendons l'avertissement de Paul : « Vois la sévérité et la bonté de Dieu, sa sévérité envers ceux qui sont tombés, sa bonté envers toi, pourvu que tu restes dans la bonté ; sinon, tu tomberais toi-même. Quant à eux, s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront à nouveau entés^q ».

Durée des châtements 1, 5. Le Seigneur ajoute : « Vos fils seront des nomades dans le désert pendant quarante ans^r. » Et il explique le

haberet mysterii numerus iste, declarat dicens : *Secundum numerum*, inquit, *dierum quibus considerasti terram quadraginta diebus, pro die per annum, recipietis peccata uestra quadraginta annis*^s. Timeo ego mysterii huius secreta discutere ; uideo enim quod peccatorum in hoc ratio comprehenditur et poenarum. Si enim unicuique peccatori annus adscribitur ad poenam pro unius diei peccato et secundum rationem dierum quibus peccatur, annorum totidem numerus in suppliciis consumendus est, uereor ne forte nobis, qui cotidie peccamus et nullum forte uitae nostrae diem absque peccato transigimus, nec ipsa forte saecula aut etiam saecula saeculorum sufficere possint ad poenas luendas. In eo enim quod populus ille pro quadraginta dierum delicto quadraginta annis cruciatur in deserto nec terram sanctam introire permittitur, similitudo quaedam futuri iudicii uidetur ostendi ubi peccatorum ratio discutienda est ; nisi si erit aliqua fortasse etiam bonorum operum compensatio uel etiam eorum, quae 'in uita sua' unusquisque 'mala recipit', ut Abraham de Lazaro docuit^t. Sed haec nullius est ad integrum nosse nisi illius cui *omne iudicium tradidit Pater*^u. Quod autem dies peccati in annum poenae reputetur, non solum in hoc libro, in quo nihil omnino est quod dubitari possit, ostenditur, sed et in libello *Pastoris*, si cui tamen scriptura illa recipienda uidetur, similia designantur.

1, 6. Sed fortasse aliquis neget bonitati Dei conuenire ut pro unius diei peccato annum suppliciorum rependat ; quin immo dicet, etiamsi diem pro die reddat, quamuis iustus,

s. Nomb. 14, 34 || t. cf. Lc 16, 19 s. || u. cf. Jn 5, 22

1. *Pasteur* D'HERMAS, 64 (Sim. VI, 4, 4), SC 53 bis, p. 251 : «...La volupté et l'erreur durent une heure, mais une heure de torture vaut trente jours... » Origène ne considère pas le *Pasteur* d'Hermas comme livre canonique, mais il lui attribue une grande valeur ; cf. *Hom. in Luc.* XXXV, 3 et la note SC 87, p. 414. Voir J. RUWET, *Les apocryphes dans l'œuvre d'Origène*, Biblica 1944, p. 143 ss.

côté mystérieux de ce nombre en disant : « Vous avez exploré la terre durant quarante jours ; selon ce nombre, à raison d'une année par jour, vous expiez vos péchés pendant quarante années^s ». Je redoute de sonder les arcanes de ce mystère. Je vois qu'il renferme l'estimation du péché et celle de la peine. Si chaque pécheur doit subir une année de peine pour un jour de péché, et si un nombre d'années égal à celui des jours de péché doit être passé dans les supplices, je crains, pour nous qui péchons tous les jours et ne passons peut-être pas de jour de notre vie sans péché, que des siècles, que dis-je, des siècles de siècles ne suffisent pas à expier nos peines. Car le fait que l'ancien peuple souffre dans le désert pendant quarante ans pour une faute de quarante jours et n'est pas autorisé à entrer dans la Terre sainte présente, semble-t-il, quelque analogie avec le jugement à venir, quand il faudra établir le compte des péchés. Mais peut-être les bonnes œuvres apportent-elles quelque compensation, ou même « les maux que chacun a reçus dans sa vie », comme Abraham l'a enseigné de Lazare^t. Mais avoir la connaissance entière de tout cela est réservé à Celui « à qui le Père a remis tout jugement^u ». Quant au fait qu'un jour de péché vaille un an de punition, il n'est pas seulement signalé par ce livre qui est au-dessus de toute discussion, mais on trouve des indications semblables dans le petit *Livre du Pasteur*, si tant est que cet écrit puisse être reçu comme Écriture¹.

Valeur curative du châtement 1, 6. On contestera peut-être qu'il soit compatible avec la bonté de Dieu d'attacher un an de supplices à un péché d'un jour² ; on dira même que, la proportion fût-elle d'un jour pour un jour, Dieu semble, quoique juste, manquer

2. Genre d'objections fréquemment soulevées par les marcionites contre le Dieu de l'A.T.

non tamen clemens uidetur esse aut benignus. Audi ergo ad haec, si forte possimus difficultatem rei exemplis lucidioribus explanare. Si uulnus corpori infligatur aut os confringatur aut neruorum iunctura resoluatur, sub unius horae spatio huiusmodi uulnera solent corporibus accidere et plurimis postmodum cruciatibus ac doloribus exactis multo uix tempore sanari; quanti enim tumores in loco, quanta tormenta generantur? Iam uero si accidat ut in eodem uulnere uel in eadem fractura iterum et saepius quis uulneretur frequentiusque frangatur, quantis hoc poenis curari et quantis potest cruciatibus medicari? Quanto autem tempore, si tamen potuerit, ad sanitatem perducitur? et uix aliquando ita curabitur ut uel debilitatem corporis uel foeditatem cicatricis effugiat.

1, 7. Transi nunc ab exemplo corporis ad animae uulnera. Anima quotiens peccat, totiens uulneratur. Et ne dubites peccatis eam uelut telis et gladiis uulnerari, audi Apostolum monentem ut adsumamus *scutum fidei in quo possitis*, inquit, *omnia iacula maligni ignita exstinguere*^v. Vides ergo peccata 'maligni' esse 'iacula' quae in animam diriguntur. Patitur autem anima non solum uulnera iaculorum, sed et fracturas pedum, cum *laquei parantur pedibus eius*^w et *supplantantur gressus eius*^x. Haec ergo et huiusmodi uulnera quanto tempore putas posse curari? O si possemus per unumquemque peccatum uidere quomodo homo noster interior uulneratur, quomodo sermo malus uulnus infligit! Non legisti, dicunt, quia *uulnerant gladii, sed non ita ut lingua*^y? Vulneratur ergo et per linguam anima, uul-

v. Éphés. 6, 16 || w. Ps. 56, 7 || x. cf. Ps. 36, 31 || y. Sir. 28, 18

1. Comparaison fréquente chez les anciens écrivains chrétiens comme d'ailleurs chez les moralistes profanes. Pour ORIGÈNE, voir *Hom. in Ez.* X, 4, SC 352, p. 343 : « arrive en un instant une fracture de main et un écrasement de pied; ce qui fut fait en un moment est à peine guéri en trois

encore de clémence ou de bonté. Écoute donc bien : peut-être pourrons-nous résoudre la difficulté par des exemples plus clairs. Si le corps reçoit une blessure¹, fracture d'un os, rupture de ligament nerveux, ces blessures corporelles se produisent d'ordinaire en moins d'une heure, mais il faut ensuite beaucoup de souffrances et de douleurs, et beaucoup de temps, pour parvenir tout juste à une guérison, car que d'enflures sur les parties blessées ! et toute une séquelle de douleurs ! Et s'il arrive que la même blessure ou la même fracture se produise une seconde fois et se renouvelle encore d'autres fois assez souvent, au prix de quelles peines la soignera-t-on, au prix de quels tourments la guérira-t-on ? Combien de temps faudra-t-il, si même c'est possible, pour revenir à la santé ? Et il sera parfois difficile d'être guéri sans en garder quelque infirmité ou quelque affreuse cicatrice.

1, 7. De l'exemple corporel, passe maintenant aux blessures de l'âme. L'âme est blessée chaque fois qu'elle pèche. N'en doute pas : le péché la blesse comme feraient des traits ou des glaives ; écoute l'Apôtre nous conseiller de prendre « le bouclier de la foi, avec lequel, dit-il, vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Malin^v ». Vois-tu ? les péchés sont les traits du Malin dirigés contre l'âme. Mais elle est exposée, outre ces blessures causées par les traits, à se voir briser les pieds, quand « des lacs sont tendus sous ses pieds^w » et que « ses pas chancellent^x ». En combien de temps crois-tu qu'on peut guérir ce genre de blessures ? Ah ! si nous pouvions voir à chaque péché la blessure de notre homme intérieur, le mal que lui infligent de mauvaises paroles ! N'as-tu pas lu le proverbe, que « les épées blessent, mais pas tant que la langue^y » ? L'âme est donc blessée par

mois... » Se reporter *ibidem* à la note de la p. 342, qui donne d'autres renvois. On est frappé de la similitude des détails d'une homélie à l'autre.

neratur et per cogitationes et concupiscentias malas, frangitur autem et conteritur per opera peccati. Quae si omnia uidere possemus et uulneratae animae sentire cicatrices, certum est quod usque ad mortem resisteremus aduersum peccatum. Sed nunc sicut hi qui uel daemone repleti uel mente alienati sunt, non sentiunt si uulnerentur, quia naturalibus sensibus carent, ita et nos uel cupiditatibus saeculi amentes effecti uel uitiis inebriati sentire non possumus quanta uulnera, quantas contritiones animae peccando conquirimus. Et ideo consequentissima ratio est poenae, id est curae ac medicationis, tempus extendi et per unumquodque uulnus pro qualitate plagae medendi quoque spatia propagari.

1, 8. Sic ergo et Dei aequitas ac benignitas etiam in ipsis animae suppliciiis euidens fiet et haec audiens qui peccauit resipiscat et ultra non peccet. Conuersio enim in praesenti uita et paenitentia fructuose gesta celerem conferet huiusmodi uulneribus medicinam, quia paenitentia non solum uulnus praeteritum sanat, sed et ultra animam peccato non sinit uulnerari. Immo et illud adiciam : uerbi causa, si peccator sum, numquid eadem mihi erit poena, si semel peccauit, quae et si secundo et tertio et si frequentius peccem ? Non ita erit, sed pro modo et numero et mensura peccati etiam poenae quantitas metienda est. Deus enim dabit 'nobis panem lacrimarum' et potabit 'nos in lacrimis', sed 'in mensura' ^z. Mensura autem haec erit, quam sibi in hac uita unus-

z. Ps. 79, 6

1. C'est la doctrine constante d'Origène sur les châtiments divins non seulement en ce monde, mais aussi dans l'autre, qu'ils tendent à une restauration, dont le pécheur est le bénéficiaire. Cf. *De princ.* III, 6, 6, SC 268, p. 347, et J. DANÉLOU, *Origène*, p. 272 s. — Une comparaison analogue se trouve chez PLOTIN, *Enn.* IV, 4, 45 : « L'âme qui, sans avoir choisi, ici-bas, le meilleur parti, ne prend pas cependant le plus mauvais, passe en un lieu pur, elle reçoit ainsi la demeure qu'elle s'est choisie. Les châtiments des âmes sont comme un remède aux parties malades ; pour les uns, le méde-

la langue, elle l'est aussi par les mauvaises pensées et par les mauvais désirs, mais elle est brisée, écrasée, par les œuvres de péché. Il est bien certain que si nous pouvions tout voir et nous ressentir des cicatrices de l'âme blessée, nous résisterions au péché jusqu'à la mort. Mais comme les possédés du démon ou les fous ne sentent pas leurs blessures, car ils n'ont pas l'usage des sens naturels, nous aussi affolés par les passions du monde ou enivrés par les vices, nous ne pouvons pas sentir quelles blessures, quelles brisures de l'âme nous nous infligeons par le péché. C'est pourquoi l'application la plus logique de la peine, à l'égal du traitement et des soins médicaux ¹, est-elle d'en prolonger la durée et, pour chaque blessure et selon la nature de la plaie, de faire durer les soins.

1, 8. Aussi la justice et la bonté de Dieu éclateront-elles jusque dans les supplices infligés à l'âme ; ce que sachant, puisse le pécheur se reprendre et cesser de pécher ! Car la conversion dans la vie présente et la pénitence accomplie avec fruit apporteront un prompt remède à cette sorte de blessure ; la pénitence en effet ne se contente pas de guérir la blessure passée, mais elle empêche l'âme, par la suite, d'être blessée par le péché. J'ajouterai même ceci : supposons que je sois pécheur, subirai-je la même peine si je n'ai péché qu'une fois que si je pêche une seconde, une troisième fois ou plus souvent encore ? Non, mais la grandeur de la peine devra être proportionnée à la nature, au nombre et à la mesure du péché ². Car Dieu nous donnera « le pain des larmes » et nous « abreuvera de larmes », mais « avec mesure ^z ». Cette mesure sera celle que chacun aura gardée

cin emploi des remèdes astringents ; il enlève les autres, ou il les modifie pour rétablir la santé de l'organisme, en plaçant chaque organe où il doit être. » (trad. Bréhier).

2. Même idée exprimée *Hom. in Luc.* XXXV, 10, SC 87, p. 425 : « l'intensité de la peine est mesurée d'après la qualité et la nature des fautes ».

144 quisque uel minus uel amplius peccando quaesierit. Sed et
 'calix in manu Domini uini meri plenus' esse dicitur
 'mixto' ^a. Miscetur ergo sine dubio unicuique et fiet iudi-
 cium eius non solum ex malis quae gessit, sed etiam ex
 148 bonis. Et tamen cum utraque misceantur, 'faex eius', quam
 ego puto malorum partem dici, 'non' ad integrum 'exina-
 nietur' ^b.

152 1, 9. Sed haec, ut diximus, 'in manu Dei' sunt, nostrum
 autem est ad emendationem citius festinare, ad paenitentiam
 sine dissimulatione conuerti, lugere praeterita, cauere futura,
 inuocare auxilium Dei; statim enim ut conuersus ingemue-
 ris saluus eris ^c. Inuenies enim *aduocatam*, qui pro te inter-
 pellat Patrem, Dominum Iesum ^d, multo praestantior
 156 quam fuit Moyses, qui tamen *orauit pro populo illo* ^e, et
 exauditus est. Et fortasse propterea Moyses scribitur inter-
 uenisse pro peccatis populi prioris et impetrasse ueniam, ut
 multo magis nos confidamus quod 'aduocatus noster Iesus'
 160 indubitatum ueniam praestabit a Patre; si tamen conuertamur
 ad eum *et non recedat retro cor nostrum* ^f, sicut et
 Iohannes in Epistola sua dicit: *Haec autem dico, filioli, ut
 non peccetis. Quod et si peccauerit aliquis uestrum, habemus
 164 aduocatam apud Patrem Iesum iustum, qui interpellat pro
 peccatis nostris* ^g. *Ipsi gloria in aeterna saecula saeculorum.
 Amen* ^h.

a. Ps. 74, 9 || b. cf. Ps. 74, 9 || c. cf. Is. 45, 22 || d. cf. I Jn 2, 1; Rom. 8, 34 || e. cf. Nombr. 21, 7 || f. Ps. 43, 19 || g. cf. Jn 2, 1-2 || h. cf. I Pierre 5, 11

1. Il y aurait donc possibilité de rechute des créatures libres, même après la restauration finale. Peut-être faut-il relire ici ce passage du *De princ.* — tel qu'il est cité par JÉRÔME dans sa *lettre 124*, 10 (à Avitus) et qui aurait sa place en *De princ.* III, 6, 8/9 si Rufin n'avait pas abrégé sa traduction latine — : « il n'est pas douteux qu' [après la résurrection]...une structure du monde différenciée ne s'établisse à cause des volontés variées des créatures raisonnables, qui partant de la parfaite béatitude, jusqu'à la fin de toutes choses glissent peu à peu vers les régions inférieures, acquérant une telle malice qu'elles se changent en un état contraire, parce qu'elles ne veu-

dans cette vie en pêchant plus ou moins. Or « la coupe de vin pur dans la main du Seigneur est pleine de mélange ^a ». Il se fera donc un mélange pour chacun et le jugement sera prononcé non seulement d'après le mal, mais aussi d'après le bien qu'on aura fait. Et pourtant, dans le mélange des deux, « la lie », qui représente le mal, ne sera pas complètement « anéantie » ^b ¹.

Exhortation finale : 1, 9. Mais cela, comme je l'ai dit, est dans la main de Dieu ; se réformer notre affaire à nous, c'est de hâter

notre réforme, de nous repentir sans hypocrisie, de pleurer le passé, de prendre garde à l'avenir, d'implorer le secours de Dieu ; dès que « t'étant tourné vers Dieu tu auras gémi » ², tu seras sauvé ^c. Car tu trouveras un « avocat », le Seigneur Jésus, « qui s'adresse pour toi au Père » ^d, avocat bien supérieur en crédit à Moïse, qui cependant fut exaucé après avoir prié pour le peuple ^e. Peut-être l'Écriture rapporte-t-elle que Moïse intervint à l'occasion des péchés de l'ancien peuple et obtint le pardon, pour que nous ayons encore plus de confiance en Jésus notre avocat qui nous obtiendra du Père un pardon assuré. Il faut toutefois que nous nous tournions vers Lui et que « notre cœur ne revienne pas en arrière ^f », comme le dit aussi Jean dans son Épître : « Je vous dis cela, petits enfants, pour que vous ne péchiez pas. Si l'un de vous a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus le Juste, qui intercède pour nos péchés ^g. »

« A lui la gloire dans l'éternité des siècles et des siècles. Amen ^h ».

lent pas rester fidèles à leur principe et posséder la béatitude incorruptible. » (trad. J. Labourt, CUF).

2. C'est sur ce texte que s'appuie volontiers Origène pour montrer l'efficacité de la pénitence. Cf. *Hom. in Ex.* VI, 9, SC 321, p. 195 et la note. Rappelons l'étude de K. RAHNER, « La doctrine d'Origène sur la pénitence », RSR 1950, p. 47-97, 252-296, 422-456.

HOMÉLIE IX

HOMÉLIE IX

(Nomb. 17, 1-28 [LXX])

NOTICE

La sédition de Coré

Sur cette sédition importante, qui occupe deux chapitres du Livre des Nombres, Origène n'a d'abord, pour rappeler la lettre selon l'histoire, que quelques mots qui tiennent en ceux-ci : « le péché de Coré », et « le laminage des braseros ». Plus tard, au cours de la parole, il évoquera l'intercession en contrepartie de la sédition et la générosité divine à propos du reverdissement du bâton d'Aaron. Les auditeurs connaissent les détails par la lecture qui vient de leur être faite. Il s'agit d'en tirer une interprétation spirituelle.

L'homélie est plus longue qu'à l'habitude. Nous pouvons, pour soulager la lecture, la diviser en quatre parties, comme Origène l'a fait en revenant chaque fois à la « lettre » de son récit.

I. — *L'affaire des braseros*. On en fait des lamelles pour entourer l'autel, parce que Coré est l'image de ceux qui se révoltent contre la foi de l'Église et l'enseignement de la vérité, autrement dit des hérétiques. Ils ont mis un feu étranger dans les braseros de l'Écriture divine, encens abominable à rejeter absolument ; mais s'il s'y trouve des éléments qui viennent authentiquement de l'Écriture, il faut savoir les retenir ; c'est pour cela que les lamelles doivent entourer l'autel. De là Origène ne craint pas de parler de l'utilité des hérésies, car, par contraste, la vérité, qui est de l'or brillant, fait ressortir la vulgarité de l'airain sans éclat des hérésies....

II. — *La sédition*. Occasion de parler, paradoxalement, du bénéfice des persécutions, comme plus haut de l'utilité des hérésies. En se précipitant pour lapider Moïse et Aaron, le peuple ouvre une persécution. Qu'en penser ? Le nerf du raisonnement d'Origène

est celui-ci : « lorsque la cruauté humaine se déchaîne, la grâce du Seigneur surabonde »....Et il y a, grâce à Dieu, des intercesseurs.

III. — *L'intercession*. Il semble qu'on pourrait ici couper l'homélie en deux, mais Origène est sollicité par le passage où Moïse et Aaron se précipitent la face contre terre pour prier en faveur de leurs ennemis, se conformant en somme à ce que l'Évangile devait enseigner. Origène voit alors l'Évangile se profiler dans la Loi, et la Loi ainsi comprise n'être plus de l'Ancien Testament. Éternelle nouveauté de l'Écriture ! Charité qui n'a pas d'âge et qui ne peut vieillir ! — Mais il y a le fléau, l'ange exterminateur dont on n'a pas encore parlé. Les hommes sont écrasés comme des vases que le potier jette à la casse : pécheurs, vases d'argile et de mépris ! Fais de toi-même un vase d'honneur par les œuvres et l'étude de la science de Dieu, tu bénéficieras de la vie que notre Grand-Prêtre et Sauveur accorde à ceux qui sont à sa droite !

IV. — *Le bâton d'Aaron*. Il refleurit, vous le savez. Et parmi les fruits qu'il porte, Origène distingue les noix. La noix, avec sa triple enveloppe. Nous laissons le lecteur aborder seul ce célèbre passage sur les sens de l'Écriture. Triple mode du mystère, à inscrire trois fois dans son cœur. Fruit le plus caché, fruit le plus nourrissant ; abîme des secrets divins. L'épouse du Cantique est descendue au jardin des noyers pour en cueillir les fruits, Origène semble dire en l'allégorie de son langage : Qui ne ferait pas comme elle ?

Mais le texte d'Origène est bien plus riche que ce que nous en disons.

— Avertissons que la Vulgate n'a pas numéroté les chapitres 16/17 comme la Septante que nous suivons ici : 17,1-15 = 16,36-50 *Vulg.*

HOMILIA IX

De batillis* Chore et seditioe populi aduersum Moysen,
et de uirgis in quibus uirga Aaron germinauit.

1, 1. Apud Deum, ut intellegi datur, nihil est inutile,
nihil otiosum, sed et ea quae hominibus alienanda uidentur
et abicienda, aliquid operis necessarii habere inueniuntur.

4 Hunc autem nobis intellectum suggerit praesens lectio, quae

* *Batillum* en latin. Ce mot n'apparaît qu'une fois dans la Bible latine : ici, dans le *Livre des Nombres* 4,14. C'est un accessoire utilisé au service de l'autel ; il est associé à d'autres objets que la Vulgate énumère ainsi : *omnia uasa quibus in ministerio eius utuntur, id est ignium receptacula, fuscinulas ac tridentes uncinos et batilla*. On se demande comment on peut traduire (PIROT, *La Sainte Bible II*, 1940, p. 258) : ... *les brasiers, les fourchettes, les pelles, les bassins* ; ces deux derniers mots correspondent à *tridentes uncinos et batilla* ! Or « batillum » est un mot classique : « pelle à braise » ; la traduction *bassins* pose un problème. La Septante présente d'autres mots que ceux de la Vulgate ; dans l'ordre : τὰ πυρεῖα, τὰς κρεάγρας, τὰς φιάλας, τὸν καλυπτῆρα. G. DORIVAL, *BA* 4, p. 222, traduit : « les braseros, les fourchettes, les patères, le couvercle ». Nos Bibles d'aujourd'hui, qui se veulent « selon l'hébreu », donnent les traductions qu'on va lire. Elles ont toujours quatre termes ; le premier est invariablement celui du « réceptacle du feu », mais le dernier, qui devrait correspondre à « batilla » de la Vulgate et à *mizrâqôt* de l'hébreu, prend un sens différent. Voici ces traductions : plaques, fourchettes, pelles, *bassins* (Crampon) ; cassolettes, fourchettes, pelles, *coupes* (écuelles in Pléiade) ; *aspersoirs* in J. de Vaulx (Osty, Pléiade, J. de V.) ; pelles à braise, tisonniers, pelles à cendres, *bacs à cendres* (TOB) ; *cassolettes*, fourchettes, *raclours*, *aiguières* (Chouraqui) : encensoirs, fourchettes, pelles, *coupes* (B. Jérusalem). Plus loin, dans le texte, Rufin fait encore apparaître le mot *batillum* en *Nombr.* 17,4 (autre numérotation, 16,39), mais tous les mss latins ont à cet endroit *uiribulum*, *encensoir*. Rufin s'appuie sur ce passage pour reprendre treize

HOMÉLIE IX

La sédition de Coré

Les braseros* de Coré. — La sédition du peuple contre Moïse. — Les bâtons, parmi lesquels le bâton d'Aaron, qui a reverdi.

I. L'affaire des braseros

Les braseros : 1, 1. Comme il est donné de le
rien n'est insignifiant comprendre (par la lecture), chez
Dieu rien n'est inutile, rien n'est
superflu ; même ce que les hommes voudraient écarter et
rejeter se trouve contribuer à une œuvre nécessaire¹. C'est
cette pensée que nous suggère la présente lecture. Celle-ci

fois dans son texte le mot *batillum*, qui signifie alors, à l'évidence, le récipient qui reçoit l'encens. — Cette diversité a inspiré la recherche de G. DORIVAL dans sa note sur la tradition du texte hébreu de *Nombres* 4,14, *l.c.* p. 222. Comme lui, nous nous sommes arrêté au mot actuel *brasero*, estimant qu'il convenait au récipient qui reçoit sur l'autel les braises sur lesquelles fume l'encens, cf. *infra* § 4, 3.

1. Telle est la solution origénienne au problème du mal soulevé par les gnostiques : les imperfections de détail, et même le mal, se trouvent nécessaires à l'ensemble de l'univers. Cf. J. DANIELOU, *Origène*, p. 271 ss. Des idées analogues se retrouvent d'ailleurs chez les philosophes païens, surtout les stoïciens, et chez Plotin, v.g. *Enn.* II,3,16 et III,2,3. ORIGÈNE dit ailleurs : « Tout ce qui de Dieu semble amer sert à l'instruction et aux remèdes. Dieu est médecin » (*Hom. in Ez.* I,2, SC 352, p. 45 ; voir dans la note de ce volume une série de références origéniennes sur la question).

de batillis Chore et reliquorum qui cum ipso peccauerunt commemorat, quod ne haec quidem iubet abici Deus, sed fieri ex his 'laminas ductiles' atque ex his 'altare circumdari' ^a. Refert ergo Scriptura quia ex praecepto Dei accepit, inquit, *Eleazar filius Aaron sacerdotis batilla aerea, quae obtulerunt hi qui exusti sunt, et fecerunt ex iis circulos, et apposuerunt eos altari, ad commemorationem filiis Israel, ut non accedat quisquam alienigena qui non est ex semine Aaron imponere incensum coram Domino, ne fiat sicut Chore et conspiratio eius, sicut locutus est Dominus in manu Moysi* ^b.

1, 2. Manifeste quodam in loco Dominus per prophetam dicit : *Non sunt consilia mea sicut consilia uestra nec cogitationes meae sicut cogitationes uestrae* ^c. Si apud homines hodie iudicaretur haec causa et apud ecclesiarum principes haberetur examen de his, uerbi gratia, qui diuersa ab ecclesiis docentes diuinae uindictae pertulerint ultionem, nonne iudicaretur ut, si quid locuti sunt, si quid docuerunt, si quid etiam scriptum reliquerunt, uniuersa pariter cum ipsorum cineribus deperirent ? Sed non sunt iudicia Dei sicut iudicia nostra. Audi enim quomodo de batillis eorum qui contra prophetam Dei insurrexerunt, iubentur fieri 'laminas' et in circuitu altaris affigi. Chore figuram tenet eorum qui contra ecclesiasticam fidem et doctrinam ueritatis insurgunt. Scriptum est ergo de Chore et de coetu eius quod in batillis aereis incensum obtulerint 'ignis alieni' ^d. Iubetur a Deo

1. a. Nomb. 17, 3 || b. Nomb. 17, 4, 5 || c. cf. Is. 55, 8-9 || d. cf. Nomb. 26, 61

1. C'est en effet ce qu'on pourrait conclure des malédictions lancées par des chefs de l'Église catholique. Ainsi saint CYPRIEN, *Ep.* 73, 5, 3 : « Il n'y a chez eux (les marcionites) qu'incroyance, blasphème et opiniâtreté, toutes

rappelle, à propos des braseros, le péché de Coré et des autres qui péchèrent avec lui ; car Dieu n'ordonne pas de rejeter les braseros, mais d'en faire des plaques malléables et d'en entourer l'autel ^a. L'Écriture rapporte donc que, sur ordre de Dieu, « Éléazar fils du prêtre Aaron prit les braseros d'airain qu'avaient présentés les hommes qui furent consumés par le feu ; ils (lui et les siens) en firent des lames qu'ils appliquèrent à l'autel, pour rappeler aux fils d'Israël qu'aucun étranger, qui n'est pas de la race d'Aaron, ne doit s'approcher pour offrir l'encens devant le Seigneur, sous peine de se voir traiter comme Coré et sa troupe, selon ce que le Seigneur a dit par l'entremise de Moïse ^b. »

Les hérétiques :
ne pas rejeter, en eux,
la part de vérité

1, 2. Le Seigneur dit quelque part en termes clairs par la bouche du prophète : « Mes desseins ne sont pas comme les vôtres et mes pensées ne sont pas comme les vôtres ^c. » Si l'on portait aujourd'hui cette question devant les hommes et que l'on soumette aux chefs des Églises le cas, par exemple, de ceux qui, pour avoir donné un enseignement contraire à ceux de l'Église, ont subi la sanction du châtiement divin, ne serait-il pas décidé que toutes leurs paroles, toute leur doctrine, et leurs écrits s'il y en a, doivent périr avec eux dans leurs cendres ¹ ? Mais les jugements de Dieu ne sont pas comme les nôtres. Apprends donc comment l'ordre est donné de faire, avec les braseros de ceux qui s'insurgèrent contre le prophète de Dieu, des lames et de les appliquer au pourtour de l'autel. Coré est la figure de ceux qui se révoltent contre la foi de l'Église et l'enseignement de la vérité. Aussi est-il écrit que c'est 'd'un feu étranger' ^d que Coré et sa troupe se sont servis pour offrir l'encens dans les

choses opposées à la saine doctrine et à la vérité ». La pensée d'Origène est moins hérissée et plus large, tout en étant aussi ferme sur le fond.

ignis quidem alienus dispergi et effundi, *batilla uero*, inquit,
 32 *quia sanctificata sunt, facito ea laminas ductiles, et circumda*
ex iis altare, quia oblata sunt coram Domino et sanctificata
sunt °. Hoc ergo mihi per hanc figuram uidetur ostendi quod
 36 *batilla ista, quae Scriptura nominat 'aerea', figuram teneant*
Scripturae diuinae. Cui Scripturae haeretici 'ignem alienum'
imponentes, hoc est sensum et intellegentiam alienam a Deo
et ueritati contrariam introducentes, incensum Domino non
 40 *suaue, sed execrabile offerunt. Et ideo forma Ecclesiarum*
sacerdotibus datur, ut, si quando tale aliquid fuerit exortum,
ea quidem, quae a ueritate aliena sunt, ab Ecclesia Dei peni-
 44 *tus abstrudatur; si qua autem etiam in ipsis haeticorum*
uerbis ex Scripturae diuinae sensibus inueniuntur inserta, ne
pariter cum illis quae ueritati et fidei sunt contraria,
respuantur; sanctificata sunt enim quae de Scriptura diuina
proferuntur, et Domino oblata.

1, 3. Potest autem et alio adhuc modo intellegi quod de
 48 *batillis praecipitur peccatorum ut iungantur et socientur*
altari. Et primo hoc ipsum quod aerea¹ dicuntur non otio-
sum uidebitur. Vbi enim uera fides est et integra uerbi Dei
 52 *praedicatio, aut argentea dicuntur aut aurea, ut fulgor auri*
declaret fidei puritatem et argentum igni probatum eloquia
examinata² significet. Ista uero quae dicuntur 'aerea' in
sono tantum uocis consistunt, non in uirtute Spiritus, et

e. cf. Nomb. 17, 1-3 || f. cf. Nomb. 17, 4 || g. cf. Ps. 11, 7

1. On peut rapprocher cette attitude de celle qui fut adoptée par CLÉMENT D'ALEXANDRIE à l'égard des philosophes païens, dans les propos desquels il faut chercher, dit-il, « ce qu'il peut y avoir de vérité » (*Strom.* VI, 66, 5, *GCS* 15, p. 465) τὰ λεγόμενα σκοπητέον εἰ τῆς ἀληθείας ἔχεται. — ORIGÈNE, dans *Hom. in Ex.* XI, 6, *SC* 321, p. 147, a été très explicite : « S'il nous arrive parfois de trouver une opinion exprimée avec sagesse par des païens, nous ne devons pas d'emblée, en même temps que le nom de l'auteur, mépriser aussi ce qu'il dit : et il ne convient pas, sous prétexte que nous détenons la Loi donnée par Dieu, de nous enfler

braseros d'airain. Sur ordre de Dieu, ce feu étranger est dispersé et 'répandu au loin', mais « les braseros, dit l'Écriture, à cause de leur caractère sacré, fais-en des lames malléables et entoures-en l'autel, puisqu'ils ont servi à l'oblation devant le Seigneur et qu'ils sont saints ° ». Cette figure me paraît donc montrer que ces braseros, dits d'airain par l'Écriture, représentent l'Écriture divine. Les hérétiques y mettent 'un feu étranger', c'est-à-dire qu'ils y introduisent un sens et une interprétation étrangers à Dieu et contraires à la vérité, offrant par là à Dieu un encens non point de suave odeur, mais abominable. Aussi cela sert-il d'exemple aux prêtres des églises : s'il se lève quelque sédition de ce genre, tout ce qui s'éloigne de la vérité, doit être radicalement écarté par l'Église, mais s'il s'y trouve, intégrés dans les paroles des hérétiques, des éléments issus des idées mêmes de la divine Écriture, qu'on ne les rejette pas avec les idées contraires à la vérité et à la foi, car les idées qui viennent de la divine Écriture sont saintes et ont été offertes au Seigneur¹.

L'utilité des hérésies pour la foi

1, 3. Mais on peut encore
comprendre d'une autre manière
l'ordre d'incorporer et d'associer
à l'autel les braseros des pécheurs. Et d'abord le fait même
qu'ils soient d'airain¹ ne paraîtra pas un détail oiseux.
Quand il s'agit de la vraie foi et du pur enseignement de la
parole de Dieu, l'Écriture parle d'objets d'or ou d'argent ;
l'éclat de l'or signifie la pureté de la foi, et « l'argent passé
au feu indique des paroles éprouvées² ». Mais ce qui est
d'airain dans l'Écriture² consiste seulement dans le bruit de

d'orgueil et de mépriser les paroles des sages. » (Cf. M. Borret, notes *in b. loc.*)

2. Sur l'or, l'argent, l'airain (le bronze) et ce qu'ils représentent dans la vie spirituelle, l'or la foi du cœur, l'argent la confession en paroles, l'airain le son en lequel résonne la parole de l'Écriture, voir *Hom. in Ex.* XIII, 2, *SC* 321, p. 377 ss.

56 sunt, ut Apostolus dicit, ut *aeramentum sonans aut cymbalum tinniens*^h. Ista ergo 'batilla aerea', id est haereticorum uoces si adhibeamus ad altare Dei, ubi diuinus ignis est, ubi uera praedicatio, melius ipsa ueritas ex falsorum comparatione fulgebit. Si enim, ut uerbi gratia dicam, ponam dicta
60 Marcionis aut Basilidis aut alterius cuiuslibet haeretici et haec sermonibus ueritatis ac Scripturarum diuinarum testimoniis uelut diuini altaris igne confutem, nonne euidentior eorum ex ipsa comparatione apparebit impietas? Nam si
64 doctrina ecclesiastica simplex esset, et nullis extrinsecus haereticorum dogmatum assertionibus cingeretur, non poterat tam clara et tam examinata uideri fides nostra. Sed idcirco doctrinam catholicam contradicentium obsidet impugnatione,
68 ut fides nostra non otio torpescat sed exercitiis elimetur.

1, 4. Propter hoc denique et Apostolus dicebat: *Oportet autem et haereses esse, ut probati quique manifesti fiant inter uos*ⁱ. Hoc est dicere: oportet haereticorum 'batillis altare circumdari'^j, ut certa et manifesta omnibus fiat fidelium atque infidelium differentia. Cum enim fides ecclesiastica uelut aurum coeperit refulgere et praedicatio eius ut argentum igni probatum intuentibus resplenderit, tunc maiore
72 cum turpitudine et dedecore haereticorum uoces obscuri aeris uilitate sordebunt.

1, 5. Vis autem scire quod, quae bona sunt, bona esse ex deteriorum magis comparatione nescuntur? Quis sciret
80 bonam esse lucem, nisi noctis tenebras sentiremus? Quis dulcedinem nosceret mellis, nisi gustum amaritudinis accepisset? Ipsum denique diabolus et oblucentes aduersum

h. I Cor. 13, 1 || i. I Cor. 11, 19 || j. cf. Nombr. 17, 3

la voix et non dans la force de l'Esprit, car, comme dit l'Apôtre, « c'est de l'airain sonore ou de la cymbale retentissante^h ». Par conséquent, si nous utilisons ces braseros d'airain, c'est-à-dire les paroles des hérétiques, à l'autel de Dieu où se trouve le feu divin, là où se fait la prédication de la vraie foi, la vérité éclatera davantage par comparaison avec l'erreur. Si, par exemple, je prends les paroles de Marcion ou de Basilde ou de quelque autre hérétique et que je les réfute par les paroles de la vérité et les témoignages des saintes Écritures comme avec le feu de l'autel divin, n'est-il pas évident que la seule comparaison fera mieux apparaître leur impiété. Car si la doctrine de l'Église était simple et n'était pas assiégée du dehors par les théories et les revendications des hérétiques, notre foi ne pourrait paraître ni si éclatante ni si éprouvée. Mais l'attaque des contradicteurs assaille la doctrine catholique pour que, précisément, notre foi ne s'engourdisse pas dans le repos, mais s'affine dans l'exercice.

1, 4. C'est encore pourquoi l'Apôtre disait: « Il faut qu'il y ait aussi des hérésies, pour que les hommes éprouvés se manifestent parmi vousⁱ. » Autrement dit: il faut que l'autel soit entouré avec les braseros^j des hérétiques pour que la différence entre fidèles et infidèles apparaisse avec certitude et évidence. Quand la foi de l'Église resplendira comme de l'or et que sa prédication brillera aux regards comme de l'argent éprouvé au feu, les voix des hérétiques, que l'infamie et l'indignité grossiront d'autant plus, s'aviliront dans la vulgarité d'un airain sans éclat.

1, 5. Veux-tu te rendre compte que les choses bonnes sont mieux reconnues comme telles par contraste avec les mauvaises? — Qui saurait que la lumière est bonne si nous ne percevions pas les ténèbres de la nuit? Qui apprécierait la douceur du miel s'il n'avait rien goûté d'amer? Supprime encore le diable lui-même et les Puissances adverses qui lut-

84 nos contrarias potestates si auferas, uirtutes animi sine
obluctante non poterunt enitescere. Sic ergo et sacerdotum
fidelium gloria non poterit resplendere, nisi eam infidelium
reprobatio et poena commendet.

1, 6. Sed et ex his quae legimus, singuli quique iustorum
88 magis ex comparatione ceterorum clari uidentur habiti apud
Deum. Denique de Noe scriptum est quod esset *iustus et
perfectus in generatione sua*^k. In quo ostenditur quod non
92 ex integro perfectus, sed *in generatione sua perfectus* fuerit,
et ad comparationem ceterorum iustus pronuntiatus sit.
Simili modo puto etiam de Lot habendum. Quanto enim
deteriores cotidie fiebant Sodomitae, tanto ille iustior appa-
rebat^l. Sed et in hoc ipso libro quem habemus in manibus,
96 cum regressi essent hi qui inspexerant terram, et decem ex
his meticulosis sermonibus desperationem populo incussis-
sent^m, duo uero reliqui, id est *Caleb et Iesus*ⁿ, bona nunti-
arent et hortarentur populum permanere in proposito,
100 immortale iis a Domino meritum contulit non tantum sua
confessio quantum formido sodalium. Neque enim tam
magnifice in iis uirtus animi claruisset, nisi reliquorum
decem turpis ignauiae formido patuisset.

k. Gen. 6, 9 || l. cf. Gen. 13, 13 || m. cf. Nombr. 13, 31-33 || n. cf. Nombr.
14, 6-9

1. Idée fréquemment exprimée par Origène. Cf. *Hom. in Gen.* I, 10, SC 7 bis p. 51 : « Le moyen d'y avoir un combat, s'il n'y a pas d'adversaire ?... la considération des méchants fait ressortir la gloire des bons ». Plus bas (plus tard !) dans nos homélies sur les *Nombres*, on la retrouvera : *Hom.* XIII, 7 ; XIV, 2. Comparer avec PLOTIN, *Enn.* III, 3, 7 : « Le pire pourrait-il exister sans le meilleur et le meilleur sans le pire ? » — *Enn.* IV, 8, 7 : « L'épreuve du mal constitue une connaissance plus exacte du bien chez les êtres dont la puissance est trop faible pour connaître le mal de science certaine avant de l'avoir éprouvé. » Voir aussi sur ce dernier passage la note de Bréhier, qui renvoie à Chrysippe (ARNIM, *SVF* II, 1152, 1175).

tent contre nous : les vertus de l'âme, faute d'adversaire, ne sauraient resplendir¹. De la même façon, la gloire des prêtres fidèles ne pourra resplendir que si la condamnation et la punition des prêtres infidèles la font ressortir².

1, 6. Mais aussi dans ce que nous avons lu, c'est plutôt par comparaison avec les autres que chacun des justes paraît briller devant Dieu. Ainsi de Noé il est écrit qu'il était « juste et parfait dans sa génération^k ». Ce qui tend à montrer qu'il n'était pas absolument parfait, mais 'qu'il l'était dans sa génération'³ et que c'est par comparaison avec les autres qu'il a été proclamé juste. Je pense qu'il en est de même pour Lot : plus la corruption des Sodomites s'aggravait de jour en jour, plus il apparaissait juste^l. Et dans le Livre même que nous avons en mains, au retour des espions de la Terre promise, lorsque dix d'entre eux poussèrent le peuple au désespoir par des discours effrayants^m, tandis que les deux autres, Caleb et Jésus (Josué)ⁿ annonçaient de bonnes nouvelles et encourageaient le peuple à persévérer dans ses résolutions, ce qui leur valut un mérite immortel de la part du Seigneur ce ne fut pas tant leur déclaration que l'épouvante de leurs compagnons. Leur force d'âme n'aurait pas éclaté avec tant de grandeur si l'épouvante et la honteuse lâcheté des dix autres ne s'étaient découvertes.

2. Se rappeler en effet que les révoltés étaient des Lévités. Mais il faut se rappeler aussi que les prêtres d'Israël représentent à la fois les évêques chrétiens, et les prêtres au sens mystique, les parfaits.

3. C'est-à-dire parmi ses contemporains. Ainsi l'entend aussi PHILON, *De Abr.*, 36 : « Il était parfait dans sa génération, cela ne veut pas dire parfait, absolument parfait, mais par comparaison avec les hommes de ce temps-là ». V. aussi ORIG. *Hom. in Ez.* IX, 2 : « Autre chose est d'être justifié, autre chose est de l'être par rapport à un autre... Si je suis trouvé coupable... et qu'un autre soit révélé comme l'auteur du double de fautes, je suis bien justifié, mais je ne suis pas justifié comme juste : c'est en comparaison de celui qui en a commis davantage que je suis jugé juste, bien que je sois loin de la justice » (SC 352, p. 307).

104 1, 7. Haec autem diximus de batillis eorum qui condem-
nati sunt, quae altari iubentur affigi, quod ex comparatione
inferiorum iusti clariores appareant, simul ut et posteris
daretur exemplum, ne qui praesumptione superbi spiritus
108 non sibi a Deo datum munus pontificatus inuaderet, sed ut
illi cedat quem non ambitio humana, non fauor corruptus
adsciuerit nec largitio condemnanda subrogauerit, sed meri-
torum conscientia et Dei uoluntas assumpserit.

112 2, 1. Post haec refertur : *Et murmurauerunt, inquit, filii
Israel aduersum Moysen et Aaron dicentes : Vos occidistis
populum Domini. Et factum est cum irrueret synagoga super
Moysen et Aaron, in impetu fugerunt ad Tabernaculum
116 Testimonii. Illud uero obtexit nubes, et apparuit maiestas
Domini. Et introiuit Moyses et Aaron ad faciem Tabernaculi
Testimonii*^a.

2, 2. Non legimus antea quia obtexerit nubes
120 Tabernaculum et apparuerit maiestas Domini et receperit
intra nubem Moysen et Aaron, nisi nunc, cum insurrexit in
eos populus et lapidare eos uoluit^b. Discamus ex hoc quanta
sit utilitas in persecutionibus christianis, quantum gratiae
124 conferatur, quomodo propugnator iis fiat Deus, quomodo
abundanter sanctus Spiritus infundatur. Tunc enim maxime
gratia Domini adest, cum hominum saeuitia concitatur, et
tunc pacem habemus apud Deum, cum ab hominibus prop-

2. a. Nombr. 17, 6-8 || b. cf. Nombr. 14, 10

1. Allusion aux intrigues qui entouraient les élections épiscopales et que flétrit souvent Origène. Cf. *Hom. in Num.* XXII, 4, SC 29, p. 430-431 : « Que les princes de l'Église, au lieu de désigner par testament ceux qui leur sont unis par les liens du sang ou de la parenté charnelle et d'installer dans l'Église des dynasties, apprennent à s'en rapporter au jugement de Dieu. »

1, 7. Nous venons de parler de tout cela à cause des bra-
seros des coupables, qu'il faut appliquer à l'autel pour
rehausser la gloire des justes par la comparaison de leurs
inférieurs, mais c'est en même temps pour que cela serve
d'exemple à la postérité : car une orgueilleuse présomption
risque de pousser tel ou tel à s'arroger la fonction pontifi-
cale sans l'avoir reçue de Dieu, alors qu'il doit céder devant
celui qui y a été porté non point par l'ambition humaine ou
en en achetant la faveur, ni non plus en l'usurpant par de
condamnables largesses, mais y a accédé avec le sentiment
de ses mérites et la volonté de Dieu¹.

II. La sédition

Le récit 2, 1. Le récit continue : « Et les fils d'Israël
murmurèrent contre Moïse et Aaron en disant :
Vous avez fait mourir le peuple du Seigneur ! Alors, comme
l'assemblée se précipitait sur Moïse et Aaron, ils s'enfuirent
d'un trait à la Tente du Témoignage ; mais une nuée la
recouvrit et la Gloire du Seigneur apparut. Et Moïse et
Aaron pénétrèrent sur le seuil de la Tente du Témoi-
gnage^a. »

Utilité 2, 2. Nous n'avons pas lu jusqu'ici
des persécutions que la Tente se soit recouverte d'une
nuée, ni que la Majesté de Dieu soit
apparue et ait accueilli au sein de la nuée Moïse et Aaron,
sinon maintenant que le peuple se révolte et cherche à les
lapider^b. Apprenons par là quel bénéfice les chrétiens tirent
des persécutions, combien de grâces elles apportent, com-
ment Dieu se fait leur champion, avec quelle abondance se
répand le Saint-Esprit. Car c'est lorsque la cruauté humaine
se déchaîne que la grâce du Seigneur abonde, et c'est lorsque
les hommes nous font endurer des guerres pour la justice

128 ter iustitiam bella perpetimur. *Vbi enim abundauerit peccatum, superabundauit gratia* ^c.

2, 3. Adoperuit ergo eos nubes Tabernaculi et irruit
 132 *synagoga super Moysen et Aaron et apparuit gloria*
 Domini ^d. Quamuis 'magnus' sit uitae merito Moyses et
 Aaron ^e, quamuis animi uirtutibus polleant, apparere tamen
 iis gloria Dei non potuisset, nisi in persecutionibus, in tri-
 136 bulationibus, in periculis atque in ipsa paene morte iam
 positis. Et tu ergo non putes tibi dormienti et otioso appa-
 rere posse gloriam Domini. Aut non et Paulus Apostolus in
 his Dei gloriam consequi meruit ? Nonne super omnes ceteros
 140 enumerat se *in tribulationibus, in necessitatibus, in car-*
ceribus fuisse, ter <uirgis caesum, semel lapidatum esse, ter>
naufragia pertulisse, pericula maris, pericula fluminum, per-
icula latronum, pericula a falsis fratribus ^f ? Quae quanto
 144 magis abundant, tanto amplius his qui patienter tulerint,
 conferunt gloriam Dei.

3, 1. *Et locutus est Dominus ad Moysen et Aaron dicens :
 148 Discedite de medio synagogae huius, et interimam illos de*
semel. Et ceciderunt in faciem suam ^a. In Sodomis quidem,
 quando minimum decem requirebantur, per quos uix, si

c. Rom. 5, 20 || d. cf. Nombr. 17, 7 || e. cf. Ex. 11, 3 || f. cf. I Cor. 11, 23 s.

3. a. Nombr. 17, 9-10

1. La persécution pour les chrétiens des premiers siècles est un temps de grâce et non d'affliction. Cf. TERTULLIEN, *Apol.* I, 12-13 : « un chrétien... s'il est dénoncé (d'être chrétien), s'en fait gloire ; ...condamné, il rend grâces... Quel est ce mal, dont l'accusé se réjouit, dont l'accusation est l'objet de ses vœux et le châtement une victoire ? » Cf. également, *Hom.* X, 2, 1, *infra* p. 281, la crainte d'Origène qu'il n'y ait plus de martyrs pour obtenir la rémission des péchés.

2. Thème de la nécessité de la lutte spirituelle. Le combattant éprouve ses forces et les endure dans la lutte. On ne peut s'empêcher de penser

que nous sommes en paix avec Dieu ¹. « Car là où a abondé le péché, la grâce a surabondé ^c ».

2, 3. Donc, « la nuée de la Tente les a recouverts, l'assemblée s'est précipitée sur Moïse et Aaron et la Gloire du Seigneur est apparue ^d ». Si 'grands' que soient Moïse et Aaron ^e par les mérites de leur vie, si éminentes que soient leurs vertus, la Gloire de Dieu n'aurait pas pu leur apparaître s'ils ne s'étaient trouvés en butte aux persécutions, aux tribulations, aux dangers et presque au seuil de la mort. Et toi, si tu dors et te reposes, ne pense pas que la gloire de Dieu puisse t'apparaître. N'est-ce pas au milieu de ces difficultés que l'Apôtre Paul a mérité la présence de la gloire de Dieu ? Ne rappelle-t-il pas qu'il a passé plus que tout autre « par les tribulations, les privations, les emprisonnements », « qu'il a été trois fois <fouetté de verges, une fois lapidé, trois fois> naufragé, qu'il a affronté les périls de la mer, les périls des fleuves, les périls des brigands, et ceux qui venaient des faux-frères ^f » ? Plus les épreuves se multiplient, plus elles apportent la gloire de Dieu à ceux qui les endurent courageusement ².

**Intercession
de Moïse et d'Aaron.
La pénitence**

3, 1. « Et le Seigneur parla à Moïse et Aaron. Il leur dit : Éloignez-vous du milieu de cette assemblée, et je les ferai tous périr d'un coup. Moïse et Aaron tombèrent la face contre terre ^a. » Jadis, à Sodome, on cherchait au moins dix justes pour pou-

que dans quelques années, dans quelques mois peut-être par rapport à cette prédication, Origène, soumis à la torture, sera la preuve vivante des paroles énoncées. — On aura remarqué le saut du même au même *ter/ter*, dans la citation de *I Cor.* 11,23. Les éditeurs, avant Baehrens, et Baehrens lui-même, ont senti la nécessité de rétablir la citation en son entier : le ms du groupe D a toute l'omission, les mss des groupes ABCE ont conservé toutefois les mots *lapidatum esse*.

forte, saluari possent hi qui habitabant Pentapolim Sodomorum^b, nunc autem duo, si tamen inueniantur tales qualis Moyses fuit et Aaron, sufficere possunt ut gens
 152 Israelitarum tota saluetur. Quid ergo dicemus amplius esse in his duobus ? Quae tanta uirtus, quod meritum, quo ses-
 centa milia et eo amplius liberentur ab interitu uastatoris ? Ego arbitror quod in Moysse lex significetur, quae docet
 156 homines scientiam et amorem Dei, in Aaron supplicandi Deo et obsecrandi eum forma consistat. Si ergo accidat aliquando indignari nobis uel uniuerso populo Deum et si iam sententia ultionis procedat a Domino, redeat autem lex Dei
 160 in cor nostrum commonens nos et docens ad paenitentiam, satisfacere pro delictis, supplicare pro culpis, cessabit continuo iracundia, indignatio conquiescet, propitiabitur Dominus, quasi Moyses et Aaron intercedentibus pro nobis et pro
 164 uniuerso populo supplicantibus.

3, 2. Si uero aliquando oriatur indignatio Dei et ueniat pro peccatis saeua correptio, indurentur autem corda nostra ne 'conuertamur ad Dominum'^c neue 'humiliemur in
 168 conspectu eius'^d, ut in confessione supplicationum motus eius et iracundiam mitigemus, sed e contra dicamus : Non est cura Deo de uita mortalium nec pertinet haec ad Deum, reliquit nos olim nec ad notitiam eius ista perueniunt ; si
 172 talia cogitemus in cordibus nostris et haec de ore nostro procedant, certum est non esse in nobis Moysen et Aaron, legis scilicet scientiam et fructus paenitentiae, per quos interitum imminentis exitii possimus euadere^e. Hoc puto

b. Gen. 18, 32 || c. cf. II Cor. 3, 16 || d. cf. Jac. 4, 10 || e. cf. Matth. 3, 7 s.

1. Ces adversaires de la Providence pourraient bien être les épicuriens ; rappelons ces vers de LUCRÈCE, dans la traduction d'A. Ernout, *CUF*, II, 646-648 : « les dieux, par la nature même, jouissent de l'immortalité..., étrangers à nos affaires, dont ils sont tout à fait détachés » ; et encore :

voir sauver, si possible, les habitants de la Pentapole de Sodome^b ; maintenant, si l'on trouve deux justes comme Moïse et Aaron, ils suffiront à sauver tout le peuple israélite. Que trouvons-nous de plus en ces deux justes ? Quelle est la vertu, quel est le mérite qui délivrent six cent mille hommes et plus de la mort du Dévastateur ? Je crois que Moïse représente la Loi qui enseigne aux hommes la science et l'amour de Dieu ; Aaron figure la prière et les supplications qu'on adresse à Dieu. Si donc il arrive un jour que Dieu s'indigne contre nous ou contre tout le peuple, la sentence vengeresse fût-elle déjà prononcée par le Seigneur, si la loi de Dieu revient dans notre cœur nous rappeler et nous enseigner la pénitence, la réparation pour les péchés, la supplication pour nos fautes, aussitôt la colère cessera, l'indignation s'apaisera, le Seigneur redeviendra propice, comme si Moïse et Aaron intercédaient pour nous et suppliaient pour le peuple tout entier.

3, 2. Mais si un jour l'indignation divine nous infligeait pour nos péchés un sévère châtement et que nos cœurs refusent « de se tourner vers le Seigneur^c » et « de s'humilier devant lui^d », pour apaiser les mouvements de sa colère par des aveux et des supplications ; si nous disions au contraire : Dieu ne s'occupe pas de la vie des mortels, cela ne l'intéresse pas, il nous a abandonnés depuis longtemps et ces maux ne parviennent pas à sa connaissance¹ ; si nous entretenions ces pensées dans nos cœurs et si nous faisons sortir de telles paroles de nos lèvres, nous n'aurions alors assurément pas en nous Moïse et Aaron, c'est-à-dire la science de la loi et « les fruits de la pénitence^e » qui nous permettraient d'échapper à la destruction d'une mort imminente.

V, 165-167 : « Quel bénéfice des êtres jouissant d'une éternelle béatitude pouvaient-ils espérer de notre reconnaissance, pour entreprendre quoi que ce soit en notre faveur ? »

176 accidisse etiam populo illi qui fuit ante nos, quando *omnes declinauerunt, simul inutiles facti sunt, et non fuit qui faceret bonitatem, non fuit usque ad unum*^f. Si enim fuisset, numquam utique dereliquisset eos Deus. Sed et nos timeamus ne forte simile aliquid inueniatur in nobis; timeo enim illam sententiam in qua Dominus et Saluator noster, qui cuncta praenoscit, quasi dubitans dicit: *Putas ueniens Filius Hominis inueniet fidem super terram*^g.

184 3, 3. Jubentur ergo *Moses et Aaron exire de medio synagogae, ut interimatur synagoga de semel*^h. Sed uideamus isti quid faciunt; sancti sunt, perfecti sunt et plus, magis Euangelii discipuli quam legis, et ideo *diligunt etiam inimicos suos atque orant pro persecutoribus suis*ⁱ. Illis enim uenientibus ut interficerent eos, isti *'procidunt in faciem suam'*^j super terram.

192 4, 1. *Et ait Moses ad Aaron: Assume batillum et impone super illud ignem ab altari, et inice illi incensum, et effer uelociter in castra, et exora pro ipsis; exiit enim ira a conspectu Domini, et iam coepit uastare populum*^a. Verum quoniam in hos peruenimus locos, uolo de bonitate Dei admonere discipulos Christi, ne qui forte uestrum ab haereticis conturbetur, si quando certamen inciderit, illis dicentibus quoniam Deus legis non est bonus sed iustus, et Moysi lex non bonitatem continet sed iustitiam. Videant

f. Ps. 30, 3 || g. Lc 18, 8 || h. cf. Nomb. 17, 9-10 || i. Matth. 5, 44 || j. cf. Nomb. 17, 10

4. a. Nomb. 17, 11

1. Ce qui est la thèse fondamentale des marcionites.

C'est ce qui est arrivé, je pense, au peuple qui nous a précédés, quand tous « s'égarèrent, qu'ils devinrent tous ensemble pernicieux et qu'il n'y en eut plus qui fit le bien, pas même un seul^f »; s'il y avait eu celui-là, jamais, à coup sûr, Dieu ne les aurait abandonnés. Quant à nous, craignons que ne nous arrive pareille aventure. Je crains, en effet, ce propos par lequel notre Seigneur et Sauveur, qui connaît tout par avance, dit sous forme quelque peu dubitative: « Penses-tu qu'à sa venue le Fils de l'homme trouvera de la foi sur la terre? »^g

III. L'intercession

Charité évangélique de Moïse 3, 3. Moïse et Aaron reçoivent donc l'ordre « de sortir du milieu de l'assemblée, de telle sorte que celle-ci périsse d'un seul coup »^h. Mais voyons ce qu'ils font: ils sont saints, ils sont parfaits, et, mieux encore, ils sont disciples de l'Évangile plus que de la Loi; aussi « aiment-ils leurs ennemis et prient-ils pour leurs persécuteursⁱ ». Ceux-ci viennent pour les tuer, mais eux se prosternent face contre terre^j.

Bonté du Dieu de l'Ancien Testament 4, 1. « Et Moïse dit à Aaron: Prends un brasero, mets-y du feu pris à l'autel, jettes-y de l'encens, emporte-le vite vers le camp et intercède pour eux; car la colère est sortie devant le Seigneur et elle a déjà commencé à ravager le peuple^a. » Puisque nous sommes arrivés à ce passage, je veux rappeler aux disciples du Christ la bonté de Dieu: que personne d'entre vous ne se laisse ébranler par les hérétiques si, dans la controverse, ils disent que le Dieu de la Loi n'est pas bon mais juste, et que la loi de Moïse n'enseigne pas la bonté mais la justice¹. Qu'ils voient, ces

200 ergo qui Deum pariter criminantur et legem, quomodo
 Moyses ipse et Aaron priores fecerunt hoc quod postmo-
 dum Euangelium docuit. Ecce *diligit* Moyses *inimicos et*
orat pro persecutoribus suis^b, quod utique Christus fieri in
 204 Euangelis docet. Audite enim quomodo 'cadentes in faciem
 super terram' orant pro illis qui ad interficiendos eos insur-
 rexerant. Sic ergo inuenitur et Euangelii uirtus in lege et
 fundamento legis subnixa intelleguntur Euangelia; nec
 208 Vetus Testamentum nomino ego legem, si eam spiritaliter
 intellegam.

4, 2. Illis tantummodo lex Vetus efficitur Testamentum,
 qui eam carnaliter intellegere uolunt; et necessario illis
 212 uetus effecta est et senuit, quia uires suas non potest obti-
 nere. Nobis autem, qui eam spiritaliter et euangelico sensu
 intellegimus et exponimus, semper noua est; et utrumque
 nobis Nouum Testamentum est, non temporis aetate sed
 216 intellegentiae nouitate. Aut non et Apostolus Iohannes in
Epistula sua eadem sentit, cum dicit: *Filioli, mandatum*
nouum do uobis, ut inuicem diligatis^c, cum utique sciret
 olim datum esse mandatum dilectionis^d in lege? Sed quo-
 220 niam *caritas numquam cadit*^e nec mandatum caritatis ali-
 quando ueterascit, hoc quod numquam ueterascit, semper
 nouum esse pronuntiat; semper enim obseruantes et custo-
 dientes se caritatis mandatum nouos reddit in spiritu; pec-
 224 catori autem et caritatis foedera non seruanti etiam
 Euangelia ueterascunt. Nec potest ei Nouum esse
 Testamentum qui non *deponit ueterem hominem et induit*
ur nouum ac secundum Deum creatum^f.

b. cf. Matth. 5, 44 || c. cf. I Jn 2, 8; 3, 23 || d. cf. Léu. 19, 18 || e. cf. I
 Cor. 13, 8 || f. cf. Éphés. 4, 22.24

détracteurs de Dieu en même temps que de la Loi, comment
 Moïse lui-même et Aaron, en devanciers, ont accompli ce
 que l'Évangile, plus tard, a enseigné. Voici que Moïse « aime
 ses ennemis et prie pour ceux qui le persécutent^b », ce que,
 précisément, le Christ enseigne dans les Évangiles. Voyez en
 effet comment, tombant la face contre terre, ils prient pour
 ceux qui s'étaient rebellés et voulaient les tuer. Ainsi trouve-
 t-on l'Évangile en puissance dans la Loi et voit-on que les
 Évangiles se comprennent appuyés sur le fondement de la
 Loi; pour moi, je ne donne pas le nom d'Ancien Testament
 à la Loi, quand je la considère spirituellement.

Éternelle nouveauté
 de l'Écriture

4, 2. La Loi ne devient « Ancien
 Testament » que pour ceux qui
 veulent la comprendre charnelle-
 ment. Et pour eux, elle est obligatoirement devenue
 « ancienne » et elle a vieilli, parce qu'elle ne peut pas conser-
 ver sa force. Mais pour nous, qui la comprenons et l'expli-
 quons en esprit et dans la ligne de l'Évangile, elle est tou-
 jours nouvelle; les deux Testaments sont pour nous un
 nouveau Testament, non par la date, mais par la nouveauté
 du sens. L'Apôtre Jean ne pense-t-il pas aussi la même chose
 quand il dit dans son Épître: « Petits enfants, je vous donne
 un précepte nouveau, c'est de vous aimer les uns les
 autres »^c? Il savait que le précepte de l'amour avait été
 donné depuis longtemps dans la Loi^d. Mais comme « la char-
 ité ne disparaît jamais »^e et que le précepte de la charité n'a
 pas lieu de vieillir, il affirme l'éternelle nouveauté de ce pré-
 cepte qui ne vieillit pas. En effet, le précepte de la charité
 renouvelle sans cesse en esprit ceux qui l'observent et le gar-
 dent. Mais pour le pécheur et pour ceux qui n'observent pas
 le pacte de la charité, même les Évangiles vieillissent. Il ne
 peut pas y avoir de Testament Nouveau pour qui « ne
 dépouille pas le vieil homme et ne revêt pas l'homme nou-
 veau et créé selon Dieu^f ».

228 4, 3. Hortatur ergo Moyses Pontificem Magnum ut offerat *incensum in castris et exoret pro populo. Iam enim, inquit, uastari populus coepit* ^g. In spiritu uidebat Moyses quae gerebantur. Vidit uirtutem exisse ad castra et uastare
 232 ac perimere peccatores; et propter hoc hortatur Pontificem *adsumere batillum, ignem de altari imponere atque incenso superiniecto exire* ^h et *stare inter medium mortuorum et uiuorum*, ne ultra procedat *uastatio*, uel certe, ut uerius
 236 habet se Scripturae sermo, *confractio* ⁱ.

5, 1. Sed primo, si uidetur, historiae ipsius imaginem describamus, ut, cum rei gestae species apparuerit, tunc demum etiam, si quid est in loco mysticum, requiramus.
 240 Intellege ergo populum illum Israel in castris per ordines tribuum familiarumque dispositum ^a, uirtutem uero quandam a Deo missam non sparsim, sed ex prima aliqua parte coepisse populum morte uastare et procedentem per ordinem
 244 mortis stragem considera; post haec Pontificem indutum ueste pontificali procedere et portantem *batillum atque ignem cum incenso* tendere ad eum locum quo per angelum uastantem ^b mors illata peruenerat, et stantem in eo loco
 248 in quo mors finem dederat primis et erat uicina postremis. Intuere stantem Pontificem et obiectione quadam sui uiuentes a mortuis dirimentem; uirtutem uero repropitia-

g. cf. Nomb. 17, 11 || h. cf. Nomb. 17, 11 || i. cf. Nomb. 17, 13
 5. a. cf. Nomb. 1, 2 || b. cf. Ex. 12, 23

1. *Virtutem*: une Puissance; il s'agit ici d'un ange destructeur, d'un esprit du mal.

2. *Confractio*: l'écrasement. On n'ose pas écrire l'*écarbouillement*, — le mot, pourtant, est reçu par le « Robert »; Littré accepte « écarbouiller » ! — ce qui correspondrait bien au mot grec θραύσις du verbe θραύειν, mettre en pièces, briser, qui « dénote une destruction totale qui se fait d'un seul coup » (G. DORIVAL — qui a employé le mot « massacrer » —, BA 4, n.p. 358). Rufin a d'abord écrit *vastatio*, ravage, fléau, comme un peu plus haut, deux fois, le verbe *vastare*, ravager; puis il a voulu serrer de plus

Le rite d'intercession 4, 3. Moïse invite donc le Grand-Prêtre à offrir « de l'encens dans le camp et à faire l'expiation pour le peuple, car déjà, dit-il, le peuple a commencé à subir le fléau ^g ». Moïse voyait en esprit ce qui se passait. Il a vu sortir vers le camp une Puissance ¹ qui frappait et faisait périr les pécheurs; aussi, invite-t-il le Grand-Prêtre « à prendre un brasero, à y mettre du feu de l'autel, à y étendre dessus l'encens et sortir ^h », puis « se tenir entre les vivants et les morts pour que s'arrête le fléau », ou plus exactement, selon l'expression de l'Écriture, « l'écrasement ^{i 2} ».

Le fléau : description selon l'histoire 5, 1. Mais d'abord, si vous le voulez bien, décrivons l'image ³ de ce que l'histoire elle-même nous présente, pour que se dégagent les apparences du fait et qu'ensuite aussi nous puissions chercher s'il n'y a pas, en l'occurrence, quelque mystère. Qu'on imagine le peuple d'Israël rangé dans le camp selon l'ordre des tribus et des familles ^a; considère d'autre part la Puissance envoyée par Dieu qui se met à frapper de mort le peuple, non point par-ci par-là, mais en commençant par un bout et en faisant progresser régulièrement le massacre et la mort; alors s'avance le Grand-Prêtre vêtu des ornements pontificaux; il porte « le brasero et le feu ainsi que l'encens », et se dirige vers le point où était parvenue la mort portée par l'ange dévastateur ^b, et là il s'arrête à l'endroit où la mort en avait fini avec ses premières victimes et où elle s'approchait des suivantes. Contemple le Grand-Prêtre debout et séparant, par une sorte d'interposition de lui-même, les vivants et les morts.

près le grec de la Septante, qui n'utilise pas d'autres mots que les deux mots grecs que nous venons de citer, après avoir rencontré un peu plus loin (v. § 6, 1, p. 249) l'image, employée par Origène, du potier qui écrase son vase d'argile. Le mot d'écrasement nous paraît donc tout à fait en situation.

3. Car l'« histoire » est une image des objets invisibles et futurs.

tionis eius et incensi mysterium erubuisse angelum 'uastatorem' ^c et in hoc mortem quidem finitam, uitam uero reparatam.

5, 2. Si intellexisti historiae ordinem et oculis, ut ita dicam, cernere potuisti *stantem Pontificem medium inter uiuos et mortuos*, adscende nunc ad uerbi huius celsiora fastigia et uide quomodo uerus Pontifex Iesus Christus 'assumpto batillo' carnis humanae 'et superposito igni altaris', anima sine dubio illa magna cum qua natus est in carne, adiecto etiam 'incenso' qui est Spiritus immaculatus, *medius inter uiuos et mortuos stetit* et mortem non fecit ultra grassari, sed sicut Apostolus dicit *destruxit eum qui habebat mortis imperium, id est diabolum* ^d, ut *qui credit in eum*, iam non moriatur, sed *uiuat in aeternum* ^e.

5, 3. Hoc fuit ergo mysterium, quod postea futurum iam tunc ille qui populum uastabat expauit. Agnoscebat enim figuram batilli et ignis et incensi; et qualis offerenda esset Deo hostia ab eo qui *medius mortuorum uiuorumque constituerat praeuidebat* ^f. Et illos quidem tunc imago praefigurata saluauit, ad nos autem salutis ueritas ipsa peruenit. Neque enim indumenta Pontificis purpura ac lana byssoque contexta erubisset angelus ille 'uastator', sed ista quae futura erant, indumenta magni Pontificis intellexit et his cessit quibus utique uniuersa creatura inferior erat.

c. cf. Ex. 12, 23 || d. Hébr. 2, 14 || e. Jn 3, 15 || f. cf. Nombr. 17, 13

1. Cette théorie de l'Incarnation suit la division tripartite : corps, âme, esprit.

2. Sans doute les perfections du Verbe. Cf. *Hom. in Ex. XIII, 3-5*, SC 321, p. 387-393, les §§ « Quatre étoffes », « Écarlate double », « Lin fins », « Poils de chèvres », « Peaux de béliers ». Avant Origène, PHILON avait longuement commenté les vertus des ornements du Grand-Prêtre,

La vertu de son intercession et le pouvoir mystérieux de l'encens couvrent de confusion l'ange dévastateur ^c; et voici que la mort s'arrête et que la vie peut reprendre.

Jésus, Grand-Prêtre et Intercesseur 5, 2. Tu as compris le déroulement de l'histoire et tu as pu voir de tes yeux, pour ainsi dire, le

Grand-Prêtre debout entre les vivants et les morts; élève-toi maintenant vers les hauts sommets de ce passage et vois comment le véritable Grand-Prêtre Jésus-Christ, prenant la chair humaine que symbolise le brasero et y superposant le feu de l'autel, c'est-à-dire cette âme sublime avec laquelle il s'est incarné, et en ajoutant aussi l'encens, qui est son Esprit sans tache ¹, vois comment il s'est « tenu debout entre les vivants et les morts » et a stoppé la mort; comme dit l'Apôtre, « il a détruit celui qui détenait un pouvoir de mort, c'est-à-dire le diable ^d », « afin que celui qui croit en lui ne meure plus, mais vive à jamais ^e ».

5, 3. Voilà donc le mystère à venir qui épouvanta par avance le Dévastateur du peuple. Car il reconnaissait la figure contenue dans le brasero, le feu et l'encens, et il voyait d'avance quelle victime devait offrir à Dieu celui qui « s'était arrêté debout entre les morts et les vivants ^f ». L'image prophétique a sauvé ceux-là, mais à nous est venue la réalité même du salut. Car ce ne sont pas les ornements du Grand-Prêtre, tissus de pourpre, de laine et de bysso, qui ont couvert de confusion l'ange dévastateur, mais il a compris ce que devaient être plus tard les ornements du Grand-Prêtre ² et il a cédé devant ceux auxquels toute créature doit céder.

« vêtements sacerdotaux splendides et d'un tissu merveilleusement ouvragé... Mais il ne faut pas omettre d'en donner la signification... L'ensemble est une reproduction et une imitation de l'univers... » (*De uita Moysis*, II, 109-133, *Couv. de Phil.* 22, p. 241 s., trad. Arnaldez).

5, 4. Puto autem quod non solum primo aduentu
 276 Domini et Saluatoris nostri forma ista completa sit, sed
 eadem fortassis seruabitur et in secundo. Veniet enim ite-
 rum Filius Hominis et, cum uenerit, sine dubio inueniet
 quosdam quidem 'mortuos', quosdam autem 'uiuantes'.
 280 Quod possumus quidem et sic intellegere, quia nonnulli
 adhuc in hoc uitae statu quo nunc sumus inueniantur, cum
 multi iam praecesserint mortui. Potest autem et aliter accipi,
 ut 'mortuos' corpora intellegamus, 'uiuantes' autem ani-
 284 mas. Quidam tamen ex his qui ante nos interpretati sunt
 locum hunc, memini quod 'mortuos' dixerunt eos qui
 nimietate scelorum in peccatis suis mortui intelleguntur,
 'uiuantes' autem eos qui in operibus uitae permanserint.
 288 Verum tamen utrolibet modo 'stabit' etiam in futuro
 magnus hic Pontifex et Saluator noster *medius uiuorum et*
mortuorum. Sed et tunc forte *medius uiuorum et mortuo-*
rum stare dicendus est, cum *statuet oues quidem a dextris*
 292 *suis, hoedos autem a sinistris*, et dicet his qui 'a dextris' sunt :
Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum quod uobis
paratum est a constitutione mundi ^g, et cetera ; his autem qui
 'a sinistris' sunt dicet : *Ite in ignem aeternum, operarii ini-*
 296 *quitatis, quem praeparauit Pater meus diabolo et angelis*
eius ; quoniam non noui uos ^h. Et sunt utique 'mortui' hi qui
 'in ignem' mittuntur 'aeternum' ; sunt autem 'uiu' illi qui
 mittuntur ad regnum ⁱ.

g. cf. Matth. 16, 27 || h. cf. Matth. 25, 33. 34 || i. cf. Matth. 25, 41 et Lc 13, 27

1. Cette identité entre les phases du salut est l'un des principes qui expliquent l'exégèse origénienne. L'histoire des Hébreux préfigure le premier avènement que le second achèvera.

2. Sans doute PHILON. Cf. *Quis rerum diu.*, 201 : « J'admire ... le Logos sacré qui ... soutient l'élan de sa course pour se tenir entre les morts et les vivants ; aussitôt, dit Moïse, la plaie (θραύσις) cessa. Est-ce qu'ils ne vont

Au second avènement

5, 4. Or je pense que non seulement cette image a trouvé sa réalisation lors du premier avènement de notre Seigneur et Sauveur, mais qu'elle vaudra sans doute aussi lors du second ¹. Car le Fils de l'Homme viendra une seconde fois, et à sa venue, il trouvera certainement des morts et des vivants. Ce que l'on peut entendre d'une première manière, en pensant que quelques-uns se trouveront encore en la condition de vie où nous sommes pour le moment, alors que d'autres, nombreux, les auront précédés dans la mort. Mais on peut aussi l'entendre autrement : par 'morts', comprendre les corps, par 'vivants', les âmes. Je me souviens que quelques-uns de ceux qui ont interprété ce passage avant nous ² ont appelé 'morts' ceux que l'on peut considérer comme morts dans leurs péchés par excès de leurs crimes, et 'vivants' ceux qui ont persévéré dans les œuvres de vie. C'est néanmoins selon les deux sens que notre Grand-Prêtre et Sauveur, au jour futur, se tiendra 'entre les vivants et les morts'. Mais il faut dire aussi qu'il « se tiendra entre les vivants et les morts » quand il placera « les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche et dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé depuis la formation du monde », etc ^g, et « à ceux qui sont à sa gauche : Allez, artisans d'iniquité, au feu éternel que mon Père a préparé pour le diable et ses anges, parce que je ne vous connais pas ^h. » Les 'morts' sont ainsi ceux qui sont envoyés au feu éternel, les 'vivants' ceux qui sont envoyés dans le royaume ⁱ.

pas bientôt s'apaiser et se faire plus légers, les coups qui blessent, brisent et broient notre âme, lorsque l'Ami de Dieu distingue et sépare les pensées saintes, qui au sens vrai 'vivent', des pensées impies, qui en vérité sont 'mortes' ? » (*Euv. de Phil.* 15, p. 265, trad. M. Harl). Mais Philon est plus intellectualiste ; en revanche, Origène ajoute aussitôt l'évocation du Jugement dernier.

300 6, 1. *Et cessauit*, inquit, *uastatio* uel, ut in aliis exemplaribus legi diximus : *confractio*^a, quod et magis interpretationi conueniet ueritatis ; 'confractio' namque est quae uelut in 'uasis fictilibus' efficitur. Peccatores ergo 'uasa fictilia'

304 fiunt, sicut Hieremias propheta designat in *Lamentationibus* dicens : *Filii Sion, qui erant honorabiles et in auro elati, quomodo reputati sunt in uasa fictilia, opera manuum figuli* ?^b. Et : *In domo magna non sunt*, inquit Apostolus, *tantummodo uasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia, et alia quidem ad honorem, alia autem ad contumeliam*^c. Sunt ergo 'uasa fictilia ad contumeliam', quae et confringi possunt.

6, 2. Sed consideremus diligentius quid in consequentibus Apostolus de ipsis 'uasis fictilibus' dicat : *Si quis*, inquit, *emundauerit semetipsum ab iis erit uas ad honorem, sanctificatum et utile Domino, ad omne opus bonum paratum*^d. In quo ostendere uidetur quod et uas ipsum, quod fit et per quem fit, unus atque idem homo sit. Intellege ergo propositum quidem hominis esse quod operatur, reliquam autem partem hominis ipsum esse uas quod fit uel 'ad honorem' uel 'ad contumeliam'. Cum ergo sensus noster quae bona sunt eligit et ad bonam nos conuersionem trahit, facit nos uas utile. Cum autem neglexerit et deciderit propositum nostrum a bonis, efficimur 'uas ad contumeliam'. Si ergo intellectus noster luteus sit et de luto semper ac de terrenis cogitet, efficimur 'uas fictile' et 'opus manuum figuli'. Et forte propter hoc iste qui talis est increpatur ab Apostolo, quasi qui sensum habens luteum et terrenum de magnis et

6. a. Nomb. 17, 15 || b. Lam. 4, 2 || c. II Tim. 2, 20 || d. II Tim. 2, 21

1. Puisqu'il est à la fois le sujet et l'objet de l'acte de purification : « il s'est purifié lui-même », comme dit s. Paul à Timothée.

L'« écrasement » 6, 1. « Et le fléau cessa^a », dit l'Écriture, ou plutôt, selon une variante que nous avons citée : l'« écrasement cessa », sens qui concorde mieux avec la vérité. Car il s'agit d'un écrasement comme celui qu'on réalise avec des vases d'argile. Les pécheurs deviennent donc des vases d'argile, comme l'indique le prophète Jérémie dans les *Lamentations* : « Les fils de Sion qui étaient à l'honneur et estimés à l'égal de l'or, comment ont-ils été considérés comme des vases d'argile, œuvres des mains d'un potier^b ? » et l'Apôtre a dit : « Dans une grande demeure, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, il y en a aussi de bois et d'argile, les uns objet d'honneur, les autres de mépris^c. » Les vases d'argile sont donc objet de mépris et ils peuvent être « écrasés ».

Vases d'honneur et vases d'opprobre 6, 2. Mais examinons plus attentivement ce que l'Apôtre dit ensuite des vases d'argile : « Si quelqu'un s'est purifié lui-même de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, utile au maître, prêt à toute œuvre bonne^d ». Ce qui semble vouloir dire que le vase qui est fait et celui par qui il est fait sont une seule et même personne¹. Il faut donc comprendre que la volonté de l'homme, d'une part, est de fabriquer, et, d'autre part, que ce qui reste de l'homme c'est le vase lui-même fabriqué pour l'honneur ou pour le mépris. Quand notre réflexion choisit le bien et nous porte à une bonne conduite, elle fait de nous un vase utile. Mais quand notre volonté, par négligence, nous a écartés du bien, nous devenons des vases de mépris. Si donc nous avons l'esprit boueux et continuellement occupé de pensées boueuses et terrestres, nous devenons 'des vases d'argile', 'les œuvres des mains d'un potier'. C'est pourquoi l'Apôtre reproche à un homme de ce genre, paraissant enfoncé dans des pensées boueuses et terrestres, et pourtant s'occupant de questions

his quae capere non potest, quaerat et dicat : *Quid ergo*
 328 *adhuc conqueritur ? Voluntati enim eius quis resistit ?* ^e ; cui
 Apostolus quasi luteo respondit : *Tu quis es, o homo, qui*
contra respondeas Deo ? Numquid dicit figmentum ei qui se
fnxit : Quid me fecisti sic ? ^f.

332 6, 3. Dicitur praeterea siue corpus nostrum 'uas fictile'
 siue etiam legis littera in eo quo ait Apostolus : *Habentes*
autem thesaurum hunc in uasis fictilibus ^g ; utrumque enim
 in hoc sermone accipi potest : quod et in corpore nobis posi-
 336 tis thesaurum gratiae per sanctum Spiritum Dominus lar-
 giatur, et quod in sermonibus legis, qui uiles et in contemptu
 habentur pro eo quod nulla arte grammatica expoliti uidentur,
 340 *reconditus sit thesaurus sapientiae et scientiae Dei*, ita ut
merito dici possit quod in ipsis sint thesauri sapientiae et
scientiae Dei absconditi ^h.

6, 4. Haec nobis dicta sint de 'confractioe' quae 'ces-
 sasse' ⁱ memoratur ; nunc autem pauca etiam de sequenti his-
 344 toria disseramus, in qua uirgarum commemoratio introdu-
 citur.

7, 1. *Et locutus est Dominus ad Moysen dicens : Loquere*
filiis Israel, et accipe ab iis uirgam per domos familiarum
 348 *ipsorum ab omnibus principibus ipsorum, duodecim uirgas ;*
et uniuscuiusque eorum nomen scribe in uirga sua. Et nomen

e. Rom. 9, 19 || f. Rom. 9, 20 || g. II Cor. 4, 7 || h. cf. Col. 2, 3 || i. cf. Nomb. 17, 15

1. Cf. *Hom. in Ex.* VII, 1, SC 321, p. 209 : « Ce trésor (de l'Écriture), nous l'avons en des vases d'argile, pour que cette extraordinaire puissance soit celle de Dieu et ne vienne pas de nous ».

2. Il fallait choisir la traduction à donner au mot *uirga*, *πάβδος*. C'est en fonction de la suite du développement d'Origène qu'il est possible de s'arrêter à « bâton » : le mot doit évoquer la solidité, la force qui est entre les mains des chefs de famille et le châtement, mais aussi les possibilités de reverdissement ; le mot *bâton* est celui de la Bible œcuménique (TOB),

qui le dépassent et disant : « Qu'a-t-il encore à se plaindre ? Car qui résiste à sa volonté ^e ? », l'Apôtre lui répond donc, à lui, le boueux : « Qui es-tu, ô homme, pour répliquer à Dieu ? Est-ce que l'objet façonné va dire à celui qui l'a façonné : Pourquoi m'as-tu fait comme ça ^f ? »

6, 3. On trouve encore dans l'Écriture que notre corps est un vase d'argile et que l'est également la lettre de la Loi ¹, et cela dans cette parole de l'Apôtre : « ayant ce trésor dans des vases d'argile ^g », car les deux sens sont acceptables dans ce passage. D'une part, tant que nous sommes dans un corps, le Seigneur nous accorde un trésor de grâce par l'Esprit Saint ; d'autre part les paroles de la Loi, qui sont tenues pour viles et méprisables du fait qu'elles n'apparaissent pas châtiées selon l'art des grammairiens, « recèlent le trésor de la sagesse et de la science de Dieu », et l'on peut bien dire qu'elles contiennent « les trésors cachés de la sagesse et de la science de Dieu ^h ».

6, 4. Voilà ce que nous avons à dire de « l'écrasement », dont l'Écriture mentionne « qu'il a cessé ⁱ ». Disons aussi maintenant quelques mots de la suite de l'histoire, de l'épisode des bâtons.

IV. Le bâton qui reverdit

7, 1. « Et le Seigneur parla à Moïse, **Le bâton d'Aaron** en disant : Parle aux fils d'Israël et fais-toi donner par eux un bâton ² par maison familiale, un de chacun de leurs chefs, soit douze bâtons ; inscris le nom de chacun d'eux sur son bâton. Inscris le nom d'Aaron sur

d'Osty, de G. Dorival dans sa traduction de la Septante (*BA* 4, p. 359 s.) ; la BJ emploie « rameau » ; Crampon et la Pléiade, « verge » ; Chouraqui, « branche ».

Aaron scribe in uirga Leui; est enim uirga una, per tribum, per domos familiarum suarum dabunt tibi. Et pones eas in
 352 *Tabernaculo Testimonii contra arca, ex quibus agnoscar tibi inde. Et erit homo quemcumque elegero, uirga eius germinabit; et auferam a te murmurationem filiorum Israel, in quibuscumque ipsi murmurant de uobis^a.*

356 7, 2. Omnis princeps tribus et populi habet uirgam; non enim potest quis regere populum nisi habeat uirgam. Vnde et Paulus Apostolus, quia princeps erat populi, idcirco dicebat: *Quid uultis? In uirga ueniam ad uos, aut, in caritate*
 360 *spirituque mansuetudinis^b?* 'Omnes ergo principes tribuum' habeant necesse est uirgas suas, sed unus solus est, sicut Scriptura refert, Pontifex Aaron, cuius 'uirga germinauit'. Verum quoniam, ut saepe ostendimus, uerus Pontifex
 364 Christus est, ipse solus est cuius uirga crucis non solum germinauit, sed et floruit et omnes hos credentium populorum attulit fructus.

7, 3. Quis autem iste est fructus quem attulit? *Nuces^c*,
 368 inquit, qui fructus primo quidem indumento amarus est, sequenti munitur ac tegitur, tertio sumentem pascit ac nutrit. Talis ergo est in auditorio Christi doctrina legis et

7. a. Nomb. 17, 16-20 || b. I Cor. 4, 21 || c. cf. Nomb. 17, 23

1. Noix ? ou amandes ? En grec : κόρυον. En latin : *nux, nuces* au pl. : « tout fruit à écale et à amande ». On lira la note documentée de G. DORIVAL, dans *BA* 4, p. 362, qui fournit les raisons du choix de « noix » dans notre texte, bien que PHILON ait résolument opté (*De vit. Mos.* II, 186) pour l'amande : « l'amandier au printemps est le premier à fleurir »... Au reste l'interprétation spirituelle d'Origène s'accommode aussi bien d'un fruit que de l'autre.

2. Ici, la division en degrés est appliquée à l'intelligence de l'Écriture. On reconnaît la lettre, l'enseignement moral et la science, qui correspondent aux trois parties de l'homme : corps, âme et esprit, aux trois degrés de la vie spirituelle : foi, œuvres, science, et aux trois âges de l'histoire du

le bâton de Lévi, car il y a un seul bâton par tribu. Ils te le donneront par maison familiale. Tu les déposeras dans la Tente du Témoignage en face de l'Arche. Là, par leur moyen, je me ferai connaître à toi. Il y aura un homme que j'aurai choisi, son bâton germera. Je te délivrerai des murmures des fils d'Israël, quels que soient les motifs pour lesquels ils murmurent contre vous^a. »

7, 2. Tout chef de tribu et tout chef du peuple a un bâton. Personne ne peut gouverner le peuple s'il n'a un bâton. C'est pourquoi l'Apôtre Paul qui était chef du peuple disait : « Que voulez-vous ? que je vienne chez vous avec un bâton ou avec la charité, en esprit de douceur^b ? » Tout chef de tribu doit donc avoir son bâton ; mais il n'y en a qu'un seul, le Grand-Prêtre Aaron, nous dit l'Écriture, dont le bâton ait germé^c. Mais, puisque le Christ, comme nous l'avons souvent montré, est le véritable Grand-Prêtre, il est le seul dont le bâton, qui est la Croix, ait non seulement germé, mais fleuri et produit tous ces fruits que sont les peuples croyants.

7, 3. Mais quel fruit a-t-il porté ?
Les noix : les trois sens de l'Écriture — « Des noix^c »¹, dit l'Écriture. C'est un fruit dont la première enveloppe est amère ; il est protégé, défendu par la seconde ; il est mangeable et nourrissant sous la troisième. Telle apparaît à l'école du Christ la doctrine de la Loi et des Prophètes². Le pre-

salut : Ancien Testament, Nouveau Testament, gloire future. Sur ces degrés, sur les correspondances qu'on peut établir entre eux, sur l'usage qu'en fait Origène, H. DE LUBAC a longuement écrit dès 1950 dans *Histoire et Esprit, L'intelligence de l'Écriture d'après Origène*, voir spécialement chap. IV, p. 139-194. La bibliographie sur ce sujet est abondante ; nous indiquerons seulement ici : H. CROUZEL, *Origène*, Paris Lethielleux 1985, chap. 4, « L'interprétation de l'Écriture », p. 91-120 ; ORIGÈNE, *Hom. in Éz.*, SC 352 (1989), trad. M. BORRET, v. la note complémentaire 13, p. 469-476, « Lettre, histoire, allégorie ».

372 prophetarum : prima litterae facies satis amara est, quae circum-
 376 cisionem carnis praecipit, quae de sacrificiis mandat et
 cetera quae per 'occidentem litteram' ^d designantur. Haec
 omnia tamquam amarum nucis corticem proice. Secundo in
 380 loco ad munimenta testae peruenies, in quo uel moralis doc-
 trina uel ratio continentiae designatur. Quae necessaria qui-
 dem sunt ad custodiam eorum quae seruantur intrin-
 secus, frangenda tamen quandoque et sine dubio dissol-
 uenda sunt. Vt si uerbi causa dicamus, abstinentia ciborum
 384 et castigatio corporis, donec sumus in corpore isto corrup-
 tibili et passibili, sine dubio necessaria est; cum autem
 confractum fuerit ac resolutum et resurrectionis tempore
 incorruptibile ex corruptibili redditum atque ex animali spi-
 388 ritale, non iam labore afflictionis nec abstinentiae castiga-
 tione, sed qualitate sui, nulla iam corpori corruptela domi-
 nabitur. Sic ergo et nunc necessaria abstinentiae ratio
 uidetur et postmodum non quaerenda. Tertio autem loco
 392 reconditum in his inuenies et secretum mysteriorum
 'sapientiae et scientiae Dei' ^e sensum, quo nutriantur et pas-
 cantur animae sanctorum non solum in praesenti uita sed
 etiam in futura. Iste enim est pontificalis fructus, de quo
 promittitur his *qui esuriunt et sitiunt iustitiam, quia satura-*
buntur ^f.

396 7, 4. Hoc igitur modo in omnibus Scripturis triplicis
 huius sacramenti ratio percurrit. Sic et *sapientia* monet ut
 describamus ea nobis in corde tripliciter, ad respondendum,
 inquit, *uerbum ueritatis his qui proposuerint nobis* ^g. Sic tres
 puteos fodit Isaac patriarcha, quorum solus ille tertius ab eo

d. II Cor. 3, 6 || e. cf. Col. 2, 3 || f. cf. Matth. 5, 6 || g. Prov. 22, 20.21

1. Comparer avec ce texte de l'*Hom. in Ex.* VII, 1 : « Quoi d'aussi amer pour un enfant que de recevoir au huitième jour la blessure de la circoncision... Si l'on veut boire à la lettre de la Loi sans "l'arbre de la vie", à savoir

mier aspect, celui de la lettre, est assez amer : il prescrit la circoncision de la chair, règle les sacrifices et tout ce qui est désigné par « la lettre qui tue ^d » ¹. Rejette tout cela comme l'écorce amère de la noix. En second lieu, tu arriveras aux défenses de la coque, qui désignent l'enseignement moral ou les règles de la maîtrise de soi. Ces défenses sont nécessaires pour protéger ce qui est conservé à l'intérieur ; cependant, un jour, elles devront être brisées et, sans aucun doute, disparaître. Par exemple, l'abstinence d'aliments et la mortification corporelle sont bien nécessaires tant que nous vivons dans ce corps sujet à la corruption et aux passions ; mais quand il aura été brisé et qu'il se sera dissous, quand il aura passé, à la résurrection, de l'état corruptible à l'incorruptibilité et de l'état animal à l'état spirituel, et cela sans qu'il ait été besoin de la peine de l'affliction ni du châtement de l'abstinence, mais en vertu même d'une propriété de sa nature, alors il ne sera plus soumis à aucune corruption. Et c'est pourquoi la méthode de l'abstinence, qui paraît maintenant nécessaire, sera inutile plus tard. — En troisième lieu, à l'intérieur de ces enveloppes, tu trouveras, enfermé et caché, le sens des mystères « de la sagesse et de la science de Dieu ^e », qui nourrissent et rassasient les âmes des saints non seulement dans la vie présente mais aussi dans la vie future. Tel est le fruit pontifical, « dont se rassasieront », suivant la promesse, « ceux qui ont faim et soif de la justice ^f ».

7, 4. Mais dans toute l'Écriture, ce triple mode du mystère se déroule de la même façon. Ainsi la Sagesse nous conseille-t-elle de graver « trois fois dans notre cœur, la parole de vérité qui répondra, dit-elle, à ceux qui nous auront interrogés ^g ». Ainsi le patriarche Isaac creusa-t-il trois puits, dont au troisième seul il donne le nom de « lar-

le mystère de la croix, sans la foi au Christ, sans l'intelligence spirituelle, on mourra de l'excès d'amertume... La lettre tue. » SC 321, p. 107 et 109.

'latitudo' uel 'amplitudo' nominatur^h. Quia autem sacramentum sacerdotale est uirga nucis, idcirco arbitror etiam Hieremiam, qui erat unus *ex sacerdotibus ex Anathoth, uidisse uirgam nuceam* et prophétasse de ea illa quae scripta sunt uel de *uirga nucea* uel de *lebetes siue olla succensa*, quasi si ostenderet per haec in *uirga nucea* esse uitam et in *lebetes succenso* esse mortemⁱ; *uita* enim et *mors* ponitur *ante faciem nostram*ⁱ, et est uita quidem Christus in sacramento 'nucis', mors autem diabolus in figura 'lebetis succensi'. Si ergo peccaueris, portionem tuam pones cum 'lebetes succenso'; si autem iuste egeris, efficietur portio tua in 'uirga nucea' cum Magno Pontifice. Sed et in *Canticis canticorum* sponsa *descendere* dicitur in *hortum nucis*^k, ubi etiam pariter cum nucibus sacerdotalium quodammodo pomorum copiam^l perscribitur inuenisse.

7, 5. Verum tamen de uirgis, ut dicere coeperamus, unum promisit Deus futurum in uirga et plura dedit. Sed attendite diligentius, si forte possumus liberalitatem Dei largiorem etiam ipsis promissionibus edocere; si forte et ex his illam ineffabilem bonitatem Dei, quae in Scripturae littera semper legitur, rimari atque inuestigare poterimus cum eum largiorem in praestando quam in promittendo uideamus.

8, 1. Igitur sermo Scripturae, de quo nunc loquimur, ita se habet: *Et erit, inquit, homo quemcumque elegero, uirga*

h. cf. Gen. 26, 15.18.22 || i. cf. Jer. 1, 1.11.13 || j. cf. Deut. 30, 15 || k. cf. Cant. 6, 11 a || l. cf. Cant. 6, 11 bc

1. Origène a déjà parlé de ce troisième puits, — dans *Hom. in Gen. XIII*, 3 (SC 7 bis, p. 319).

2. Ces « fruits sacerdotaux » sont expliqués par PHILON, *De vit. Mos.* II, 186 (*Œuv. de Phil.* 22, p. 274-275): « l'amandier (cf. *supra*, p. 252, n.1), est le premier arbre à fleurir, promettant une heureuse récolte de fruits, et le dernier à perdre ses feuilles, prolongeant chaque année au maximum l'heureuse vieillesse de son feuillage. Moïse se servit de l'un et de l'autre

geur » ou « grandeur^h »¹. D'autre part, à mon avis, c'est parce que la branche de noyer renferme un mystère relatif aux prêtres, que Jérémie, qui faisait partie des prêtres d'Anathoth, vit une branche de noyer et qu'il prophétisa à ce sujet aussi bien ce qu'on lit à propos de « la branche de noyer » que de « la marmite — ou chaudron brûlantⁱ » —, comme s'il montrait par là que la vie est dans la branche de noyer et la mort dans le chaudron brûlant. Or « la vie et la mort sont placées devant nousⁱ »; la vie, c'est le Christ sous le mystère de la noix, et la mort, c'est le diable sous la figure du chaudron brûlant. Que tu commettes le péché, et te voilà en part avec le chaudron brûlant ! Mais que tu agisses selon la justice, et te voilà en part avec le Grand-Prêtre et la branche de noyer ! Dans le *Cantique des cantiques*, on dit que l'Épouse descendit au jardin de la noix^k où elle découvrit, selon des détails du texte, en même temps que des noix, une grande abondance de fruits^l, pour ainsi dire sacerdotaux².

Générosité de Dieu dans l'exécution de ses promesses

7, 5. Cependant, quand nous avons commencé à parler des bâtons, la promesse de Dieu était qu'il n'y aurait qu'une chose à se produire, or il y en eut plusieurs. Demandez-vous alors plus attentivement si nous ne pourrions pas en tirer cette leçon que la générosité de Dieu est plus grande que ses promesses; en voyant cette ineffable bonté de Dieu plus généreuse à donner qu'à promettre, nous arriverons à la découvrir et à la pénétrer alors qu'elle est toujours cachée sous la lettre de l'Écriture.

8, 1. Donc le passage de l'Écriture dont nous nous occupons maintenant, porte ceci : « Il y aura un homme que j'au-

fait comme symbole de la tribu sacerdotale, donnant à entendre qu'elle sera la première et la dernière de la race humaine tout entière à donner des fleurs, au temps où il plaira à Dieu de faire ressembler notre vie au printemps, en ôtant d'elle la convoitise, notre ennemie et la source de notre misère. »

eius germinabit^a. Hoc est solum quod promisit Deus, ut
 424 *uirga eius quem elegerit germinet*. Vbi uero ad rem uenitur
 ut quod promissum est ostendatur impletum, non unum
 illud quod promissum fuerat effectum dicitur, sed uide
 428 *in domo Leui*^b; est hoc unum illud sine dubio quod fuerat
 repromissum, sed adduntur et alia et dicitur: *Et produxit*
frondes et protulit flores et germinauit nuces^c. Cum ergo de
 432 *solo germine fuisset promissum, uide quanta largitur Deus,*
ut non solum germen 'produxerit' sed et 'frondes', et non
solum frondes, sed et 'flores', et non solum flores, sed et
'fructus'. Quid igitur est quod ex his colligere et contem-
 436 *plari debeamus? Primo omnium resurrectionis ex mortuis*
sacramentum; 'uirga' enim arida 'germinat', cum corpus
extinctum coeperit reuiuiscere. Quae sunt autem quattuor
ista quae resurgenti corpori praestabuntur? Ut seminatum
 440 *in corruptione resurgat in incorruptione et seminatum in*
infirmirate surgat in uirtute et seminatum in ignominia sur-
gat in gloria et seminatum corpus animale surgat corpus spi-
ritale^d. Ista sunt quattuor quae uirga aridi corporis nostri in
 resurrectione germinabit.

444 8, 2. Sed et illud secundo in loco dicemus quia, sicut in
 his promissionem suam Deus in quadruplum dedit et multa
 plura et pretiosiora largitus est quam promisit, multo magis
 448 in omnibus Scripturae locis, ubi aliqua Dei promissio conti-
 neatur, si qui tamen ad eam peruenire mereatur, in futuro
 multipliciter praeparabitur et sic uere complebitur illud
 quod Apostolus dicit quia: *Oculus non uidit nec auris*
 452 *audiuit nec in cor hominis adscendit quae praeparauit Deus*
his qui diligunt eum^e. Vide ergo quanta sint et qualia quae

8. a. cf. Nomb. 17, 20 || b. Nomb. 17, 23 a || c. Nomb. 17, 23 b || d.
 I Cor. 15, 42-44 || e. I Cor. 2, 9

rai choisi, son bâton germera^a. » Dieu ne promet qu'une chose : le bâton de celui qu'il aura choisi germera. Mais quand on arrive aux effets, au moment de montrer la promesse accomplie, ce n'est pas le seul effet promis que l'Écriture rapporte, mais une quantité d'autres : vois plutôt ! Elle dit en effet : « Et voici que se mit à germer le bâton d'Aaron de la maison de Lévi^b » ; c'est là simplement l'effet qui avait été promis. Mais elle en ajoute d'autres et elle dit : « Et il produisit des feuilles, fit éclore des fleurs et produisit des noix^c ». La promesse ne portait que sur la germination, vois la générosité de Dieu : en plus des bourgeons, il fait pousser des feuilles ; en plus des feuilles, il fait éclore des fleurs ; en plus des fleurs, il fait venir des fruits. Que faut-il retenir et contempler en tout cela ? En premier lieu, le mystère de la résurrection des morts. Car un bâton desséché qui se met à germer c'est comme lorsque le corps mort se reprend à vivre. Or quelles sont les quatre propriétés du corps ressuscité ? « Né dans la corruption, il ressuscite incorruptible ; né dans la faiblesse, il ressuscite dans la force ; né dans l'ignominie, il ressuscite dans la gloire ; né corps animal, il ressuscite corps spirituel^d ». Telles sont les quatre propriétés qui germeront à la résurrection sur le bâton de notre corps desséché.

8, 2. Mais nous dirons en second lieu : de même que Dieu a donné ici le quadruple de sa promesse et accordé beaucoup plus qu'il n'a promis et des biens beaucoup plus précieux ; de même et encore plus, dans tous les passages de l'Écriture qui contiennent une promesse de Dieu, pourvu qu'on mérite d'en obtenir l'accomplissement, cette promesse sera préparée en fonction d'un avenir qui la multipliera, de telle sorte que s'accomplira vraiment ce que dit l'Apôtre : « Ce que l'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, et que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment^e. » Admire donc ce que sont en grandeur et en qualité ces biens que non seulement il n'a

non solum uidere et audire nemini licuit, sed 'ne in cor quidem', id est ad cogitationem humanam, potuit 'adscendere'. Siue ergo terram siue caelum dixeris, siue solem hunc et fulgorem uisibilis luminis, omnia haec oculus uidit et auris audiuit et non possunt esse ex illis quae *oculus non uidit nec auris audiuit nec in cor hominis adscendit*. Transgredere ergo haec omnia et transcede omne quidquid uides, quidquid audis, quidquid etiam cogitare potes, et illud scito esse repositum his 'qui diligunt Deum', quod nec ad cogitationem cordis tui quiuit 'adscendere'. Vnde ego arbitror nihil in huiusmodi repromissionibus de rebus corporalibus cogitandum. Ratio enim materiae corporalis non usquequaque sensum humanae cogitationis effugeret, sed illa sunt quae ad nullius sensum, nullius cor possunt 'adscendere,' quae in sola Dei sapientia continentur.

8, 3. At enim hac ratione qua promissionum bona maiore modo quam promissa sunt dantur, similiter et poenae quae peccatoribus comminantur, multiplicatis cruciati-
 472 bus inferendae sunt, sicut et in superioribus, ubi annus pro die ad uindictam^f ponitur, exposuimus; nisi si quis tertium aliquid posse fieri cogitet, colligens aliqua solacia ex his quae in comminatione ea quae ad Dauid facta est continentur; ubi 'triduo' pronuntiata est mortis futura uastatio et intra sex
 476 horas abbreviatum uidetur tempus esse supplicii^g. Sed haec ibi proficere possunt ubi paenitentiae tempus et satisfactionis conceditur locus. Scribitur tamen Deus malis quidem *reddens in tertiam et quartam progeniem*^h, bonis autem
 480 *faciens misericordiam non solum in tertiam et quartam progeniem, sed, ut Scriptura dicit, in mille generationes*ⁱ.

f. cf. Nomb. 14, 34 || g. cf. II Sam. 24, 13 || h. cf. Ex. 20, 5-6 || i. cf. Deut. 7, 9

1. Ce passage est un de ceux qui montrent le plus vivement quelle conscience avait Origène de l'incompréhensibilité de Dieu et de son essence mystérieuse.

été permis à personne de voir ou d'entendre, mais qui ne sont même pas montés au cœur de l'homme, c'est-à-dire à sa pensée. Qu'il s'agisse de la terre, du ciel, du soleil de ce monde et de l'éclat de la lumière visible, l'œil a vu tout cela, l'oreille en a entendu parler et ce ne peut pas être cela que l'œil n'a pas vu, ni l'oreille entendu et qui n'est pas monté au cœur de l'homme. Dépasse tout cela, transcede tout ce que tu vois, tout ce que tu entends, tout ce que tu peux même concevoir, et sache que la récompense de ceux qui aiment Dieu, c'est ce qui ne peut même pas monter à la pensée de ton cœur. Aussi, je crois qu'il ne faut rien imaginer de corporel dans ces promesses. Ce n'est pas que la matière corporelle échapperait complètement de par sa nature à la saisie de la pensée humaine, mais c'est que ce sont des biens auxquels ne peuvent 'monter' ni la pensée, ni le cœur de personne et que, seule, détient la Sagesse de Dieu¹.

8, 3. Mais semblablement aux promesses dont les réalisations sont plus abondantes qu'il n'avait été promis, les châtements dont sont menacés les pécheurs seront appliqués avec un accroissement de supplices, comme nous l'avons expliqué précédemment à propos du châtement d'un an pour un jour de péché^{f 2}. A moins que l'on ne pense à une troisième éventualité, qui fournirait des motifs d'adoucissement tirés du contenu de la menace faite à David, par laquelle un fléau mortel lui fut annoncé pour trois jours et le temps du supplice ramené, semble-t-il, à six heures^g. Mais on ne peut tirer parti de cet exemple que là où sont accordés le temps de la pénitence et l'occasion de réparer. Cependant il est écrit que si Dieu fait retomber sa sévérité sur les méchants « jusqu'à la troisième et quatrième génération^h », il fait miséricorde aux bons, non seulement à la troisième et à la quatrième génération, mais, comme dit l'Écriture, « jusqu'à mille générationsⁱ ».

2. Cf. *supra*, Hom. VIII, 1, 5 : « Durée des châtements ».

9, 1. Sed redeamus ad ea quae de uirgis dicere coeperamus. Possumus adhuc etiam sic intellegere eorum quae in uirga germinauerant differentias. Omnis qui in Christo credit, primo moritur et post hoc renascitur ; et est etiam haec figura quod uirga arida postmodum germinat. Est ergo primum germen prima hominis in Christo confessio. Secundo frondescit, ubi renatus donum gratiae ex Spiritus Dei sanctificatione susceperit. Inde affert flores, ubi proficere coeperit et morum suauitate decorari ac fragrantiam misericordiae et benignitatis effundere. Ad ultimum quoque affert etiam fructus iustitiae, quibus non solum ipse uiuat, sed et aliis praebeat uitam. Cum enim ad perfectum uenerit et protulerit ex se uerbum fidei, uerbum scientiae Dei, et alios lucriferit, hoc est attulisse fructus quibus aliis nutriantur.

9, 2. Sic ergo singuli quique credentium de uirga Aaron, qui Christus est, germinantur : quorum quattuor istae differentiae in aliis Scripturae locis uelut aetates quattuor designantur, quas Iohannes Apostolus in *Epistola* sua distinctione mystica comprehendit ; ait enim : *Scripti uobis, pueri*, et : *scripti uobis, adulescentes*, et : *scripti uobis, iuuenes*, et : *scripti uobis, patres*^a. In quibus utique non corporales aetates, sed animae profectuum differentias ponit, ut etiam in hoc sacerdotalis uirgae germine obseruauimus designari. Habentur ergo haec omnia non tam in uirga Aaron quam in ea uirga quae exiit de radice Iesse et flos de radice eius adscendit, supra quem requiescit Spiritus Dei^b. In quo nec hoc ipsum uidetur otiosum quod 'exire' dicitur uirga et flos

9. a. I Jn 2, 12-14 || b. Is. 11, 1-2

1. Dans ce qu'on vient de lire, se trouve l'un des exposés les plus clairs des degrés de la vie spirituelle. On observera que la science n'y est considérée que dans ses fruits apostoliques.

Degrés de croissance des fidèles

9, 1. Mais revenons à ce que nous avons commencé de dire sur les bâtons. Nous pouvons aussi maintenant interpréter la diversité des pousses qui ont germé sur le bâton, de la façon suivante : tout homme qui croit au Christ meurt, puis renaît : le bâton desséché qui reverdit en est la figure. La première pousse est donc la première confession de foi de l'homme au Christ. Ensuite, il se couvre de feuilles quand, rené, il a reçu le don de la grâce par la sanctification de l'Esprit de Dieu. Puis il produit des fleurs quand il commence à faire des progrès, à s'orner de la suavité des bonnes mœurs et à répandre le parfum de la miséricorde et de la bonté. En dernier lieu, il produit encore des fruits de justice, par lesquels non seulement il vit lui-même, mais encore donne la vie à d'autres. Lorsque, en effet, il est arrivé à la perfection, lorsqu'il tire de lui-même la parole de la foi, la parole de la science de Dieu et qu'il en fait profiter les autres, cela revient à porter du fruit pour en nourrir les autres.

9, 2. Ainsi donc, sur le bâton d'Aaron, qui est le Christ, s'opère la germination de tous les croyants¹. Ces quatre degrés différents sont symbolisés dans d'autres passages de l'Écriture par les quatre âges que l'Apôtre Jean distingue mystérieusement dans son Épître. Il dit en effet : « Je vous ai écrit, enfants..., je vous ai écrit, adolescents..., je vous ai écrit, jeunes gens..., je vous ai écrit, pères...^a. » Ce ne sont pas là, en réalité, des âges physiques qu'il détermine, mais la diversité des progrès de l'âme tels que nous avons observé qu'ils étaient symbolisés dans la germination du bâton sacerdotal. Or tout cela ne se produit pas tant sur le bâton d'Aaron que sur « le bâton qui sort de la racine de Jessé et sur la racine duquel monte une fleur où repose l'Esprit de Dieu^b ». Et là, il ne paraît pas indifférent de dire du bâton qu'il 'sort' et de la fleur qu'elle 'monte'. De fait, quoique le

512 'adscendere'. Quamuis enim unum sit Christus per sub-
stantiam, singulis tamen diuersus efficitur, prout indiget is
in quo operatur. Qui ergo segnior est et neglegentior pro
disciplina fit ei Christus 'uirga' et in uirga non 'adscendere'
516 dicitur sed 'exire'. Exeundum namque est ei qui iners et
segnis est de eo statu in quo non recte consistit, et tran-
seundum ad alium statum tamquam uirga compulso, id est
seueritate doctrinae rigidioris admonito ; qui uero iustus est,
quia *iustus sicut palma floret* ^c, in hoc 'adscendere' dicitur
Christus. Sic ergo qui uerberibus indiget, 'exit' ad eum
520 'uirga' ; qui autem proficit ad iustitiam, 'adscendit' ei 'in flo-
rem'. Adscendit autem usque quo afferat *fructus Spiritus qui
sunt caritas, gaudium, pax, patientia* ^d et reliquae uirtutes in
Christo Iesu Domino nostro, *cui est gloria et imperium in
saecula saeculorum. Amen* ^e.

c. Ps. 92, 13 || d. cf. Gal. 5, 22 || e. cf. I Pierre 4, 11

1. *Quamuis unum sit Christus per substantiam*, « quoique le Christ ait une unité substantielle » ; nous traduisons ainsi en pensant embrasser dans cette expression ce qu'y mettait Origène avant les grands conciles de Nicée et de Chalcédoine. A la vérité, le *per substantiam* de Rufin peut recouvrir aussi bien καθ' ὑπόστασιν (selon la substance) que κατ' οὐσίαν (selon la personne) ; Origène ne fait pas cette distinction, qui sera si importante au Concile de Chalcédoine. Il est possible d'ailleurs que l'insistance sur l'unité du Christ vienne bien de lui. L'image de la croissance du Christ dans l'âme et de ses phases, fréquente chez Origène, ne met pas en péril l'unité du Christ, contrairement à ce qu'on devait injustement lui reprocher.

Christ ait une unité substantielle ¹, il se différencie cependant pour chacun selon le besoin de celui en lequel il opère. Dès lors, pour donner une leçon à celui qui est plutôt paresseux et négligent, le Christ devient comme un 'bâton', et d'un bâton l'on ne dit pas qu'il 'monte', mais qu'il 'sort'. Il faut en effet que sorte de l'inactivité et de la paresse celui qui se trouve dans cet état, où il aurait tort de s'arrêter, et il lui faut passer à un autre état comme s'il y était forcé par un 'bâton', c'est-à-dire en recevant l'instruction sévère d'une doctrine plus stricte. Quant au juste, « au juste qui fleurira comme un palmier ^c », pour lui, on dit que le Christ 'monte'. Ainsi donc, pour celui qui a besoin de coups, le Christ, comme un 'bâton', 'sort' vers lui ; mais pour celui qui progresse vers la justice, il 'monte' en lui et il fleurit ². Il 'monte' jusqu'à ce que le juste « produise les fruits de l'Esprit qui sont la charité, la joie, la paix, la patience ^d » et les autres vertus, dans le Christ Jésus notre Seigneur, « à qui sont la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen ^e ».

2. Un texte d'Origène, tiré des *Sel. in Ez.*, 7,10, cité en note par Baehrens, rappelle cette interprétation de notre homélie : on y lit que le bâton est la parole du salut propre à redresser des auditeurs qui flanchent, et que la fleur symbolise le résultat de ce redressement.

HOMÉLIE X

HOMÉLIE X

(*Nombr.* 18, 1-7)

NOTICE

Les péchés des saints

Pour effacer les péchés, il faut un prêtre : « Toi et tes fils, est-il dit à Aaron, vous prendrez les péchés des saints. » Ce qui suppose que les saints ne sont pas exempts de péché. Dès ce début, le saint n'est pas défini, mais, d'après le contexte, qui nous met tout de suite dans l'interprétation spirituelle, c'est celui qui est « sanctifié », qui appartient au Christ par le baptême. Plus loin, il sera dit que le saint est aussi celui qui s'est consacré au service du Seigneur. Quoi qu'il en soit, le vocabulaire de l'Écriture, qui associe le péché avec le saint, demande une justification. Origène n'a pas de mal à la fournir, car saint Paul parle très souvent du péché des saints, péchés moraux et péchés contre la foi.

Pour faire comprendre cette coexistence du péché et de la sainteté, Origène a recours à la comparaison de celui qui s'engage dans l'étude d'une discipline, de la médecine par exemple. Il fait maintes erreurs avant de parvenir à la perfection de son art, il n'en reste pas moins un médecin. Ainsi en est-il de celui qui s'est engagé dans les études de la sainteté. L'exercice, l'étude et le zèle ne l'arracheront que petit à petit au péché ; d'autre part, il sait, lui, que la pénitence est un remède au péché.

Un des aspects de la fonction sacerdotale est de supplier pour les péchés du peuple. Les martyrs aussi supplient de la même façon. Et Origène craint que, depuis qu'il n'y a plus de martyrs, nos péchés « ne nous restent en travers », en quelque sorte, et que le pardon ne vienne pas. « Nous ne méritons plus de mourir pour le nom du Fils de Dieu. » Et il tient ce raisonnement : le diable qui est à l'affût de tout ce qui peut nous nuire, évite de soulever contre

nous des persécutions, pour que notre récompense ne soit pas « grande dans les cieus ».

La suite de la lecture amène Origène à définir les obligations du sacerdoce : ne pas briguer cet honneur sans être prêt à en remplir les charges, connaître la Loi, le service de l'autel, accomplir les œuvres du ministère, scruter avec attention les mystères divins. S'adonner à la prière, une prière intérieure, sans spectacle, sans hypocrisie, qui atteigne les parties les plus secrètes du cœur et maintienne sans souillure la doctrine de la Trinité. D'autre part, reconnaître et cultiver, si l'on peut dire, la Loi écrite par le doigt de Dieu sur les tables de chair de notre cœur, loi naturelle donnée au genre humain, susceptible d'approfondissement et de fruits de vie dans le Christ Jésus.

HOMILIA X

De eo quod scriptum est : *Et dixit Dominus ad Aaron : Tu et filii tui et domus patris tui tecum, sumetis peccata sanctorum* ^a.

1, 1. Qui meliores sunt inferiorum semper culpas et peccata suscipiunt. Sic enim et Apostolus dicit : *Vos qui firmiores estis imbecillitates infirmorum sustinete* ^a. Israëlita si peccet, id est laicus, ipse suum non potest auferre peccatum, sed requirit Levitam, indiget sacerdote, immo potius et adhuc horum aliquid eminentius quaerit : Pontifice opus est ut peccatorum remissionem possit accipere. Sacerdos autem si delinquat aut Pontifex, ipse suum potest purgare peccatum, si tamen non peccet in Deum ; de huiusmodi enim peccatis non facile remissionem aliquam videmus in legis litteris designari ^b.

Tit. a. Nomb. 18, 1

1. a. Rom 15, 1 || b. cf. I Sam. 2, 25

1. En dehors du laïc (l'Israélite), on a ici les trois ordres du clergé : le lévite, le prêtre, le grand-prêtre, autrement dit le diacre, le prêtre, l'évêque. Dans *Hom. in Ps. 37*, 1,1, ORIGÈNE a dit clairement : « Tous les évêques (*episcopi*), tous les prêtres (*sacerdotes*) ou les diacres (*diaconi*) nous éduquent et, à cette fin, ils emploient la réprimande ». Sur la « *correctio episcopi* » et le rôle des membres du clergé comme « médecins » du péché, v. K. RAHNER, « Doctrine d'Origène sur la Pénitence », *RSR* XXVII, 1950, notamment p. 267-270. Mais il faut, comme toujours, derrière la hiérarchie visible, supposer la hiérarchie spirituelle qu'elle est censée manifester, et même la hiérarchie céleste (anges, Logos) qui en est le modèle. Cf. *Hom. in Ps. 37*, 1,1, où le rôle des anges est joint à celui de l'évêque.

HOMÉLIE X

Les péchés des saints

Sur le passage : « *Et le Seigneur dit à Aaron : Toi, tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous prendrez les péchés des saints* ^a ».

Rémission
des péchés

1, 1. Les meilleurs prennent toujours sur eux les fautes et les péchés de ceux qui leur sont inférieurs. En ce sens l'Apôtre dit : « Vous qui êtes forts, portez les infirmités des faibles ^a. » Si un Israélite, c'est-à-dire un laïc, commet un péché, il ne peut l'effacer lui-même, mais il cherche un Lévitte ; il a besoin d'un prêtre, que dis-je ? il cherche mieux et encore plus haut que cela : il a besoin du Grand-Prêtre pour obtenir la rémission de ses péchés ¹. Mais si c'est un prêtre ou le Grand-Prêtre qui commet un péché, il peut lui-même s'en purifier, si toutefois il ne pèche pas contre Dieu, car des péchés de ce genre, nous ne voyons pas, dans les indications de la lettre de la Loi, qu'il y ait un moyen de se les faire remettre facilement ^{b 2}.

2. Le « péché contre Dieu » est un péché grave, qui suppose l'excommunication et la pénitence publique. « L'objection particulière que voit Origène à l'expiation des péchés mortels, et cela pour les évêques, tient à ce que, dans leur cas, la pénitence publique comportait une déposition durable de leur charge (*C. Cels. 3, 51*) ou peut-être à ce que, dès cette époque, un clerc n'était pas admis à cette pénitence », K. RAHNER, *loc. cit.*, p. 276, n. 6. Pour les autres péchés, « le laïc ne peut se passer des degrés inférieurs de la hiérarchie tandis que ceux-ci... n'ont pas besoin du secours des degrés inférieurs, puisque c'est eux-mêmes, par exemple, qui offrent le sacrifice », *ibid.* p. 277.

12 1, 2. Haec autem diximus pro his quae recitata sunt
nobis : *Et dixit, inquit, Dominus ad Aaron dicens : Tu et filii*
tui et domus patris tui tecum, sumetis peccata sanctorum ^c.
Potest quidem ita exponi locus hic, ut per ea quae offert
16 Pontifex pro peccato uniuscuiusque et purificat eum pro
quo obtulerit, scriptum sit : *Tu et filii tui tecum sumetis pec-*
cata sanctorum ^c. Mihi tamen non uidetur otiosum quod
sanctorum peccata commemorat ; in multis etenim locis
20 Scripturae sermo iste repetitur. Vnde requirendum est quo-
modo et sancti dicantur aliqui et de peccatis eorum scriba-
tur.

1, 3. Non enim, ut putant quidam, statim ut quis sanc-
24 tus esse coeperit, peccare iam non potest et continuo sine
peccato putandus est. Si enim sanctus non peccaret, non
utique scriptum esset : *Sumetis peccata sanctorum*. Si sanc-
tus sine peccato esset, non diceret Dominus per Ezechiel
28 prophetam ad angelos quos mittebat peccatores punire : *Et*
a sanctis meis incipietis ^d. Si enim sancti sine peccato sunt,
quomodo primi ipsi succumbunt in suppliciis peccatorum ?
Si sancti sine peccato essent, numquam diceret Scriptura

c. Nomb. 18, 1 || c'. Nomb. 18, 1 || d. Éz. 9, 6

1. Dans son *Com. in Ep. ad Rom.* 5,10 (PG 14, 1053 A), ORIGÈNE s'ex-
prime ainsi : « Il peut se faire, en quelque état que se trouve une âme ou
en quelque degré de perfection qu'elle ait atteint dans les vertus, qu'une
chute — la vertu est changeante *mutabilis*—, puisse survenir qui incline
l'âme des vertus aux vices comme elle l'a fait des vices à la vertu. » Ailleurs
(*Hom. in Lev.* XI,1, SC 287, p. 145), il définit ainsi la sainteté : « Se consacrer
soi-même à Dieu, ne s'engager dans aucune affaire séculière..., se sépa-
rer et s'écarter du reste des hommes qui vivent selon la chair..., c'est mériter
le nom de saint. » Dans l'*Hom.* XXIV, 3 sur les Nombres, il dira
simplement : « On appelle saints ceux qui ont été voués à Dieu », (SC 29,
p. 467). Ces textes sont importants pour l'histoire de la notion de sainteté.
Aux origines, saint et chrétien sont à peu près synonymes. La sainteté est
acquise dès le baptême. On discerne déjà ici la tendance à la considérer
comme un modèle, et à faire du saint le héros chrétien, sans reproche et

1, 2. Mais ce que nous avons dit concerne le passage qui
nous a été lu : « Et le Seigneur dit s'adressant à Aaron : Toi
et tes fils et la maison de ton père avec toi, vous prendrez
les péchés des saints ^c ». On peut expliquer ce passage de la
façon suivante : par les offrandes que présente le Grand-
Prêtre pour les péchés de tous, il purifie par le fait même
celui au nom de qui il présente l'offrande, et c'est ce qui fait
dire à l'Écriture : « Toi et tes fils avec toi, vous prendrez les
péchés des saints ^c. » Cependant, il me paraît que ce n'est
pas sans raison que sont mentionnés « les péchés des
saints ». Car cette manière de parler est souvent reprise dans
l'Écriture. Il faut donc chercher comment des hommes peu-
vent tout à la fois être appelés des saints et être mis en ques-
tion pour leurs péchés ¹.

1, 3. Il n'est pas vrai, comme certains
Les saints le pensent, que, dès qu'on devient un
et leurs péchés saint, on ne puisse plus pécher et qu'on
doive, du coup, être considéré comme exempt de péché. Si
le saint ne péchait pas, il ne serait pas écrit : « Vous pren-
drez les péchés des saints ». Si le saint était exempt de péché,
le Seigneur ne dirait pas par la bouche du prophète Ézéchiel
à ses anges qu'il envoyait punir les pécheurs : « Et vous
commencerez par mes saints ^d ». Si les saints sont exempts
de péché, comment se fait-il qu'ils soient les premiers à sup-
porter le châtimement des pécheurs ? Si les saints étaient
exempts de péché, l'Écriture ne dirait vraiment pas : « Le

presque sans péché. C'est sans doute l'exégète chez Origène qui réagit
contre cette tendance, et fait de la sainteté une « profession », très proche
de ce que sera plus tard la profession monastique. Cf. BORNEMANN, *In*
investiganda monachatus origine... (1885), p. 26. Sur la notion de sainteté
comme une séparation, lire le paragraphe entier de l'*Hom. in Lev.* XI, 1
citée plus haut ; remarquer le mouvement pressant : « separa te..., separa
te..., segrega te..., separa te et semove... » L'exégète d'Origène fait ici la syn-
thèse de la notion biblique et de la notion grecque de l'ἅγιος, cf. A.-J.
FESTUGIÈRE, *La sainteté*, Paris 1942, notamment p. 11 et 74.

32 quia : *Iustus in principio sermonis sui ipse sui accusator fit* ^e.
Si sancti sine peccato essent, numquam Paulus Apostolus
diceret Romanis scribens : *Nolite propter cibum soluere opus*
Dei ^f, quibus in principio epistolae scripserat : *Omnibus qui*
36 *sunt Romae, dilectis Dei, uocatis sanctis* ^g. Et iterum idem
Apostolus ad Corinthios scribens dicit : *Paulus, uocatus*
Apostolus Iesu Christi ^h, et post pauca : *Ecclesiae Dei quae*
est Corintho, sanctificatis in Christo Iesu, uocatis sanctis ⁱ.

40 1, 4. Istos ergo quos 'sanctificatos' et 'sanctos' appellat,
audi quanta in iis peccata reprehendat. Ait enim in sequen-
tibus : *Cum enim sint inter uos aemulationes et contentiones,*
nonne carnales estis et secundum hominem ambulatis ^j ? et
44 iterum : *Iam diuinites facti estis, sine nobis regnatis, et utinam*
regnaretis ^k ; et iterum : *Tamquam autem non uenturo me*
ad uos, inflati sunt quidam ^l, et paulo post : *Omnino audi-*
tur in uobis fornicatio et talis fornicatio qualis nec inter
48 *gentes* ^m. In consequentibus uero : *Et uos, inquit, inflati estis*
et non potius luctum habuistis ⁿ ! In quo utique nullum reli-
quit immunem, dum aliis fornicationis, aliis inflationis et
superbiae crimen adscribit. Notat eos et in sequentibus
52 etiam de iudiciis et dicit : *Iam quidem omnino delictum est*
nobis quia iudicia habetis inter uos ^o.

1, 5. Arguit eos quos 'sanctos' dixerat, et pro eo quod
idolis immolata manducant ^p, et quasi sententiam inter eos
56 proferens dicit : *Sic autem peccantes in fratres et percutientes*
conscientiam eorum infirmam in Christo peccatis ^q. Sed et de
eo nihilominus confutat eos quod non solum immolati-
cium, sed et 'calicem daemoniorum' praesumant, et dicit :

e. Prov. 18, 17 || f. cf. Rom. 14, 20 || g. Rom. 1, 7 || h. I Cor. 1, 1 || i. I
Cor. 1, 2 || j. I Cor. 3, 3 || k. I Cor. 4, 8 || l. I Cor. 4, 18 || m. I Cor. 5, 1
|| n. I Cor. 5, 2 || o. I Cor. 6, 7 || p. cf. I Cor. 8, 7 || q. I Cor. 8, 12

juste commence à parler en s'accusant lui-même ^e ». Si les
saints étaient exempts de péché, l'Apôtre Paul ne dirait vrai-
ment pas aux Romains : « N'allez pas détruire l'œuvre de
Dieu pour une affaire d'aliment ^f », — à tous ces Romains
qu'il a qualifiés au début de sa Lettre de « bien aimés de
Dieu qui sont à Rome, appelés saints ^g ». Et le même Apôtre,
écrivant aux Corinthiens, dit encore : « Paul, appelé apôtre
de Jésus-Christ ^h », puis : « à l'Église de Dieu qui est à
Corinthe, aux sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés
saints ⁱ ».

1, 4. Il les appelle donc « sanctifiés » et « saints ». Écoute
alors tous les péchés qu'il leur reproche. Il dit plus loin en
effet : « Puisqu'il y a entre vous des rivalités et des luttes,
n'êtes-vous pas charnels et ne marchez-vous pas selon
l'homme ^j ? » Et encore : « Déjà vous êtes devenus riches,
sans nous vous êtes devenus rois et Dieu veuille que vous le
soyez ^k ! » Et encore : « Comme si je ne devais pas venir
chez vous, certains se sont gonflés d'orgueil ^l. » Et peu
après : « On n'entend parler chez vous que de fornication,
et d'une fornication telle qu'il n'y en a pas même chez les
païens ^m. » Et à la suite : « Et vous êtes gonflés d'orgueil ! et
vous n'avez pas plutôt gémi ⁿ ! » Ici, c'est sûr, il n'exempte
personne : il accuse les uns de fornication et les autres d'en-
flure et d'orgueil. Il leur reproche ensuite d'avoir des procès
entre eux : « Déjà la faute est bien installée chez vous, et
vous avez des procès les uns avec les autres ^o. »

1, 5. Il accuse aussi ceux qu'il avait nommés saints de
manger des viandes immolées aux idoles ^p et il prononce
cette manière de sentence contre eux : « En péchant ainsi
contre vos frères et en blessant leur faible conscience, vous
péchez contre le Christ ^q. » Il ne les convainc pas seulement
de manger la viande des sacrifices, mais encore de boire à la
coupe des démons : « Vous ne pouvez boire à la coupe du

60 *Non potestis calicem Domini bibere et calicem daemio-*
rum, non potestis mensae Domini participare et mensae dae-
moniorum ^r. Ipsis etiam illud dicit quod : *Conuenientibus*
uobis in ecclesia audio schismata esse ^s; et iterum :
 64 *Vnusquisque enim suam coenam praesumit in manducando,*
et alius quidem esurit, alius autem ebrius est ^t. Et pro his
 delictis dicit : *Propterea inter uos multi infirmi et aegri et*
 68 *dormiunt multi. Quod si nos ipsos iudicaremus, non utique*
iudicaremur ^u.

1, 6. Post haec autem non iam delicta moralia, sed fidei
 in iis crimen exaggerat. Ait enim : *Quomodo dicunt inter uos*
quidam quod resurrectio mortuorum non sit ? ^v et iterum : *Si*
 72 *autem Christus non resurrexit, uana est fides uestra, et adhuc*
estis in peccatis uestris ^w. Longum porro est nec praesenti
 conueniens tempori, ut plurima de his testimonia profera-
 mus, quibus probetur quod hi qui 'sancti' dicuntur, non
 76 continuo etiam sine peccato esse intellegantur ; sed haec opi-
 nentur illi qui Scripturis diuinis non sollicitè nec diligenter
 intendunt, in quibus multae esse differentiae sanctorum
 docentur, sicut a nobis et in aliis tractatibus plenius dictum
 80 est, sed et nunc quantum locus requirit dicemus.

1, 7. Sancti dicuntur iidemque et peccatores illi qui
 deuouerunt se quidem Deo et sequestrauerunt a uulgi
 conuersatione uitam suam ad hoc ut Domino seruiant —
 84 huiusmodi ergo homo secundum hoc quod se, ceteris acti-
 bus circumcisis, Domino mancipauit, sanctus dicitur —,
 potest autem fieri ut in hoc ipso quod Domino deseruit, non
 ita omnia gerat ut geri competit, sed delinquat in nonnullis
 88 et peccet. Sicut enim is qui sequestrat se et segregat ab omni-

r. I Cor. 10, 21 || s. I Cor. 11, 18 || t. I Cor. 11, 21 || u. I Cor. 11, 30-31 || v. I Cor. 15, 12 || w. I Cor. 15, 17

1. Cette page pourrait être citée comme un modèle d'exégèse littéraire et servir à montrer avec quelle attention Origène s'applique au texte.

Seigneur et à la coupe des démons, vous ne pouvez partici-
 per à la table du Seigneur et à la table des démons ^r. » Il leur
 dit aussi : « Quand vous vous réunissez en assemblée, j'ap-
 prends qu'il y a des divisions parmi vous ^s. » Et encore :
 « Chacun se hâte de prendre son propre repas, et tandis que
 l'un a faim l'autre est ivre ^t. » Et c'est pour ces fautes qu'il
 dit : « Voilà pourquoi il y a parmi vous beaucoup d'infirmes
 et de malades et que beaucoup sont morts. Et si nous nous
 examinions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ^u ! »

1, 6. Ensuite, ce ne sont plus contre des fautes morales
 qu'il dresse l'accusation, mais il s'en prend fortement à leur
 péché contre la foi, car il dit : « Comment certains d'entre
 vous peuvent-ils dire qu'il n'y a pas de résurrection des
 morts ^v ? » et encore : « Si le Christ n'est pas ressuscité,
 votre foi est vaine et vous êtes encore dans vos péchés ^w. »
 Mais il serait trop long, et ce n'est pas le moment de prou-
 ver en accumulant les témoignages que ceux qui sont pro-
 clamés saints ne doivent pas être, par le fait même, considé-
 rés comme exempts de péché ; c'est là une opinion de
 lecteurs distraits et superficiels des divines Écritures ¹ ; mais
 les Écritures nous enseignent qu'il y a beaucoup de diver-
 sité entre les saints, nous l'avons dit plus amplement dans
 d'autres traités et nous allons encore le dire maintenant,
 autant que notre texte le requiert.

1, 7. On appelle saints, — et ce sont aussi des pécheurs,
 — ceux qui se sont consacrés à Dieu et ont soustrait leur vie
 à l'état commun pour le service du Seigneur. Un tel homme
 est donc appelé saint pour autant qu'après avoir retranché
 ses autres activités il s'est voué au service du Seigneur. Mais
 il peut arriver que, dans le service même du Seigneur, il ne
 se conduise pas en tout comme il le devrait, qu'il se relâche
 en quelques occasions et qu'il pèche. Or celui qui se sépare
 et se soustrait aux autres activités pour cultiver une science,

bus actibus ut disciplinam, uerbi gratia, medicinae aut philosophiae consequatur, non utique continuo ut se huiusmodi tradiderit disciplinis, ita perfectus erit ut non inueniatur in aliquo peccare, immo potius plurima delinquendo uix ad perfectionem aliquando perueniet, et tamen, statim ut se ad huiusmodi scholas tradidit, certum est eum uel inter medicos uel inter philosophos numerari, ita et de sanctis accipiendum est quod statim quidem ut mancipat se quis studiis sanctitatis, secundum hoc quod proposuit, 'sanctus' appellatur. Secundum hoc uero quod necesse est eum in multis delinquere donec usu et disciplina ac diligentia abscondatur ab eo consuetudo peccandi, etiam peccator, ut supra diximus, appellabitur.

1, 8. Ego autem et amplius addo aliquid, quod nisi sanctum propositum aliquis habeat et sanctitatis studium gerat, cum peccauerit, nescit peccati paenitentiam gerere, nescit delicti remedium quaerere. Qui non sunt sancti, in peccatis suis moriuntur; qui sancti sunt, pro peccatis paenitentiam gerunt, uulnera sua sentiunt, intellegunt lapsus, requirunt sacerdotem, sanitatem deponunt, purificationem per Pontificem quaerunt. Idcirco ergo caute et significanter sermo legis designat quia Pontifices et sacerdotes non quorumcumque sed 'sanctorum' tantummodo 'sumant peccata x'; sanctus enim est qui peccatum suum per Pontificem curat.

2, 1. Sed redeamus ad Pontificem nostrum, *Pontificem Magnum qui penetrauit caelos, Iesum*^a Dominum nostrum,

x. cf. Nomb. 18, 1

2. a. cf. Hébr. 4, 14

1. La pénitence, en effet, est le premier acte de la sainteté : « Si tu dis toi-même tes péchés le premier (Is. 43, 26), je t'exaucerai comme un peuple saint. Tu as entendu : même si tu as été pécheur, pourvu que tu te conver-

par exemple la médecine ou la philosophie, ne devient pas, dès qu'il aborde ces disciplines, parfait au point de ne pas commettre d'erreur; bien plutôt, c'est en se trompant maintes fois, qu'il parviendra à grand peine, un jour, à la perfection; pourtant, dès qu'il s'est adonné à ces études, on le compte sans hésiter au nombre des médecins ou des philosophes. Il en va de même pour les saints : à partir du moment où quelqu'un s'engage dans les études de la sainteté, on doit l'appeler saint du fait qu'il s'est proposé de le devenir. Mais comme il commettra nécessairement des fautes en maintes occasions jusqu'à ce que l'exercice, l'étude et le zèle aient, en lui, retranché l'habitude du péché, on l'appellera aussi, comme nous avons dit plus haut, un pécheur.

1, 8. Quant à moi, j'ajouterai encore quelque chose : à moins d'avoir une sainte résolution et de s'être attaché à l'étude de la sainteté, on ignore, en cas de péché, comment faire pénitence de son péché, on ignore où chercher le remède à la faute. Ceux qui ne sont pas saints meurent dans leurs péchés; ceux qui sont saints font pénitence de leurs péchés, ressentent leurs blessures, comprennent leurs chutes, vont trouver le prêtre, lui demandent la guérison, cherchent à être purifiés par le Grand-Prêtre. Voilà pourquoi la Loi, en son langage, exprime de manière prudente et significative que les Grands-Prêtres et les Prêtres « ne prennent pas les péchés » de n'importe qui, mais seulement des « saints x »; car le « saint » est celui qui soigne son péché par le Grand-Prêtre¹.

Qui remet
les péchés ?

2, 1. Mais revenons à notre Grand-Prêtre, « à Celui qui a pénétré les cieus, Jésus^a » notre Seigneur, et voyons com-

tisses et renonces au péché, tu es désormais appelé saint. » *Hom. in Lev. IX, 8, SC 287, p. 113.*

116 et uideamus quomodo ipse cum filiis suis, apostolis scilicet
 et martyribus, 'sumit peccata sanctorum'. Et quidem quod
 Dominus noster Iesus Christus uenerit *ut tolleret peccatum*^b
 mundi et morte sua peccata nostra deleuerit, nullus, qui
 120 Christo credit, ignorat. Quomodo autem et filii eius aufe-
 rant peccata sanctorum, id est apostoli et martyres, si potue-
 rimus, ex Scripturis diuinis probare temptabimus. Audi
 primo Paulum dicentem : *Libenter enim*, inquit, *expendam*
 124 *et expendar pro animabus uestris*^c, et in alio loco : *Ego enim*
iam immolor, inquit, *et tempus regressionis* — siue *resolu-*
tionis — *meae instat*^d. Pro his ergo quibus scribebat,
 'expendi' se et 'immolari' dicit Apostolus. Hostia autem
 128 cum immolatur, ad hoc immolatur ut eorum pro quibus
 iugulatur peccata purgentur. De martyribus autem scribit
 Iohannes Apostolus in *Apocalypsi* quia *animae eorum qui*
iugulati sunt propter nomen Domini Iesu adsistant altari^e ;
 132 qui autem 'adsistit altari', ostenditur fungi sacerdotis offi-
 cio ; sacerdotis autem officium est pro populi supplicare
 peccatis^f. Vnde ego uereor ne forte, ex quo martyres non
 fiunt et hostiae sanctorum non offeruntur pro peccatis nos-
 136 tris, peccatorum nostrorum remissio non fiat. Et ideo uereor
 ne permanentibus in nobis peccatis nostris, accidat nobis
 illud quod de semetipsis dicunt Iudaei, quia non habentes

b. cf. Jn 1, 29 || c. II Cor. 12, 15 || d. II Tim. 4, 6 || e. cf. Apoc. 6, 9 || f. cf. Hébr. 5, 1 s.

1. Cf. CLÉM. ALEX. *Strom.* IV, 12,87,2, à propos de la satisfaction des péchés : « Une telle disposition providentielle relève de la pédagogie pour les autres [autres que le Seigneur et les apôtres], elle concerne les péchés personnels de chacun ; mais pour le Seigneur et les apôtres, elle concerne les nôtres », GCS II, p. 286.

2. Résumant la longue explication du *Com. in Jo.*, VI, 54 (276-283, SC 157, p. 339-345) par laquelle ORIGÈNE veut démontrer la puissance des martyrs à effacer les péchés, C. Blanc exprime ainsi (Introduction, p. 55) la pensée du commentateur : « par la mort des martyrs...l'esprit mauvais est réduit à l'impuissance... En triomphant des démons, les martyrs leur arra-

ment lui-même avec ses fils, les apôtres et les martyrs, « prend les péchés des saints ». Et d'abord notre Seigneur Jésus-Christ est venu « ôter le péché du monde^b » et par sa mort effacer nos péchés : nul ne l'ignore s'il croit au Christ. Mais comment ses fils aussi, c'est-à-dire les apôtres et les martyrs, ôtent-ils les péchés des saints¹ ? Nous allons, si possible, essayer de le montrer par les Écritures divines. D'abord, écoute ce que dit Paul : « Volontiers je dépenserai et je me dépenserai pour vos âmes^c », et ailleurs : « Je suis déjà immolé et le temps de mon retour, — ou de ma dissolution, — est proche^d ». Ainsi l'Apôtre dit qu'il se dépense et qu'il est immolé pour ses correspondants. Or quand on immole une victime aux intentions de quelqu'un, c'est pour effacer ses péchés. D'autre part, l'Apôtre Jean écrit dans l'*Apocalypse* que les martyrs, qui ont été égorgés pour le nom du Seigneur Jésus, se tiennent à l'autel^e. Or celui qui se tient à l'autel remplit à l'évidence des fonctions sacerdotales, et les fonctions sacerdotales consistent à supplier pour les péchés du peuple^f. Aussi je crains que depuis qu'il n'y a plus de martyrs et que les victimes, les saints, ne sont plus offerts pour nos péchés, nous n'obtenions plus la rémission de nos péchés². Je crains par conséquent que nos péchés ne restent en nous et qu'il ne nous arrive le même malheur que celui qui, au dire des Juifs, leur est arrivé : n'ayant plus ni

chent leurs victimes, car le martyr procure la rémission des péchés non seulement à ceux qui l'endurent, mais également à d'autres. En eux, le Christ est jugé, frappé... ; leur sang, devenu celui de Jésus, a une valeur rédemptrice. » Voir *Hom. in Lev.* II, 4, SC 286, p. 109 : « Une première rémission des péchés est le baptême. Une seconde rémission existe dans la souffrance du martyr... (et p. 111) : Quand tu es conduit au martyr, tu égorges le diable, instigateur du péché. » Sur cette doctrine de la rémission des péchés, voir Dom BETTENCOURT, *Doctrina ascetica Origenis*, p. 116 s ; K. RAHNER, « Doctrine d'Origène sur la Pénitence », *loc. cit.* n. 1. C'est sur ces données que reposait sans doute le droit reconnu aux martyrs de remettre les péchés ; mais voir la *Lettre 15* de s. CYPRIEN sur la discrétion et la prudence dans l'usage de ce droit.

140 altare neque templum neque sacerdotium et ob hoc nec hos-
 tias offerentes, peccata, iniquiunt, nostra manent in nobis et
 ideo uenia nulla subsequitur. Econtra nos dicere debemus
 quia hostiae martyrum non offeruntur pro nobis, idcirco
 144 manent in nobis peccata nostra ; non enim meremur perse-
 cutionem pati propter Christum nec mori propter nomen
 Filii Dei.

2, 2. Et ideo etiam diabolus, sciens per passionem mar-
 tyrii remissionem fieri peccatorum, non uult nobis publicas
 148 gentilium persecutiones mouere ; scit enim quia, si 'ad reges
 et praesides adducamur propter nomen Christi' ad testimo-
 nium Iudaeis et gentibus ^g, gaudium nobis erit et exsultatio,
 quia merces nostra multa in caelis est ^h. Haec non facit
 152 inimicus, uel quod ipse gloriae nostrae inuidet, uel fortassis
 quod Ille qui omnia praeuidet et praenoscit, scit nos non
 esse idoneos ad martyrium tolerandum. Scit tamen Dominus
 qui sunt eius ⁱ, et in quibus non speratur habet ille thesau-
 156 ros suos : *Non enim, sicut homo uidet, ita et Deus* ^j. Ego non
 dubito et in hoc conuentu esse aliquos ipsi soli cognitos, qui
 iam apud eum martyres sint testimonio conscientiae parati,
 si quis exposcat, effundere sanguinem suum pro nomine
 160 Domini nostri Iesu Christi, non dubito esse aliquos qui *tule-
 rint crucem suam et sequantur eum* ^k. Haec licet per exces-
 sum quendam, necessario tamen uidentur dicta ut intellege-
 remus quomodo per Pontificem et filios Pontificis fiat in
 164 sanctis remissio peccatorum.

g. cf. Lc 21, 12 ; Matth. 10, 17 || h. Matth. 5, 12 || i. cf. II Tim. 2, 19 ||
 j. cf. I Sam. 16, 7 || k. cf. Matth. 16, 24

1. Pour Origène, en effet, le martyre est une récompense, cf. *supra*,
Hom. IX, 2, 2 : « utilité des persécutions ».

2. Le latin distingue les deux pronoms : *ipse* se rapporte au diable, *l'inimicus* qui vient d'être désigné ; *ille*, pronom de l'honneur, est l'antécédent du relatif qui suit et qui désigne Dieu.

autel, ni temple, ni sacerdoce, et par suite plus de victimes à offrir, « nos péchés, disent-ils, restent en nous », et le pardon ne vient plus. En regard nous devons dire : les victimes, les martyrs, ne sont plus offerts pour nous, et c'est pourquoi nos péchés nous restent. Nous ne méritons pas d'être persécutés pour le Christ ni de mourir pour le nom du Fils de Dieu ¹.

2, 2. C'est pourquoi aussi le diable, qui sait que les péchés sont remis par la souffrance du martyr, ne veut pas soulever contre nous les persécutions publiques des païens, car il sait que si nous étions traduits devant les rois et les magistrats pour le nom du Christ, pour témoigner devant les Juifs et les païens ^g, nous en éprouverions joie et allégresse « parce que notre récompense est grande dans les cieux ^h ». L'ennemi ne le fait pas, soit qu'il jalouse notre gloire, soit peut-être que Celui qui voit tout et sait tout d'avance ² estime que nous ne sommes pas capables de supporter le martyre. Cependant « le Seigneur connaît ceux qui sont à lui ⁱ », et il a, lui, ses trésors en ceux en qui on ne s'y attend pas, car « il ne voit pas de la même manière que l'homme ^j ». Pour moi, je n'en doute pas : dans cette assemblée, il y en a qui ne sont connus que de lui seul et qui sont déjà martyrs devant lui au témoignage de leur conscience, et qui sont prêts, si on le leur demande, à verser leur sang pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ ; je ne doute pas qu'il y en ait qui « aient pris leur croix et qui le suivent ^{k 3} ».

Tout cela peut sembler une digression ; il était nécessaire pourtant de le dire pour que nous comprenions comment se procure aux saints, par le Grand-Prêtre et ses fils, la rémission des péchés.

3. On saisit ici sur le fait le passage de la spiritualité du martyr à la spiritualité ascétique. L'ascèse volontaire devient un équivalent du martyr, le « témoignage de la conscience » remplace le « témoignage » devant le magistrat.

3, 1. Sequitur post haec : *Et tu, inquit, et filii tui accipietis peccata sacerdotii uestri. Et fratres tuos, tribum Leui, plebem patris tui adsume ad te, et adjungantur tibi et ministrant tibi, et tu et filii tui tecum in conspectu Tabernaculi Testimonii observabunt custodias tuas et custodias Tabernaculi*^a. Observare diligentius et intendere his quae scripta sunt conuenit eos praecipue qui in ordine sacerdotali gloriantur, ut sciant quid est quod his lex diuina praecipit obseruandum. *Tu, inquit, et filii tui tecum, in conspectu Tabernaculi Testimonii obseruate custodias uestras et altaris et Tabernaculi*^b. Mandata quidem certa sunt et euidentia, ut 'obseruare' debeamus 'custodias Tabernaculi et altaris et sacerdotii' ; qui sane sit qui obseruet et faciat ea quae sacerdotibus mandata sunt, et qui sit qui utatur quidem ordine et honore sacerdotii, opera uero et ministerium sacerdotii non obseruet, Ille solus nosse potest qui *scrutatur corda et renes*^c. Mandantur autem obseruari non solum ea quae foris sunt, sed ea, inquit, *ut curent sacerdotes praecipue, quae intra uelamen sunt*^d, uelut si diceret :
 184 cura sit sacerdotibus et euidentia ac manifesta mandata diuinae legis implere et mysteria eius abscondita et uelata omni perspicacia contueri.

3, 2. Si uero ad hominem uelis referre Tabernaculum Testimonii, quoniam quidem corpus hominis 'tabernaculum' Paulus appellat dicens : *Qui enim sumus in tabernaculo hoc, gemimus aggrauati, in quo nolumus spoliari, sed super-*

3. a. Nomb. 18, 1-3 || b. Nomb. 18, 2-3 || c. cf. Ps. 7, 10 ; Apoc. 2, 23 || d. cf. Nomb. 18, 7

1. C'est-à-dire les évêques. Cf. HARNACK, *TU* 42, 3, p. 76. V. surtout *Hom. in Lev.* VI, 6, SC 286, p. 291 : « Noter (*attendendum est*) la distinction entre prêtres inférieurs et sacerdoxes supérieurs, etc... »

L'ordre sacerdotal et ses devoirs

3, 1. Après cela, suivent ces paroles : « Et toi et tes fils, vous recevrez les péchés de votre sacerdoce. Prends avec toi tes frères, la tribu de Lévi, le peuple de ton père, qu'ils te soient attachés et qu'ils te servent ; et toi et tes fils avec toi en face de la Tente du Témoignage, vous observerez vos gardes et les gardes de la Tente^a. » « Observer » avec zèle et s'appliquer aux prescriptions concerne surtout ceux qui ont la gloire d'appartenir à l'ordre sacerdotal¹ ; ils doivent connaître ce que la Loi divine leur donne à observer. « Toi et tes fils avec toi devant la Tente du Témoignage, observez vos gardes de l'autel et de la Tente^b. » Ce sont des ordres positifs et clairs qui s'adressent à nous d'avoir à observer les gardes de la Tente, de l'autel et du sacerdoce. Qui peut réellement observer et remplir les obligations des prêtres, qui peut détenir le rang et les honneurs du sacerdoce, sans remplir d'autre part les œuvres et le ministère du sacerdoce, Celui-là seul « qui scrute les reins et les cœurs^c » peut le connaître. Les prescriptions que l'on demande aux prêtres d'observer ne regardent pas seulement les objets qui sont au dehors, mais il leur est dit que « les prêtres ont surtout à s'occuper de ce qui se trouve à l'intérieur du voile^d ». Ce qui revient à dire que les prêtres ont à s'occuper d'accomplir les prescriptions claires et manifestes de la Loi divine et à en scruter de toute leur attention les mystères cachés et voilés².

3, 2. D'autre part, il est possible d'appliquer à l'homme ce qui est dit de la Tente du Témoignage, puisque Paul donne le nom de « tente » au corps de l'homme quand il dit : « Nous qui sommes dans cette tente, nous gémissons accablés, non que nous voulions être dépouillés de ce vêtement,

2. Le « sacerdoce » ne consiste pas seulement dans l'accomplissement des fonctions pontificales, mais aussi dans un certain degré de science. Il est un ordre à la fois de la hiérarchie visible et de la hiérarchie invisible.

192 *uestiri* ^e —, si ergo ad hominem Tabernaculum referamus, interiora uelaminis, ubi inaccessibilia conteguntur, principale cordis dicemus, quod solum recipere potest mysteria ueritatis et capax esse arcanorum Dei.

3, 3. Altaria uero duo, id est interius et exterius, quoniam
196 altare orationis indicium est, illud puto significare quod dicit
Apostolus : *Orabo spiritu, orabo et mente* ^f. Cum enim 'in
corde orauero', ad altare interius ingredior, et hoc puto esse
etiam quod Dominus in Euangeliis dicit : *Tu autem cum*
200 *oras, intra in cubiculum tuum et claude ostium tuum, et ora*
Patrem tuum in abscondito ^g. Qui ergo ita orat, ut dixi,
ingreditur ad altare incensi quod est interius ^h. Cum autem
quis clara uoce et uerbis cum sono prolatis, quasi ut aedificet
204 audientes, orationem fundit ad Deum, hic 'spiritu orat' ⁱ
et offerre uidetur hostiam in altari, quod foris est ad holocaustomata populi constitutum ^j. Oportet ergo sacerdotes ea
208 curare praecipue et custodire quae intra uelamen interius
conteguntur, ne quid ibi pollutum, ne quid inueniatur
immundum ; hoc est interiorem hominem et cordis secreta
curare, ut ibi immaculata permaneant.

^e. II Cor. 5, 4 || ^f. I Cor. 14, 15 || ^g. Matth. 6, 6 || ^h. cf. Ex. 27, 1 ; Hébr. 9, 3 || ⁱ. cf. I Cor. 14, 15 || ^j. cf. Ex. 20, 24

1. *Principale cordis* (cf. *Hom.* I, 1, 4 : *de principali mentis*) = τὸ ἡγεμονικόν, terme stoïcien, désignant une faculté intermédiaire entre l'intelligence et la volonté, et qui est pour Origène analogue à ce qu'est pour les mystiques le *Seelegrund*, le centre ou la fine pointe de l'âme, la partie capable de Dieu, en somme un des sens du mot « cœur » en notre langue.

2. « L'autel est ce sur quoi nous offrons nos prières à Dieu », *Hom. in Lev.* IX, 1, SC 287, p. 73.

3. La Bible de Jérusalem commente ainsi ce passage, *I Cor. 14, 15* : « Dans la prière du glossolale, perdu en "esprit", il n'y a rien d'assimilable pour l'"intelligence" ».

4. ORIGÈNE dans *De orat.* 20, 2 : « Celui qui n'est pas un acteur, mais qui dépose tout ornement étranger et s'efforce de se plaire à lui-même sur

mais nous voulons en revêtir un autre par dessus ^e. » Par conséquent, si nous appliquons ce qui est dit de la Tente à l'homme, nous dirons que la partie fermée par le voile, où sont enveloppés les objets inaccessibles, est la faculté maîtresse du cœur ¹, qui seule peut recevoir les mystères de la vérité et concevoir les secrets de Dieu.

Devoir de la prière 3, 3. Quant aux deux autels — celui du dedans et celui du dehors —, puisque l'autel est le symbole de la prière ², je pense que cela rejoint la pensée de l'Apôtre quand il a dit : « Je prierai avec l'esprit, je prierai aussi avec l'intelligence ³. » Quand, en effet, je veux prier avec le cœur, je m'approche de l'autel intérieur, — et c'est cela, je pense, que veut dire aussi le Seigneur dans l'Évangile : « Mais toi, quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte, et prie ton Père dans le secret ⁴ » ; — celui-là donc qui prie de la sorte, comme je viens de dire, s'approche de l'autel de l'encens qui est à l'intérieur ^h ⁴. Mais celui qui, à haute voix et avec des paroles audibles, comme pour édifier les auditeurs, répand sa prière devant Dieu ⁱ, celui-là prie avec son esprit et donne le spectacle d'offrir une victime sur l'autel qui est dressé au dehors pour les holocaustes du peuple ^j. Il faut donc que les prêtres consacrent leurs soins et leurs veilles surtout aux objets qui sont cachés derrière le voile, pour qu'on n'y trouve rien de souillé, ni rien d'impur ; ce qui veut dire que les soins doivent porter sur l'homme intérieur et les parties secrètes du cœur pour qu'elles y restent sans tache.

le théâtre incomparablement supérieur au précédent, entre dans sa chambre secrète, où il a enfermé, non pas les richesses accumulées, mais le trésor de la sagesse et de la gnose et, sans regarder au dehors, il ferme la porte des sensations afin de n'être pas détourné par les choses sensibles et de ne pas laisser entrer en son esprit leur image, et il prie le Père qui ne fuit ni n'abandonne une pareille retraite, mais qui y habite avec son Fils unique » (Trad. Bardy).

3, 4. *Cherubim et propitiatorium*^k scientia intellegenda
 212 est Trinitatis ; interpretatio enim Cherubim 'multitudinem',
 id est perfectionem scientiae indicat : et quae est alia per-
 216fectio scientiae nisi agnouisse Patrem et Filium et Spiritum
 sanctum ? Haec ergo curanda sunt a sacerdotibus, ut incontaminata et illaesa seruentur.

3, 5. Sed et 'urna habens caelestem cibum mannae'^l thesaurus utique est uerbi diuini. Et 'arca aurea' in qua sunt
 220 'Tabulae Testamenti'^m, ut opinor, non aliud quam mens
 nostra esse declaratur, in qua legem Dei debemus habere
 descriptam. Haec autem mens aurea debet esse, hoc est pura
 et pretiosa, in qua legem Dei descriptam semper habeamus,
 sicut Apostolus dicit : *Scriptam non atramento, sed Spiritu*
 224 *Dei uini, non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carna-*
*libus*ⁿ. Hoc est enim quod et de quibusdam dicitur : *Qui*
ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis^o. Quis autem
 228 'scripsit in cordibus' eorum, nisi *Deus digito suo*^p ? Legem
 utique naturalem quam dedit Deus humano generi et in
 cunctorum mentibus scripsit ; unde et initia sumimus ac
 semina quaedam ad perscrutandam capimus ueritatem ; quae
 232 semina si bene excolamus, fructum uitae afferent in nobis in
 Christo Iesu Domino nostro *cui gloria in saecula saeculorum. Amen*^q.

k. cf. Ex. 25, 17-18 ; Hébr. 9, 5 || l. cf. Hébr. 9, 4 || m. cf. Ex. 25, 21 ||
 n. II Cor. 3, 3 || o. Rom. 2, 15 || p. cf. Ex. 31, 18 || q. cf. Gal. 1, 5

1. Même interprétation chez Philon ; cf. *supra*, Hom. V, 3, 2, note 2, p. 133.

2. « Notre intelligence », *mens nostra*, au sens platonicien de la partie supérieure de l'âme, νοῦς.

3. Cf. *supra*, Hom. IX, 1, 3, n.2, p. 227.

Devoir de la science 3, 4. Par les Chérubins et le propitiatoire^k, il faut comprendre la science de la Trinité ; car Chérubin veut dire « multitude » — c'est-à-dire « perfection » — de science¹. Or y a-t-il une autre perfection de science que de connaître le Père, le Fils et l'Esprit Saint ? Ce à quoi les prêtres doivent donc donner leurs soins, c'est de garder cette science sans souillure ni atteinte d'aucune sorte.

3, 5. Quant à l'urne qui contient l'aliment céleste de la manne^l, elle est, à l'évidence, le trésor de la parole divine. Et l'arche d'or où se trouvent les Tables de l'Alliance^m ne symbolise pas autre chose, à mon avis, que notre intelligence², où nous devons avoir, gravée, la loi de Dieu. Cette intelligence doit être d'or, c'est-à-dire pure et précieuse³, puisque la loi de Dieu s'y trouve toujours gravée, et que, selon les termes de l'Apôtre, « elle y est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur les tables de chair de nos cœursⁿ ». Car c'est bien ce que dit l'Apôtre en parlant aussi « de certains qui montrent que l'œuvre de la loi est inscrite dans leurs cœurs^o. » Et quel est celui « qui a inscrit dans leurs cœurs », sinon « Dieu, de son doigt^p » ? La loi naturelle qu'il a donnée au genre humain⁴, Dieu l'a inscrite dans toutes les intelligences. C'est par elle que nous commençons, par elle que nous recevons les germes de la vérité à approfondir ; germes qui, bien cultivés, produiront en nous des fruits de vie dans le Christ Jésus notre Seigneur, « à qui soit la gloire pour les siècles des siècles. Amen^q ».

4. On peut voir ici le premier germe d'une *theologia naturalis*. Cf. AUG., *C. Faust.* 22, 27 ; *De lib. arb.*, 5, 6 ; THOM. AQUIN., *Sum. theol.* Ia IIae Q.94, art. 4. L'idée de la loi naturelle est d'origine stoïcienne. Cf. CIC., *De Rep.* III, 22.

INDEX

I. INDEX SCRIPTURAIRE

Dans cet index comme dans les suivants, le premier chiffre (romain) indique l'homélie, le second la division traditionnelle, et le troisième le paragraphe selon la numérotation de la présente édition. Les citations implicites et les allusions sont indiquées par des chiffres en italique.

Genèse

6, 9	<i>IX, 1, 6</i>
13, 13	<i>IX, 1, 6</i>
18, 24	<i>V, 2, 3</i>
32	<i>IX, 3, 1</i>
19, 17	<i>III, 3, 4</i>
26, 15. 18. 22	<i>IX, 7, 4</i>
27, 1 s.	<i>III, 2, 2</i>
29, 17	<i>III, 4, 1</i>
31	<i>III, 4, 1</i>
32-33	<i>III, 2, 1</i>
34	<i>III, 2, 1</i>
30, 22	<i>III, 4, 1</i>

Exode

2, 12	<i>VII, 1, 1</i>
11, 3	<i>IX, 2, 3</i>
12, 3	<i>V, 1, 3</i>
8	<i>V, 1, 3</i>
23	<i>IX, 5, 1</i>
29	<i>III, 4, 2</i>
14, 6 s.	<i>I, 2, 2</i>
28 s.	<i>VII, 3, 3</i>
16, 14 s.	<i>I, 2, 2</i>
19 s.	<i>III, 1, 1</i>
17, 6 s.	<i>I, 2, 2</i>
8 s.	<i>I, 2, 2</i>
20, 5-6	<i>IX, 8, 3</i>
24	<i>X, 3, 3</i>

(Exode)

25, 10-30	<i>V, 1, 2</i>
17-18	<i>X, 3, 4</i>
21	<i>X, 3, 5</i>
26, 33-34	<i>V, 1, 1</i>
27, 1	<i>X, 3, 3</i>
31, 18	<i>X, 3, 5</i>
32, 4 s.	<i>III, 2, 4</i>
27 s.	<i>III, 2, 4</i>
33, 3 s.	<i>I, 3, 6</i>
36, 1 s.	<i>I, 2, 2</i>

Lévitique

1, 1 s.	<i>I, 2, 2</i>
19, 18	<i>IX, 4, 2</i>
23, 15	<i>V, 2, 2</i>
25, 10	<i>V, 2, 2</i>

Nombres

1, 1-4	<i>I, 1, 1</i>
1	<i>I, 2, 1</i>
2	<i>IX, 5, 1</i>
3	<i>I, 1, 1 (bis)</i>
3	<i>I, 2, 1</i>
3. 45	<i>IV, 2, 2</i>
2, 1 s.	<i>III, 3, 1</i>
1-2	<i>II, 1, 2</i>
2	<i>II, 1, 3. 4</i>

(Nombres)

2, 2	<i>II, 2, 1 (bis). 3.</i>
	4, 5
3. 10. 18. 25	<i>I, 3, 4</i>
3 s.	<i>I, 3, 4</i>
3 s.	<i>III, 3, 1</i>
10 s.	<i>III, 3, 1</i>
18 s.	<i>III, 3, 1</i>
25 s.	<i>III, 3, 1</i>
32	<i>II, 1, 1</i>
3, 3	<i>IV, 1, 4</i>
4	<i>IV, 1, 4</i>
6 s	<i>IV, 1, 4</i>
6-7	<i>III, 4, 1</i>
11-13	<i>III, 2, 1</i>
12 s.	<i>III, Tit.</i>
12-13	<i>III, 4, 2</i>
12	<i>III, 2, 3 (bis). 4</i>
12	<i>III, 3, 4</i>
15	<i>IV, 2, 2</i>
17	<i>IV, 1, 4</i>
23	<i>III, 3, 1</i>
29	<i>III, 3, 1</i>
35	<i>III, 3, 1</i>
38	<i>III, 3, 1</i>
39	<i>IV, 1, 1</i>
39. 43	<i>IV, Tit.</i>
43	<i>IV, 1, 1</i>
4, 2	<i>IV, 1, 4</i>
2	<i>IV, 2, 2</i>
3	<i>IV, 2, 2 (bis)</i>
4	<i>IV, 1, 4</i>
4	<i>IV, 2, 3</i>
5	<i>IV, 2, 3</i>
5 s.	<i>V, 1, 1</i>
5	<i>V, 3, 2</i>
6	<i>IV, 2, 3</i>
7	<i>IV, 2, 3</i>
7	<i>V, 3, 2</i>
9	<i>V, 3, 2</i>
11	<i>V, 3, 2</i>
15	<i>IV, 2, 3</i>
15	<i>V, 1, 1</i>

(Nombres)

4, 18	<i>IV, 2, 3</i>
18	<i>V, Tit.</i>
18	<i>V, 1, 1</i>
18-19	<i>V, 1, 1</i>
20	<i>V, 1, 1</i>
24-28	<i>IV, 1, 4</i>
29-33	<i>IV, 1, 4</i>
30	<i>IV, 2, 2</i>
31 s.	<i>V, 3, 5</i>
47	<i>V, 2 1.2</i>
47	<i>V, 3, 1</i>
7, 3	<i>IV, 3, 2</i>
7-8	<i>IV, 3, 2</i>
7-9	<i>IV, 3, 3</i>
9	<i>IV, 1, 4</i>
9	<i>IV, 3, 1</i>
9	<i>V, 1, 1</i>
9	<i>V, 3, 3</i>
8, 24	<i>V, 2, 1</i>
24	<i>V, 3, 1</i>
11, 16. 24	<i>VI, Tit.</i>
24	<i>VI, 1, 2</i>
24	<i>VI, 1, 3; 2, 1</i>
25	<i>VI, 2, 1; 3, 1</i>
12, 1-3	<i>VI, 4, 1</i>
1 s.	<i>VI, Tit.</i>
1	<i>VII, 1 1. 2</i>
4-16	<i>VI, 4, 1</i>
5-10	<i>VII, 2, 1</i>
8	<i>VII, 2, 2. 3. 4</i>
9	<i>VII, 2, 5</i>
10	<i>VI, 4, 2</i>
10	<i>VII, 1, 1</i>
10	<i>VII, 2, 1. 5. 5</i>
10-12	<i>VII, 3, 1</i>
12	<i>VII, 3, 4</i>
13	<i>VII, 4, 1</i>
14	<i>VI, 4, 2</i>
14	<i>VII, 1, 2</i>
14	<i>VII, 4, 2</i>
15	<i>VII, 1, 3</i>
15	<i>VII, 4, 4</i>

(Nombres)

13, 1	<i>VII, 5, 1</i>
2-3	<i>VII, 5, 2</i>
3 s.	<i>VIII, 1, 1</i>
26	<i>VIII, 1, 1</i>
28. 33	<i>VII, 5, 2</i>
31-33	<i>IX, 1, 6</i>
33	<i>VII, 5, 4</i>
14, 1-4	<i>VIII, 1, 1</i>
6 s.	<i>VIII, 1, 1</i>
6-9	<i>IX, 1, 6</i>
7	<i>VII, 5, 2</i>
8	<i>VII, 5, 2. 4</i>
8	<i>VIII, 1, 1</i>
10	<i>IX, 2, 2</i>
10	<i>VIII, 1, 1</i>
11. 12	<i>VIII, 1, 1</i>
12	<i>VIII, 1, 3</i>
13 s.	<i>VIII, 1, 3</i>
22	<i>VIII, 1, 3</i>
23	<i>VIII, 1, 3</i>
24	<i>VIII, 1, 3</i>
29	<i>VIII, 1, 3</i>
33	<i>VIII, 1, 5</i>
34	<i>IX, 8, 3</i>
34	<i>VIII, 1, 5</i>
17, 1-3	<i>IX, 1, 2</i>
3	<i>IX, 1, 1. 4</i>
4	<i>IX, 1, 3</i>
4. 5	<i>IX, 1, 1</i>
6-8	<i>IX, 2, 1</i>
7	<i>IX, 2, 3</i>
9-10	<i>IX, 3, 1. 3</i>
10	<i>IX, 3, 3</i>
11	<i>IX, 4, 1. 3. 3</i>
13	<i>IX, 4, 3</i>
13	<i>IX, 5, 3</i>
15	<i>IX, 6, 1. 4</i>
16-20	<i>IX, 7, 1</i>
20	<i>IX, 8, 1</i>
23	<i>IX, 7, 3</i>
23a	<i>IX, 8, 1</i>
23b	<i>IX, 8, 1</i>

(Nombres)

18, 1-3	<i>X, 3, 1</i>
1	<i>X, Tit.</i>
1	<i>X, 1, 2. 2. 8</i>
2-3	<i>X, 3, 1</i>
7	<i>X, 3, 1</i>
20, 10	<i>VI, 3, 5 (bis)</i>
12	<i>VI, 3, 5</i>
17	<i>III, 2, 3. 4</i>
26, 59	<i>IV, 1, 4</i>
61	<i>IX, 1, 2</i>
Deutéronome	
1, 39	<i>VIII, 1, 3</i>
7, 9	<i>IX, 8, 3</i>
25, 5 s.	<i>III, 2, 3. 4</i>
30, 15	<i>IX, 7, 4</i>
Josué	
9, 1 s..	<i>VII, 5, 5</i>
13, 1 s.	<i>I, 3, 7</i>
14, 15	<i>I, 3, 6</i>
18, 28	<i>VII, 5, 5</i>
Juges	
16, 15-17	<i>I, 1, 5</i>
I Samuel	
2, 25	<i>X, 1, 1</i>
16, 7	<i>X, 2, 2</i>
II Samuel	
5, 6	<i>VII, 5, 5</i>
24, 13	<i>IX, 8, 3</i>
III Rois	
3, 16 s.	<i>VI, 3, 6</i>
11, 1 s.	<i>VI, 3, 6</i>
7	<i>VI, 3, 6</i>
13, 11 s.	<i>VI, 3, 6</i>
16, 15 s.	<i>VI, 3, 6</i>

IV Rois

4, 8, 13 III, 2, 3
13 III, 2, 3

Job

14, 4-5 III, 2, 3

Psaumes

7, 10 X, 3, 1
12, 7 IX, 1, 3
14, 3 IX, 3, 2
36, 31 VIII, 1, 7
38, 6 VII, 3, 2
43, 19 VIII, 1, 9
49, 14 VI, 4, 1
20 VII, 1, 1
50, 13 VI, 3, 6
14 VI, 3, 6
56, 7 VIII, 1, 7
57, 4 III, 4, 1(ter)
74, 9 VIII, 1, 8
79, 6 VIII, 1, 3
90, 5 V, 3, 4
5. 6. 12 V, 3, 5
6 V, 3, 3
11-12 V, 3, 3
92, 13 IX, 9, 2
100, 5 VII, 1, 1
147, 4 I, 1, 4

Proverbes

18, 17 X, 1, 3
22, 20. 21 IX, 7, 4
20 I, 2, 3
27, 19 II, 2, 1
28, 28 I, 1, 3

Ecclésiaste

4, 2 VII, 3, 3
3 VII, 3, 2
6, 4 VII, 3, 1
7, 1 VII, 3, 2

Cantique

6, 11 IX, 7, 4

Siracide

2, 19 (. 24) Préf. Ruf.
18, 12 (?) 1, 1, 3
21, 15 (. 18) Préf. Ruf.
28, 18 VIII, 1, 7
43, 20 I, 3, 4
50, 7 II, 2, 5

Isaïe

11, 1-2 IX, 9, 2
1-3 VI, 3, 2
1 VI, 3, 2
2 VI, 3, 2
34, 5 VII, 5, 3
40, 15 VII, 4, 3
45, 22 VIII, 1, 9
49, 24 VII, 5, 4
55, 8-9 IX, 1, 2

Jérémie

1, 1. 11. 13 IX, 7, 4
17, 10 I, 3, 7

Lamentations

4, 2 IX, 6, 1

Ézéchiel

9, 6 X, 1, 3

Daniel

12, 3 II, 2, 5

Michée

4, 4 I, 3, 7

Malachie

1, 2-3 III, 2, 2

Matthieu

3, 7 s. IX, 3, 2
5, 5 I, 3, 6
6 V, 3, 2

(Matthieu)

5, 6 IX, 7, 3
8 VI, 3, 1
12 X, 2, 2
44 IX, 3, 3
44 IX, 4, 1
6, 6 X, 3, 3
33 II, 1, 3
8, 11 I, 3, 4
10, 17 X, 2, 2
30 I, 1, 4
37 III, 2, 4
11, 12 VII, 5, 3 (bis)
15 VIII, 1, 3
12, 29 VII, 5, 4
44 VI, 1, 2
13, 36 VI, 1, 2
43 II, 2, 4
16, 24 X, 2, 2
27 IX, 5, 4
17, 1 s. VII, 2, 3
2 VII, 4, 1
5 VII, 2, 3. 5
25, 33. 34 IX, 5, 4
41 IX, 5, 4

Marc

5, 9 VII, 6, 2
9, 2 s. VII, 2, 3

Luc

2, 37 V, 3, 2
7, 41 V, 2, 2
8, 15 III, 1, 4
10, 18 VII, 6, 2. 3
13, 23 I, 1, 3, n.
27 IX, 5, 4
16, 19 s. VIII, 1, 5
18, 8 IX, 3, 2
21, 12 X, 2, 2

Jean

1, 14 VII, 5, 1
26 III, 2, 3

(Jean)

1, 29 X, 2, 1
33 VI, 3, 3
2, 1-2 VIII, 1, 9
3, 15 IX, 5, 2
5, 22 VIII, 1, 5
6, 55 VII, 2, 2
9, 39 III, 1, 1
10, 16 VI, 4, 2
14, 2 I, 3, 2
12 VII, 6, 2

Actes

8, 13. 18. 19 III, 1, 2
10, 4 III, 1, 2
47 III, 1, 2
13, 10 III, 1

Romains

1, 7 X, 1, 3
2, 15 X, 3, 5
24 II, 1, 4
26 s V, 1, 3
29 VI, 4, 1
5, 20 IX, 2, 2
7, 14 I, 1, 3
14 VII, 2, 4
8, 17 VII, 2, 3
34 VIII, 1, 9
9, 6 III, 1, 2
11 III, 2, 2
19 IX, 6, 2
20 IX, 6, 2
24 VIII, 1, 4
11, 4 III, 2, 4
22-23 VIII, 1, 4
25 VI, 4, 2
25-26 VII, 4, 1
32 VI, 4, 2
33 VI, 4, 2
14, 20 X, 1, 3
15, 1 X, 1, 1

I Corinthiens

1, 1	X, 1, 3
2	X, 1, 3
2, 9	IX, 8, 2
14	IV, 3, 3
15	II, 1, 3
6-7	VI, 1, 2, 3
3, 3	X, 1, 4
4, 8	X, 1, 4
18	X, 1, 4
21	IX, 7, 2
5, 1	X, 1, 4
2	X, 1, 4
7	V, 1, 3 (bis)
8	V, 1, 4
8	VI, 4, 1
6, 7	X, 1, 4
7, 2	VI, 1, 3
8, 7	X, 1, 5
12	X, 1, 5
9, 27	II, 2, 2
10, 4	I, 2, 2
1-4	VII, 2, 2
5	VIII, 1, 3
11	VII, 1, 1
21	X, 1, 5
11, 18	X, 1, 5
19	IX, 1, 4
21	X, 1, 5
23 s.	IX, 2, 3
30-31	X, 1, 5
13, 1	IX, 1, 3
8	IX, 4, 2
11	I, 1, 3
11	I, 3, 6
12	I, 3, 7
22	IV, 3, 3
14, 15	X, 3, 3, 3
40	II, 1, 2, 3
40	II, 2, 5
15, 8	VII, 3, 4
12	X, 1, 6
17	X, 1, 6

(I Corinthiens)

15, 23	I, 3, 3 (bis)
41	II, 2, 4
42-44	IX, 8, 1

II Corinthiens

3, 3	X, 3, 5
6	IX, 7, 3
16	IV, 1, 3
16	IV, 2, 1
16	IX, 3, 2
16	VII, 2, 4
18	IV, 3, 4
4, 7	IX, 6, 3
5, 4	X, 3, 2
12, 15	X, 2, 1

Galates

1, 5	X, 3, 5
2, 20	VII, 3, 3
3, 24	I, 3, 6
4, 19	VII, 3, 4
26	VII, 5, 5
5, 22	IX, 9, 2
6, 14	VII, 3, 2

Éphésiens

2, 11	VI, 4, 1
3, 14-15	II, 2, 5
4, 22, 24	IX, 4, 2
28	VI, 1, 3
29	VI, 1, 3
30	VI, 3, 1
6, 12	VII, 5, 3
12	VII, 5, 5
12	VII, 6, 1
14, 16, 17	VII, 6, 1
16	VIII, 1, 7
17	VII, 6, 1

Philippiens

3, 13	II, 2, 4
19	II, 1, 3
20	VII, 5, 3
20	VII, 6, 3

Colossiens

1, 15	III, 4, 2
16	VII, 5, 5
18	III, 4, 2
2, 3	IX, 6, 3
3	IX, 7, 3
15	III, 4, 2
15	III, 4, 2
16	VI, 4, 1
16-17	V, 1, 3
3, 3	VII, 3, 2

I Thessaloniens

4, 15-17	V, 3, 4
15	I, 3, 2
16	I, 3, 2
17	I, 3, 2

I Timothée

2, 9	II, 1, 2
------	----------

II Timothée

1, 11	VII, 6, 1
2, 4	II, 1, 2
19	X, 2, 2
20	IX, 6, 1
21	IX, 6, 2
4, 6	X, 2, 1

Tite

3, 5	VII, 2, 2
------	-----------

Hébreux

1, 14	V, 3, 3
2, 14	IX, 5, 2
4, 14	X, 2, 1
5, 1 s.	X, 2, 1
6, 20	III, 3, 2
7, 14	I, 3, 4
19	VII, 3, 4
25	III, 3, 3
8, 5	IV, 2, 1
9, 1-6	V, 1, 2
2	V, 3, 2 (bis)
3	X, 3, 3
4	V, 3, 2 (bis)

(Hébreux)

4	X, 3, 5
5	V, 3, 3 (bis)
5	X, 3, 4
24	III, 3, 2
10, 1	II, 1, 1
1	II, 2, 4
11, 29	VII, 5, 1
12, 18, 22-23	III, 3, 3
22	IV, 2, 1
22	IV, 3, 1
22	VII, 5, 5
23	II, 2, 5

Jacques

1, 23	VII, 2, 3
4, 10	IX, 3, 2

I Pierre

1, 23	III, 1, 1
2, 9	IV, 3, 4
9	V, 3, 1
22	III, 2, 2
22	VI, 3, 4
4, 11	I, 3, 7
11	II, 2, 5
11	III, 4, 2
11	IV, 3, 4
11	V, 3, 5
11	VI, 4, 2
11	IX, 9, 2
5, 11	VII, 6, 3
11	VIII, 1, 9

I Jean

2, 1	VIII, 1, 9
8	IX, 4, 2
12-14	IX, 9, 2
13	I, 1, 3
3, 23	IX, 4, 2

Apocalypse

1, 16	VII, 1, 1
4, 11	III, 3, 3
2, 23	X, 3, 1
6, 9	X, 2, 1

INDEX ANALYTIQUE

Les thèmes origéniens abondent : les sous-titres de la Table des matières indiquent le développement de beaucoup d'entre eux. Mais il se trouve aussi qu'Origène ne fait qu'effleurer les idées ; celles-ci s'éteignent en quelque façon aussitôt qu'apparues. A la faveur des mots, idées et expressions de toute sorte — en français — que nous consignons ci-dessous, il sera possible de les rejoindre. — Les trois chiffres renvoient à l'homélie (chiffres romains), à la division traditionnelle (Migne, Baehrens), et au paragraphe de cette édition.

Aaron : Grand-Prêtre apaisant le fléau, image du Christ, IX, 5, 1-4 ; — avec Moïse, devancier de l'Évangile, IX, 4, 1 ; — disciple de l'Évangile plus que de la Loi, IX, 3, 3 ; — figure de la prière IX, 3, 1.

abstinence : et mortification, méthode inutile dans l'état d'incorruptibilité, IX, 7, 3.

accomplissement : des figures VII, 2, 2 ; VII, 5, 5 ; — des promesses de Dieu, IX, 8, 2 ; — des œuvres du temps présent, V, 1, 3-4 ; V, 2, 1.

action : de l'Esprit Saint, sous quelles conditions, VI, 3, 1 ; — action des œuvres, IV, 3, 4.

actions : critère de mérites, I, 3, 3 ; — accomplies à la parole des docteurs, V, 1, 2.

Adam : protoplaste, premier des vingt-deux ancêtres, IV, 1, 2.

agenouillement : vers l'Orient, V, 1, 4.

airs : les —, demeure des vivants après la résurrection, II, 3, 2 ; — *cf.* les régions célestes, VII, 5, 3 ; VII, 6, 3.

allégorie : le mot n'est pas employé ici par Origène. Mais c'est la méthode constante qui se dégage sous les dénominations suivantes (*voir ces mots*) : — contenu mystique/spirituel ; énigme ; esquisse ; figure ; image ; intelligence spirituelle/mystique ; miroir ; mystère (*très fréquent*) ; ombre ; préfigurer ; secrets ; semences mystérieuses ; sens spirituel/mystique ; signes ; symbole ; type ; voir en esprit.

- alphabet** : forme de l'écriture, chirographe, II, 2, 2 ; — les 22 lettres hébraïques, IV, 1, 2 ; — les 24 lettres grecques, II, 2, 2.
- amertume** : de la « lettre », IX, 7, 3.
- ancien** : et nouveau Testament, IX, 4, 1 ; — l'ancien peuple, VII, 2, 5 ; VII, 3, 1-4 ; VII, 4, 2 ; — vient au Verbe fait chair, VII, 5, 1.
- Anciens** : les — du peuple reçoivent le Saint-Esprit, VI, 2, 1.
- anges** : III, 3, 3-4 ; V, 3, 3-4 ; X, 1, 3 ; — l'ange dévastateur, IX, 5, 1. 3 ; — le diable et ses anges, IX, 5, 4.
- anodin** : rien d'anodin dans l'Écriture, IV, 1, 3 ; IX, 1, 1 ; IX, 1, 3 ; X, 1, 2. — *V. détail.*
- anthropomorphisme** : n'est pas de mise dans une communication de l'Esprit, VI, 2, 1.
- apaisement** : de Dieu par l'intercession, IX, 3, 1.
- Apôtre** : dit de Paul, I, 3, 1 ; II, 2, 4 ; IV, 2, 1 ; VI, 3, 1... etc.
- Apôtres** : force des —, I, 1, 4 ; — illuminent la route comme le chandelier, V, 3, 2 ; — ap. et martyrs ôtent les péchés des saints, X, 2, 1.
- Arche d'Alliance** : IV, 2, 3 ; IV, 1, 4 ; IV, 2, 2. 3 ; IV, 3, 4 ; V, 1, 2 ; — symbole des confidentiels des secrets divins, V, 3, 2.
- arithmologie** : nombre '7', VII, 4, 4 ; — nombre '22', IV, 1, 2 ; — nombres '25' et '50', IV, 2, 2 ; — nombre '273' (jours de l'embryon), IV, 1, 3 ; — nombre '500', V, 2, 2-3 ; — nombre '22.000', IV, 1, 1 ; — rapport un jour/une année, VIII, 1, 5. — *V. cinquante.*
- ascètes** : — et ceux qui font profession religieuse, I, 1, 4.
- attaques** : leur utilité pour affermir la foi, IX, 1, 3-4.
- auditeurs** : à l'église, III, 1, 1-2 ; — ceux qui n'écoutent qu'en passant, II, 1, 3 ; — ceux qui sont disposés à mourir pour Jésus-Christ, X, 2, 2.
- autel** : symbole de la prière, X, 3, 3.
- avènements** : à ses deux —, le Christ trouve des morts et des vivants, IX, 5, 4.
- avocat** : Jésus, — supérieur à Moïse, VIII, 1, 9.
- avorton** : état spirituel d'—, VII, 3, 2 ; — image du peuple de la synagogue, VII, 3, 1 ; — pris en bonne part, VII, 3, 1.
- baptême** : du Christ, VI, 3, 3 ; — régénération dans l'eau et l'Esprit Saint, VII, 2, 2 ; — en expliquer les rites, V, 1, 4 ; — bapt. hypocrite, III, 1, 2.

- bâton** : signe du chef, IX, 7, 2 ; — figure des progrès vers la perfection, IX, 9, 1 ; — bâton d'Aaron, reverdissant, IX, 7, 1 à IX, 9, 2 ; — fructifie en produisant des 'noix', IX, 7, 3 ; — ses fruits à partager, IX, 9, 1.
- bénéfice** : à tirer des persécutions, IX, 2, 2-3.
- blessures** : de l'âme, longues à guérir, VIII, 1, 6-7 ; — corporelles, exemples de blessures difficiles à soigner, VIII, 1, 6.
- bonté** : de Dieu dans les menaces, VIII, 1, 2 ; — bonté du Dieu de l'Ancien Testament, IX, 4, 1.
- brasero** : figure de l'Écriture Sainte, IX, 1, 2 ; — symbole de la chair humaine du Christ, IX, 5, 2.
- brûler** : comme les étoiles du ciel, II, 2, 4. 5 ; — la foi brillera comme l'or, IX, 1, 4. — *V. éclat, splendeur.*
- capacités** : pour accéder aux fonctions spirituelles, V, 3, 1.
- caractère** : les signes des caractères individuels, II, 2, 1.
- catéchumènes** : III, 1, 2.
- catégories** : des objets de la Tente, symboles des degrés spirituels du chrétien, V, 3, 2 ; — des biens à venir, V, 3, 3.
- chaire** : occuper une — de docteur, III, 1, 3.
- chandelier** : figure des enseignants, V, 3, 2.
- chariots** : de Mériari, symboles de l'accomplissement d'œuvres plus grossières, IV, 3, 2-3.
- charité** : source de toute nouveauté, IX, 4, 2.
- charnels** : les — de l'intelligence, VII, 1, 3.
- chasteté** : de Pierre et de Paul, différente, II, 2, 2.
- châtiments** : degré de sévérité des —, IX, 8, 3.
- chaudron** : brûlant de Jérémie, figure du diable, IX, 7, 4.
- chefs** : des Églises, IX, 1, 2 ; — du peuple (Paul), IX, 7, 2 ; — ont à juger de l'hérésie, IX, 1, 2.
- cheveux** : allégoriquement, la force de l'Esprit, I, 1, 4.
- chrétien** : le nouveau peuple —, VIII, 1, 3 ; — persécutions contre les —, IX, 2, 2 ; — Paul s'adresse au —, II, 1, 2.
- Christ** : prend chair humaine et âme sublime, IX, 5, 2 ; — véritable Grand-Prêtre, IX, 7, 2 ; — Origène réfute l'objection qu'il parle moins du Christ que des autres hommes, VI, 3, 2 ; — *emplois nombreux non relevés.*

- ciatrices** : de l'âme, VIII, 1, 7 ; — du corps, VIII, 1, 6.
- cieux** : lieu de l'héritage, VIII, 5, 3.
- cinquante** : nombre de l'indulgence, V, 2, 3.
- coeur** : graver dans le —, I, 2, 3 ; IX, 7, 4 ; — les profondeurs du — et de l'intelligence, X, 3, 2 ; — mouvements du cœur, I, 3, 3 ; dispositions du —, III, 2, 2 ; pénétration du —, III, 3, 2.
- colère** : de Dieu, en quel sens, VIII, 1, 2 ; — incompatible avec nature de Dieu, VIII, 1, 2.
- combat** : spirituel, I, 2, 2-3 ; — signifié par l'entrée en force dans la Terre promise, VII, 5, 3 à VII, 6, 3 ; — contre les esprits du mal, VII, 5, 5.
- comprendre** : spirituellement, V, 1, 2 ; — charnellement, VII, 1, 3.
- confession de foi** : premier degré vers la perfection, IX, 9, 1.
- conquête** : terrestre, approche de la cité céleste, VII, 5, 5.
- contenu** : mystique, I, 3, 5 ; — spirituel, I, 1, 3.
- contraires** : leur utilité pour affermir la foi, IX, 1, 4 ; — font resplendir la vertu, IX, 1, 5 ; — font ressortir la grandeur d'âme, IX, 1, 6.
- contrariétés** : procurent la gloire de Dieu à ceux qui les endurent, IX, 2, 3.
- contrevenir** : à l'ordre sacerdotal, II, 1, 4.
- controverse** : avec les hérétiques, IX, 4, 1.
- conversion** : VIII, 1, 8.
- Coré** : figure des hérétiques, IX, 1, 2.
- crachat** : au visage (*Nombr. 12, 14 ; Deut. 25, 5*) appliqué au peuple ancien, VII, 4, 2-3.
- créatures** : toutes les — sont mystiquement représentées par le nombre de vingt-deux, IV, 1, 2.
- critères** : de parenté spirituelle, I, 3, 3 ; — des mérites à faire valoir à la résurrection, I, 3, 3.
- croissance** : dans les vertus, II, 2, 1. — *V. degrés, progrès.*
- cruauté** : humaine compensée par la grâce du Seigneur, IX, 2, 2.
- David** : perd la présence de l'Esprit lors de son péché, VI, 3, 6.
- dedans** : le — et le dehors, VI, 1, 2-3.

- degrés** : d'ascension spirituelle, III, 3, 2, 4 ; IX, 9, 1-2 ; — de capacité aux fonctions spirituelles, V, 3, 1 ; — de compréhension des mystères, V, 1, 2 ; — de mérites, II, 2, 1. — *V. croissance, progrès.*
- démons** : puissances adverses, III, 4, 2 ; V, 3, 4 ; VI, 3, 6 ; VII, 5, 4-5 ; VII, 6, 3 ; — boire à la coupe des démons, X, 1, 5.
- dénigrement** : VII, 1, 1 ; — de Moïse, de la Loi, des Prophètes, VII, 1, 2 ; VII, 2, 4.
- déchus** : de la foi, VII, 3, 4.
- désert** : lieu des combats spirituels, I, 2, 2.
- désordre** : ne pas garder la dignité de son rang, II, 1, 4.
- destinée** : des envahisseurs de la Terre promise, VI, 5, 4-5.
- détail** : dans l'Écriture, jamais sans portée, I, 1, 2 ; I, 3, 4 ; III, 2, 2 ; IV, 1, 1, 3 ; IX, 9, 2. — *V. anodin.*
- détracteurs** : de Moïse, VII, 2, 3, 4.
- diable** : mauvais exégète, V, 3, 4 ; — ne veut pas faire des martyrs, X, 2, 2 ; — sans le diable, la vertu ne resplendirait pas, IX, 1, 5 ; — figuré par le chaudron brûlant, IX, 7, 4. — *V. démons, malin.*
- diacres** : des — peu dignes, II, 1, 4.
- difficulté** : avouée par Origène devant certaines explications, I, 3, 5 ; III, 3, 3 ; III, 4, 1 ; IV, 1, 3 ; VIII, 1, 5.
- dignité** : de l'ordre sacerdotal, II, 1, 4 ; IV, 3, 4.
- digression** : constatée, I, 1, 4 ; V, 3, 1 ; VI, 3, 7 ; VII, 3, 4 ; IX, 1, 9 ; X, 2, 2.
- disciples** : du Christ par opp. aux hérétiques, IX, 4, 1.
- disposition** : des Lévités dans le camp, III, 3, 1-2.
- dispositions** : mauvaises — à l'écoute de la parole, III, 1, 1-2.
- distribuer** : les régions de la terre, type du partage céleste, I, 3, 7.
- diversité** : des saints, V, 3, 2 ; — des vertus, II, 2, 3 ; — des caractères, II, 2, 1 ; — des âmes, II, 2, 1.
- doctes** : et ignorants, VII, 2, 4 ; — doctes et peuple voué aux œuvres, V, 1, 2-4.
- docteurs** : *assoc. à* maîtres dans l'Église, VI, 1, 2 ; — arrivés à la perfection, V, 1, 2 ; — doivent faire comprendre les secrets des mystères, III, 3, 3 ; — doivent faire accomplir les œuvres, V, 1, 2.

- doctrine** : de la Loi, IX, 7, 3.
- doigt** : de Dieu, qui inscrit la loi naturelle, X, 3, 5.
- durée** : du châtement du péché, VIII, 1, 5-6.
- éclat** : du visage de Marie après la lèpre, VI, 4, 2. — *V. briller, splendeur.*
- école** : la Loi à l'— du Christ, IX, 7, 3.
- écouter** : la parole de Dieu avec un cœur simple, III, 1, 1-2.
- écriture** : diversité de l'— personnelle, II, 2, 2.
- Écriture(s)** : divine *ou* sainte, I, 2, 1 ; III, 1, 2 ; III, 2, 3 ; IV, 1, 2 ; V, 2, 1 ; IX, 1, 2, 3 ; X, 2, 1 ; — l'Écriture s'explique elle-même par la pluralité de ses textes, III, 4, 1.
- effleurer** : Origène ne fait qu'— une explication, IV, 2, 1.
- Église** : de Dieu observe allégoriquement les prescriptions qui concernent la Tente du Témoignage, IV, 3, 1 ; — Église et Synagogue, VI, 4, 1-2.
- Églises** : les sept — du ciel, III, 3, 3 ; — les quatre — de Paul, III, 3, 3 ; — celle des premiers-nés, II, 2, 5 ; III, 3, 3.
- élection** : de premier-né, III, 2, 2.
- élus** : de la malice, III, 4, 2.
- embryon** : sens mystique de la durée de sa gestation, IV, 1, 3.
- encens** : son pouvoir mystérieux d'intercession, IX, 5, 1.
- enfant** : non soumis au recensement sauf premier-né, I, 1, 1 ; — sanctifié ou pécheur à la naissance, III, 4, 1. — *V. puéricité.*
- énigmes** : de la Loi résolues par Paul, VII, 2, 2 ; — figures et — (*9 occ.*), VII, 2, 2.
- ennemis** : quels sont les ennemis des saints, VII, 5, 3.
- entrailles** : maternelles, sens allégorique, III, 4, 1.
- enveloppes** : des mystères, V, 1, 2 ; — des objets sacrés, V, 3, 1 ; — les trois — de la noix, IX, 7, 3.
- épaules** : symbole des œuvres, V, 1, 3.
- épreuves** : et souffrances, I, 2, 3 ; — leur utilité, IX, 2, 3.
- esprit** : de foi, III, 1, 2 ; — de péché, VI, 3, 5 ; — du mal, VI, 3, 1 ; VII, 5, 3, 5 ; VII, 6, 1.

- Esprit saint** : son rôle envers Jésus-Christ, l'Église et les chrétiens, *hom.* VI ; — sa nature insécable, VI, 2, 1 ; — réside sans cesse en le Sauveur, VI, 3, 3 ; — dans son corps et son âme, IX, 1, 5 ; — en une septuple puissance, VI, 3, 2 ; — repose là où se trouve un terrain digne, VI, 3, 1 ; en qui le mérite, III, 2, 2 ; — se communique comme une flamme, VI, 2, 1 ; — est mis à l'étroit dans l'âme du pécheur, VI, 3, 1 ; VI, 3, 5 ; — ne peut partager avec l'esprit du mal, VI, 3, 1 ; — s'éclipse de l'âme du pécheur, VI, 3, 6 ; de qui maudit, ou dénigre, VII, 2, 5 ; — s'éclipse peut-être en certaines circonstances jugées indignes de lui, VI, 3, 7 ; — on peut le perdre après le baptême, III, 1, 2 ; — il est plus fort que les philosophies profanes, I, 2, 1.
- esquisse** : I, 3, 3 ; II, 1, 1. — *V. figure, image.*
- Éthiopienne** : femme de Moïse, VI, 4, 1-2 ; VII, 2, 2.
- étude** : de la sainteté, X, 1, 7.
- Eucharistie** : comment comprendre le rite qui l'opère, V, 1, 4.
- Évangile(s)** : puissance de l'—, IX, 4, 1 ; — plus beau qu'un texte de l'A. T., III, 2, 3 ; — en puissance dans la Loi, IX, 4, 1 ; — opposé à la Loi, IX, 3, 3 ; — *nombreuses citations, V. Index scripturaire.*
- évêque** : certains deviennent — par ambition, IX, 1, 7 ; — un — doit se comporter selon la dignité de son ordre, II, 1, 4.
- excès** : quand on veut tout expliquer, VI, 1, 1.
- extérieur** : et intérieur, sortir/rester dedans, sens pour Moïse et pour Paul, VI, 1, 2-3.
- femme** : Marie, sœur de Moïse, *voir ce mot* ; — l'Éthiopienne, femme de Moïse, *voir ce mot* ; — la bienheureuse Sunamite, III, 2, 3 ; — femme non soumise au recensement, I, 1, 1 ; — en tenue décente, II, 1, 2 ; — faiblesse féminine, I, 1, 1 ; — paresse, marque de féminité, I, 1, 4 ; — femmes impies de Salomon, VI, 3, 6.
- feu** : de l'autel, symbole de l'âme sublime de J.-C., IX, 5, 2.
- figure** : I, 3, 3 ; VII, 1, 1 ; — de la Loi, II, 2, 5 ; — et images, VII, 2, 2 ; — et esquisses, I, 3, 3 ; — Aaron, figure de la prière, IX, 3, 1. — *V. énigme, esquisse.*
- Fils de l'Homme** : son rôle au second avènement, IX, 5, 4.
- Foi** : de l'Église, IX, 1, 2 ; — évangélique et apostolique, I, 2, 1 ; — une foi qui peut s'engourdir, IX, 1, 3 ; — foi éprouvée, foi éclatante, IX, 1, 3-4 ; — armé de la foi, on triomphe des géants, VII, 6, 2 ; — péché des Corinthiens contre la foi, X, 1, 6 ; — des déçus de la foi, VII, 3, 4.

fonctions : dans le ministère divin, des plus basses aux plus élevées, IV, 3, 2-3 ; — des Lévites, IV, 1, 4 ; — s'arroger la fonction épiscopale, IX, 1, 7 ; — la fonction sacerdotale consiste à supplier pour le péché du peuple, X, 2, 1.

force : divine, *opp.* aux forces païennes, I, 2, 1 ; — f. d'Israël et f. étrangères, I, 2, 1-3 ; — f. de l'Écriture, I, 2, 1 ; — f. de l'Esprit, I, 1, 4 ; — f. d'âme enseignée par Dieu, I, 2, 1.

foules : et parfaits, VI, 1, 2 ; — comment Moïse et Paul vont aux foules, VI, 1, 2-3.

fruits : des œuvres, II, 1, 3 ; — du bâton d'Aaron, IX, 9, 1.

gauche : et droite, III, 2, 3-4.

géants : qui sont-ils ? VII, 5, 4 ; — allégoriquement, les démons qui luttent contre la vérité, VII, 5, 2 à 6, 3.

générosité : de Dieu dans ses promesses et plus encore dans leur accomplissement, IX, 7, 5 ; IX, 8, 2.

gloire : de Dieu, IX, 2, 3 ; — se mérite par persécutions et épreuves, IX, 2, 3 ; — gl. à contempler, IV, 3, 4 ; — vue par Moïse, VII, 2, 3 ; — gl. des justes, IX, 1, 7 ; — gl. et rejet de l'ancien peuple, VII, 4, 3 ; — gl. de Moïse, VII, 2, 1 ; du visage de Moïse, VII, 2, 4 — gl. des prêtres fidèles, IX, 1, 5 ; — gl. d'appartenir à l'ordre sacerdotal, X, 3, 1.

grandeur : des pensées, II, 1, 3.

Grand-Prêtre : (*pontifex*) Aaron dans l'A. T., X, 1, 8 ; VII, 1, 3 ; — Jésus-Christ dans le N. T., X, 2, 1 ; IX, 5, 2 ; — le véritable Grand-Prêtre, le Christ, IX, 7, 2. — Grand-Pontife (*magnus pontifex*) (Aaron), V, 1, 4. — V. *Pontife, Prêtre, Sacerdoce*.

hérétiques : représentés par les détracteurs de Moïse, VII, 1, 2 ; — par le feu étranger dans les braseros, IX, 1, 2 ; — marcionites, IX, 4, 1 ; — Marcion et Basilide, IX, 1, 3 ; — sont lépreux dans l'âme, VII, 1, 2 ; — infâmes et indignes, IX, 1, 4. — V. *vérité*.

heures : deux — dans la journée pour venir à l'église, II, 1, 3.

histoire : au plan de l'—, V, 1, 2 ; III, 3, 1 ; — contenu de l'—, III, 4, 2 ; — terre à terre de l'— face à la splendeur des mystères, V, 1, 2 ; — apparence du fait devant conduire au mystère, IX, 5, 1 ; enfermant un mystère, IV, 1, 1.

hypocrisie : quand on écoute mal la parole de Dieu, III, 1, 1.

ignorants : qui ne peuvent voir les mystères à nu, IV, 3, 1 ; — qui dénigrent Moïse, VII, 2, 4.

images : de la Loi, II, 1, 1 ; — types et —, I, 3, 7 ; VII, 2, 2 ; — et ombre des réalités célestes, IV, 2, 1 ; — et esquisses, V, 1, 3.

incompatibilité : de la nature divine et de la colère, VIII, 1, 2 ; — de l'Esprit et du péché, VI, 3, 5.

incrédulité : VIII, 1, 4.

inférieurs : c'est-à-dire ignorants, IV, 3, 1.

instruction : but de l'Écriture, VII, 1, 1.

intelligence : spirituelle, I, 3, 1. 5 ; — qui va de la lettre à l'esprit, V, 1, 1. 2 ; — mystique, I, 3, 2 ; — charnelle, IX, 4, 2.

intercession : force d'apaisement, IX, 5, 1.

Jérusalem : de la terre et du ciel, VII, 5, 5.

Jésus : notre avocat, VIII, 1, 9 ; — apaise la guerre, I, 3, 6 ; — est le Rocher, VII, 2, 2 ; — J.-C. pédagogue avec Moïse, I, 3, 6 ; — J.-C. Grand-Prêtre, IX, 5, 2 ; IX, 7, 2 ; — N. S. J.-C., VII, 2, 5 ; — mon Seigneur J.-C., III, 4, 2 ; VI, 3, 4 ; — le Seigneur J.-C., VIII, 4, 1 ; — le Seigneur Jésus, I, 3, 7 ; VII, 6, 3 ; — Christ Jésus, VI, 4, 2 ; — entre en précurseur dans la Tente de Dieu, III, 3, 2.

Josué : sous le nom de Jésus, VII, 5, 4.

Juif : VII, 1, 2 ; VII, 2, 4 ; X, 2, 1. 2.

lecteurs : superficiels de l'Écriture, X, 1, 6.

lecture : préalable à l'homélie, I, 1, 1 ; II, 1, 1. 2 ; VI, 4, 1 ; VII, 1, 1 ; IX, 1, 1. 6 ; X, 1, 2. — du *Lévitique* et des *Nombres* rebute par son rituel, VII, 2, 4.

lèpre : de Marie symbole de tout Israël, VI, 4, 2.

lettre : de la Loi, III, 3, 2 ; — du récit, V, 1, 1 ; — première écorce amère de la noix, IX, 7, 3 ; — un exemple de littéralisme impossible, III, 4, 1 ; — s'élever de la lettre aux réalités célestes, III, 3, 2 ; à l'intelligence spirituelle, V, 1, 1 ; — le Saint-Esprit ne veut pas qu'on en reste à la lettre, I, 1, 2.

Lévites : l'ordre des —, *hom.* III.

lie : symbole du mal qui ne s'en va pas, VIII, 1, 8.

- livre** : le — du *Pasteur* n'est pas de l'Écriture, VIII, 1, 5 ; — le livre des *Nombres*, I, 1, 1 ; IV, 1, 1 ; le livre que nous avons en main, IX, 1, 6 ; — livres divins, V, 1, 3 ; — sacrés, I, 1, 2 ; I, 3, 5.
- Loi** : spirituelle, I, 1, 2-3 ; V, 1, 2 ; VI, 4, 1 ; VII, 2, 4 ; — de l'Esprit saint, I, 2, 3 ; — de Dieu, III, 2, 4 ; X, 3, 5 ; — la Loi trésor de sagesse, IX, 6, 3 ; — figures de la Loi, II, 2, 5 ; — la Loi vicillit, mais est toujours nouvelle dans l'Évangile, IX, 4, 2 ; — enseigne science et amour de Dieu, IX, 3, 1 ; — négligence grammaticale de la Loi, IX, 6, 3 ; — la Loi naturelle inscrite dans toutes les intelligences fournit des germes de vérité, X, 3, 5 ; — Loi ancienne, Loi nouvelle, IX, 4, 2.
- maîtrise** : de soi, deuxième écorce de la noix, IX, 7, 3.
- majesté** : de Dieu, apparue à Moïse et Aaron, IX, 2, 2.
- mal** : jamais complètement anéanti, VIII, 1, 8.
- malice** : les élus de la malice, III, 4, 2.
- malin** : le —, I, 1, 3 ; VIII, 1, 7.
- manne** : figure de la parole de Dieu faite salut, III, 1, 1 ; X, 3, 5.
- Marie** : sœur de Moïse, symbole de la Synagogue, VI, 4, 1 ; — lépreuse, image du peuple ancien, VII, 2, 5 ; — guérie, symbole du peuple ancien revenant au Christ, VI, 4, 2.
- martyrs** : d'intention, X, 2, 2 ; — intercesseurs pour la rémission des péchés, X, 2, 1.
- matrice** : quel sens donner à l'ouverture de la —, III, 4, 1.
- médecine** : X, 1, 7.
- médiance** : VII, 1, 1 ; — lèpre de l'âme, VII, 1, 2 ; — médissants, VII, 1, 3.
- milieu** : équilibre entre bien et mal, symbole de fermeté, III, 2, 3-4.
- miroir** : dans un — et en énigme, I, 3, 7.
- miséricorde** : et bonté, IX, 8, 3 ; IX, 9, 1.
- Moïse** : éloge de —, VII, 2, 1 ; — le péché de —, VI, 3, 5 ; — visionnaire, IX, 4, 3 ; du futur, V, 1, 3 ; — a une attitude évangélique, IX, 4, 1 ; — a vu la gloire du Seigneur, VII, 2, 3 ; — notre pédagogue, I, 3, 6 ; — figure de la Loi, IX, 3, 1 ; — voit la vérité sous les figures, VII, 2, 2 ; — voile la gloire dans sa Loi, VII, 2, 4 ; — connaît la vocation des Gentils, VIII, 1, 3 ; — accuse au nom de la Loi, II, 1, 4 ; — épouse l'Éthiopienne, VI, 4, 1-2 ; — disciple de l'Évangile avec Aaron, IX, 3, 3 ; — même esprit que Paul au service de l'Évangile, II, 1, 2.

- moral** : enseignement —, deuxième écorce de la noix, IX, 7, 3 ; — du sens moral passer au sens mystique, VII, 1, 2.
- mort** : louer les morts, les morts au péché, VII, 3, 3 ; — mort et vie, IX, 5, 4.
- mouvements** : diversité des — de l'Esprit, II, 2, 3 ; — de l'âme, II, 2, 2.
- mystère** : saisie spirituelle au-delà du niveau de l'histoire, V, 1, 2 ; ou des apparences, IX, 5, 1 ; comparée à la cueillette des fleurs, VI, 1, 1 ; — les — apparaissent à la contemplation spirituelle, V, 1, 2 ; — grandeur des —, I, 3, 1 ; VI, 1, 1 ; splendeur des —, V, 1, 2 ; profondeur des —, VIII, 1, 3 ; — replis secrets des —, III, 3, 3 ; triple mode du —, IX, 7, 4 ; — cachés, V, 2, 1 ; — dans l'histoire, IX, 5, 2 ; — dans les données littérales de la Loi, III, 3, 2 ; — dans un texte, VI, 2, 1 ; — à ne pas livrer en public, IV, 3, 1 ; — cachés aux incapables de les comprendre, V, 1, 2 ; — servis par les prêtres de la nouvelle Loi, IV, 3, 3-4 ; X, 3, 1 ; — réservés à ceux qui ont obtenu la grâce sacerdotale, IV, 3, 3 ; — mystère du Christ incarné, IX, 5, 2 ; — de la vérité et des secrets de Dieu, X, 3, 2 ; — de la science, V, 1, 2 ; — de science et de sagesse, IX, 7, 3 ; — du dehors et du dedans, VI, 1, 2 ; — des premiers-nés, III, 3, 1-4 ; — de l'expiation de quarante pour un, VIII, 1, 5-6 ; — du rejet du peuple et du choix des nations, VIII, 1, 3 ; — du mariage de Moïse avec l'Éthiopienne, VII, 4, 1 ; — des trois ordres de Lévitites, IV, 1, 4 ; — symbolisés par les objets de la Tente, IV, 3, 2-3 ; — de l'écrasement du peuple, IX, 5, 1 ; de l'arrêt du devastateur, IX, 5, 3 ; — m. sacerdotal du noyer, IX, 7, 4 ; — de rémission et d'indulgence, V, 2, 2.
- mystique** : sens —, VII, 1, 2 ; — façon de Moïse, II, 2, 3.
- nations** : à la plénitude des —, tout Israël sera sauvé, VI, 4, 2.
- noix** : symbole de l'intelligence spirituelle, IX, 7, 3 ; — fruit du bâton d'Aaron, image de la Croix, IX, 7, 2-3 ; ses trois enveloppes symbolisent les trois sens de l'Écriture, IX, 7, 3-4 ; — figure de la vie, c'est-à-dire du Christ, IX, 7, 4.
- Nombres** : livre des N — cité, I, 3, 5 ; II, 1, 1 ; III, 3, 1 ; IV, 1, 1 ; V, 2, 3 ; VII, 2, 4 ; — le livre que nous avons en main, IX, 1, 6.
- nombres** : de Dieu, entrer dans les —, I, 2, 2 ; — caractère divin des —, I, 1, 1 ; I, 3, 1 ; — registre des —, I, 2, 3 ; — nombres privilégiés, IV, 2, 2 ; — calcul des —, I, 3, 2. — *V. arithmologie.*
- nouveau** : le nouveau peuple a perdu le nom de mosaïque pour celui de chrétien, VIII, 1, 3-4.
- nouveauté** : éternelle — de la charité, IX, 4, 2.

- objets** : de la Tente, images des réalités spirituelles, V, 3, 2-3.
- obéissance** : I, 3, 3.
- observances** : celles qui s'imposent à tous, V, 1, 4 ; — celles qui s'imposent à l'ordre sacerdotal, X, 3, 1.
- œuvres** : — et pensées, II, 1, 3 ; V, 1, 2 ; — bonnes — pour la rémission des péchés, VIII, 1, 5 ; — fruits des —, II, 1, 3 ; — œuvres à accomplir par le peuple, V, 1, 2, 3 ; — œuvres des œuvres, V, 2, 1 ; V, 3, 1 ; — œuvres dures, IV, 3, 3 ; — œuvres de péché, VIII, 1, 7.
- ombre** : des réalités, IV, 2, 1.
- opposition** : épreuve qui fait resplendir la foi, IX, 1, 3-7.
- ordre** : chez les Lévites, IV, 2, 1 ; — notion d'— passe de l'A. T. au N. T., IV, 2, 1 ; — ordre dans l'Église, II, 1, 3-4 ; — ordre des saints dans le ciel, III, 3, 3.
- pacte** : de la charité, IX, 4, 2.
- paradis** : évoqué, I, 3, 2.
- parenté** : spirituelle avec patriarches et tribus d'Israël, I, 3, 3.
- parfaits** : et fous, VI, 1, 2 ; — le — en tout point, V, 2, 2.
- parole** : (de Dieu), Verbe de Dieu, manne, III, 1, 1 ; — salut et châtement, III, 1, 1 ; — distraitement écoutée, II, 1, 3 ; — parole des hérétiques, IX, 1, 3.
- partage** : de la terre en vue de la paix, I, 3, 6-7 ; — des fonctions dans le ministère divin, IV, 3, 3.
- Pasteur** : le livre du —, VIII, 1, 5.
- paternité** : mot de Paul pour dire 'famille', II, 2, 5.
- Paul** : le plus grand des Apôtres, III, 3, 3 ; — guide du voyage vers le ciel, III, 3, 3 ; — ôte le voile de l'A. T., IV, 2, 1 ; — capitaine du combat spirituel, VII, 6, 1 ; — pénètre les mystères, V, 3, 4 ; VI, 1, 3 ; — interprète les réalités cachées, VI, 2, 2 ; — quand il moralise, reste « à l'extérieur », VI, 1, 3 ; — passe comme Moïse du dedans au dehors, VI, 1, 2 ; — chef du peuple, IX, 7, 2 ; — sa chasteté différente de celle de Pierre, II, 2, 2.
- péché** : blessure de l'âme, VIII, 1, 6 ; — compte des —, VIII, 1, 5 ; — durée de l'expiation, VIII, 1, 5 ; — compensé par les bonnes œuvres, VIII, 1, 5 ; — encourt peine proportionnée, VIII, 1, 8 ; — péché des saints, X, 1, 2-3 — tous les hommes ont été soumis au péché, VI, 3, 4 ; — péché de Moïse, VI, 3, 5 ; — l'esprit de péché, VI, 3, 5 ; — le p. des Corinthiens contre la morale, X, 1, 5 ; contre la foi, X, 1, 6 ; — péchés qui restent en nous, X, 2, 1 ; qui restent en tout un peuple, X, 2, 1.

- pécheur** : incapacité d'être pécheur dès la naissance, III, 4, 1 ; — l'assertion du Psaume à cet égard est littéralement impossible, III, 4, 1.
- pédagogue** : Moïse, I, 3, 6.
- pénétration** : du cœur et regard de l'esprit, III, 3, 2.
- pénitence** : *v. spécialement Hom.* VIII ; — temps de miséricorde, IX, 8, 3 ; — remède aux blessures de l'âme, VIII, 1, 8 ; — rémission des péchés, X, 1, 1 ; — repentir sans hypocrisie, VIII, 1, 9 ; — pénitence salvatrice, IX, 3, 2 ; — durée de la —, VII, 1, 3 ; — fruits de la —, IX, 3, 2 ; obtenus par intercession des martyrs, X, 2, 1 ; — avec J.-C. notre avocat, VIII, 1, 9 ; — Dieu sensible à la supplication, IX, 3, 2 ; — perte collective de ceux qui ne font pas —, IX, 3, 2 ; — l'heure de la —, VII, 1, 3.
- pensées** : boueuses comme vase d'argile qu'on brise, IX, 6, 2 ; — pensées profondes, VI, 1, 2.
- Père** : (Dieu) le Père vers qui Jésus se tourne en avocat, VIII, 1, 9 ; — les demeures du P., I, 3, 2 ; — le P. au jour du jugement, IX, 5, 4 ; — *assoc.* à Fils et Esprit, I, 3, 4 ; X, 3, 4.
- perfection** : du Christ, I, 3, 6 ; — spirituelle, I, 2, 2 ; — étapes, III, 3, 3-4 ; — degrés, IX, 9, 1.
- persécutions** : utilité des —, IX, 2, 2.
- peuple** : le premier —, IV, 2, 1 ; — p. de l'ancienne Loi, VII, 1, 3 ; — p. ancien, délaissé par la grâce, VII, 2, 5 ; VII, 3, 1 ; — son rejet pour un temps, VII, 4, 3 ; — peuple ancien/peuple nouveau, VI, 4, 1-2 ; VIII, 1, 3-4 ; — p. mosaïque/p. chrétien, VIII, 1, 3 ; — peuple, qualification de ceux qui comprennent moins bien, V, 1, 2 ; — de ceux à qui l'on prêche la morale, VI, 1, 3, ou les œuvres, IV, 3, 3.
- philosophie** : science qu'on cultive, X, 1, 7 ; — la — grecque enseigne la force d'âme pour la gloire humaine, I, 2, 1.
- Pierre** : sa chasteté, II, 2, 2.
- Pierre** : et Paul, deux noms quelconques à titre d'exemple, II, 2, 1.
- Pontife** : IX, 5, 1 ; Grand —, V, 1, 4. — *V. Grand-Prêtre, Sacerdoce.*
- préceptes** : anciens qui scandalisent, lus dans les Livres saints à l'église, VII, 2, 4 ; — comment ces prescriptions doivent être interprétées par les prêtres du Christ, IV, 3, 1.
- précision** : des termes de l'Écriture, V, 2, 1.
- préexistence** : des âmes, parfum de —, VII, 3, 2.
- préfiguration** : I, 3, 7 ; II, 1, 1.

- premier-né** : non par nature, mais par élection divine, III, 2, 1-2.
- prêtre** : rôle de supplication pour la pénitence, IX, 3, 1 ; — apporte remède au péché, X, 1, 8 ; — doit scruter les mystères cachés, V, 3, 1 ; — la gloire des prêtres fidèles resplendit par contraste avec les prêtres non fidèles, IX, 1, 5. — *V. sacerdoce*.
- prière** : intérieure et extérieure, X, 3, 3 ; — ne pas se contenter de deux heures seulement pour venir prier à l'église, II, 1, 3.
- principautés** : et puissances adverses dans le combat spirituel, III, 4, 2 ;... VII, 6, 1-2 ;... IX, 1, 5... ; — régisseurs de ce monde de ténèbres, VII, 5, 3 ; du monde des régions célestes, VII, 5, 5. — *V. combat, malin*.
- profession** : de foi, premier degré de la perfection, IX, 9, 1 ; — prof. de religion, II, 1, 4.
- progrès** : spirituels, II, 2, 1 ; II, 2, 4 ; III, 3, 4 ; IX, 9, 1-2. — *V. croissance, degrés*.
- promesse** : Dieu donne plus qu'il ne promet, IX, 8, 1-3.
- propriétés** : des corps ressuscités, IX, 8, 1.
- psychologique** : observation —, énumération de caractères, II, 2, 1.
- pudeur** : et retenue, II, 1, 4.
- puérité** : dans les pensées, I, 1, 3.
- pureté** : de la foi, IX, 1, 3. — *V. hérétiques, foi, vérité*.
- purification** : des sens, V, 2, 2.
- quatre** : ordres israélites et lévites, IV, 2, 1 ; — campements sur la terre, images de quatre ordres de saints dans le ciel, III, 3, 3 ; — âges mystérieux distingués par Jean, IX, 9, 2.
- réalité** : en — et en vérité, VII, 2, 2 ; — les — opposées aux énigmes, VII, 2, 2.
- recensement** : des forces d'Israël, I, 1, 2 ; — conditions pour faire partie des Nombres divins, I, 1, 2-4.
- recherche** : d'intelligence spirituelle, I, 3, 5.
- réforme** : personnelle, VIII, 1, 9 ; — Origène évoque la sienne, III, 1, 2.
- regard** : de l'esprit, III, 3, 2 ; — pénétrant, V, 3, 5 ; — spirituel, V, 1, 2.
- régions** : les — célestes, VII, 5, 2 ; VII, 6, 3.
- repos** : de l'Esprit dans les justes, VI, 3, 1.

- resplendir** : comme le soleil, II, 2, 4, 5. — *V. briller, éclat*.
- résurrection** : des morts, certitude, I, 3, 2 ; — destination de chacun selon ses mérites, I, 3, 4, 7 ; — attendue en progressant vers la lumière, II, 2, 4 ; — figurée par le reverdissement du bâton d'Aaron, IX, 8, 1 ; — propriétés des corps à la résurrection, IX, 8, 1.
- sacerdoce** : degré suprême conféré à Aaron, IV, 1, 4 ; — Le Grand-Prêtre fait l'expiation pour le peuple, IX, 4, 3 ; porte les péchés des saints, X, 1, 2 ; — J.-C. Grand-Prêtre, a détruit la mort par son incarnation, IX, 5, 2, 3 ; — ne pas s'arroger la fonction pontificale sans l'avoir reçue de Dieu, IX, 1, 7 ; — la grâce sacerdotale permet d'accéder aux mystères cachés, V, 3, 2 ; — dans l'ordre sacerdotal, garder la dignité par un comportement visible, IV, 3, 4 ; — bien présider le sacerdoce est un critère de mérite, I, 3, 3 ; comme aussi bien remplir le ministère sacerdotal, *ibid.* ; — occuper une chaire de docteur sans les qualités spirituelles que d'autres, qu'on écarte, possèdent mieux, c'est mépriser l'Évangile, II, 1, 3 ; — au prêtre sont confiés les secrets des mystères de la sagesse, IV, 3, 1 ; — à lui de juger s'il convient de les livrer aux ignorants, IV, 3, 1 ; — pour être promu au degré du sacerdoce, il faut science et mérite, IV, 3, 1 ; — les mystères profonds ne s'ouvrent qu'aux prêtres, IV, 3, 3 ; — les degrés de dignité dans le sacerdoce du N. T. correspondent aux différents modes de portage des objets de la tente dans l'A. T., IV, 3, 3 ; — en rejetant l'hérésie, le prêtre ne doit pas rejeter ce qui s'y trouve d'acceptable, IX, 1, 2 ; — les prêtres sont les gardiens de la science exacte et sans souillure, X, 3, 4 ; — la supplication pour les péchés du peuple, X, 2, 1 ; — le sacerdoce royal, IV, 3, 4 ; V, 3, 1 ; — le soin sacerdotal à porter à l'homme intérieur et aux parties secrètes du cœur, X, 3, 3 ; — scandale que peuvent provoquer les manquements d'un évêque, d'un prêtre, d'un diacre, II, 1, 4 ; — le mystère de la branche de noyer est relatif aux prêtres, IX, 7, 4.
- saint** : à qui donner le nom de saint, X, 1, 4 ; — définition du saint, X, 1, 7 ; — les saints ne sont pas exempts de péché, X, 1, 3 ; — le saint sait comment faire pénitence : il sait où chercher remède à la faute, X, 1, 8 ; — l'Esprit repose sur les saints, VI, 3, 1 ; — les saints ont la promesse du royaume des cieux, VII, 5, 3.
- saint des saints** : IV, 1, 1 ; IV, 1, 4 ; IV, 3, 3 ; V, 1, 1 ; V, 3, 1.
- sainteté** : zèle pour la —, X, 1, 7.
- Salomon** : I, 1, 3 ; — le très sage S. (auteur des Proverbes), II, 2, 1 ; — le roi S. quitté par le Saint Esprit lors de ses péchés, VI, 3, 6.
- Satan** : VII, 6, 3.

- Sauveur** : titre de J.-C., souvent employé : I, 1, 4 ; V, 3, 4 ; VII, 2, 5 ; etc. ; — mon Sauveur, V, 3, 4 ; — mon Seigneur et Sauveur, VI, 3, 3.
- scandale** : que peuvent provoquer les préceptes judaïques, VII, 2, 4.
- science** : la science de la Loi, VII, 2, 4 ; — la — de la Trinité, perfection supérieure, X, 3, 4.
- secrets** : V, 3, 2 ; — replis secrets des mystères, III, 3, 3.
- semaine** : du monde, VI, 4, 2 ; VII, 1, 3.
- semences** : mystérieuses des données littérales de la Loi, III, 3, 2 ; — de l'intelligence spirituelle, I, 3, 1 ; X, 3, 5.
- sens** : de l'Écriture, voir « *les trois sens de l'Écriture* ». *Hom. IX, 7, 3-4* ; — sens spirituel, VII, 5, 3 ; — des nombres divins, I, 1, 2-4 ; — sens des considérations morales VII, 1, 1, d'où on passe au sens mystique, VII, 1, 2 ; — sens des mystères, IX, 7, 3 ; — sens mystique et caché, V, 2, 1 ; — sens littéral, V, 1, 1.
- signes** : diversité, II, 2, 1-3 ; — signes inférieurs croissent vers signes nobles, II, 2, 4 ; — signes de grands mystères, I, 3, 1 ; — marques de caractères, II, 2, 1.
- soins** : pour les blessures de l'âme, VIII, 1, 7.
- soucis** : du siècle, II, 1, 3 ; — soucis, pensées terrestres, III, 3, 2.
- souillure** : personne n'est pur de toute —, III, 2, 3.
- source** : ne se peut boire tout entière, VI, 1, 1.
- splendeur** : des biens à venir, II, 1, 1 ; — des mystères, I, 3, 7 ; V, 1, 2 ; — de la vertu, IX, 1, 5 ; — de la connaissance du Christ, VI, 4, 2.
- symbole** : V, 1, 3 ; V, 3, 3 ; VI, 4, 1 ; X, 3, 3.
- Synagogue** : mère imparfaite pour mener à terme l'ancien peuple, VII, 3, 1 ; — symbolisée par Marie, sœur de Moïse, VI, 4, 1-2.
- tentation** : avant l'emportement du péché, III, 2, 4.
- Tente du Témoignage** : ce qui en est dit peut s'appliquer à l'homme, car Paul donne au corps de l'homme le nom de tente, X, 3, 2 ; — ce sont tous les saints, V, 3, 2 ; — la partie fermée par le voile de la Tente est la faculté maîtresse de l'homme qui seule accède aux mystères et secrets de Dieu, X, 3, 2 ; — contient l'Arche d'Alliance, IV, 2, 3 ; — port et transport de la Tente, IV, 1, 4 ; IV, 2, 2 ; X, 2, 1.
- Terre promise** : héritage du royaume des cieux, II, 1, 1 ; — de la foi, VII, 5, 2-3.

- Testament** : la Loi comprise charnellement est A. T., IX, 4, 2 ; — les deux Testaments compris spirituellement sont N. T. par la nouveauté du sens, IX, 4, 2.
- traducteur** : le — latin a traduit le mot « paternité » de Paul par « famille », II, 2, 5.
- traités** : précédents — d'Origène où il était question de la diversité des saints, X, 1, 6.
- transcendance** : de Dieu et de ses dons, IX, 8, 2 ; — effort de — pour saisir les dons préparés par Dieu, *ibid.*
- travaux** : de la Tente du Témoignage énumérés littéralement, IV, 2, 3.
- trésor** : les — cachés de la science de Dieu, IX, 6, 3.
- Trinité** : science de la — à conserver sans atteinte d'aucune sorte, X, 3, 4 ; — le camp des hébreux sous le signe du nombre trinitaire, I, 3, 4.
- triple** : mode du mystère caché de la sagesse de Dieu, IX, 7, 4.
- turbulence** : à écarter de l'âme, II, 2, 5.
- types** : et figures, I, 3, 3 ; VII, 5, 5 ; — et images, I, 3, 7.
- unité** : substantielle du Christ, IX, 9, 2.
- utilité** : des détails dans l'Écriture, V. *anodin, détail* ; — convenance des données littérales de la Loi, III, 3, 2.
- vase** : d'argile, pécheur écrasé sous ses péchés, IX, 6, 1 ; — d'honneur, pécheur purifié, prêt aux bonnes œuvres, IX, 6, 2 ; — d'argile, les pensées terrestres, IX, 6, 2 ; — d'argile, notre corps, mais d'honneur quand il reçoit la grâce de l'Esprit Saint, IX, 6, 3 ; — d'argile, la lettre de la Loi, mais d'honneur quand elle recouvre les trésors de la Sagesse et de la Science de Dieu, IX, 6, 3.
- Verbe** : fait chair devenu visible, VII, 5, 1 ; — se fait notre manne, III, 1, 1.
- vérité** : — et foi de l'Église, IX, 1, 2 ; — la Loi apparaîtra sous forme de vérité après les figures et les images, VII, 2, 2 ; — découvrir de grandes vérités, V, 3, 5 ; — la vérité est or et argent, l'hérésie airain, IX, 1, 3 ; — sauver des éléments de vérité, IX, 1, 2 ; — l'opposition erreur/vérité fait ressortir la vérité, IX, 1, 3 ; — s'opposer à Dieu est contrarier la vérité, VII, 5, 4.
- vertus** : diversité des —, II, 2, 2, et des signes qui les révèlent, II, 2, 1.
- vie** : de vanité, VII, 3, 2 ; — vie et mort, IX, 5, 4 ; IX, 7, 4.

- vieillesse** : possible même des Évangiles, s'ils ne possédaient pas la charité, IX, 4, 2.
- vierges** : mentionnées comme groupement religieux en II, 1, 4.
- vigueur** : nécessaire pour être du nombre divin, I, 1, 1.
- violence** : le royaume des cieux est aux violents, VII, 5, 3.
- vivants** : et morts, les deux sens de ces mots, IX, 1, 4 ; — et avortons, VII, 3, 2.
- voile** : sur la Loi de Moïse, VII, 2, 4 ; — sur la « lettre », *id.* ; - sur les objets de la Tente, V, 3, 1 ; — sur les mystères, V, 1, 2-4.
- voir** : en esprit, IX, 4, 3 ; — par avance, V, 3, 3.
- volonté** : de l'homme fait de lui vase utile ou vase de mépris, IX, 6, 2.
- yeux** : de l'esprit, libres et sans bandeau, de Paul, IV, 2, 1 ; — œil de l'intelligence, V, 1, 2. — *V. regard.*
- zèle** : des bonnes œuvres, II, 2, 4.

BIBLIOGRAPHIE

Il ne faut pas compter sur Origène pour éclairer les nombreux problèmes qui se posent au critique et à l'historien d'aujourd'hui au sujet du *Livre des Nombres*. Date, auteurs, composition, sources, historicité, etc., tout cela ne relève pas du but homilétique que s'est proposé Origène. Les éléments bibliographiques qui suivent ouvrent sur l'Écriture, mais principalement sur Origène. Celui-ci, d'autre part, ainsi que Philon, est abondamment cité dans notre liste finale de collection : on s'y reportera.

Le Livre des Nombres

BIBLIA PATRISTICA, *Index des citations et allusions bibliques dans la littérature patristique III : Origène*, CNRS, Paris 1980.

BUIS, P., *Le Livre des Nombres*, Cahiers Évangile 78, Paris 1991.

DORIVAL, G., *La Bible d'Alexandrie 4, Les Nombres*, Traduction du grec de la Septante, Introduction et notes, Paris 1994 (BA 4).

DORIVAL, G., HARL, M., MUNNICH, O., *La Bible grecque des Septante. Du judaïsme hellénistique au christianisme ancien*, Cerf/CNRS, Paris 1988.

NOTH, M., *Das Vierte Buch Mose, Numeri*, Göttingen 1966, traduit en anglais sous le titre *Numbers, A commentary*, par Martin J.D., London 1968.

URBAN, A.C., « La identificación de 7Q4 con Núm 14, 23-24 y la restauración de textos antiguos », *Estudios bíblicos* 33, 1974, 219-244.

de VAULX, J., *Les Nombres*, Sources Bibliques, Paris 1972.

WEWERS, J.W., *Text History of the Greek Numbers*, Göttingen 1982.

Origène

CROUZEL, H., *Bibliographie critique d'Origène (Instrumenta patristica VIII)*, Steenbrugge-La Haye 1971. - *Supplément I*, 1982. - *Supplément II*, en préparation.

CROUZEL, H., *Origène*, Paris-Namur 1985.

CROUZEL, H., *Origène et la connaissance mystique (Museum Lessianum, section théol. 56)*, Bruges-Paris 1961.

DANIÉLOU, J., *Pères de l'Église au III^e siècle : Origène. Cours donné à la Faculté de Théologie de l'Institut Catholique de Paris*, Rééd., Paris Assoc. André Robert 1986.

DANIÉLOU, J., *Origène*, Paris 1948.

DANIÉLOU, J., *Message évangélique et culture hellénistique aux II^e et III^e siècles (Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée, II)*, Tournai 1961, Réimpr., Paris 1991.

DANIÉLOU, J., *Théologie du Judéo-christianisme (Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée, I)*, Tournai 1958 ; éd. renouvelée et complétée, Paris 1991.

HARL, M., *Le déchiffrement du sens. Études sur l'herméneutique chrétienne d'Origène à Grégoire de Nysse*, Études Augustiniennes, Sér. Antiq. 35, Paris 1993.

de LUBAC, H., *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture (Théologie 41, 42 et 59)*, Paris 1959-1964.

de LUBAC, H., *Histoire et Esprit. L'intelligence de l'Écriture d'après Origène (Théologie 16)*, Paris 1959.

NAUTIN, P., *Origène, sa vie et son œuvre*, Paris 1977.

Autour des homélies

BAEHRENS, W.A., *Origenes Werke VII (GCS 30), Homilien zum Hexateuch in Rufins Übersetzung, II Die Homilien zu Numeri, Josua und Judges*, Leipzig 1921.

BAEHRENS, W.A., *Überlieferung und Textgeschichte der lateinisch erhaltenen Origeneshomilien zum Alten Testament, TU 42, 1*, Leipzig 1916.

HARNACK, A.V., *Der Kirchengeschichtliche Ertrag der exegetischen Arbeiten des Origenes. I Hexateuch und Richterbuch, TU 42, 3*, Leipzig 1918. *II Die beiden Testamente, TU 42, 4, ibid.*, 1919.

GENEBRARD, G., *Origenis... opera*, Paris 1574. [Les homélies sur les Nombres : T. I, p. 113-179 de l'éd. 1604].

PROCOPE, *Commentarium in Numeros, PG 87*.

BETTENCOURT, S.T., « *Doctrina ascetica Origenis* ». *Studia Anselmiana* 16, Rome 1965.

CAZELLES, H., *Autour de l'Exode (Études)*, « La figure théologique de Moïse dans la tradition biblique », p. 353-370, Paris 1987.

CROUZEL, H., « L'anthropologie d'Origène ; de l'archè au telos », in *Studia Patristica Mediolana* 12, p. 36-57, Milan 1981.

CROUZEL, H., « Différences entre les ressuscités selon Origène », in *Gedenkschrift für A. Stuiber*, p. 105-116, Münster 1982.

DANIÉLOU, J., « Terre et Paradis chez les Pères de l'Église » in *Eranos Jahrbuch* 1953, repris dans *Bulletin des Amis du C^{al} Daniélou*, 20, p. 2-41, Paris 1994.

DILLON, J., « Aisthêsis Noêtê : a doctrine of Spiritual Senses in Origen and Plotinus », *Hellenica et Judaica. Hommage à V. Nikiprowetzky*, p. 443-445, Leuven 1986.

GRELOT, P., *Sens chrétien de l'Ancien Testament*, Tournai 1962.

KRANITZ, M., « La fonction de la conscience et de l'ange gardien chez Origène », *BLE* XCIII, p. 199-208, 1992.

LETELLIER, J., « Le thème du voile de Moïse chez Origène », *RSR* LXII, p. 14-26, 1988.

LIENHARD, J.T., « Origen as homelist », in *Preaching in the Patristic age, Stud. in honor of W. Burghardt*, p. 36-52, Mahwah 1989.

MARTIN-ACHARD, R. et coll., *La figure de Moïse*, Genève 1978.

MÉHAT, A., « Notes sur quelques manuscrits latins des Homélies sur les Nombres d'Origène », in *Text und Textkritik, TU* 133, p. 411-416, Berlin 1987.

MONACI CASTAGNO, A., *Origene predicatore e il suo pubblico*, Milano 1987.

PERROT, C., « La lecture de la Bible dans la diaspora hellénistique » in *Études sur le judaïsme hellénistique*, p. 109-132, Paris 1984.

PHILONENKO, M., « De l'habitation de deux esprits en nous », in *CR de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, p. 388-400, Paris 1987.

POHLENZ, M., *Vom Zorne Gottes*, Göttingen 1909.

RAHNER, K., « La doctrine d'Origène sur la pénitence », *RSR* 37, 1950 (p. 47-97, 252-286, 422-456).

RUWETT, J., *Les apographe dans l'œuvre d'Origène*, Biblica 1944.

SHINAN, A., « Moses and the Ethiopian Woman. Source of a Story in the Chronicles of Moses », in *Scripta hierosolymitana* 27, 1978, p. 66-78.

VIGNE, D., « Origène. La XVII^e homélie sur les Nombres », *BLE* 86, p. 243-266 ; 87, p. 5-28. 1985/1986.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement.....	7
Introduction	
Origène : l'homéliste	11
Les homélies sur les Nombres	12
Origine du texte	13
Transmission manuscrite.....	14
Éditions.....	15
Préface de Rufin	
<i>Vrsatio Rufinus</i>	18
Rufin à Ursace	19

HOMÉLIES

Observations sur les homélies	25
-------------------------------------	----

HOMÉLIE I : Le recensement

Notice.....	29
1. Le recensement.....	31
Le récit	31
Passer au sens spirituel : faire partie du Nombre divin ..	33
2. Forces d'Israël et forces étrangères	37
Conditions d'appartenance au Nombre d'Israël	39
3. Le grand mystère de la résurrection des morts	41
Le partage de la terre.....	47

HOMÉLIE II : L'ordre du camp

Notice.....	52
1. Ordre du camp : ordre de la montée vers les biens à venir	55
Que chacun marche selon son ordre : de Moïse à Paul ..	55

Comment penser, comment agir selon l'ordre.....	57
Marcher selon l'ordre dans l'Église.....	59
2. Que chacun marche selon ses signes.....	61
Diversité des signes.....	63
Croissance dans les signes.....	65
Que chacun marche selon les maisons de sa famille.....	67

HOMÉLIE III : Lévités et premiers-nés

Notice.....	72
1. Bon usage de la parole de Dieu.....	75
Véritable catéchumène.....	77
2. Le texte du jour.....	79
Qui sont les premiers-nés ?.....	79
Rectitude des Lévités.....	81
3. Disposition des Lévités dans le camp.....	83
Les quatre ordres dans les cieux.....	85
4. Quel sens retenir pour l'« ouverture de la matrice ».....	89
Les premiers-nés de Dieu et les premiers-nés de la malice.....	91

HOMÉLIE IV : Ordres et travaux des Lévités

Notice.....	96
1. Histoire. Mystère.....	99
Signification des nombres.....	101
Ordres et fonctions des Lévités selon la « lettre ».....	103
2. Les quatre ordres dans les Cieux.....	105
L'ordre des fils de Caath.....	105
Les travaux de la Tente selon la « lettre ».....	107
3. Application à l'Église : réserver le mystère.....	109
Le partage des fonctions dans le ministère divin.....	109

HOMÉLIE V : Fonctions des Lévités

Notice.....	116
1. Sens de la « lettre ».....	119
Le mystère : les œuvres et la science.....	121
2. Les « œuvres des œuvres ».....	127
Nombres vingt-cinq et cinquante.....	127
3. Les voiles.....	131

Le mobilier de la Tente : les saints.....	133
Portés par les anges.....	133

HOMÉLIE VI : Moïse. Les Anciens. L'Éthiopienne

Notice.....	140
1. Ne buvons de la source que ce qui apaise la soif.....	143
« Moïse sortit » : le dedans et le dehors.....	143
2. L'Esprit communiqué aux Anciens.....	145
3. Conditions du séjour de l'Esprit Saint dans l'âme.....	147
L'Esprit Saint a 'reposé' en Jésus-Christ.....	149
... et sur Lui seul.....	151
Éclipses de la présence de l'Esprit Saint.....	153
4. L'Éthiopienne : Église et Synagogue.....	157

HOMÉLIE VII : La lèpre de Marie

Notice.....	164
I. LE CHÂTIMENT DE MARIE.....	167
1. Sens littéral.....	167
Sens moral : contre la médisance.....	167
Sens mystique : les calomnieurs de Moïse.....	169
2. Éloge décerné à Moïse.....	171
Énigmes et réalités.....	173
Moïse a vu la Gloire du Seigneur.....	175
Il faut expliquer la Loi.....	177
Nuée de l'Esprit et lèpre du péché.....	177
3. L'avorton : le peuple ancien.....	179
Le mot « avorton » pris en bonne part.....	181
Mort et vie.....	181
Retour au peuple ancien.....	185
4. Intercession de Moïse.....	185
Châtiment de Marie et du peuple ancien.....	187
5. Une étape : la conversion future du peuple ancien.....	189
II. HISTOIRE DES ESPIONS.....	189
Sens eschatologique : chasser les démons de la Terre promise.....	191
6. Paul, capitaine du combat spirituel.....	197
Jésus, chef du combat spirituel.....	197
Précipitons les démons.....	199

HOMÉLIE VIII : La sédition du peuple

Notice	202
1. L'histoire	205
Il n'y a pas de colère en Dieu	205
Un nouveau peuple	207
Mystère plus profond	209
Sévérité et bonté de Dieu	209
Durée des châtements	209
Valeur curative du châtement	211
Les blessures de l'âme	213
Exhortation finale : se réformer	217

HOMÉLIE IX : La sédition de Coré

Notice	220
I. L'AFFAIRE DES BRASEROS	223
1. Les braseros. Rien n'est insignifiant.	223
Les hérétiques. Ne pas rejeter, en eux, la part de vérité ..	225
L'utilité des hérésies pour la foi	227
II. LA SÉDITION	233
2. Le récit	233
Utilité des persécutions	233
3. Intercession de Moïse et d'Aaron. La Pénitence	235
III. L'INTERCESSION	239
Charité évangélique de Moïse	239
4. Bonté du Dieu de l'Ancien Testament	239
Éternelle nouveauté de l'Écriture	241
Le rite d'intercession	243
5. Le fléau : description selon l'histoire	243
Jésus, Grand-Prêtre et Intercesseur	245
Au second avènement	247
6. L'« écrasement »	249
Vases d'honneur et vases d'opprobre	249
IV. LE BÂTON QUI REVERDIT	251
7. Le bâton d'Aaron	251
Les noix : les trois sens de l'Écriture	253
Générosité de Dieu dans l'exécution de ses promesses ..	257
Degrés de croissance des fidèles	263

HOMÉLIE X : Les péchés des saints

Notice	268
1. Rémission des péchés	271
Les saints et leurs péchés	273
2. Qui remet les péchés ?	279
3. L'ordre sacerdotal et ses devoirs	285
Devoir de la prière	287
Devoir de la science	289
Index scripturaire	293
Index analytique	301
Bibliographie	319
Table des matières	323

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur de la Collection : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer au secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France), Tél. : 78.37.27.08, deux autres listes :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-415)

- | | |
|---|---|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373 | Discours contre les païens : 18 bis |
| ADAM DE PERSEIGNE | Voir « Histoire acéphale » : 317 |
| Lettres, I : 66 | Lettres à Sérapion : 15 |
| AELRED DE RIEVAULX | Sur l'incarnation du Verbe : 199 |
| Quand Jésus eut douze ans : 60 | Vie d'Antoine : 400 |
| La Vie de recluse : 76 | ATHÉNAGORE |
| AMBROISE DE MILAN | Supplique au sujet des chrétiens : 379 |
| Apologie de David : 239 | Sur la résurrection des morts : 379 |
| Des sacrements : 25 bis | AUGUSTIN |
| Des mystères : 25 bis | Commentaire de la Première Épître de S. Jean : 75 |
| Explication du Symbole : 25 bis | Sermons pour la Pâque : 116 |
| La Pénitence : 179 | BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172 |
| Sur S. Luc : 45 et 52 | BASILE DE CÉSARÉE |
| AMÉDÉE DE LAUSANNE | Contre Eunome : 299 et 305 |
| Huit homélies mariales : 72 | Homélies sur l'Hexaméron : 26 bis |
| ANSELME DE CANTORBÉRY | Sur le baptême : 357 |
| Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91 | Sur l'origine de l'homme : 160 |
| ANSELME DE HAVELBERG | Traité du Saint-Esprit : 17 bis |
| Dialogues, I : 118 | BASILE DE SÉLEUCIE |
| APHRAATE LE SAGE PERSAN | Homélie pascal : 187 |
| Exposés : 349 et 359 | BAUDOIN DE FORD |
| APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 | Le Sacrement de l'autel : 93 et 94 |
| APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387 | BENOÎT DE NURSIE |
| ARISTÉE | La Règle : 181-186 |
| Lettre à Philocrate : 89 | BERNARD DE CLAIRVAUX |
| ATHANASE D'ALEXANDRIE | Introduction aux Œuvres complètes : 380 |
| Deux Apologies : 56 bis | |

- A la louange de la Vierge Mère : 390
L'Amour de Dieu : 393
La Grâce et le Libre Arbitre : 393
Éloge de la nouvelle chevalerie : 367
Sermons sur le Cantique, 1-15 : 414
Vie de S. Malachie : 367
- CALLINICOS
Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir Jean Cassien
- CÉSAIRE D'ARLES
Œuvres monastiques, I Œuvres pour les moniales : 345
— II Œuvres pour les moines : 398
Sermons au peuple : 175, 243 et 330
- CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190
- CHARTREUX
Lettres des premiers chartreux : 88 et 274
- CHROMACE D'AQUILÉE
Sermons : 154 et 164
- CLAIRE D'ASSISE
Écrits : 325
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE
Extraits de Théodote : 23
Le Pédagogue : 70, 108 et 158
Protreptique : 2 bis
Stromates, I : 30
— II : 38
— V : 278 et 279
- CLÉMENT DE ROME
Épître aux Corinthiens : 167
- CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241
- CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) : 353 et 354
- CONSTANCE DE LYON
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320, 329 et 336
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS
Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
- CYPRIEN DE CARTHAGE
A Donat : 291
La Vertu de patience : 291
- CYRILLE D'ALEXANDRIE
Contre Julien, I-II : 322
Deux Dialogues christologiques : 97
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
Lettres festales, I-VI : 372
— VII-XI : 392
- CYRILLE DE JÉRUSALEM
Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LIGUÉ
Livre d'étincelles : 77 et 86
- DENYS L'ARÉOPAGITE
La Hiérarchie céleste : 58 bis
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146
- DHUODA
Manuel pour mon fils : 225 bis
- DIADOQUE DE PHOTICÉ
Œuvres spirituelles : 5 bis
- DIDYME L'AVEUGLE
Sur la Genèse : 233 et 244
Sur Zacharie : 83-85
Traité du Saint-Esprit : 386
- A DIOGNÈTE : 33 bis
- DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248
- DOROTHÉE DE GAZA
Œuvres spirituelles : 92
- ÉGÉRIE
Journal de voyage : 296
- ÉPHREM DE NISIBE
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur le Paradis : 137
- EUGIPPE
Vie de S. Séverin : 374
- EUNOME
Apologie : 305
- EUSÈBE DE CÉSARÉE
Contre Hiéroclès : 333
Histoire ecclésiastique, Introduction et index : 73
— I-IV : 31
— V-VII : 41
— VIII-X : 55
Préparation évangélique, I : 206
— II-III : 228
— IV-V, 17 : 262
— V, 18-VI : 266
— VII : 215
— VIII-X : 369
— XI : 292
— XII-XIII : 307
— XIV-XV : 338
- ÉVAGRE LE PONTIQUE
Le Gnostique : 356
Scholies à l'Écclésiaste : 397
Scholies aux Proverbes : 340
Traité pratique : 170 et 171
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
- FIRMUS DE CÉSARÉE
Lettres : 350
- FRANÇOIS D'ASSISE
Écrits : 285
- GALAND DE REIGNY
Parabolaire : 378
- GÉLASE I^{er}
Lettre contre les Lupercalia et dix-huit messes : 65
- GEOFFROY D'AUXERRE
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
- GERTRUDE D'HELFTA
Les Exercices : 127
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
- GRÉGOIRE DE NAREK
Le livre de Prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE
Discours, 1-3 : 247
— 4-5 : 309
— 6-12 : 405
— 20-23 : 270
— 24-26 : 284
— 27-31 : 250
— 32-37 : 318
— 38-41 : 358
— 42-43 : 384
Lettres théologiques : 208
La Passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSE
La Création de l'homme : 6
Lettres : 363
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : 1 bis
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND
Commentaire sur le Premier Livre des Rois : 351 et 391
Commentaire sur le Cantique : 314
Dialogues : 251, 260 et 265
Homélie sur Ezéchiel : 327 et 360
Morales sur Job, I-II : 32 bis
— XI-XIV : 212
— XV-XVI : 221
Registre des Lettres, I-II : 370, 371
Règle pastorale : 381 et 382
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciement à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202
- GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163
Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE BOURGES
Livre des guerres du Seigneur : 288
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
Le Miroir de la foi : 301
- Oraisons méditatives : 324
Traité de la contemplation de Dieu : 61
- HERMAS
Le Pasteur : 53
- HERMIAS
Satire des philosophes païens : 388
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
Homélie pascale : 187
- HILAIRE D'ARLES
Vie de S. Honorat : 235
- HILAIRE DE POITIERS
Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347
Contre Constance : 334
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
- HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La Tradition apostolique : 11 bis
- HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48
- HONORAT DE MARSEILLE
La Vie d'Hilaire d'Arles : 404
- HUGUES DE BALMA
Théologie mystique : 408 et 409
- HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six Opuscules spirituels : 155
- HYDACE
Chronique : 218 et 219
- IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10 bis
- IRÉNÉE DE LYON
Contre les hérésies, I : 263 et 264
— II : 293 et 294
— III : 210 et 211
— IV : 100 (2 vol.)
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication apostolique : 406
- ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons, 1-17 : 130
— 18-39 : 207
— 40-55 : 339
- JEAN D'APAMÉE
Dialogues et traités : 311
- JEAN DE BÉRYTE
Homélie pascale : 187
- JEAN CASSIEN
Conférences : 42, 54 et 64
Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
A Théodore : 117
A une jeune veuve : 138

- Commentaire sur Isaïe : 304
 Commentaire sur Job : 346 et 348
 Homélie sur Ozias : 277
 Huit catéchèses baptismales : 50
 Lettre d'exil : 103
 Lettres à Olympias : 13 bis
 Panégyriques de S. Paul : 300
 Sur Babylos : 362
 Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28
bis
 Sur la providence de Dieu : 79
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
 Sur le mariage unique : 138
 Sur le sacerdoce : 272
 Trois catéchèses baptismales : 366
 La Virginité : 125
 PSEUDO-CHRYSOSTOME
 Homélie pascale : 187
 JEAN DAMASCÈNE
 Écrits sur l'islam : 383
 Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80
 JEAN MOSCHUS
 Le Pré spirituel : 12
 JEAN SCOT
 Commentaire sur l'Évangile de Jean : 180
 Homélie sur le Prologue de Jean : 151
 JÉRÔME
 Apologie contre Rufin : 303
 Commentaire sur Jonas : 323
 Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259
 JONAS D'ORLÉANS
 Le Métier de roi : 407
 JULIEN DE VÉZELAY
 Sermons : 192 et 193
 LACTANCE
 De la mort des persécuteurs : 39
 (2 vol.)
 Épitomé des Institutions divines : 335
 Institutions divines, I : 326
 — II : 337
 — IV : 377
 — V : 204 et 205
 La Colère de Dieu : 289
 L'Ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214
 LÉON LE GRAND
 Sermons, 1-19 : 22 bis
 — 20-37 : 49 bis
 — 38-64 : 74 bis
 — 65-98 : 200
 LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
 Homélie pascale : 187
 LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
 PSEUDO-MACAIRE
 Œuvres spirituelles, I : 275
 MANUEL II PALÉOLOGUE
 Entretien avec un musulman : 115
 MARIUS VICTORINUS
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69
 MAXIME LE CONFESSEUR
 Centuries sur la charité : 9
 MÉLANIE, voir Vie
 MÉLITON DE SARDES
 Sur la Pâque : 123
 MÉTHODE D'OLYMPÉ
 Le Banquet : 95
 NERSÈS SÛRHALI
 Jésus, Fils unique du Père : 203
 NICÉTAS STÉTHATOS
 Opuscules et Lettres : 81
 NICOLAS CABASILAS
 Explication de la divine Liturgie : 4 bis
 La Vie en Christ : 355 et 361
 NIL D'ANCYRE
 Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I : 403
 ORIGÈNE
 Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
 Commentaire sur S. Jean, I-V : 120
 — VI-X : 157
 — XIII : 222
 — XIX-XX : 290
 — XXVIII et XXXII : 385
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
 Entretien avec Héraclide : 67
 Homélie sur la Genèse : 7 bis
 Homélie sur l'Exode : 321
 Homélie sur le Lévitique : 286 et 287
 Homélie sur les Nombres, I-X : 415
 Hymnes sur Josué : 71
 Homélie sur les Juges : 389
 Homélie sur Samuel : 328
 Homélie sur les Psaumes 36 à 38 : 411
 Homélie sur le Cantique : 37 bis
 Homélie sur Jérémie : 232 et 238
 Homélie sur Ézéchiel : 352
 Homélie sur S. Luc : 87
 Lettre à Africanus : 302
 Lettre à Grégoire : 148
 Philocalic : 226 et 302
 Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312
 PACIEN DE BARCELONE
 Écrits : 410
 PALLADIOS
 Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342
 PATRICK
 Confession : 249
 Lettre à Coroticus : 249
 PAULIN DE PELLA
 Poème d'action de grâces : 209
 Prière : 209
 PHILON D'ALEXANDRIE
 La Migration d'Abraham : 47
 PSEUDO-PHILON
 Les Antiquités bibliques : 229 et 230
 PHILOXÈNE DE MABBOUG
 Homélie : 44
 PIERRE DAMIEN
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191
 — II : 368
 — III : 399
 PIERRE DE CELLE
 L'École du cloître : 240
 POLYCARPE DE SMYRNE
 Lettres et Martyre : 10 bis
 PTOLÉMÉE
 Lettre à Flora : 24 bis
 QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161
 QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉTIEN : 401 et 402
 QUODVULTEUS
 Livre des promesses : 101 et 102
 LA RÉGLE DU MAÎTRE : 105-107
 LES RÉGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298
 RICHARD DE SAINT-VICTOR
 La Trinité : 63
 RICHARD ROLLE
 Le Chant d'amour : 168 et 169
 RITUELS
 Rituel cathare : 236
 Trois Antiques Rituels du baptême : 59
 ROMANOS LE MÉLODE
 Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
 RUFIN D'AQUILÉE
 Les Bénédiction des Patriarches : 140
 RUPERT DE DEUTZ
 Les Œuvres du Saint-Esprit, I-II : 131
 — III-IV : 165
 SALVIEN DE MARSEILLE
 Œuvres : 176 et 220
 SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267
 SOZOMÈNE
 Histoire ecclésiastique, I-II : 306
 SULPICE SÈVÈRE
 Vie de S. Martin : 133-135
 SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN
 Catéchèses : 96, 104 et 113
 Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis
 Hymnes : 156, 174 et 196
 Traités théologiques et éthiques : 122 et 129
 TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282
 TERTULLIEN
 A son épouse : 273
 Contre les valentiniens : 280 et 281
 Contre Marcion, I : 365
 — II : 368
 — III : 399
 De la patience : 310
 De la prescription contre les hérétiques : 46
 Exhortation à la chasteté : 319
 La Chair du Christ : 216 et 217
 Le Mariage unique : 343
 La Pénitence : 316
 La Pudicité : 394 et 395
 Les Spectacles : 332
 La Toilette des femmes : 173
 Traité du baptême : 35
 THÉODORET DE CYR
 Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
 Correspondance, I-LII : 40
 — 1-95 : 98
 — 96-147 : 111
 Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
 Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol.)
 THÉODOTE
 Extraits (Clément d'Alex.) : 23
 THÉOPHILE D'ANTIOCHE
 Trois livres à Autolycus : 20
 VIE D'OLYMPIAS : 13 bis
 VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
 VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

APPONIUS, *Commentaire sur le Cantique*. Tome I. L. Neyrand, B. de Vregille.
GRÉGOIRE DE NYSSE, *Homélie sur l'Écclésiaste*. F. Vinel.
MARC LE MOINE, *Traité*. Tome I. G.-M. de Durand.
Passion de Perpétue. J. Amat.

PROCHAINES PUBLICATIONS

Les Apophtegmes des Pères. Tome II. J.-C. Guy (†).
BARSANUPHE et JEAN DE GAZA, *Correspondance*. Tome I. P. De Angelis-Noah, F. Neyt.
BERNARD DE CLAIRVAUX, *Lettres*. Tome I. M. Duchet-Suchaux, H. Rochais.
EUDOCIE, *Centons homériques*. A.-L. Rey
ISIDORE DE PÉLUSE, *Lettres*. Tome I. P. Éviex.
Livre d'heures ancien du Sinaï. M. Ajjoub.
RICHARD DE S. VICTOR, *Les douze patriarches*. J. Châtillon, J. Longère.
SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique*. Tome II. A.J. Festugière, B. Grillet, G. Sabbah.
TERTULLIEN, *Le Voile des vierges*. P. Mattei, E. Schulz-Flügel.
THÉODORE DE CYR, *Correspondance*. Tome IV. Y. Azéma.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française.

1. *Introduction générale. De opificio mundi*, R. Arnaldez.
2. *Legum allegoriae*, C. Mondésert.
3. *De cherubim*, J. Gorez.
4. *De sacrificiis Abelis et Caini*, A. Méasson.
5. *Quod deterius potiori insidiari soleat*, I. Feuer.
6. *De posteritate Caini*, R. Arnaldez.
- 7-8. *De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis*, A. Mosès.
9. *De agricultura*, J. Pouilloux.
10. *De plantatione*, J. Pouilloux.
- 11-12. *De ebrietate. De sobrietate*, J. Gorez.
13. *De confusione linguarum*, J.-G. Kahn.
14. *De migratione Abrahami*, J. Cazeaux.
15. *Quis rerum divinarum heres sit*, M. Harl.
16. *De congressu eruditionis gratia*, M. Alexandre.
17. *De fuga et inventione*, E. Starobinski-Safran.
18. *De mutatione nominum*, R. Arnaldez.
19. *De somniis*, P. Savinel.
20. *De Abrahamo*, J. Gorez.
21. *De Iosepho*, J. Laporte.
22. *De vita Mosis*, R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. *De Decalogo*, V. Nikiprowetzky.
24. *De specialibus legibus*, Livres I-II, S. Daniel.
25. *De specialibus legibus*, Livres III-IV, A. Mosès.
26. *De virtutibus*, R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. *De praemiis et poenis. De execrationibus*, A. Beckaert.
28. *Quod omnis probus liber sit*, M. Petit.
29. *De vita contemplativa*, F. Daumas et P. Miquel.
30. *De aeternitate mundi*, R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. *In Flaccum*, A. Pelletier.
32. *Legatio ad Caium*, A. Pelletier.
33. *Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca*, F. Petit.
- 34 A. *Quaestiones in Genesim*, I-II (e vers. armen.), Ch. Mercier.
- 34 B. *Quaestiones in Genesim*, III-VI (e vers. armen.), Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. *Quaestiones in Exodum*, I-II (e vers. armen.), A. Terian.
35. *De providentia*, I-II, M. Hadas-Lebel.
36. *Alexander vel De animalibus* (e vers. armen.), A. Terian.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
EN AVRIL 1996
N° D'ÉDITEUR : 10177
DÉPÔT LÉGAL 1996 N° 1546

IMPRIMÉ EN FRANCE

Dans « Sources Chrétiennes »

Les Homélies d'Origène :

- **Sur la Genèse : 7 bis**
- **Sur l'Exode : 321**
- **Sur le Lévitique : 286 et 287.**
- **Sur Josué : 71**
- **Sur les Juges : 389**

DERNIERS OUVRAGES PARUS

411. ORIGÈNE, **Homélies sur les Psaumes 36 à 38.** L. Brésard, H. Crouzel, E. Prinzivalli.
412. OPTAT DE MILÈVE, **Traité contre les donatistes.** Tome I. M. Labrousse.
413. ID., Tome II.
414. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons sur le Cantique (1-15).** Tome I. R. Fassetta, P. Verdeyen.